

Session du Conseil départemental du 10 avril 2025

Commission ressources et dialogue social

Compte administratif 2024

3 - Arrêté des comptes du Département pour 2024 : autorisations de programme du budget principal

4 - Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget principal

5 - Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget principal - Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2024

6 - Arrêté des comptes du Département pour 2024 : autorisations de programme des budgets annexes

7 - Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses

8 - Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

9 - Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

10 - Rapport d'activité 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance

11 - Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance

12 - Affectation du résultat 2024 : budget principal

13 - Affectation du résultat 2024 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses

14 - Affectation du résultat 2024 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

15 - Affectation du résultat 2024 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

16 - Affectation du résultat 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Arrêté des comptes du Département pour 2024: autorisations de programme du budget principal	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2024.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En 2024, le montant des autorisations de programme (AP) votées sur le budget principal s'est élevé à 71,9 M€ dont 44,25 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 27,65 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 68,35 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 44,25 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 24,1 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale, par mission et programme, des AP adoptées lors du budget primitif 2024 et réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2024.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

1 - Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d’ouvrage :

1.1 Bilan des autorisations de programme - maîtrise d’ouvrage 2024

Les AP 2024 révisées s’élèvent à 44,25 M€ et la totalité ont été individualisées (Annexe 1).

Il vous est également proposé la désindividualisation de certaines AP 2024 dites récurrentes pour lesquelles les crédits non utilisés tombent automatiquement.

Avec la désindividualisation des AP récurrentes, le montant individualisé sur 2024 s’élève à 42,9 M€.

Le montant des désindividualisations s’élève à 1 343 093,20 € pour les missions suivantes :

- culture et patrimoine : 8 000 €
- Environnement et prévention des risques : 245 028 €
- Réseau routier et mobilité : 1 089 000 €
- Pilotage et coordination : 1 065,20 €

La désindividualisation des AP 2024 vous est proposé en annexe 2.

Cette dernière permet de clôturer certaines AP 2024 et d’arrêter le montant de leur réalisation en annexe 3.

La **mission éducation** affiche un montant de 7,3 M€ et correspond pour 5,2 M€ aux travaux et équipement du collège Alain à Carcassonne, pour 1,2 M€ aux travaux de maîtrise de l’énergie avec le changement des menuiseries des collèges et pour 0,9 M€ aux renouvellements des équipements des collèges.

Les AP de la **mission culture et patrimoine** s’élèvent à 0,02 M€, et concernent la mise en valeur des collections muséographies engagées à la maison des mémoires.

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant de

0,43 M€ dont 0,3 M€ pour le soutien aux actions de performance énergétique avec diverses études d’intégration paysagère de replantation et l’élaboration du plan mobilité, 0,05 M€ pour la nouvelle stratégie biodiversité, 0,04 M€ pour la défense de la forêt contre les incendies et 0,04 M€ pour des études sur la gestion des ressources en eau et les aménagements hydrauliques.

La **mission réseau routier et mobilité** totalise 31,58 M€ dont 31,38 M€ pour les routes avec la programmation des travaux en matière d’entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation du réseau) pour 27,48 M€, la modernisation du réseau pour, 2,05 M€ et 1,85 M€ pour les grands projets. De plus, 0,2 M€ sont consacrés à l’aménagements de bandes cyclables sur les routes départementales.

Sur le programme routes, l’ensemble des individualisations sont ventilées comme suit :

- travaux neufs : 3,9 M€,
- entretien et gestion du réseau : 24,28 M€,
- imprévus et divers : 3,20 M€,

La **mission administration générale** s’élève à 3,57 M€ dont 3 M€ dédié au programme logistique et patrimoine pour la reconstruction du centre routier à Espezel (1,7 M€), la modernisation du parc ascenseurs des bâtiments départementaux (0,8 M€), l’acquisition de terrains et la création de la base de vie des ateliers de Carcassonne (0,4 M€). Le programme des systèmes d’information et télécommunications s’élève à 0,54 M€.

La **mission pilotage et coordination** s’élève à 3 934,80€ pour le développement du site internet du Département de l’Aude.

Ainsi, le montant total individualisé pour 2024 s'élève à 42,91 M€ (Annexe 1).

Le détail de l'ensemble des autorisations de programme vous est présenté dans le tableau ci-après :

AP Maîtrise d'ouvrage 2024	AP Initiale	AP révisées	Désindividualisation AP 2024	AP Actualisée (après CA 2024)
D Education	7 500 000,00	7 300 000,00		7 300 000,00
D1 - Collèges	7 500 000,00	7 300 000,00		7 300 000,00
E Culture et patrimoine	28 000,00	28 000,00	- 8 000,00	20 000,00
E1 - Développement culturel	20 000,00	20 000,00		20 000,00
E3 - Archives	8 000,00	8 000,00	- 8 000,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	680 000,00	680 000,00	- 245 028,00	434 972,00
G1 - Eau	40 000,00	40 000,00		40 000,00
G2 - Espaces naturels	300 000,00	300 000,00	- 245 028,00	54 972,00
G3 - Energies renouvelables	300 000,00	300 000,00		300 000,00
G4 - Sécurité civile	40 000,00	40 000,00		40 000,00
I Réseau routier et mobilité	32 750 000,00	32 664 000,00	- 1 089 000,00	31 575 000,00
I1 - Routes	32 550 000,00	32 464 000,00	- 1 089 000,00	31 375 000,00
I3 - Mobilités durables	200 000,00	200 000,00		200 000,00
K Administration générale	3 707 744,44	3 573 853,38		3 573 853,38
K3 - Système information et télécommunications	636 744,44	542 853,38		542 853,38
K4 - Logistique et patrimoine	3 071 000,00	3 031 000,00		3 031 000,00
L Pilotage et coordination	5 000,00	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80
L2 - Communication externe	5 000,00	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80
Total général	44 670 744,44	44 250 853,38	- 1 343 093,20	42 907 760,18

1.2 Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage antérieures à 2024

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Concernant la maîtrise d'ouvrage, leur durée de validité correspond à la fin des travaux et nous amène à traiter dans ce rapport les AP antérieures à l'exercice 2024 impactées par la clôture. La désindividualisation de ces AP est à prononcer pour un montant de 8,74 M€ et leur clôture pour un montant total de 116,79 M€ sur les programmes détaillés dans le tableau ci-après :

AP Maîtrise d'ouvrage	AP < 2024 impactées par la clôture	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP Liquidé
D Education	4 134 567,04	- 326 335,26	3 808 231,78	3 808 231,78
D1 - Collèges	4 134 567,04	- 326 335,26	3 808 231,78	3 808 231,78
E Culture et patrimoine	50 000,00	- 50 000,00	0,00	0,00
E2 - Sites culturels	50 000,00	- 50 000,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	400 000,00	- 393 052,00	6 948,00	6 948,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	400 000,00	- 393 052,00	6 948,00	6 948,00
G Environnement et prévention des risques	477 590,00	- 115 364,00	362 226,00	362 226,00
G2 - Espaces naturels	125 000,00	- 29 312,00	95 688,00	95 688,00
G3 - Energies renouvelables	352 590,00	- 86 052,00	266 538,00	266 538,00
H Aménagement attractivité Territoire	500 000,00	- 500 000,00	0,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	500 000,00	- 500 000,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	118 888 156,38	- 7 263 440,96	111 624 715,42	111 624 715,42
I1 - Routes	118 888 156,38	- 7 263 440,96	111 624 715,42	111 624 715,42
K Administration générale	1 031 805,93	- 75 763,79	956 042,14	956 042,14
K3 - Système Information et télécommunications	7 039,73		7 039,73	7 039,73
K4 - Logistique et patrimoine	1 024 766,20	- 75 763,79	949 002,41	949 002,41
L Pilotage et coordination	40 550,52	- 14 287,84	26 262,68	26 262,68
L2 - Communication externe	40 550,52	- 14 287,84	26 262,68	26 262,68
Total général	125 522 669,87	- 8 738 243,85	116 784 426,02	116 784 426,02

Les missions impactées par la clôture d'AP sont la mission éducation ramenée à un montant de 3,8 M€, la mission sport jeunesse pour 0,01 M€, la mission environnement et prévention des risques pour 0,3 M€, la mission réseau routier et mobilité pour 111,62 M€, administration générale pour 0,96 M€ et la mission pilotage et coordination pour 0,03 M€.

La désindividualisation des AP antérieure à 2024 vous est proposée en annexe 4 et leur clôture en annexe 5.

2 - Budget principal – Autorisations de programme – subventions 2024 :

2.1 Bilan des autorisations de programmes subvention 2024

En matière de subventions d'investissement le montant des AP votées en 2024 est de 27,65 M€ pour un montant individualisé de 24,1 M€.

Le montant d'AP non individualisé au cours de l'exercice, soit 3,55 M€, donne lieu à une réduction. Cela provient du décalage de projets ne présentant pas un degré de maturité ou de programmations financières suffisant. La répartition des principales réductions d'AP est la suivante :

- **mission environnement et prévention des risques** : 1,88 M€ dont 1,58 M€ concernant le programme sécurité civile (modernisation DFCl et prêt rénovation équipements SDIS) et 0,17 M€ pour les espaces naturels.
- **mission pilotage et coordination** : 1 M€ pour le budget participatif qui sera revoté au BP 2025 concomitamment à l'attribution des subventions aux lauréats,
- **mission aménagement et attractivité du territoire** : 0,6 M€ principalement pour le programme hydro agricole suite au décalage de projets Aqua Domitia.

Les individualisations d'AP 2024 s'élèvent à 24,1 M€ et se présentent en annexe 1 comme suit :

Pour la **mission action sociale et insertion**, le montant individualisé est de 0,94 M€ et recouvre le soutien à la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,69 M€) et le financement de travaux de restructuration de la Maison d'enfants à caractère social (MECS) de Cabesprine et son redéploiement partiel à Villeneuve-Minervois (0,25 M€).

La **mission autonomie** (2,75 M€) concerne le financement de la reconstruction de l'EHPAD de Saissac (2,68 M€) et de la construction d'habitat inclusif (0,07 M€).

La **mission culture et patrimoine** (0,59 M€) permet le financement de travaux de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (0,31 M€), le versement des droits issus de la vente de la maison Nelli (0,22 M€) et une aide complémentaire pour les travaux de réhabilitation du musée Cerés Franco (0,06 M€).

La **mission sport et jeunesse** (0,08 M€) porte sur les projets d'aménagement cyclable des Communes et des subventions pour les sentiers de randonnée.

La **mission environnement et prévention des risques** (6,13 M€) comprend les investissements liés à l'eau (4,46 M€) dont les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (2,92 M€) et la prévention des inondations (1,54 M€). Elle concerne également les interventions en faveur des espaces naturels sensibles (0,36 M€) ainsi que les subventions en matière de DFCl (0,07 M€) et le financement de la rénovation des équipements du SDIS (1,23 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (13,41 M€) englobe les infrastructures d'intérêt départemental avec la LGV (0,79 M€), l'aide aux équipements publics (9,3 M€), ainsi que les investissements dans le secteur agricole (0,58 M€), principalement dans le domaine hydraulique (0,55 M€).

La **mission réseau routier et mobilité** (0,2 M€) inclus le financement d'études pour l'éclairage du tunnel de la Pierre-Lys (0,01 M€) et des aménagements en marge de la voie verte (0,19 M€).

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

AP Subvention 2024	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
B Action sociale et insertion	950 000,00	950 000,00	940 000,00
B4 Logement	950 000,00	950 000,00	940 000,00
C Autonomie	2 777 000,00	2 777 000,00	2 748 133,20
C1 Personnes âgées	2 777 000,00	2 777 000,00	2 748 133,20
E Culture et patrimoine	576 500,00	586 500,00	586 303,66
E1 Développement culturels	276 500,00	276 500,00	276 500,00
E2 Sites culturels	300 000,00	310 000,00	309 803,66
F Sport et jeunesse	100 000,00	100 000,00	77 797,95
F1 Sport et activités de plein nature	100 000,00	100 000,00	77 797,95
G Environnement et prévention des risques	8 907 500,00	8 007 625,00	6 127 903,66
G1 Eau	5 100 000,00	4 590 000,00	4 462 069,23
G2 Espaces naturels	920 000,00	530 125,00	361 822,64
G4 Sécurité civile	2 887 500,00	2 887 500,00	1 304 011,79
H Aménagement et attractivité du territoire	14 930 800,00	14 015 782,84	13 411 203,45
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	793 800,00	793 800,00	793 800,00
H2 Accompagnement des territoires	9 230 000,00	9 305 000,00	9 298 931,00
H5 Agriculture et pêche	2 166 000,00	1 175 982,84	577 472,45
H6 Inondations	2 741 000,00	2 741 000,00	2 741 000,00
I Réseau routier et mobilité	200 000,00	211 000,00	204 700,50
I1 Routes	0,00	11 000,00	11 000,00
I3 Mobilités durables	200 000,00	200 000,00	193 700,50
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total général	29 441 800,00	27 647 907,84	24 096 042,42

2.2- Autorisations de programme – subventions antérieures

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des autorisations de programme en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Concernant les subventions d'équipement, la clôture des AP dont la réalisation est inférieure aux prévisions est à prononcer pour un montant de 30,8 M€ après la désindividualisation et la réduction du montant non consommé pour 2,22 M€ sur les programmes détaillés dans le tableau suivant :

AP Subvention	AP ≤ 2024 impactées par la clôture	Désindividualisation pour clôture AP	AP actualisée après CA 2024	Total AP liquidé au 31/12/2024
B Action sociale et insertion	2 780 301,74	283 771,65	2 496 530,09	2 496 530,09
B4 Logement	2 780 301,74	283 771,65	2 496 530,09	2 496 530,09
C Autonomie	205 203,00	0,00	205 203,00	205 203,00
C2 Personnes handicapées	205 203,00	0,00	205 203,00	205 203,00
E Culture et patrimoine	891 844,00	24 009,00	867 835,00	867 835,00
E1 Développement culturel	345 500,00	0,00	345 500,00	345 500,00
E2 Sites culturels	546 344,00	24 009,00	522 335,00	522 335,00
F Sport Jeunesse	128 228,00	20 796,08	107 431,92	107 431,92
F1 Sports&activ. pleine nature	128 228,00	20 796,08	107 431,92	107 431,92
G Env. et prév. des risques	1 739 354,04	99 937,74	1 639 416,30	1 639 416,30
G1 Eau	388 206,77	19 637,84	368 568,93	368 568,93
G2 Espaces naturels	1 305 147,27	54 299,90	1 250 847,37	1 250 847,37
G4 Sécurité civile	46 000,00	26 000,00	20 000,00	20 000,00
H Aménag. attractivité du terr.	26 249 087,44	1 794 673,75	24 454 413,69	24 454 413,69
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	793 800,00	158 760,00	635 040,00	635 040,00
H2 Accompagnement territoires	16 710 615,48	1 041 802,70	15 668 812,78	15 668 812,78
H4 Tourisme	695 000,00	13 168,00	681 832,00	681 832,00
H5 Agriculture et pêche	5 805 753,26	403 000,74	5 402 752,52	5 402 752,52
H6 Inondations	2 243 918,70	177 942,31	2 065 976,39	2 065 976,39
I Réseau routier et mobilité	1 011 000,00	0,00	1 011 000,00	1 011 000,00
I1 Routes	1 011 000,00	0,00	1 011 000,00	1 011 000,00
Total général	33 005 018,22	2 223 188,22	30 781 830,00	30 781 830,00

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre acte :

- du bilan des individualisations des AP 2024 annexe 1 et de la caducité des AP non individualisées au 31 décembre 2024 annexe 1,
- de la désindividualisation des AP 2024 relatives aux équipements départementaux présentés en annexe 2 pour un montant de 1,34 M€ et de leur clôture en annexe 3 pour un montant de 0,1 M€ qui n'ont pas été prorogées.
- de la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux présentés en annexe 4 pour 8,74 M€ et de leur clôture en annexe 5 pour un montant de 116,78 M€ qui n'ont pas été prorogées.
- de la désindividualisation des AP relatives aux subventions d'équipement présentés en annexe 6 pour 2,22 M€ et de leur clôture en annexe 7 pour un montant de 30,8 M€ qui n'ont pas été prorogées.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE 1 – Bilan des individualisations des Autorisations de programme 2024

AP Maîtrise d'ouvrage 2024	AP Initiale	AP révisées	Désindividualisation AP 2024	AP Actualisée (après CA 2024)
D Education	7 500 000,00	7 300 000,00		7 300 000,00
D1 - Collèges	7 500 000,00	7 300 000,00		7 300 000,00
E Culture et patrimoine	28 000,00	28 000,00	- 8 000,00	20 000,00
E1 - Développement culturel	20 000,00	20 000,00		20 000,00
E3 - Archives	8 000,00	8 000,00	- 8 000,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	680 000,00	680 000,00	- 245 028,00	434 972,00
G1 - Eau	40 000,00	40 000,00		40 000,00
G2 - Espaces naturels	300 000,00	300 000,00	- 245 028,00	54 972,00
G3 - Energies renouvelables	300 000,00	300 000,00		300 000,00
G4 - Sécurité civile	40 000,00	40 000,00		40 000,00
I Réseau routier et mobilité	32 750 000,00	32 664 000,00	- 1 089 000,00	31 575 000,00
I1 - Routes	32 550 000,00	32 464 000,00	- 1 089 000,00	31 375 000,00
I3 - Mobilités durables	200 000,00	200 000,00		200 000,00
K Administration générale	3 707 744,44	3 573 853,38		3 573 853,38
K3 - Système Information et télécommunications	636 744,44	542 853,38		542 853,38
K4 - Logistique et patrimoine	3 071 000,00	3 031 000,00		3 031 000,00
L Pilotage et coordination	5 000,00	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80
L2 - Communication externe	5 000,00	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80
Total général	44 670 744,44	44 250 853,38	- 1 343 093,20	42 907 760,18

AP Subvention 2024	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
B Action sociale et insertion	950 000,00	950 000,00	940 000,00
B4 Logement	950 000,00	950 000,00	940 000,00
C Autonomie	2 777 000,00	2 777 000,00	2 748 133,20
C1 Personnes âgées	2 777 000,00	2 777 000,00	2 748 133,20
E Culture et patrimoine	576 500,00	586 500,00	586 303,66
E1 Développement culturels	276 500,00	276 500,00	276 500,00
E2 Sites culturels	300 000,00	310 000,00	309 803,66
F Sport et jeunesse	100 000,00	100 000,00	77 797,95
F1 Sport et activités de plein nature	100 000,00	100 000,00	77 797,95
G Environnement et prévention des risques	8 907 500,00	8 007 625,00	6 127 903,66
G1 Eau	5 100 000,00	4 590 000,00	4 462 069,23
G2 Espaces naturels	920 000,00	530 125,00	361 822,64
G4 Sécurité civile	2 887 500,00	2 887 500,00	1 304 011,79
H Aménagement et attractivité du territoire	14 930 800,00	14 015 782,84	13 411 203,45
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	793 800,00	793 800,00	793 800,00
H2 Accompagnement des territoires	9 230 000,00	9 305 000,00	9 298 931,00
H5 Agriculture et pêche	2 166 000,00	1 175 982,84	577 472,45
H6 Inondations	2 741 000,00	2 741 000,00	2 741 000,00
I Réseau routier et mobilité	200 000,00	211 000,00	204 700,50
I1 Routes	0,00	11 000,00	11 000,00
I3 Mobilités durables	200 000,00	200 000,00	193 700,50
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total général	29 441 800,00	27 647 907,84	24 096 042,42

ANNEXE 2 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme 2024 relatives aux équipements départementaux.

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2023 :	8 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	8 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	8 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2023	Montant désindividualisé
Total action E32 - Traitement et conservation						8 000,00 €	0,00 €	- 8 000,00 €
E32	ARCH-E301O006	Conservation préventive	2024	E301E12	21	8 000,00 €	0,00 €	- 8 000,00 €
Total						8 000,00 €	0,00 €	- 8 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 8 000,00 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2024 :	300 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	300 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	245 028,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2023	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (EN S)						300 000,00 €	54 972,00 €	- 245 028,00 €
G22	TDEN-G203O007	Nouvelle stratégie biodiversité (études)	2024	G203E23	20	300 000,00	54 972,00	- 245 028,00
Total						300 000,00 €	54 972,00 €	- 245 028,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 245 028,00 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2024 :	1 089 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	1 089 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	1 089 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						1 089 000,00 €	0,00 €	- 1 089 000,00 €
I12	GRPR-I105O017	RD 627 Leucate - Réparation pont de la Corrière	2024	I105E25	23	0,00	0,00	0,00
	GRPR-I105O024	RD610 / RD611 - Homps - Création d'un giratoire suite série d'accidents	2024	I105E23	23	900 000,00	0,00	-900 000,00
	GRPR-I105O025	RD42 - Palaja - Création d'un giratoire en entrée d'agallo	2024	I105E21	23	189 000,00	0,00	-189 000,00
Total						1 089 000,00 €	0,00 €	- 1 089 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 1 089 000,00 €

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté 2024 :	5 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	5 000 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	1 065,20 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action L21 - Actions de communication						5 000,00 €	3 934,80 €	- 1 065,20 €
L21	CABI-L201O001	Refonte site internet et Matériel	2024	L201E06	21	5 000,00 €	3 934,80 €	- 1 065,20 €
Total						5 000,00 €	3 934,80 €	- 1 065,20 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 1 065,20 €

ANNEXE 3 – Tombées d'AP 2024 relatives aux équipements départementaux.

	AP 2024	désindividualisation pour clôture AP	AP 2024 actualisée après CA 2024	Total AP Liquidé
E Culture et patrimoine	8 000,00	- 8 000,00	0,00	0,00
E3 - Archives	8 000,00	- 8 000,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	300 000,00	- 245 028,00	54 972,00	54 972,00
G2 - Espaces naturels	300 000,00	- 245 028,00	54 972,00	54 972,00
I Réseau routier et mobilité	1 089 000,00	- 1 089 000,00	0,00	0,00
I1 - Routes	1 089 000,00	- 1 089 000,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80	3 934,80
L2 - Communication externe	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80	3 934,80
Total général	1 402 000,00	- 1 343 093,20	58 906,80	58 906,80

ANNEXE 4 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté 2019 : 1 332 826 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 332 826 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : - €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						189 315,26 €	189 315,26 €	0,00 €
D11	ALAI-D103O001	Alain : Etudes	2019	D103E05	000 053	189 315,26	189 315,26	
Total action D12 - Equipement						1 143 510,24 €	1 143 510,24 €	0,00 €
D12	ALAI-D103O003	Alain : Equipements	2019	D103E07	000 053	652 987,78	652 987,78	
		Alain : Terrains				490 522,46	490 522,46	
Total						1 332 825,50 €	1 332 825,50 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - €

Montant du programme voté 2020 : 2 206 834 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 2 206 834 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 136 289,03 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						517 255,04 €	387 780,72 €	- 129 474,32 €
D11	TRAV-D113O001	Menuiseries extérieures	2020	D113E14	23	322 316,99	253 290,44	- 69 026,55
	TRAV-D113O002	Désimperméabilisation des sols - Végétalisation		D113E16		194 938,05	134 490,28	- 60 447,77
Total action D12 - Equipement						1 689 578,76 €	1 682 764,05 €	- 6 814,71 €
D12	ENEQ-D105O001	Equipement educ "licences serveurs"	2020	D105E05	21	10 062,91	10 062,91	
		Equipement educ "acquisitions classiques PC, classes mobiles..."				1 574 399,61	1 574 399,61	
		Equipement educ "standards téléphoniques"				68 034,91	68 034,91	
	TMAN-D112O003	TOUS COLLEGES		D112E06	21	37 081,33	30 266,62	- 6 814,71
Total						2 206 833,80 €	2 070 544,77 €	- 136 289,03 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 136 289,03 €

Montant du programme voté 2021 : 376 073 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 376 073 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 39 483,92 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action D12 - Equipement						376 073,01 €	336 589,09 €	- 39 483,92 €
D11	TMAN-D112O001	TOUS COLLEGES	2021	D112E07	20	225 736,79	193 664,92	- 32 071,87
	TRAV-D113O002	Désamiantage travaux correctifs		D113E11	20	28 555,89	23 620,15	- 4 935,74
		Maintenance corrective Escalier BASTION étude et travaux		D113E10	23	121 780,33	119 304,02	- 2 476,31
Total						376 073,01 €	336 589,09 €	- 39 483,92 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 39 483,92 €

Montant du programme voté 2023 : 218 835 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 218 835 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 150 562,31 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						139 000,00 €	0,00 €	- 139 000,00 €
D11	PARK-D109O002	Travaux : Rosa Parks construction Collège 1%	2023	D109E05	23	139 000,00	0,00	- 139 000,00
Total action D12 - Equipement						79 834,73 €	68 272,42 €	- 11 562,31 €
D12	ENEQ-D105O001	Equipement education - Téléphonie	2023	D105E08	21	79 834,73	68 272,42	- 11 562,31
Total						218 834,73 €	68 272,42 €	- 150 562,31 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 150 562,31 €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2022 : 50 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 50 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 50 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action E21 - Aides à l'investissement						50 000,00 €	0,00 €	- 50 000,00 €
E21	CATH-E203O003	Plan de gestion - suivi du document et de sa mise en oeuvre avant expertise instances internationales et comité international.	2022	E203E13	20	50 000,00	0,00	- 50 000,00
Total						50 000,00 €	0,00 €	- 50 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 50 000,00 €

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2022 : 400 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 400 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 393 052,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature						400 000,00 €	6 948,00 €	- 393 052,00 €
F12	TDEN-F103O001	Liaison voies vertes RD4 Bram (Etudes préalables)	2022	F103E21	20	400 000,00	6 948,00	- 393 052,00
Total						400 000,00 €	6 948,00 €	- 393 052,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 393 052,00 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2022 : 125 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 125 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 29 312,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						125 000,00 €	95 688,00 €	- 29 312,00 €
G22	TDEN-G203O005	Etudes ENS Candidature UNESCO	2022	G203E12	20	50 000,00	28 650,00	- 21 350,00
	TDEN-G203O007	Etudes ENS renouvellement SDB (nouvelle stratégie) => opé études ou biodiversité?	2022	G203E13	20	75 000,00	67 038,00	- 7 962,00
Total						125 000,00 €	95 688,00 €	- 29 312,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 29 312,00 €

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté 2022 : 371 280 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 371 280 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant individualisé au cours de la séance : 86 052 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						352 590,00 €	266 538,00 €	- 86 052,00 €
G31	ENRE-G301O001	Etude intégration paysagère et reimplantations / Elaboration plan mobilité / Diagnostic Réduc. Conso	2022	G301E06	20	352 590,00	266 538,00	- 86 052,00
Total						352 590,00 €	266 538,00 €	- 86 052,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 86 052,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2023 : 500 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 500 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 500 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités						500 000,00 €	0,00 €	- 500 000,00 €
H51	AGRI-H502O001	Remembrement AFAFE / Réhabilitation friches	2023	H502E11	4542122	500 000,00	0,00	- 500 000,00
Total						500 000,00 €	0,00 €	- 500 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 500 000,00 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 : 42 800 324 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 42 800 324 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 68 066,05 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						42 800 324,42 €	42 732 258,37 €	- 68 066,05 €
I1	GRPR-I105O001	Etudes Aude-2030	<2018	I105E01	20	993 290,01	993 290,01	
	GRPR-I105O002	RD 610 - Marseille /Blomac			21	24 305,91	24 305,91	
	GRPR-I105O003	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary Griffoul			23	624 537,52	624 537,52	
	GRPR-I105O004	RD613 Répar. béton pont Nielle			23	1 218 061,12	1 218 061,12	
	GRPR-I105O005	RD 6161 girat. carrefour Cité			23	299 017,29	299 017,29	
	GRPR-I105O006	RD 4 Barreau raccord. Bram			20	8 096,20	8 096,20	
					21	4 560,00	4 560,00	
					23	1 188,78	1 188,78	
	GRPR-I105O007	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte			21	4 392 206,92	4 392 206,92	
					23	50 000,00	0,00	
					23	2 638 880,60	2 638 880,60	
	GRPR-I105O008	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9			23	1 291 521,83	1 291 521,83	
	GRPR-I105O009	Rocade est de Narbonne			21	0,00	0,00	
	GRPR-I105O010	Pôle échange scolaire Castel.			23	11 646 878,03	11 646 878,03	
					23	948 907,87	948 907,87	
					21	395 477,08	395 477,08	
	GRPR-I105O011	RD 118/ 623 - Déstase			23	1 121 976,04	1 121 976,04	
					23	1 402 656,08	1 402 656,08	
	GRPR-I105O012	RD 118 Giratoire pont de Pomas			21	17 095,00	17 095,00	
					23	3 268 575,31	3 268 575,31	
	GRPR-I105O013	RD34/6113 Barreau raccord. Alz			21	20 000,00	20 000,00	
					23	51 249,50	51 249,50	
	MOD-I1002O002	RD 118 Renforcem. et murets VL			23	2 691 052,53	2 691 052,53	
	MOD-I1002O003	Dotat. Annuelles Terri. <2018			23	946 549,47	946 549,47	
	MOD-I1002O004	Opé. Courantes Annuelles <2018			23	1 106 985,35	1 106 985,35	
	MOD-I1002O007	RD119 Modif. profil La Force			23	196 541,68	196 541,68	
	MOD-I1002O008	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja			21	37 970,69	37 970,69	
23			2 790 707,36	2 772 641,31				
MOD-I1002O009	RD117 Mise sécu parapets P-Lys	23	235 079,46	235 079,46				
MOD-I1002O010	RD118 Supp. Obstacles latéraux	23	137 316,02	137 316,02				
MOD-I1002O011	RD119 Supp.obstacles latéraux	23	61 709,60	61 709,60				
MOD-I1002O012	RD126 Mise sécu St Papoul	21	7 797,06	7 797,06				
		23	777 532,75	777 532,75				
MOD-I1002O013	RD6113 PR103+710 Mferrand	23	942,37	942,37				
MOD-I1002O014	RD613 Renf. Sécu. Col Paradis	23	814 880,51	814 880,51				
MOD-I1002O015	RD613 Renforc. Rqfeuil Ariège	23	1 307 727,28	1 307 727,28				
MOD-I1002O016	RD620 Renf. col du Bac	23	486 089,34	486 089,34				
MOD-I1002O017	RD627 Réfection talus étang	23	782 961,86	782 961,86				
Total						42 800 324,42 €	42 732 258,37 €	- 68 066,05 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 68 066,05 €

Montant du programme voté 2019 : 22 706 737 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 22 706 737 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 200 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						22 706 736,55 €	22 506 736,55 €	- 200 000,00 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2019	I106E10	23	17 332 913,52	17 332 913,52	
	PERN-I106O004	Pérennisation des dépendances			21	216 978,94	216 978,94	
	PERN-I106O006	RD13 rectific. rocade Raonel			23	1 020 000,00	1 020 000,00	
	PERN-I106O010	RD33 Aménag. tracé Carca/Bram			23	0,00	0,00	
	PERN-I106O012	RD6009 Renforc. Sigean PO			23	0,00	0,00	
	PERN-I106O013	RD6009 Contrat Route PR Narb			23	1 459 511,44	1 459 511,44	
	PERN-I106O015	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (rocade Carca)			23	130 731,74	130 731,74	
	PERN-I106O019	RD124 Sécu RD Canal Paraza/Ven			23	1 071 292,61	1 071 292,61	
	PERN-I106O029	Sécurisation réseau et équip.			23	0,00	0,00	
	PERN-I106O031	RD620 Renf/bezons à villegly			23	0,00	0,00	
Total						22 706 736,55 €	22 506 736,55 €	- 200 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 200 000,00 €

Montant du programme voté 2020 : 28 550 982 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 28 550 982 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 5 138,37 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						1 212 919,61 €	1 207 783,24 €	- 5 136,37 €
I12	GRPR-I105O004	RD613 Répar. béton pont Nielle	2020	I105E13	23	0,00	0,00	
	GRPR-I105O006	RD 4 Barreau raccord. Bram			23	16 809,73	16 809,73	
	GRPR-I105O007	RD610 Aménag. Puichéric/Redorte			21	105 000,00	99 863,63	
	GRPR-I105O008	RD6139 Renf. chaussée PLN à A9			23	1 091 109,88	1 091 109,88	
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						19 123 989,74 €	19 123 987,74 €	- 2,00 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2020	I106E21	23	10 043 534,02	10 043 534,02	
	PERN-I106O004	Pérennisation des dépendances			21	98 962,56	98 960,56	
	PERN-I106O012	RD6009 Renforc. Sigean PO			23	4 798 402,53	4 798 402,53	
	PERN-I106O015	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (rocade Carca)			23	633 626,44	633 626,44	
	PERN-I106O016	RD624 renforc. Castel/Peyrens			23	420 733,39	420 733,39	
	PERN-I106O025	RD709 Renforcem PLN à La Palme			23	415 723,64	415 723,64	
	PERN-I106O026	Répar/mise conform. OA HVA + RD 117 Pierre-Lys			23	738 093,90	738 093,90	
	PERN-I106O029	Répar/mise conform. OA HVA + RD 117 Pierre-Lys			23	486 816,06	486 816,06	
Total action I14 - Imprévus et divers						8 214 072,75 €	8 214 072,75 €	0,00 €
I14	PERN-I106O030	Traitement évèn. aléatoires	2020	I106E21	23	8 214 072,75	8 214 072,75	
Total						28 550 982,10 €	28 545 843,73 €	- 5 138,37 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 5 138,37 €

Montant du programme voté 2022 : 4 530 113 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 4 530 113 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 172 325,11 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						169 490,44 €	19 490,44 €	- 150 000,00 €
I12	GRPR-I105O001	Etudes Aude-2030	2022	I105E10	20	169 490,44	19 490,44	- 150 000,00
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						4 360 622,87 €	4 338 297,76 €	- 22 325,11 €
I13	PERN-I106O029	Sécurisation réseau et équip.	2022	I106E14	23	3 200 000,00	3 177 674,89	- 22 325,11
	PERN-I106O035	Opé. Courantes Annuelles 2023				1 160 622,87	1 160 622,87	
Total						4 530 113,31 €	4 357 788,20 €	- 172 325,11 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 172 325,11 €

Montant du programme voté 2023 : 20 300 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 20 300 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 6 817 911,43 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						3 800 000,00 €	833 008,31 €	- 2 966 991,69 €
I12	GRPR-I105O008	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9	2023	I105E18	23	1 200 000,00	434 860,45	- 765 139,55
	GRPR-I105O018	RD6113/RD26 - Aménagement sécurité routière "tour"		I105E15	23	400 000,00	398 147,86	- 1 852,14
	GRPR-I105O019	RD 118 Alet Les Bains - Restauration et réparation po		I105E11	23	1 600 000,00	0,00	- 1 600 000,00
	GRPR-I105O020	RD124 - Restauration et réparation du pont de Roubiq		I105E16	23	600 000,00	0,00	- 600 000,00
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						16 500 000,00 €	12 649 080,26 €	- 3 850 919,74 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2023	I106E18	23	15 500 000,00	12 153 089,05	- 3 346 910,95
	PERN-I106O031	RD620 Renf. Secteur Villegly/Caunes		I106E22	23	1 000 000,00	495 991,21	- 504 008,79
Total						20 300 000,00 €	13 482 088,57 €	- 6 817 911,43 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 6 817 911,43 €

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté < 2018 : 7 039,73 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 7 039,73 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : - €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action K31 - Systèmes d'information						7 039,73 €	7 039,73 €	0,00 €
K31	FIPH-K305O001	FIPH SI	<2018	K305E01	20	1 183,03	1 183,03	
					21	5 856,70	5 856,70	
Total						7 039,73 €	7 039,73 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2020 : 1 024 766 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 024 766 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 75 763,79 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action K41 - Moyens courants des services						1 024 766,20 €	949 002,41 €	- 75 763,79 €
K41	APRO-K422O002	Acquisition bornes IRVE	2020	K422E11	23	233 391,84	157 628,05	- 75 763,79
		Gestion des véhicules			21	791 374,36	791 374,36	
Total						1 024 766,20 €	949 002,41 €	- 75 763,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 75 763,79 €

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté 2023 : 40 551 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 40 551 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 14 287,84 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action L21 - Actions de communication						40 550,52 €	26 262,68 €	- 14 287,84 €
L21	CABH-L201O001	Refonte site internet et Matériel	2023	L201E04	20	40 550,52	26 262,68	- 14 287,84
Total						40 550,52 €	26 262,68 €	- 14 287,84 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 14 287,84 €

ANNEXE 5 – Tombées et clôture d'AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux.

	AP < 2018	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
I Réseau routier et mobilité	42 800 324,42	42 732 258,37	- 68 066,05	42 732 258,37
I1 - Routes	42 800 324,42	42 732 258,37	- 68 066,05	42 732 258,37
K Administration générale	7 039,73	7 039,73		7 039,73
K3 - Système Information et télécommunications	7 039,73	7 039,73		7 039,73
Total général	42 807 364,15	42 739 298,10	- 68 066,05	42 739 298,10

	AP 2019	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
D Education	1 332 825,50	1 332 825,50		1 332 825,50
D1 - Collèges	1 332 825,50	1 332 825,50		1 332 825,50
I Réseau routier et mobilité	22 706 736,55	22 506 736,55	- 200 000,00	22 506 736,55
I1 - Routes	22 706 736,55	22 506 736,55	- 200 000,00	22 506 736,55
Total général	24 039 562,05	23 839 562,05	- 200 000,00	23 839 562,05

	AP 2020	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
D Education	2 206 833,80	2 070 544,77	- 136 289,03	2 070 544,77
D1 - Collèges	2 206 833,80	2 070 544,77	- 136 289,03	2 070 544,77
I Réseau routier et mobilité	28 550 982,10	28 545 843,73	- 5 138,37	28 545 843,73
I1 - Routes	28 550 982,10	28 545 843,73	- 5 138,37	28 545 843,73
K Administration générale	1 024 766,20	949 002,41	- 75 763,79	949 002,41
K4 - Logistique et patrimoine	1 024 766,20	949 002,41	- 75 763,79	949 002,41
Total général	31 782 582,10	31 565 390,91	- 217 191,19	31 565 390,91

	AP 2021	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
D Education	376 073,01	336 589,09	- 39 483,92	336 589,09
D1 - Collèges	376 073,01	336 589,09	- 39 483,92	336 589,09
Total général	376 073,01	336 589,09	- 39 483,92	336 589,09

	AP 2022	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
E Culture et patrimoine	50 000,00	0,00	- 50 000,00	0,00
E2 - Sites culturels	50 000,00	0,00	- 50 000,00	0,00
F Sport Jeunesse	400 000,00	6 948,00	- 393 052,00	6 948,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	400 000,00	6 948,00	- 393 052,00	6 948,00
G Environnement et prévention des risques	477 590,00	362 226,00	- 115 364,00	362 226,00
G2 - Espaces naturels	125 000,00	95 688,00	- 29 312,00	95 688,00
G3 - Energies renouvelables	352 590,00	266 538,00	- 86 052,00	266 538,00
I Réseau routier et mobilité	4 530 113,31	4 357 788,20	- 172 325,11	4 357 788,20
I1 - Routes	4 530 113,31	4 357 788,20	- 172 325,11	4 357 788,20
Total général	5 457 703,31	4 726 962,20	- 730 741,11	4 726 962,20

	AP 2023	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
D Education	218 834,73	68 272,42	- 150 562,31	68 272,42
D1 - Collèges	218 834,73	68 272,42	- 150 562,31	68 272,42
H Aménagement attractivité Territoire	500 000,00	0,00	- 500 000,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	500 000,00	0,00	- 500 000,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	20 300 000,00	13 482 088,57	- 6 817 911,43	13 482 088,57
I1 - Routes	20 300 000,00	13 482 088,57	- 6 817 911,43	13 482 088,57
L Pilotage et coordination	40 550,52	26 262,68	- 14 287,84	26 262,68
L2 - Communication externe	40 550,52	26 262,68	- 14 287,84	26 262,68
Total général	21 059 385,25	13 576 623,67	- 7 482 761,58	13 576 623,67

ANNEXE 6 – Désindividualisation pour clôture des AP relatives aux subventions d'équipement.

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté avant 2018 :	2 366 301,74 €
Montant liquidé au 31/12/2023	2 246 732,92 €
Disponible à l'individualisation : ✓	119 568,82 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	119 568,82 €

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action B43 - Aides à la construction					2 366 301,74 €	2 246 732,92 €	-119 568,82 €
B43	HLM	2014	B403E01	204	2 366 301,74 €	2 246 732,92 €	-119 568,82 €
Total					2 366 301,74 €	2 246 732,92 €	-119 568,82 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de ✓ 119 568,82 €

Montant du programme voté 2019 :	414 000,00 €
Montant liquidé au 31/12/2024	249 797,17 €
Disponible à l'individualisation : ✓	164 202,83 €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	164 202,83 €

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action B43 - Aides à la construction					414 000,00 €	249 797,17 €	-164 202,83 €
B43	HLM	2019	B403E10	204	414 000,00 €	249 797,17 €	-164 202,83 €
Total					414 000,00 €	249 797,17 €	-164 202,83 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de ✓ 164 202,83 €

Programme C2 - Personnes handicapées

Montant du programme voté en 2018 :	205 203,00 €
Montant liquidé au 31/12/2024	205 203,00 €
Disponible à l'individualisation : ✓	0,00 €
Montant désindividualisé au cours de la séance : ✓	0,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action C26 Aides à l'investissement - Etablissements pour PH					205 203,00 €	205 203,00 €	0,00 €
C26	Etablissements pour PH - Construction FAM St Vincent et Foyer Paul Montalt	2018	C201E05	204	205 203,00 €	205 203,00 €	0,00 €
Total					205 203,00 €	205 203,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de ✓ 0,00 €

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté en 2020 : 130 000,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2024 : 130 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques					130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €
E12	Travaux GIP céréès Franco	2020	E101E16	204	130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €
Total					3 502 857,41 €	130 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Montant du programme voté en 2024 : 215 500,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2024 : 215 500,00 €
 Disponible à l'individualisation : 0,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 0,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2023	Montant désindividualisé
Total action E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques					215 500,00 €	215 500,00 €	0,00 €
E11	Droits Nelli	2024	E101E10	204	215 500,00 €	215 500,00 €	0,00 €
Total					215 500,00 €	215 500,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 0,00 €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté en 2018 : 546 344,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2024 : 522 335,00 €
 Disponible à l'individualisation : 24 009,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 24 009,00 €

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement					546 344,00 €	522 335,00 €	-24 009,00 €
E21	Equipements culturels (avant 2020)	2018	E204E02	204	546 344,00 €	522 335,00 €	-24 009,00 €
Total					546 344,00 €	522 335,00 €	-24 009,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 24 009,00 €

Programme F1 - Sports et activités de pleine nature

Montant du programme voté en 2020 : **55 045,38 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **46 162,66 €**
 Disponible à l'individualisation : **8 882,72 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **8 882,72 €**

Segment	Opération	Millésime AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature					55 045,38 €	46 162,66 €	-8 882,72 €
F12	Espaces sites itinéraires	2020	F103E15	204	55 045,38 €	46 162,66 €	-8 882,72 €
Total					55 045,38 €	46 162,66 €	-8 882,72 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **8 882,72 €** ✓

Montant du programme voté en 2021 : **73 182,62 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **61 269,26 €**
 Disponible à l'individualisation : **11 913,36 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **11 913,36 €**

Segment	Opération	Millésime AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature					73 182,62 €	61 269,26 €	-11 913,36 €
F12	Espaces sites itinéraires	2021	F103E24	204	73 182,62 €	61 269,26 €	-11 913,36 €
Total					73 182,62 €	61 269,26 €	-11 913,36 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **11 913,36 €** ✓

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté en 2019 : **343 289,27 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **332 405,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **10 884,27 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **10 884,27 €** ✓

Segment	Opération	Millésime AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G12 - Programme AEP Assainissement					343 289,27 €	332 405,00 €	-10 884,27 €
G12	Subventions versées AEP et ASST	2019	G101E06	204	343 289,27 €	332 405,00 €	-10 884,27 €
Total					343 289,27 €	332 405,00 €	-10 884,27 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **10 884,27 €** ✓

Montant du programme voté en 2021 : **44 917,50 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **36 163,93 €**
 Disponible à l'individualisation : **8 753,57 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **8 753,57 €**

Segment	Opération	Millésime AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G13 - Programme de prévention des inondations					44 917,50 €	36 163,93 €	-8 753,57 €
G13	GEMAPI hors Aude	2021	G102E22	204	44 917,50 €	36 163,93 €	-8 753,57 €
Total					44 917,50 €	36 163,93 €	-8 753,57 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **8 753,57 €** ✓

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté en 2018 : **159 719,46 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **144 913,98 €**
 Disponible à l'individualisation : **14 805,48 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **14 805,48 €** ✓

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					159 719,46 €	144 913,98 €	-14 805,48 €
G22	Stratégie dép. biodiversité	2018	G203E09	204	159 719,46 €	144 913,98 €	-14 805,48 €
Total					159 719,46 €	144 913,98 €	-14 805,48 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **14 805,48 €** ✓

Montant du programme voté en 2020 : **216 927,81 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **187 342,33 €**
 Disponible à l'individualisation : **29 585,48 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **29 585,48 €** ✓

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					216 927,81 €	187 342,33 €	-29 585,48 €
G22	Stratégie biodiversité	2020	G203E25	204	216 927,81 €	187 342,33 €	-29 585,48 €
Total					216 927,81 €	187 342,33 €	-29 585,48 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **29 585,48 €**

Montant du programme voté en 2021 : **48 500,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **48 229,47 €**
 Disponible à l'individualisation : **270,53 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **270,53 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					48 500,00 €	48 229,47 €	-270,53 €
G22	Restaur. patrim.arboré Canal M	2021	G203E28	204	48 500,00 €	48 229,47 €	-270,53 €
Total					48 500,00 €	48 229,47 €	-270,53 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **270,53 €**

Montant du programme voté en 2022 : **800 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **790 361,59 €**
 Disponible à l'individualisation : **9 638,41 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **9 638,41 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					800 000,00 €	790 361,59 €	-9 638,41 €
G22	Restaur. patrim.arboré Canal M	2022	G203E31	204	800 000,00 €	790 361,59 €	-9 638,41 €
Total					800 000,00 €	790 361,59 €	-9 638,41 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **9 638,41 €**

Montant du programme voté en 2024 : **80 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **80 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
G22	EID	2024	G201E10	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Total					80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté en 2021 : 46 000,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2024 : 20 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : 26 000,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 26 000,00 €

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile					46 000,00 €	20 000,00 €	-26 000,00 €
G42	DFCI	2021	G401E20	204	46 000,00 €	20 000,00 €	-26 000,00 €
Total					46 000,00 €	20 000,00 €	-26 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 26 000,00 €

Programme H1 -Infrastructures d'intérêt départemental

Montant du programme voté en 2024 : 793 800,00 €
 Montant liquidé au 31/12/2024 : 635 040,00 €
 Disponible à l'individualisation : 158 760,00 €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 158 760,00 €

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H14 - LGV					793 800,00 €	635 040,00 €	-158 760,00 €
H14	LGV	2024	H101E30	204	793 800,00 €	635 040,00 €	-158 760,00 €
Total					793 800,00 €	635 040,00 €	-158 760,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de 158 760,00 €

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant du programme voté avant 2018: **16 055 039,48 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **15 018 521,78 €**
 Disponible à l'individualisation : **1 036 517,70 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 036 517,70 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H21 - Contrats territoriaux					13 266 770,48 €	12 230 252,78 €	-1 036 517,70 €
H21	Contr agglo volet territ-AGGL	2014	H201E01	204	13 266 770,48 €	12 230 252,78 €	-1 036 517,70 €
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					2 788 269,00 €	2 788 269,00 €	0,00 €
H22	Cœurs de village	2014	H203E01	204	2 788 269,00 €	2 788 269,00 €	0,00 €
Total					16 055 039,48 €	15 018 521,78 €	-1 036 517,70 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **1 036 517,70 €**

Montant du programme voté en 2020: **17 784,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **17 784,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					17 784,00 €	17 784,00 €	0,00 €
H22	Intempéries	2020	H203E31	204	17 784,00 €	17 784,00 €	0,00 €
Total					17 784,00 €	17 784,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Montant du programme voté en 2021: **335 405,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **330 495,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **4 910,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **4 910,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					335 405,00 €	330 495,00 €	-4 910,00 €
H22	Prévention Risques Majeurs	2021	H203E60	204	66 274,00 €	61 915,00 €	-4 359,00 €
H22	EAJE	2021	H203E40	204	269 131,00 €	268 580,00 €	-551,00 €
Total					335 405,00 €	330 495,00 €	-4 910,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **4 910,00 €**

Montant du programme voté en 2022: **273 497,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **273 122,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **375,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **375,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					273 497,00 €	273 122,00 €	-375,00 €
H22	Chaleur renouvelable	2022	H203E90	204	31 146,00 €	31 146,00 €	0,00 €
H22	Prévention Risques Majeurs	2022	H203E76	204	21 136,00 €	20 761,00 €	-375,00 €
H22	Maisons de santé pluridiscip.	2022	H203E73	204	216 878,00 €	216 878,00 €	0,00 €
H22	Services de proximité	2022	H203E80	204	4 337,00 €	4 337,00 €	0,00 €
Total					273 497,00 €	273 122,00 €	-375,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **375,00 €**

Montant du programme voté en 2023: **28 890,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **28 890,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H24 Lutte contre la désertification médicale					28 890,00 €	28 890,00 €	0,00 €
H24	Lutte désertification médicale	2023	H201E27	204	28 890,00 €	28 890,00 €	0,00 €
Total					28 890,00 €	28 890,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté en 2019: **695 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **681 832,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **13 168,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **13 168,00 €** ✓

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H41 Animation et promotion de l'offre touristique					695 000,00 €	681 832,00 €	-13 168,00 €
H41	Projets structurants (avant 2020)	2019	H403E06	204	695 000,00 €	681 832,00 €	-13 168,00 €
Total					695 000,00 €	681 832,00 €	-13 168,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **13 168,00 €** ✓

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté avant 2018: **286 978,97 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **260 121,85 €**
 Disponible à l'individualisation : **26 857,12 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **26 857,12 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H52 Circuit de proximité et agrotourisme					286 978,97 €	260 121,85 €	-26 857,12 €
H52	Circuits de proximité	2014	H502E01	204	286 978,97 €	260 121,85 €	-26 857,12 €
Total					286 978,97 €	260 121,85 €	-26 857,12 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **26 857,12 €** ✓

Montant du programme voté en 2019: **4 749 530,15 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **4 458 849,65 €**
 Disponible à l'individualisation : **290 680,50 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **290 680,50 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H52 Circuit de proximité et agrotourisme					70 185,69 €	65 864,24 €	-4 321,45 €
H52	Circuits de proximité	2019	H502E09	204	70 185,69 €	65 864,24 €	-4 321,45 €
Total action H53 Programme hydro-agricole					4 679 344,46 €	4 392 985,41 €	-286 359,05 €
H53	Irrigation collective	2019	H503E10	204	4 679 344,46 €	4 392 985,41 €	-286 359,05 €
Total					4 749 530,15 €	4 458 849,65 €	-290 680,50 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **290 680,50 €** ✓

Montant du programme voté en 2022 : **200 755,04 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **187 721,45 €**
 Disponible à l'individualisation : **13 033,59 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **13 033,59 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H52 Circuit de proximité et agrotourisme					200 755,04 €	187 721,45 €	-13 033,59 €
H52	Circuits de proximité	2022	H502E20	204	200 755,04 €	187 721,45 €	-13 033,59 €
Total					200 755,04 €	187 721,45 €	-13 033,59 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **13 033,59 €**

Montant du programme voté en 2023: **22 720,23 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **19 208,93 €**
 Disponible à l'individualisation : **3 511,30 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 511,30 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H51 Santé animale et prévention des calamités					2 451,63 €	2 451,63 €	0,00 €
H51	Aménagements fonciers	2023	H502E26	204	2 451,63 €	2 451,63 €	0,00 €
Total action H52 Circuit de proximité et agrotourisme					20 268,60 €	16 757,30 €	-3 511,30 €
H52	Circuits de proximité	2023	H502E27	204	20 268,60 €	16 757,30 €	-3 511,30 €
Total					22 720,23 €	19 208,93 €	-3 511,30 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **3 511,30 €**

Montant du programme voté en 2024 : **545 768,87 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **476 850,64 €**
 Disponible à l'individualisation : **68 918,23 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **68 918,23 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2023	Montant désindividualisé
Total action H51 Santé animale et prévention des calamités					5 768,87 €	5 768,87 €	0,00 €
H51	Aménagements fonciers	2024	H502E12	204	5 768,87 €	5 768,87 €	0,00 €
Total action H53 - Programme hydro-agricole					540 000,00 €	471 081,77 €	-68 918,23 €
H53	Charges intercal. Lauragais	2024	H503E17	204	500 000,00 €	437 207,27 €	-62 792,73 €
H53	Institutions interdép.	2024	H503E17	204	40 000,00 €	33 874,50 €	-6 125,50 €
Total					545 768,87 €	476 850,64 €	-68 918,23 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **68 918,23 €**

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté en 2018: **2 020 507,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **1 869 207,61 €**
 Disponible à l'individualisation : **151 299,39 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **151 299,39 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H61 Inondations octobre 2018					2 020 507,00 €	1 869 207,61 €	-151 299,39 €
H61	Inondations octobre 2018-Rivières	2018	H601E01	204	2 020 507,00 €	1 869 207,61 €	-151 299,39 €
Total					2 020 507,00 €	1 869 207,61 €	-151 299,39 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **151 299,39 €** ✓

Montant du programme voté en 2020 : **223 411,70 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **196 768,78 €**
 Disponible à l'individualisation : **26 642,92 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **27 763,21 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H63 Inondations janvier 2020					223 411,70 €	196 768,78 €	-26 642,92 €
H63	Inon. janv. 2020 AEP Asst	2020	H601E06	204	9 117,20 €	8 732,20 €	-385,00 €
H63	Inondations janv.2020 Rivières	2020	H601E06	204	214 294,50 €	188 036,58 €	-26 257,92 €
Total					223 411,70 €	196 768,78 €	-26 642,92 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **27 763,21 €** ✓

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté en 2022 : **1 000 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **1 000 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
I13	Cessions de domanialité	2022	I1002E19	204	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Total					1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €** ✓

Montant du programme voté en 2024 : **11 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **11 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs					11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €
I12	Eclairage tunnel Pierre-Lys	2024	I105E26	204	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €
Total					11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €** ✓

ANNEXE 7 – Tombées et clôture d'AP relatives aux subventions d'équipement.

	AP < 2018	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
B Action sociale et insertion	2 366 301,74	119 568,82	2 246 732,92	2 246 732,92
B4 Logement	2 366 301,74	119 568,82	2 246 732,92	2 246 732,92
H Aménag. attractivité du terr.	16 342 018,45	1 063 374,82	15 278 643,63	15 278 643,63
H2 Accompagnement territoires	16 055 039,48	1 036 517,70	15 018 521,78	15 018 521,78
H5 Agriculture et pêche	286 978,97	26 857,12	260 121,85	260 121,85
Total général	18 708 320,19	1 182 943,64	17 525 376,55	17 525 376,55

	AP 2018	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
C Autonomie	205 203,00	0,00	205 203,00	205 203,00
C2 Personnes handicapées	205 203,00	0,00	205 203,00	205 203,00
E Culture et patrimoine	546 344,00	24 009,00	522 335,00	522 335,00
E2 Sites culturels	546 344,00	24 009,00	522 335,00	522 335,00
G Env. et prév. des risques	159 719,46	14 805,48	144 913,98	144 913,98
G2 Espaces naturels	159 719,46	14 805,48	144 913,98	144 913,98
H Aménag. Attractivité du terr.	2 020 507,00	151 299,39	1 869 207,61	1 869 207,61
H6 Inondations	2 020 507,00	151 299,39	1 869 207,61	1 869 207,61
Total général	2 931 773,46	190 113,87	2 741 659,59	2 741 659,59

	AP 2019	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
B Action sociale et insertion	414 000,00	164 202,83	249 797,17	249 797,17
B4 Logement	414 000,00	164 202,83	249 797,17	249 797,17
G Env. et prév. des risques	343 289,27	10 884,27	332 405,00	332 405,00
G1 Eau	343 289,27	10 884,27	332 405,00	332 405,00
H Aménag. attractivité du terr.	5 444 530,15	303 848,50	5 140 681,65	5 140 681,65
H4 Tourisme	695 000,00	13 168,00	681 832,00	681 832,00
H5 Agriculture et pêche	4 749 530,15	290 680,50	4 458 849,65	4 458 849,65
Total général	6 201 819,42	478 935,60	5 722 883,82	5 722 883,82

	AP 2020	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
E Culture et patrimoine	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
E1 Développement culturel	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
F Sport Jeunesse	55 045,38	8 882,72	46 162,66	46 162,66
F1 Sports&activ. pleine nature	55 045,38	8 882,72	46 162,66	46 162,66
G Env. et prév. des risques	216 927,81	29 585,48	187 342,33	187 342,33
G2 Espaces naturels	216 927,81	29 585,48	187 342,33	187 342,33
H Aménag. attractivité du terr.	241 195,70	26 642,92	214 552,78	214 552,78
H2 Accompagnement territoires	17 784,00	0,00	17 784,00	17 784,00
H6 Inondations	223 411,70	26 642,92	196 768,78	196 768,78
Total général	643 168,89	65 111,12	578 057,77	578 057,77

	AP 2021	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
F Sport Jeunesse	73 182,62	11 913,36	61 269,26	61 269,26
F1 Sports&activ. pleine nature	73 182,62	11 913,36	61 269,26	61 269,26
G Env. et prév. des risques	139 417,50	35 024,10	104 393,40	104 393,40
G1 Eau	44 917,50	8 753,57	36 163,93	36 163,93
G2 Espaces naturels	48 500,00	270,53	48 229,47	48 229,47
G4 Sécurité civile	46 000,00	26 000,00	20 000,00	20 000,00
H Aménag. attractivité du terr.	335 405,00	4 910,00	330 495,00	330 495,00
H2 Accompagnement territoires	335 405,00	4 910,00	330 495,00	330 495,00
Total général	548 005,12	51 847,46	496 157,66	496 157,66

	AP 2022	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
G Env. et prév. des risques	800 000,00	9 638,41	790 361,59	790 361,59
G2 Espaces naturels	800 000,00	9 638,41	790 361,59	790 361,59
H Aménag. attractivité du terr.	474 252,04	13 408,59	460 843,45	460 843,45
H2 Accompagnement territoires	273 497,00	375,00	273 122,00	273 122,00
H5 Agriculture et pêche	200 755,04	13 033,59	187 721,45	187 721,45
I Réseau routier et mobilité	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
I1 Routes	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total général	2 274 252,04	23 047,00	2 251 205,04	2 251 205,04

	AP 2023	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
H Aménag. attractivité du terr.	51 610,23	3 511,30	48 098,93	48 098,93
H2 Accompagnement territoires	28 890,00	0,00	28 890,00	28 890,00
H5 Agriculture et pêche	22 720,23	3 511,30	19 208,93	19 208,93
Total général	51 610,23	3 511,30	48 098,93	48 098,93

	AP 2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
E Culture et patrimoine	215 500,00	0,00	215 500,00	215 500,00
E1 Développement culturel	215 500,00	0,00	215 500,00	215 500,00
G Env. et prév. des risques	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
G2 Espaces naturels	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
H Aménag. attractivité du terr.	1 339 568,87	227 678,23	1 111 890,64	1 111 890,64
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	793 800,00	158 760,00	635 040,00	635 040,00
H5 Agriculture et pêche	545 768,87	68 918,23	476 850,64	476 850,64
I Réseau routier et mobilité	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
I1 Routes	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
Total général	1 646 068,87	227 678,23	1 418 390,64	1 418 390,64

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-003

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2024: autorisations de programme du budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant les autorisations de programme du budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- du bilan des individualisations des AP 2024 annexe 1 et de la caducité des AP non individualisées au 31 décembre 2024 annexe 1,
- de la désindividualisation des AP 2024 relatives aux équipements départementaux présentés en annexe 2 pour un montant de 1,34 M€ et de leur clôture en annexe 3 pour un montant de 58 906,80 € qui n'ont pas été prorogées,
- de la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux présentés en annexe 4 pour 8,74 M€ et de leur clôture en annexe 5 pour un montant de 116,78 M€ qui n'ont pas été prorogées,
- de la désindividualisation des AP relatives aux subventions d'équipement présentés en annexe 6 pour 2,22 M€ et de leur clôture en annexe 7 pour un montant de 30,8 M€ qui n'ont pas été prorogées.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE 1 – Bilan des individualisations des Autorisations de programme 2024

AP Maîtrise d'ouvrage 2024	AP Initiale	AP révisées	Désindividualisation AP 2024	AP Actualisée (après CA 2024)
D Education	7 500 000,00	7 300 000,00		7 300 000,00
D1 - Collèges	7 500 000,00	7 300 000,00		7 300 000,00
E Culture et patrimoine	28 000,00	28 000,00	- 8 000,00	20 000,00
E1 - Développement culturel	20 000,00	20 000,00		20 000,00
E3 - Archives	8 000,00	8 000,00	- 8 000,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	680 000,00	680 000,00	- 245 028,00	434 972,00
G1 - Eau	40 000,00	40 000,00		40 000,00
G2 - Espaces naturels	300 000,00	300 000,00	- 245 028,00	54 972,00
G3 - Energies renouvelables	300 000,00	300 000,00		300 000,00
G4 - Sécurité civile	40 000,00	40 000,00		40 000,00
I Réseau routier et mobilité	32 750 000,00	32 664 000,00	- 1 089 000,00	31 575 000,00
I1 - Routes	32 550 000,00	32 464 000,00	- 1 089 000,00	31 375 000,00
I3 - Mobilités durables	200 000,00	200 000,00		200 000,00
K Administration générale	3 707 744,44	3 573 853,38		3 573 853,38
K3 - Système Information et télécommunications	636 744,44	542 853,38		542 853,38
K4 - Logistique et patrimoine	3 071 000,00	3 031 000,00		3 031 000,00
L Pilotage et coordination	5 000,00	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80
L2 - Communication externe	5 000,00	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80
Total général	44 670 744,44	44 250 853,38	- 1 343 093,20	42 907 760,18

AP Subvention 2024	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
B Action sociale et insertion	950 000,00	950 000,00	940 000,00
B4 Logement	950 000,00	950 000,00	940 000,00
C Autonomie	2 777 000,00	2 777 000,00	2 748 133,20
C1 Personnes âgées	2 777 000,00	2 777 000,00	2 748 133,20
E Culture et patrimoine	576 500,00	586 500,00	586 303,66
E1 Développement culturels	276 500,00	276 500,00	276 500,00
E2 Sites culturels	300 000,00	310 000,00	309 803,66
F Sport et jeunesse	100 000,00	100 000,00	77 797,95
F1 Sport et activités de plein nature	100 000,00	100 000,00	77 797,95
G Environnement et prévention des risques	8 907 500,00	8 007 625,00	6 127 903,66
G1 Eau	5 100 000,00	4 590 000,00	4 462 069,23
G2 Espaces naturels	920 000,00	530 125,00	361 822,64
G4 Sécurité civile	2 887 500,00	2 887 500,00	1 304 011,79
H Aménagement et attractivité du territoire	14 930 800,00	14 015 782,84	13 411 203,45
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	793 800,00	793 800,00	793 800,00
H2 Accompagnement des territoires	9 230 000,00	9 305 000,00	9 298 931,00
H5 Agriculture et pêche	2 166 000,00	1 175 982,84	577 472,45
H6 Inondations	2 741 000,00	2 741 000,00	2 741 000,00
I Réseau routier et mobilité	200 000,00	211 000,00	204 700,50
I1 Routes	0,00	11 000,00	11 000,00
I3 Mobilités durables	200 000,00	200 000,00	193 700,50
L Pilotage et coordination	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
L3 Budget participatif	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total général	29 441 800,00	27 647 907,84	24 096 042,42

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

ANNEXE 2 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme 2024 relatives aux équipements départementaux.

Programme E3 - Archives

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Montant du programme voté 2023 : 8 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 8 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 8 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2023	Montant désindividualisé
Total action E32 - Traitement et conservation						8 000,00 €	0,00 €	- 8 000,00 €
E32	ARCH-E301O006	Conservation préventive	2024	E301E12	21	8 000,00 €	0,00 €	- 8 000,00 €
Total						8 000,00 €	0,00 €	- 8 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 8 000,00 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2024 : 300 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 300 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 245 028,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2023	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						300 000,00 €	54 972,00 €	- 245 028,00 €
G22	TDEN-G203O007	Nouvelle stratégie biodiversité (études)	2024	G203E23	20	300 000,00	54 972,00	- 245 028,00
Total						300 000,00 €	54 972,00 €	- 245 028,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 245 028,00 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté 2024 : 1 089 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 089 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 089 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						1 089 000,00 €	0,00 €	- 1 089 000,00 €
I12	GRPR-I105O017	RD 627 Leucate - Réparation pont de la Corrèze	2024	I105E25	23	0,00	0,00	0,00
	GRPR-I105O024	RD610 / RD611 - Homs - Création d'un giratoire suite série d'accidents	2024	I105E23	23	900 000,00	0,00	-900 000,00
	GRPR-I105O025	RD42 - Palaja - Création d'un giratoire en entrée d'agallo	2024	I105E21	23	189 000,00	0,00	-189 000,00
Total						1 089 000,00 €	0,00 €	- 1 089 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 1 089 000,00 €

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté 2024 : 5 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 5 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 1 065,20 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action L21 - Actions de communication						5 000,00 €	3 934,80 €	- 1 065,20 €
L21	CABI-L201O001	Refonte site internet et Matériel	2024	L201E06	21	5 000,00 €	3 934,80 €	- 1 065,20 €
Total						5 000,00 €	3 934,80 €	- 1 065,20 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 1 065,20 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

ANNEXE 3 – Tombées d'AP 2024 relatives aux équipements départementaux.

	AP 2024	désindividualisation pour clôture AP	AP 2024 actualisée après CA 2024	Total AP Liquidé
E Culture et patrimoine	8 000,00	- 8 000,00	0,00	0,00
E3 - Archives	8 000,00	- 8 000,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	300 000,00	- 245 028,00	54 972,00	54 972,00
G2 - Espaces naturels	300 000,00	- 245 028,00	54 972,00	54 972,00
I Réseau routier et mobilité	1 089 000,00	- 1 089 000,00	0,00	0,00
I1 - Routes	1 089 000,00	- 1 089 000,00	0,00	0,00
L Pilotage et coordination	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80	3 934,80
L2 - Communication externe	5 000,00	- 1 065,20	3 934,80	3 934,80
Total général	1 402 000,00	- 1 343 093,20	58 906,80	58 906,80

ANNEXE 4 – désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Montant du programme voté 2019 : 1 332 826 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 332 826 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : - €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						189 315,26 €	189 315,26 €	0,00 €
D11	ALAI-D103O001	Alain : Etudes	2019	D103E05	000 053	189 315,26	189 315,26	
Total action D12 - Equipement						1 143 510,24 €	1 143 510,24 €	0,00 €
D12	ALAI-D103O003	Alain : Equipements	2019	D103E07	000 053	652 987,78	652 987,78	
		Alain : Terrains				490 522,46	490 522,46	
Total						1 332 825,50 €	1 332 825,50 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de :

- €

Montant du programme voté 2020 : 2 206 834 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 2 206 834 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 136 289,03 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						517 255,04 €	387 780,72 €	- 129 474,32 €
D11	TRAV-D113O001	Menuiseries extérieures	2020	D113E14	23	322 316,99	253 290,44	- 69 026,55
	TRAV-D113O002	Désimperméabilisation des sols - Végétalisation		D113E16		194 938,05	134 490,28	- 60 447,77
Total action D12 - Equipement						1 689 578,76 €	1 682 764,05 €	- 6 814,71 €
D12	ENEQ-D105O001	Equipement educ "licences serveurs"	2020	D105E05	21	10 062,91	10 062,91	
		Equipement educ "acquisitions classiques PC, classes mobiles..."				1 574 399,61	1 574 399,61	
		Equipement educ "standards téléphoniques"				68 034,91	68 034,91	
	TMAN-D112O003	TOUS COLLEGES		D112E06	21	37 081,33	30 266,62	- 6 814,71
Total						2 206 833,80 €	2 070 544,77 €	- 136 289,03 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de :

136 289,03 €

Montant du programme voté 2021 : 376 073 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 376 073 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 39 483,92 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action D12 - Equipement						376 073,01 €	336 589,09 €	- 39 483,92 €
D11	TMAN-D112O001	TOUS COLLEGES	2021	D112E07	20	225 736,79	193 664,92	- 32 071,87
	TRAV-D113O002	Désamiantage travaux correctifs		D113E11	20	28 555,89	23 620,15	- 4 935,74
		Maintenance corrective Escalier BASTION étude et travaux		D113E10	23	121 780,33	119 304,02	- 2 476,31
Total						376 073,01 €	336 589,09 €	- 39 483,92 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de :

39 483,92 €

Montant du programme voté 2023 : 218 835 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 218 835 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 150 562,31 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						139 000,00 €	0,00 €	- 139 000,00 €
D11	PARK-D109O002	Travaux : Rosa Parks construction Collège 1%	2023	D109E05	23	139 000,00	0,00	- 139 000,00
Total action D12 - Equipement						79 834,73 €	68 272,42 €	- 11 562,31 €
D12	ENEQ-D105O001	Equipement education - Téléphonie	2023	D105E08	21	79 834,73	68 272,42	- 11 562,31
Total						218 834,73 €	68 272,42 €	- 150 562,31 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de :

150 562,31 €

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté 2022 : 50 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 50 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 50 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action E21 - Aides à l'investissement						50 000,00 €	0,00 €	- 50 000,00 €
E21	CATH-E203O003	Plan de gestion - suivi du document et de sa mise en oeuvre avant expertise instances internationales et comité international.	2022	E203E13	20	50 000,00	0,00	- 50 000,00
Total						50 000,00 €	0,00 €	- 50 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 50 000,00 €

Programme F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté 2022 : 400 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 400 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 393 052,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature						400 000,00 €	6 948,00 €	- 393 052,00 €
F12	TDEN-F103O001	Liaison voies vertes RD4 Bram (Etudes préalables)	2022	F103E21	20	400 000,00	6 948,00	- 393 052,00
Total						400 000,00 €	6 948,00 €	- 393 052,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 393 052,00 €

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté 2022 : 125 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 125 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 29 312,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						125 000,00 €	95 688,00 €	- 29 312,00 €
G22	TDEN-G203O005	Etudes ENS Candidature UNESCO	2022	G203E12	20	50 000,00	28 650,00	- 21 350,00
	TDEN-G203O007	Etudes ENS renouvellement SDB (nouvelle stratégie) => opé études ou biodiversité?	2022	G203E13	20	75 000,00	67 038,00	- 7 962,00
Total						125 000,00 €	95 688,00 €	- 29 312,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 29 312,00 €

Programme G3 - Energies renouvelables

Montant du programme voté 2022 : 371 280 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 371 280 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant individualisé au cours de la séance : 86 052 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)						352 590,00 €	266 538,00 €	- 86 052,00 €
G31	ENRE-G301O001	Etude intégration paysagère et reimplantations / Elaboration plan mobilité / Diagnostic Réduc. Conso	2022	G301E06	20	352 590,00	266 538,00	- 86 052,00
Total						352 590,00 €	266 538,00 €	- 86 052,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 86 052,00 €

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2023 : 500 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 500 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 500 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités						500 000,00 €	0,00 €	- 500 000,00 €
H51	AGRI-H502O001	Remembrement AFAFE / Réhabilitation friches	2023	H502E11	4542122	500 000,00	0,00	- 500 000,00
Total						500 000,00 €	0,00 €	- 500 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 500 000,00 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 : 42 800 324 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 42 800 324 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 68 066,05 €

Segment	Opération			Autorisation de programme					
Code Action	Opération	Libellé opération	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé	
Total action I12 - Travaux neufs						42 800 324,42 €	42 732 258,37 €	- 68 066,05 €	
I1	GRPR-I105O001	Etudes Aude-2030	<2018	I105E01	20	993 290,01	993 290,01		
	GRPR-I105O002	RD 610 - Marseille /Blomac			21	24 305,91	24 305,91		
	GRPR-I105O003	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary Griffoul			23	624 537,52	624 537,52		
	GRPR-I105O004	RD613 Répar. béton pont Nielle			23	1 218 061,12	1 218 061,12		
	GRPR-I105O005	RD 6161 girat. carrefour Cité			23	299 017,29	299 017,29		
	GRPR-I105O006	RD 4 Barreau raccord. Bram			23	8 096,20	8 096,20		
	GRPR-I105O007	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte			20	4 560,00	4 560,00		
					21	1 188,78	1 188,78		
					23	4 392 206,92	4 392 206,92		
	GRPR-I105O008	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9			21	50 000,00	0,00		- 50 000,00
	GRPR-I105O009	Rocade est de Narbonne			23	2 638 880,60	2 638 880,60		
	GRPR-I105O010	Pôle échange scolaire Castel.			23	1 291 521,83	1 291 521,83		
	GRPR-I105O011	RD 118/ 623 - Délestage			21	0,00	0,00		
	GRPR-I105O012	RD 118 Giratoire pont de Pomas			23	11 646 878,03	11 646 878,03		
	GRPR-I105O013	RD34/6113 Barreau raccord. Alz			23	948 907,87	948 907,87		
	GRPR-I105O014	AP non affectée à ventiler			21	395 477,08	395 477,08		
					23	1 121 976,04	1 121 976,04		
	MOD-I1002O002	RD 118 Renforcem. et murets VL			23	1 402 656,08	1 402 656,08		
	MOD-I1002O003	Dotat. Annuelles Terri. <2018			21	17 095,00	17 095,00		
	MOD-I1002O004	Opé. Courantes Annuelles <2018			23	3 268 575,31	3 268 575,31		
	MOD-I1002O007	RD119 Modif. profil La Force			21	20 000,00	20 000,00		
	MOD-I1002O008	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja			23	51 249,50	51 249,50		
	MOD-I1002O009	RD117 Mise sécu parapets P-Lys			23	2 691 052,53	2 691 052,53		
	MOD-I1002O010	RD118 Supp. Obstacles latéraux			23	946 549,47	946 549,47		
	MOD-I1002O011	RD119 Supp.obstacles latéraux			23	1 106 985,35	1 106 985,35		
	MOD-I1002O012	RD126 Mise sécu St Papoul			21	196 541,68	196 541,68		
					23	37 970,69	37 970,69		
MOD-I1002O013	RD6113 PR103+710 Mferrand	23	2 790 707,36	2 772 641,31	- 18 066,05				
MOD-I1002O014	RD613 Renf. Sécu. Col Paradis	23	235 079,46	235 079,46					
MOD-I1002O015	RD613 Renforc. Rqfeuil Ariège	23	137 316,02	137 316,02					
MOD-I1002O016	RD620 Renf. col du Bac	23	61 709,60	61 709,60					
MOD-I1002O017	RD627 Réfection talus étang	21	7 797,06	7 797,06					
		23	777 532,75	777 532,75					
Total						42 800 324,42 €	42 732 258,37 €	- 68 066,05 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 68 066,05 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Montant du programme voté 2019 : 22 706 737 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 22 706 737 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 200 000,00 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						22 706 736,55 €	22 506 736,55 €	- 200 000,00 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2019	I106E10	23	17 332 913,52	17 332 913,52	
	PERN-I106O004	Pérennisation des dépendances			21	216 978,94	216 978,94	
	PERN-I106O006	RD13 rectific. rocade Raonel			23	1 020 000,00	1 020 000,00	
	PERN-I106O010	RD33 Aménag. tracé Carca/Bram			23	0,00	0,00	
	PERN-I106O012	RD6009 Renforc. Sigean PO			23	1 459 511,44	1 459 511,44	
	PERN-I106O013	RD6009 Contrat Route PR Narb			23	130 731,74	130 731,74	
	PERN-I106O015	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (rocade Carca)			23	1 071 292,61	1 071 292,61	
	PERN-I106O019	RD124 Sécu RD Canal Paraza/Ven			23	0,00	0,00	
	PERN-I106O029	Sécurisation réseau et équip.			23	0,00	0,00	
	PERN-I106O031	RD620 Renf/bezons à villegly			23	1 475 308,30	1 275 308,30	- 200 000,00
Total						22 706 736,55 €	22 506 736,55 €	- 200 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 200 000,00 €

Montant du programme voté 2020 : 28 550 982 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 28 550 982 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 5 138,37 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						1 212 919,61 €	1 207 783,24 €	- 5 136,37 €
I12	GRPR-I105O004	RD613 Répar. béton pont Nielle	2020	I105E13	23	0,00	0,00	
	GRPR-I105O006	RD 4 Barreau raccord. Bram			23	16 809,73	16 809,73	
	GRPR-I105O007	RD610 Aménag. Puichéric/Redorte			21	105 000,00	99 863,63	- 5 136,37
	GRPR-I105O008	RD6139 Renf. chaussée PLN à A9			23	1 091 109,88	1 091 109,88	
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						19 123 989,74 €	19 123 987,74 €	- 2,00 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2020	I106E21	23	10 043 534,02	10 043 534,02	
	PERN-I106O004	Pérennisation des dépendances			21	98 962,56	98 960,56	- 2,00
	PERN-I106O012	RD6009 Renforc. Sigean PO			23	4 798 402,53	4 798 402,53	
	PERN-I106O015	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (rocade Carca)			23	633 626,44	633 626,44	
	PERN-I106O016	RD624 renforc. Castel/Peyrens			23	420 733,39	420 733,39	
	PERN-I106O025	RD709 Renforcem PLN à La Palme			23	415 723,64	415 723,64	
	PERN-I106O026	Répar./mise conform. OA HVA + RD 117 Pierre-Lys			23	738 093,90	738 093,90	
	PERN-I106O029	Répar./mise conform. OA HVA + RD 117 Pierre-Lys			23	486 816,06	486 816,06	
Total action I14 - Imprévus et divers						8 214 072,75 €	8 214 072,75 €	0,00 €
I14	PERN-I106O030	Traitement évèn. aléatoires	2020	I106E21	23	8 214 072,75	8 214 072,75	
Total						28 550 982,10 €	28 545 843,73 €	- 5 138,37 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 5 138,37 €

Montant du programme voté 2022 : 4 530 113 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 4 530 113 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 172 325,11 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						169 490,44 €	19 490,44 €	- 150 000,00 €
I12	GRPR-I105O001	Etudes Aude-2030	2022	I105E10	20	169 490,44	19 490,44	- 150 000,00
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						4 360 622,87 €	4 338 297,76 €	- 22 325,11 €
I13	PERN-I106O029	Sécurisation réseau et équip.	2022	I106E14	23	3 200 000,00	3 177 674,89	- 22 325,11
	PERN-I106O035	Opé. Courantes Annuelles 2023				1 160 622,87	1 160 622,87	
Total						4 530 113,31 €	4 357 788,20 €	- 172 325,11 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 172 325,11 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

Montant du programme voté 2023 : 20 300 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 20 300 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 6 817 911,43 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs						3 800 000,00 €	833 008,31 €	- 2 966 991,69 €
I12	GRPR-I105O008	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9	2023	I105E18	23	1 200 000,00	434 860,45	- 765 139,55
	GRPR-I105O018	RD6113/RD26 - Aménagement sécurité routière "tour"		I105E15	23	400 000,00	398 147,86	- 1 852,14
	GRPR-I105O019	RD 118 Alet Les Bains - Restauration et réparation po		I105E11	23	1 600 000,00	0,00	- 1 600 000,00
	GRPR-I105O020	RD124 - Restauration et réparation du pont de Roubia		I105E16	23	600 000,00	0,00	- 600 000,00
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						16 500 000,00 €	12 649 080,26 €	- 3 850 919,74 €
I13	PERN-I106O003	Pérennisation des chaussées	2023	I106E18	23	15 500 000,00	12 153 089,05	- 3 346 910,95
	PERN-I106O031	RD620 Renf. Secteur Villegly/Caunes		I106E22	23	1 000 000,00	495 991,21	- 504 008,79
Total						20 300 000,00 €	13 482 088,57 €	- 6 817 911,43 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 6 817 911,43 €

Programme K3 - Système Information et télécommunications

Montant du programme voté < 2018 : 7 039,73 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 7 039,73 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : - €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé Opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action K31 - Systèmes d'information						7 039,73 €	7 039,73 €	0,00 €
K31	FIPH-K305O001	FIPH SI	<2018	K305E01	20	1 183,03	1 183,03	
					21	5 856,70	5 856,70	
Total						7 039,73 €	7 039,73 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - €

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2020 : 1 024 766 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 024 766 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 75 763,79 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action K41 - Moyens courants des services						1 024 766,20 €	949 002,41 €	- 75 763,79 €
K41	APRO-K422O002	Acquisition bornes IRVE	2020	K422E11	23	233 391,84	157 628,05	- 75 763,79
		Gestion des véhicules			21	791 374,36	791 374,36	
Total						1 024 766,20 €	949 002,41 €	- 75 763,79 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 75 763,79 €

Programme L2 - Communication externe

Montant du programme voté 2023 : 40 551 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 40 551 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 14 287,84 €

Segment	Opération			Autorisation de programme				
Code Action	Opération	Libellé opération	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action L21 - Actions de communication						40 550,52 €	26 262,68 €	- 14 287,84 €
L21	CABH-L201O001	Refonte site internet et Matériel	2023	L201E04	20	40 550,52	26 262,68	- 14 287,84
Total						40 550,52 €	26 262,68 €	- 14 287,84 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 14 287,84 €

ANNEXE 5 – Tombées et clôture d'AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux.

	AP < 2018	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
I Réseau routier et mobilité	42 800 324,42	42 732 258,37	- 68 066,05	42 732 258,37
I1 - Routes	42 800 324,42	42 732 258,37	- 68 066,05	42 732 258,37
K Administration générale	7 039,73	7 039,73		7 039,73
K3 - Système Information et télécommunications	7 039,73	7 039,73		7 039,73
Total général	42 807 364,15	42 739 298,10	- 68 066,05	42 739 298,10

	AP 2019	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
D Education	1 332 825,50	1 332 825,50		1 332 825,50
D1 - Collèges	1 332 825,50	1 332 825,50		1 332 825,50
I Réseau routier et mobilité	22 706 736,55	22 506 736,55	- 200 000,00	22 506 736,55
I1 - Routes	22 706 736,55	22 506 736,55	- 200 000,00	22 506 736,55
Total général	24 039 562,05	23 839 562,05	- 200 000,00	23 839 562,05

	AP 2020	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
D Education	2 206 833,80	2 070 544,77	- 136 289,03	2 070 544,77
D1 - Collèges	2 206 833,80	2 070 544,77	- 136 289,03	2 070 544,77
I Réseau routier et mobilité	28 550 982,10	28 545 843,73	- 5 138,37	28 545 843,73
I1 - Routes	28 550 982,10	28 545 843,73	- 5 138,37	28 545 843,73
K Administration générale	1 024 766,20	949 002,41	- 75 763,79	949 002,41
K4 - Logistique et patrimoine	1 024 766,20	949 002,41	- 75 763,79	949 002,41
Total général	31 782 582,10	31 565 390,91	- 217 191,19	31 565 390,91

	AP 2021	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
D Education	376 073,01	336 589,09	- 39 483,92	336 589,09
D1 - Collèges	376 073,01	336 589,09	- 39 483,92	336 589,09
Total général	376 073,01	336 589,09	- 39 483,92	336 589,09

	AP 2022	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
E Culture et patrimoine	50 000,00	0,00	- 50 000,00	0,00
E2 - Sites culturels	50 000,00	0,00	- 50 000,00	0,00
F Sport Jeunesse	400 000,00	6 948,00	- 393 052,00	6 948,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	400 000,00	6 948,00	- 393 052,00	6 948,00
G Environnement et prévention des risques	477 590,00	362 226,00	- 115 364,00	362 226,00
G2 - Espaces naturels	125 000,00	95 688,00	- 29 312,00	95 688,00
G3 - Energies renouvelables	352 590,00	266 538,00	- 86 052,00	266 538,00
I Réseau routier et mobilité	4 530 113,31	4 357 788,20	- 172 325,11	4 357 788,20
I1 - Routes	4 530 113,31	4 357 788,20	- 172 325,11	4 357 788,20
Total général	5 457 703,31	4 726 962,20	- 730 741,11	4 726 962,20

	AP 2023	Total AP Liquidé au 31/12/2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024
D Education	218 834,73	68 272,42	- 150 562,31	68 272,42
D1 - Collèges	218 834,73	68 272,42	- 150 562,31	68 272,42
H Aménagement attractivité Territoire	500 000,00	0,00	- 500 000,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	500 000,00	0,00	- 500 000,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	20 300 000,00	13 482 088,57	- 6 817 911,43	13 482 088,57
I1 - Routes	20 300 000,00	13 482 088,57	- 6 817 911,43	13 482 088,57
L Pilotage et coordination	40 550,52	26 262,68	- 14 287,84	26 262,68
L2 - Communication externe	40 550,52	26 262,68	- 14 287,84	26 262,68
Total général	21 059 385,25	13 576 623,67	- 7 482 761,58	13 576 623,67

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

ANNEXE 6 – Désindividualisation pour clôture des AP relatives aux subventions d'équipement.

Programme B4 - Logement

Montant du programme voté avant 2018 : **2 366 301,74 €**
 Montant liquidé au 31/12/2023 : **2 246 732,92 €**
 Disponible à l'individualisation : **119 568,82 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **119 568,82 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action B43 - Aides à la construction					2 366 301,74 €	2 246 732,92 €	-119 568,82 €
B43	HLM	2014	B403E01	204	2 366 301,74 €	2 246 732,92 €	-119 568,82 €
Total					2 366 301,74 €	2 246 732,92 €	-119 568,82 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **119 568,82 €** ✓

Montant du programme voté 2019 : **414 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **249 797,17 €**
 Disponible à l'individualisation : **164 202,83 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **164 202,83 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action B43 - Aides à la construction					414 000,00 €	249 797,17 €	-164 202,83 €
B43	HLM	2019	B403E10	204	414 000,00 €	249 797,17 €	-164 202,83 €
Total					414 000,00 €	249 797,17 €	-164 202,83 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **164 202,83 €** ✓

Programme C2 - Personnes handicapées

Montant du programme voté en 2018 : **205 203,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **205 203,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €** ✓

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action C26 Aides à l'investissement - Etablissements pour PH					205 203,00 €	205 203,00 €	0,00 €
C26	Etablissements pour PH - Construction FAM St Vincent et Foyer Paul Montalt	2018	C201E05	204	205 203,00 €	205 203,00 €	0,00 €
Total					205 203,00 €	205 203,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €** ✓

Programme E1 - Développement culturel

Montant du programme voté en 2020 : **130 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **130 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €** ✓

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques					130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €
E12	Travaux GIP céréès Franco	2020	E101E16	204	130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €
Total					3 502 857,41 €	130 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €** ✓

Montant du programme voté en 2024 : **215 500,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **215 500,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €** ✓

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2023	Montant désindividualisé
Total action E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques					215 500,00 €	215 500,00 €	0,00 €
E11	Droits Nelli	2024	E101E10	204	215 500,00 €	215 500,00 €	0,00 €
Total					215 500,00 €	215 500,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €** ✓

Programme E2 - Sites culturels

Montant du programme voté en 2018 : **546 344,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **522 335,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **24 009,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **24 009,00 €** ✓

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action E21 Aides à l'investissement					546 344,00 €	522 335,00 €	-24 009,00 €
E21	Equipements culturels (avant 2020)	2018	E204E02	204	546 344,00 €	522 335,00 €	-24 009,00 €
Total					546 344,00 €	522 335,00 €	-24 009,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **24 009,00 €** ✓

Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF	
---	---

Programme F1 - Sports et activités de pleine nature

Montant du programme voté en 2020 : **55 045,38 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **46 162,66 €**
 Disponible à l'individualisation : **8 882,72 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **8 882,72 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Segment	Opération	Millésime AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature					55 045,38 €	46 162,66 €	-8 882,72 €
F12	Espaces sites itinéraires	2020	F103E15	204	55 045,38 €	46 162,66 €	-8 882,72 €
Total					55 045,38 €	46 162,66 €	-8 882,72 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **8 882,72 €** ✓

Montant du programme voté en 2021 : **73 182,62 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **61 269,26 €**
 Disponible à l'individualisation : **11 913,36 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **11 913,36 €**

Segment	Opération	Millésime AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action F12 - Sports de pleine nature					73 182,62 €	61 269,26 €	-11 913,36 €
F12	Espaces sites itinéraires	2021	F103E24	204	73 182,62 €	61 269,26 €	-11 913,36 €
Total					73 182,62 €	61 269,26 €	-11 913,36 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **11 913,36 €** ✓

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté en 2019 : **343 289,27 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **332 405,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **10 884,27 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **10 884,27 €**

Segment	Opération	Millésime AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G12 - Programme AEP Assainissement					343 289,27 €	332 405,00 €	-10 884,27 €
G12	Subventions versées AEP et ASST	2019	G101E06	204	343 289,27 €	332 405,00 €	-10 884,27 €
Total					343 289,27 €	332 405,00 €	-10 884,27 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **10 884,27 €** ✓

Montant du programme voté en 2021 : **44 917,50 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **36 163,93 €**
 Disponible à l'individualisation : **8 753,57 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **8 753,57 €**

Segment	Opération	Millésime AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G13 - Programme de prévention des inondations					44 917,50 €	36 163,93 €	-8 753,57 €
G13	GEMAPI hors Aude	2021	G102E22	204	44 917,50 €	36 163,93 €	-8 753,57 €
Total					44 917,50 €	36 163,93 €	-8 753,57 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **8 753,57 €** ✓

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté en 2018 : **159 719,46 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **144 913,98 €**
 Disponible à l'individualisation : **14 805,48 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **14 805,48 €** ✓

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					159 719,46 €	144 913,98 €	-14 805,48 €
G22	Stratégie dép. biodiversité	2018	G203E09	204	159 719,46 €	144 913,98 €	-14 805,48 €
Total					159 719,46 €	144 913,98 €	-14 805,48 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **14 805,48 €** ✓

Montant du programme voté en 2020 : **216 927,81 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **187 342,33 €**
 Disponible à l'individualisation : **29 585,48 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **29 585,48 €** ✓

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					216 927,81 €	187 342,33 €	-29 585,48 €
G22	Stratégie biodiversité	2020	G203E25	204	216 927,81 €	187 342,33 €	-29 585,48 €
Total					216 927,81 €	187 342,33 €	-29 585,48 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **29 585,48 €**

Montant du programme voté en 2021 : **48 500,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **48 229,47 €**
 Disponible à l'individualisation : **270,53 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **270,53 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					48 500,00 €	48 229,47 €	-270,53 €
G22	Restaur. patrim.arboré Canal M	2021	G203E28	204	48 500,00 €	48 229,47 €	-270,53 €
Total					48 500,00 €	48 229,47 €	-270,53 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **270,53 €**

Montant du programme voté en 2022 : **800 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **790 361,59 €**
 Disponible à l'individualisation : **9 638,41 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **9 638,41 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					800 000,00 €	790 361,59 €	-9 638,41 €
G22	Restaur. patrim.arboré Canal M	2022	G203E31	204	800 000,00 €	790 361,59 €	-9 638,41 €
Total					800 000,00 €	790 361,59 €	-9 638,41 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **9 638,41 €**

Montant du programme voté en 2024 : **80 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **80 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)					80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
G22	EID	2024	G201E10	204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €
Total					80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté en 2021 : **46 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **20 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **26 000,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **26 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile					46 000,00 €	20 000,00 €	-26 000,00 €
G42	DFCI	2021	G401E20	204	46 000,00 €	20 000,00 €	-26 000,00 €
Total					46 000,00 €	20 000,00 €	-26 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **26 000,00 €** ✓

Programme H1 -Infrastructures d'intérêt départemental

Montant du programme voté en 2024 : **793 800,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **635 040,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **158 760,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **158 760,00 €**

Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H14 - LGV					793 800,00 €	635 040,00 €	-158 760,00 €
H14	LGV	2024	H101E30	204	793 800,00 €	635 040,00 €	-158 760,00 €
Total					793 800,00 €	635 040,00 €	-158 760,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **158 760,00 €** ✓

Programme H2 - Accompagnement des territoires

Montant du programme voté avant 2018: **16 055 039,48 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **15 018 521,78 €**
 Disponible à l'individualisation : **1 036 517,70 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 036 517,70 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le 
 ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H21 - Contrats territoriaux					13 266 770,48 €	12 230 252,78 €	-1 036 517,70 €
H21	Contr agglo volet territ-AGGL	2014	H201E01	204	13 266 770,48 €	12 230 252,78 €	-1 036 517,70 €
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					2 788 269,00 €	2 788 269,00 €	0,00 €
H22	Cœurs de village	2014	H203E01	204	2 788 269,00 €	2 788 269,00 €	0,00 €
Total					16 055 039,48 €	15 018 521,78 €	-1 036 517,70 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **1 036 517,70 €**

Montant du programme voté en 2020: **17 784,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **17 784,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					17 784,00 €	17 784,00 €	0,00 €
H22	Intempéries	2020	H203E31	204	17 784,00 €	17 784,00 €	0,00 €
Total					17 784,00 €	17 784,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Montant du programme voté en 2021: **335 405,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **330 495,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **4 910,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **4 910,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					335 405,00 €	330 495,00 €	-4 910,00 €
H22	Prévention Risques Majeurs	2021	H203E60	204	66 274,00 €	61 915,00 €	-4 359,00 €
H22	EAJE	2021	H203E40	204	269 131,00 €	268 580,00 €	-551,00 €
Total					335 405,00 €	330 495,00 €	-4 910,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **4 910,00 €**

Montant du programme voté en 2022: **273 497,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **273 122,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **375,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **375,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H22 Aides aux équipements publics communaux					273 497,00 €	273 122,00 €	-375,00 €
H22	Chaleur renouvelable	2022	H203E90	204	31 146,00 €	31 146,00 €	0,00 €
H22	Prévention Risques Majeurs	2022	H203E76	204	21 136,00 €	20 761,00 €	-375,00 €
H22	Maisons de santé pluridiscip.	2022	H203E73	204	216 878,00 €	216 878,00 €	0,00 €
H22	Services de proximité	2022	H203E80	204	4 337,00 €	4 337,00 €	0,00 €
Total					273 497,00 €	273 122,00 €	-375,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **375,00 €**

Montant du programme voté en 2023: **28 890,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **28 890,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H24 Lutte contre la désertification médicale					28 890,00 €	28 890,00 €	0,00 €
H24	Lutte désertification médicale	2023	H201E27	204	28 890,00 €	28 890,00 €	0,00 €
Total					28 890,00 €	28 890,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Programme H4 - Tourisme

Montant du programme voté en 2019: **695 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 **681 832,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **13 168,00 €** ✓
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **13 168,00 €** ✓

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Segment	Opération	Millésim AP	Autorisation de programme				
			Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H41 Animation et promotion de l'offre touristique					695 000,00 €	681 832,00 €	-13 168,00 €
H41	Projets structurants (avant 2020)	2019	H403E06	204	695 000,00 €	681 832,00 €	-13 168,00 €
Total					695 000,00 €	681 832,00 €	-13 168,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **13 168,00 €** ✓

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté avant 2018: **286 978,97 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **260 121,85 €**
 Disponible à l'individualisation : **26 857,12 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **26 857,12 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H52 Circuit de proximité et agrotourisme					286 978,97 €	260 121,85 €	-26 857,12 €
H52	Circuits de proximité	2014	H502E01	204	286 978,97 €	260 121,85 €	-26 857,12 €
Total					286 978,97 €	260 121,85 €	-26 857,12 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **26 857,12 €**

Montant du programme voté en 2019: **4 749 530,15 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **4 458 849,65 €**
 Disponible à l'individualisation : **290 680,50 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **290 680,50 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H52 Circuit de proximité et agrotourisme					70 185,69 €	65 864,24 €	-4 321,45 €
H52	Circuits de proximité	2019	H502E09	204	70 185,69 €	65 864,24 €	-4 321,45 €
Total action H53 Programme hydro-agricole					4 679 344,46 €	4 392 985,41 €	-286 359,05 €
H53	Irrigation collective	2019	H503E10	204	4 679 344,46 €	4 392 985,41 €	-286 359,05 €
Total					4 749 530,15 €	4 458 849,65 €	-290 680,50 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **290 680,50 €**

Montant du programme voté en 2022 : **200 755,04 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **187 721,45 €**
 Disponible à l'individualisation : **13 033,59 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **13 033,59 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H52 Circuit de proximité et agrotourisme					200 755,04 €	187 721,45 €	-13 033,59 €
H52	Circuits de proximité	2022	H502E20	204	200 755,04 €	187 721,45 €	-13 033,59 €
Total					200 755,04 €	187 721,45 €	-13 033,59 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **13 033,59 €**

Montant du programme voté en 2023: **22 720,23 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **19 208,93 €**
 Disponible à l'individualisation : **3 511,30 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 511,30 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H51 Santé animale et prévention des calamités					2 451,63 €	2 451,63 €	0,00 €
H51	Aménagements fonciers	2023	H502E26	204	2 451,63 €	2 451,63 €	0,00 €
Total action H52 Circuit de proximité et agrotourisme					20 268,60 €	16 757,30 €	-3 511,30 €
H52	Circuits de proximité	2023	H502E27	204	20 268,60 €	16 757,30 €	-3 511,30 €
Total					22 720,23 €	19 208,93 €	-3 511,30 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **3 511,30 €**

Montant du programme voté en 2024 : **545 768,87 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **476 850,64 €**
 Disponible à l'individualisation : **68 918,23 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **68 918,23 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2023	Montant désindividualisé
Total action H51 Santé animale et prévention des calamités					5 768,87 €	5 768,87 €	0,00 €
H51	Aménagements fonciers	2024	H502E12	204	5 768,87 €	5 768,87 €	0,00 €
Total action H53 - Programme hydro-agricole					540 000,00 €	471 081,77 €	-68 918,23 €
H53	Charges intercal. Lauragais	2024	H503E17	204	500 000,00 €	437 207,27 €	-62 792,73 €
H53	Institutions interdép.	2024	H503E17	204	40 000,00 €	33 874,50 €	-6 125,50 €
Total					545 768,87 €	476 850,64 €	-68 918,23 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **68 918,23 €**

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté en 2018: **2 020 507,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **1 869 207,61 €**
 Disponible à l'individualisation : **151 299,39 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **151 299,39 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H61 Inondations octobre 2018					2 020 507,00 €	1 869 207,61 €	-151 299,39 €
H61	Inondations octobre 2018-Rivières	2018	H601E01	204	2 020 507,00 €	1 869 207,61 €	-151 299,39 €
Total					2 020 507,00 €	1 869 207,61 €	-151 299,39 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **151 299,39 €**

Montant du programme voté en 2020 : **223 411,70 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **196 768,78 €**
 Disponible à l'individualisation : **26 642,92 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **27 763,21 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant AP clôturé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action H63 Inondations janvier 2020					223 411,70 €	196 768,78 €	-26 642,92 €
H63	Inon. janv. 2020 AEP Asst	2020	H601E06	204	9 117,20 €	8 732,20 €	-385,00 €
H63	Inondations janv.2020 Rivières	2020	H601E06	204	214 294,50 €	188 036,58 €	-26 257,92 €
Total					223 411,70 €	196 768,78 €	-26 642,92 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **27 763,21 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté en 2022 : **1 000 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **1 000 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau					1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
I13	Cessions de domanialité	2022	I1002E19	204	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Total					1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

Montant du programme voté en 2024 : **11 000,00 €**
 Montant liquidé au 31/12/2024 : **11 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **0,00 €**

Segment	Opération		Autorisation de programme				
Code Action	Libellé	Millésime AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024	Montant désindividualisé
Total action I12 - Travaux neufs					11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €
I12	Eclairage tunnel Pierre-Lys	2024	I105E26	204	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €
Total					11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de **0,00 €**

ANNEXE 7 – Tombées et clôture d'AP relatives aux subventions d'équipement.

	AP < 2018	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
B Action sociale et insertion	2 366 301,74	119 568,82	2 246 732,92	2 246 732,92
B4 Logement	2 366 301,74	119 568,82	2 246 732,92	2 246 732,92
H Aménag. attractivité du terr.	16 342 018,45	1 063 374,82	15 278 643,63	15 278 643,63
H2 Accompagnement territoires	16 055 039,48	1 036 517,70	15 018 521,78	15 018 521,78
H5 Agriculture et pêche	286 978,97	26 857,12	260 121,85	260 121,85
Total général	18 708 320,19	1 182 943,64	17 525 376,55	17 525 376,55

	AP 2018	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
C Autonomie	205 203,00	0,00	205 203,00	205 203,00
C2 Personnes handicapées	205 203,00	0,00	205 203,00	205 203,00
E Culture et patrimoine	546 344,00	24 009,00	522 335,00	522 335,00
E2 Sites culturels	546 344,00	24 009,00	522 335,00	522 335,00
G Env. et prév. des risques	159 719,46	14 805,48	144 913,98	144 913,98
G2 Espaces naturels	159 719,46	14 805,48	144 913,98	144 913,98
H Aménag. Attractivité du terr.	2 020 507,00	151 299,39	1 869 207,61	1 869 207,61
H6 Inondations	2 020 507,00	151 299,39	1 869 207,61	1 869 207,61
Total général	2 931 773,46	190 113,87	2 741 659,59	2 741 659,59

	AP 2019	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
B Action sociale et insertion	414 000,00	164 202,83	249 797,17	249 797,17
B4 Logement	414 000,00	164 202,83	249 797,17	249 797,17
G Env. et prév. des risques	343 289,27	10 884,27	332 405,00	332 405,00
G1 Eau	343 289,27	10 884,27	332 405,00	332 405,00
H Aménag. attractivité du terr.	5 444 530,15	303 848,50	5 140 681,65	5 140 681,65
H4 Tourisme	695 000,00	13 168,00	681 832,00	681 832,00
H5 Agriculture et pêche	4 749 530,15	290 680,50	4 458 849,65	4 458 849,65
Total général	6 201 819,42	478 935,60	5 722 883,82	5 722 883,82

	AP 2020	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
E Culture et patrimoine	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
E1 Développement culturel	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
F Sport Jeunesse	55 045,38	8 882,72	46 162,66	46 162,66
F1 Sports&activ. pleine nature	55 045,38	8 882,72	46 162,66	46 162,66
G Env. et prév. des risques	216 927,81	29 585,48	187 342,33	187 342,33
G2 Espaces naturels	216 927,81	29 585,48	187 342,33	187 342,33
H Aménag. attractivité du terr.	241 195,70	26 642,92	214 552,78	214 552,78
H2 Accompagnement territoires	17 784,00	0,00	17 784,00	17 784,00
H6 Inondations	223 411,70	26 642,92	196 768,78	196 768,78
Total général	643 168,89	65 111,12	578 057,77	578 057,77

	AP 2021	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
F Sport Jeunesse	73 182,62	11 913,36	61 269,26	61 269,26
F1 Sports&activ. pleine nature	73 182,62	11 913,36	61 269,26	61 269,26
G Env. et prév. des risques	139 417,50	35 024,10	104 393,40	104 393,40
G1 Eau	44 917,50	8 753,57	36 163,93	36 163,93
G2 Espaces naturels	48 500,00	270,53	48 229,47	48 229,47
G4 Sécurité civile	46 000,00	26 000,00	20 000,00	20 000,00
H Aménag. attractivité du terr.	335 405,00	4 910,00	330 495,00	330 495,00
H2 Accompagnement territoires	335 405,00	4 910,00	330 495,00	330 495,00
Total général	548 005,12	51 847,46	496 157,66	496 157,66

	AP 2022	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
G Env. et prév. des risques	800 000,00	9 638,41	790 361,59	790 361,59
G2 Espaces naturels	800 000,00	9 638,41	790 361,59	790 361,59
H Aménag. attractivité du terr.	474 252,04	13 408,59	460 843,45	460 843,45
H2 Accompagnement territoires	273 497,00	375,00	273 122,00	273 122,00
H5 Agriculture et pêche	200 755,04	13 033,59	187 721,45	187 721,45
I Réseau routier et mobilité	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
I1 Routes	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total général	2 274 252,04	23 047,00	2 251 205,04	2 251 205,04

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

	AP 2023	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
H Aménag. attractivité du terr.	51 610,23	3 511,30	48 098,93	48 098,93
H2 Accompagnement territoires	28 890,00	0,00	28 890,00	28 890,00
H5 Agriculture et pêche	22 720,23	3 511,30	19 208,93	19 208,93
Total général	51 610,23	3 511,30	48 098,93	48 098,93

	AP 2024	Désindividualisation pour Clôture AP	AP Actualisée après CA 2024	Total AP liquidé
E Culture et patrimoine	215 500,00	0,00	215 500,00	215 500,00
E1 Développement culturel	215 500,00	0,00	215 500,00	215 500,00
G Env. et prév. des risques	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
G2 Espaces naturels	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
H Aménag. attractivité du terr.	1 339 568,87	227 678,23	1 111 890,64	1 111 890,64
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	793 800,00	158 760,00	635 040,00	635 040,00
H5 Agriculture et pêche	545 768,87	68 918,23	476 850,64	476 850,64
I Réseau routier et mobilité	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
I1 Routes	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
Total général	1 646 068,87	227 678,23	1 418 390,64	1 418 390,64

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

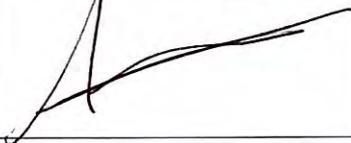
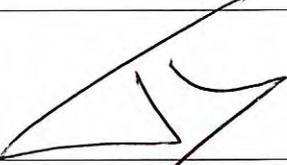
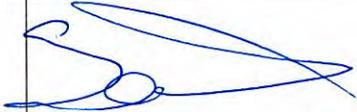


Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	



DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARIANI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampu!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

 S²LO

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Arrêté des comptes du Département pour 2024: budget principal	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2024 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le Payeur départemental,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2024.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le vote de l'assemblée délibérante arrêtant les comptes du Département doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Monsieur le Payeur départemental a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2024. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte de gestion établi par le Payeur départemental ainsi que le compte administratif 2024 du budget principal dont le résultat sera repris dès le vote du budget primitif 2025.

Voici un bref résumé de l'exercice :

L'exercice financier 2024 du Département est marqué par une baisse des recettes de

fonctionnement (-0,45% cette année contre +2,06% l'an dernier) en lien avec la chute des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) pour la deuxième année consécutive, et pour la première fois une absence de progression de la fraction de TVA. La dynamique positive des compensations de la CNSA a toutefois atténué cette importante baisse des recettes tandis que les dépenses de fonctionnement ont été plus contenues avec une progression de (+3%) en 2024 contre (+8%) en 2023. Les dépenses d'investissement retrouvent un niveau proche des années 2020 et 2021 et sont de 71,8 M€ en 2024. Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'établit à 219,5 M€ soit moins 12,8 M€. Malgré les efforts réalisés sur les dépenses, la situation financière se dégrade avec une baisse de l'épargne brute (autofinancement disponible pour investir et rembourser la dette) de près de 40% en 2024. Bien que l'encours de dette baisse, la capacité de désendettement se dégrade à 7 années (+49%) en lien avec la baisse de l'épargne. Une capacité de désendettement qui reste toutefois en dessous du seuil d'alerte de 10 ans.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 585,3 M€ en 2024. Elles ont diminué de 2,62 M€ (-0,45 %) sur l'exercice. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) enregistre une hausse à 1,76% soit un revenu complémentaire de 1,38 M€ ainsi que les compensations de la CNSA (+ 6,66 M€) pour financer l'APA, la PCH, le tarif plancher pour les établissements personnes âgées (23,5 €) et les revalorisations salariales dans la branche aide à domicile. La fraction de TVA reversée stagne par son absence de dynamisme à 159,41 M€ incluant la fraction compensatoire de TVA pour la CVAE. L'exercice 2024 est également marqué par un repli important des DMTO (63,7 M€) qui ont chuté de 10 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 554,09 M€ en hausse de (+2,85%), soit + 15,4 M€ sur l'exercice 2024. Cette évolution provient principalement des dépenses enfance famille, autonomie et ressources humaines en lien notamment avec la hausse des prises en charge physique, la hausse des bénéficiaires, la hausse du montant des prestations quel que soit le mode (dédommagement familial, emploi direct, prestataires) et l'impact de la loi Taquet pour les assistants familiaux.

La capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses est a diminué de 17,8 M€ pour s'établir à 31,2 M€. Le taux de CAF ressort à 5% (contre 8 % en 2023) en deçà de la moyenne historique du département (8%).

En matière d'investissement, les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 71,8 M€ contre 76,1 M€ en 2023. La baisse des réalisations est en partie en lien avec la baisse des crédits budgétaires en 2024 (- 7,6 M€). Le recours à l'emprunt s'est élevé à 20 M€ dont 10 M€ mobilisés sur l'exercice et 10 M€ portés en restes à réaliser.

Dans ce contexte, l'autofinancement a joué son rôle d'amortisseur pour couvrir le besoin de financement en investissement ce qui génère un prélèvement sur le fonds de roulement de 25,4 M€.

Le résultat financier global ressort à 58,36 M€ au terme de l'exercice 2024. La capacité de désendettement augmente et passe de 4,74 ans à 7,04 ans qui correspond à un endettement à résorber. Ce ratio exprime la soutenabilité de notre dette par rapport à notre épargne brute. En 2024, malgré la baisse de notre encours de dette de 12,8 M€, ce ratio se dégrade du fait de la chute de notre épargne en lien avec la baisse des DMTO et la progression mécanique des dépenses de fonctionnement.

Le Compte administratif 2024

1. Les résultats de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2024, **le compte administratif** fait apparaître, **en fonctionnement**, un résultat de l'exercice de **8 040 686,83 €** en diminution de 19,14 M€ par rapport à 2023.

CA 2024	Budget Principal
Section de fonctionnement	
Recettes	591 314 604,33
Dépenses	583 273 917,50
Résultat de l'exercice (excédent)	8 040 686,83
Résultats antérieurs (excédent)	83 746 855,22
Résultat de fonctionnement Global 2024	91 787 542,05
Section d'investissement	
Recettes	127 276 726,81
Dépenses	124 384 190,32
Solde d'investissement de l'exercice (Excédent)	2 892 536,49
Résultats antérieurs (Déficit)	-46 317 031,51
Déficit d'investissement	-43 424 495,02
RAR 2024 en dépenses	0,00
RAR 2024 en recettes	10 000 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-33 424 495,02
Résultat à affecter	58 363 047,03

Pour déterminer **le résultat global de fonctionnement à affecter**, il convient de prendre en compte le résultat reporté des exercices antérieurs.

Celui-ci s'élève à 83 746 855,22 € (contre 102 881 673,32 € en 2023). Le résultat de fonctionnement global 2024 s'élève donc à **91 787 542,05 €** (130 063 886,73 € en 2023).

La section d'investissement dégage un solde à financer de 43 424 495,02 € qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (positif)	2 892 536,49 €
- résultat reporté (déficit)	46 317 031,51 €

Le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à **43 424 495,02 €**

En intégrant les restes à réaliser, soit 10 M€ en recettes, le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à **33 424 495,02 €**.

Au total, **le résultat global de clôture 2024** s'élève à **58 363 047,03 €**.

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail et par section, le budget principal tel qu'il ressort du compte administratif 2024 figurant en annexe. La présentation qui suit est organisée selon la segmentation budgétaire (mission, programme, action).

En termes de mouvements financiers, le montant total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 707,66 M€ et à 718,59 M€. Les opérations réelles, c'est-à-dire les opérations donnant lieu à décaissement et encaissement, s'élèvent à 648,76 M€ en dépenses et 659,7 M€ en recettes (hors remboursement anticipé temporaire et refinancement de la dette).

	Dépenses		Recettes	
	Montant	Evol° en % par rapport à 2023	Montant	Evol° en % par rapport à 2023
Fonctionnement réel	554 088 044,96	2,85%	585 294 606,85	-0,45%
Opérations d'ordre	29 185 872,54		6 019 997,48	
Total fonctionnement	583 273 917,50	2,89%	591 314 604,33	-0,46%
Réel (hors Remboursement Anticipé Temporaire - RAT et Refinancement - Refi)	94 674 589,21	-5,15%	28 084 219,13	-34,46%
RAT	22 766 662,77		22 766 662,77	
Excédent capitalisé			46 317 031,51	12,21%
Apurement du compte 1069				
Investissement réel	117 441 251,98	2,53%	97 167 913,41	11,06%
Opérations d'ordre	6 942 938,34		30 108 813,40	
Total investissement	124 384 190,32	2,40%	127 276 726,81	9,32%
Total des mouvements réels (hors RAT & REFI)	648 762 634,17	1,60%	659 695 857,49	-1,84%
Total des mouvements budgétaires	707 658 107,82	2,80%	718 591 331,14	1,14%

2. La section de fonctionnement

2.1. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2024 s'établit à 591,31 M€ en baisse de 2,75 M€, soit - 0,46 % par rapport à 2023 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2023	CA 2024	Evol° en €	Evol° en %
Fiscalité directe	24 693 527,00	25 743 140,00	1 049 613,00	4,25%
Contributions directes	2 979 661,00	3 079 989,00	100 328,00	3,37%
<i>Taxe foncière Rôles supplémentaires</i>	107 568,00	12 287,00	-95 281,00	-88,58%
<i>IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux</i>	2 872 093,00	3 067 702,00	195 609,00	6,81%
Transfert frais de gestion TFB	11 496 970,00	12 446 255,00	949 285,00	8,26%
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	10 216 896,00	0,00	0,00%
Fiscalité indirecte	399 171 727,38	387 452 999,28	-11 718 728,10	-2,94%
Fraction de TVA	159 478 712,00	159 411 197,00	-67 515,00	-0,04%
<i>Fraction compensatoire de la TFPB</i>	140 340 931,00	140 299 740,00	-41 191,00	-0,03%
<i>Fraction complémentaire de TVA</i>	3 841 631,00	3 819 797,00	-21 834,00	-0,57%
<i>Fraction compensatoire de TVA - CVAE</i>	15 296 150,00	15 291 660,00	-4 490,00	-0,03%
Taxe sur les conventions d'assurance TSCA	78 258 292,49	79 639 506,49	1 381 214,00	1,76%
<i>Transferts de compétences</i>	35 141 989,48	36 009 683,64	867 694,16	2,47%
<i>Réforme fiscale</i>	43 116 303,01	43 629 822,85	513 519,84	1,19%
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	73 827 140,45	63 736 939,45	-10 090 201,00	-13,67%
Fonds de péréquation DMTO	22 830 924,00	20 639 067,00	-2 191 857,00	-9,60%
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	54 737 285,25	54 780 264,32	42 979,07	0,08%
Taxe d'aménagement	3 943 620,63	3 033 066,08	-910 554,55	-23,09%
TICFE (Taxe intérieure de consommation finale d'électricité)	5 629 977,82	5 665 482,58	35 504,76	0,63%
Taxe additionnelle de séjour	465 774,74	547 476,36	81 701,62	17,54%
Dotations Etat & participations	139 760 321,66	146 297 980,99	6 537 659,33	4,68%
DGF Dotation global de fonctionnement / DGD Dotation générale de décentralisation	71 059 281,00	71 150 104,00	90 823,00	0,13%
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 543 570,00	11 385 460,00	-158 110,00	-1,37%
FCTVA Fonds de compensation de la TVA	503 734,90	440 231,58	-63 503,32	-12,61%
Concours CNSA APA	23 728 034,91	25 238 236,59	1 510 201,68	6,36%
Concours CNSA PCH, MDPH, LASV loi d'adaptation de la société au vieillissement	11 642 486,38	16 796 216,94	5 153 730,56	44,27%
FMDI Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 643 552,00	4 484 522,00	-159 030,00	-3,42%
Fonds de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi	865 656,57	1 450 632,60	584 976,03	67,58%
Allocations compensatrices de fiscalité - Dotation carrée	3 882 307,00	3 882 307,00	0,00	0,00%
Autres participations	11 891 698,90	11 470 270,28	-421 428,62	-3,54%
Produit de gestion	14 849 139,05	17 614 992,47	2 765 853,42	18,63%
dont recouvrements des participations à l'aide sociale et indus	13 752 699,38	16 275 385,58	2 522 686,20	18,34%
Divers fonctionnement	9 437 565,71	8 185 494,11	-1 252 071,60	-13,27%
Total recettes réelles (hors résultat)	587 912 280,80	585 294 606,85	-2 617 673,95	-0,45%
Opérations d'ordre	6 157 095,25	6 019 997,48	-137 097,77	-2,23%
Total recettes fonctionnement	594 069 376,05	591 314 604,33	-2 754 771,72	-0,46%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 585,29 M€ contre 587,91 M€ en 2023, soit une baisse de 2,62 M€ (- 0,45 %).

Dans le détail :

- **La fiscalité directe locale** s'établit à 25,74 M€ en hausse de 4,25 %, soit + 1,05 M€.

Pour rappel, la loi de finances 2023 a supprimé la **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** et le **fonds de péréquation CVAE** remplacés par le versement d'une fraction de TVA complémentaire à celle déjà octroyée pour la suppression de la TFPB. En conséquence, le poids de la fiscalité directe locale est seulement de 4,4%

Le produit des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** s'établit à

3,07 M€ en hausse de 0,2 M€ (+ 6,8%).

Le transfert des **frais de gestion de TFB**, destiné à compenser le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarités, augmente (0,95 M€) et représente 12,45 M€ (+ 8,3%). Les reliquats de **rôles supplémentaires** ont été perçus pour 0,01 M€.

Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR), quant à lui, est figé depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2004 à 10,22 M€.

• La **fiscalité indirecte** s'élève à 387,45 M€ représente 66,20 % des recettes réelles de fonctionnement et diminue de 11,72 M€ soit - 3 %.

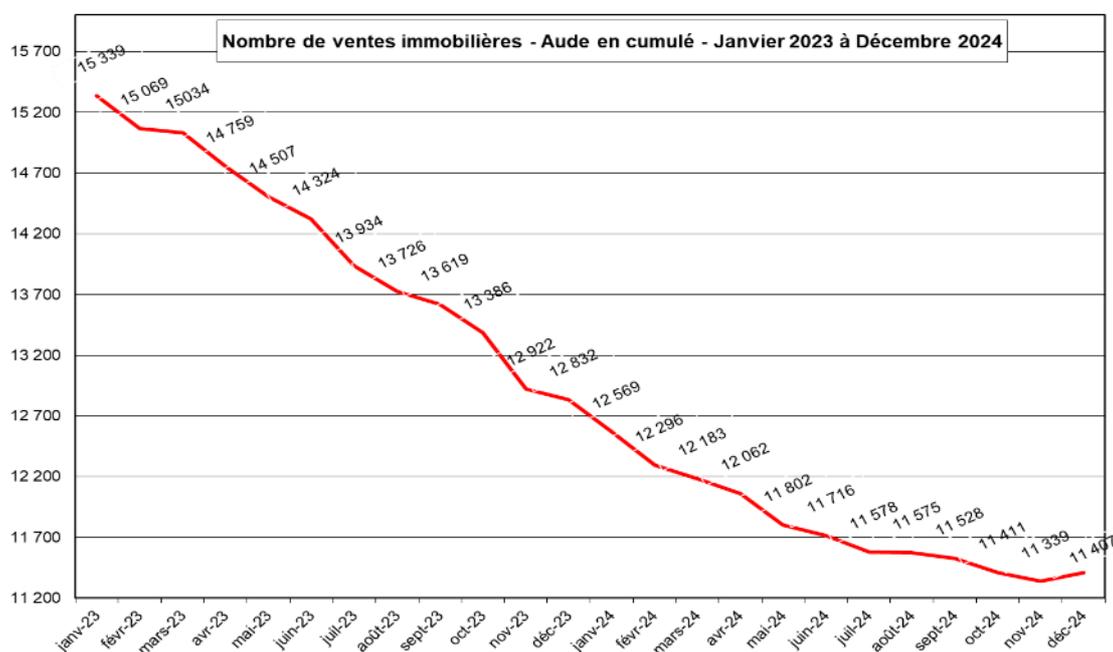
La **fraction de TVA compensatoire de la perte de fiscalité départementale**, est le 1^{er} poste de la fiscalité indirecte. Cette fiscalité reversée a été perçue à hauteur de 159,4 M€. Il est constaté une diminution de 0,04 %, soit - 0,07 M€, par rapport au montant perçu en 2023.

Cette **fraction de TVA** se décompose en trois postes pour compenser :

- la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'élève à 140,3 M€ (- 0,04 M€)
- la perte de la **CVAE et du fonds de péréquation**, encaissée pour 15,29 M€ (- 4 490 €)
- enfin, le département bénéficie d'une fraction complémentaire de TVA. de 3,82 M€ (-0,02 M€).

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) est depuis 2023 le 2nd poste de la fiscalité indirecte. Elle s'élève à 79,64 M€, soit une hausse de 1,38 M€. Les deux parts évoluent à la hausse par rapport à 2023, respectivement + 0,87 M€ pour le transfert de compétences et + 0,51 M€ pour la réforme fiscale.

Les **DMTO** enregistrent une baisse de 10,09 M€ pour s'établir à 63,74 M€ qui s'explique par un fort ralentissement du marché immobilier après une baisse de 14 M€ en 2023. L'augmentation des prix des biens, les restrictions d'octroi des crédits immobiliers et la hausse des taux d'intérêt en lien avec l'inflation ont été des facteurs dégradant de la situation 2024. Ainsi, les transactions ont vu leur nombre baisser.



Le **fonds globalisé de péréquation DMTO**, instauré en loi de finances 2020, regroupe en un

prélèvement unique trois anciens prélèvements déterminés en fonction de la recette fiscale des DMTO (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité en faveur des départements et fonds de soutien interdépartemental). Celui-ci s'établit à 20,64 M€ (- 2,19 M€). En prenant en compte le prélèvement en dépenses de 7,67 M€, il ressort un solde net de fonds de péréquation DMTO de 12,97 M€ (- 2,12 M€).

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) s'établit à 54,78 M€. Une légère hausse sur la part de TICPE relative aux transferts de compétences (+ 0,04 M€) est constatée par rapport à 2023.

Le produit de la **taxe d'aménagement** a diminué de - 0,91 M€ et s'élève à 3,03 M€. Cette taxe a une évolution aléatoire en lien avec le marché de l'immobilier et de la construction.

Le montant de la **taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité** (TICFE) s'établit à 5,67 M€ en hausse de 0,04 M€.

La **taxe additionnelle à la taxe de séjour**, mise en application depuis le 1^{er} janvier 2019, s'établit à 0,55 M€ avec une hausse de 0,08 M€.

- **Les dotations d'Etat et les participations** d'un montant global de 146,30 M€, représentent 25 % des recettes réelles de fonctionnement, et sont en hausse de 6,54 M€ (soit + 4,68 %) liés aux concours CNSA.

La **dotation globale de fonctionnement** évolue légèrement à la hausse (+ 0,09 M€) pour s'établir à 68,61 M€ en lien avec l'augmentation de la population.

La **dotation globale de décentralisation** (DGD) est figée et s'établit à 2,55 M€.

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement. Son montant de 11,39 M€ est en diminution de 0,16 M€.

S'agissant du **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI), on note une diminution de 0,16 M€ par rapport à 2023. Son montant s'établit à 4,48 M€ en 2024.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité stagnent et s'élèvent à 3,88 M€.

En 2024, le Département a perçu 0,44 M€ de **FCTVA** au titre des dépenses éligibles de fonctionnement, pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie en 2023 (soit - 0,06 M€).

Les concours de la CNSA au titre de l'APA (25,24 M€) augmentent de 1,51 M€ en lien avec la hausse des dépenses.

Les autres concours de la CNSA se portent à 16,8 M€ (+ 5,15 M€), comprenant la dotation PCH qui baisse de 0,14 M€ (6,75 M€) et les dotations fléchées sur les actions de prévention et le forfait autonomie de la conférence des financeurs (1 M€) qui augmentent de 0,13 M€. La dotation MDPH s'établit à 0,78 M€ (- 0,01 M€).

Par ailleurs, 2,86 M€ ont été encaissés au titre des revalorisations salariales des SAAD privés et des SAAD de la fonction publique territoriale pour les établissements hébergeant les personnes âgées et les personnes handicapées (article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale 2021). Cette somme comprend le rattrapage des années 2021, 2022 et 2023 pour le versement du CTI (complément de traitement indiciaire) pour 1 M€ (0,3 M€ solde PA et pour 0,7 M€ pour PH). Elle comprend également la dotation qualité octroyée aux SAAD (article 44 de la loi de

financement de la sécurité sociale 2022) pour 4,89 M€ et la participation pour l'aide à la vie partagée de l'habitat inclusif pour 0,27 M€ (0,11 M€ de 2023 et 0,16 M€ de 2024). Le total s'élève à 8,03M€.

Le **Pacte des solidarités** s'établit à 1,45 M€ dont 0,89 M€ au titre du contrat départemental des solidarités (2024 - 2027) et 0,56 M€ d'acompte 2024 suivant la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de France Travail (2024) établie avec l'Etat.

Pour mémoire, le reste à charge concernant les allocations individuelles de solidarités 2023, s'élevait à 89,43 M€ (hors mesures LFI 2014). Pour 2024, le reste à charges est de 90,07 M€.

Concernant les **autres participations** (11,47 M€), elles diminuent de 0,42 M€ notamment le FSE.

Cela concerne :

- ✓ le Fonds Social Européen d'un montant de 1,93 M€ (- 0,76 M€), la fin du programme FSE en 2023 a induit une accélération des versements des reliquats de dépenses qui ne se retrouvent pas en 2024,
- ✓ la compensation de l'Etat du tarif plancher de 23,50 € en 2024 pour les établissements hébergeant les personnes âgées et les personnes handicapées pour 3,55 M€ (+ 0,38 M€),
- ✓ les participations de l'Etat d'un montant total de 2,37 M€, dont 1,38 M€ dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (convention Taquet), 0,39 M€ pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'ASE, 0,5 M€ pour la mise à l'abri des mineurs non accompagnés et 0,1 M€ au titre du financement des revalorisations salariales ESSMS pour l'ASE,
- ✓ la contribution des collèges disposant d'un service de restauration au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) qui s'établit à 1,2 M€ (+ 0,05 M€),
- ✓ la recette du Fonds Unique Logement (FUL) à 0,6 M€ (+ 0,03 M€),
- ✓ le concours de l'Etat et de l'ANAH de 0,41 M€ (- 0,3 M€) dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov pour la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique,
- ✓ la participation des communes aux opérations de démoustication qui est stable à 0,40 M€,
- ✓ la participation de l'Etat aux actions de coopération décentralisée pour 0,27 M€ (+ 0,14 M€),
- ✓ la prise en charge des consultations médicales de la PMI par le régime d'assurance maladie pour 0,21 M€,
- ✓ la participation de l'Agence de l'Eau en matière hydraulique pour les études générales à hauteur de 0,11 M€,
- ✓ la participation du Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER) pour la transition écologique pour la mise en œuvre du programme SLIME+ (0,09 M€),
- ✓ la recette de la DRAAF dans le cadre du plan France Relance en soutien au projet alimentaire territorial « Manger Audois » (0,9 M€),
- ✓ la convention pour le coordinateur numérique dans le cadre du plan France Relance (0,05 M€),
- ✓ la participation des EPCI (CDC Pyrénées Audoises, CDC du Limouxin et CDC de la Piège Lauragais Malepère) pour l'entretien de la voie verte pour 0,03 M€,
- ✓ les participations de l'Etat pour les facilitateurs sociaux (0,03 M€), la participation de la CAF dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes (0,02 M€).

Les produits de gestion (17,61 M€) se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (16,27 M€). Ces derniers sont en augmentation de 2,52 M€ par rapport à 2023 et se répartissent comme suit :

- Autonomie : 14,62 M€ (+ 2,3 M€) dont 8,71 M€ pour l'hébergement des personnes âgées (+

0,91 M€) et 5,91 M€ pour l'hébergement des personnes en situation de handicap (+ 1,39 M€),

- Enfance famille : 1,65 M€ (+ 0,23 M€).

- Les autres produits de gestion s'élèvent à 1,34 M€ (+ 0,24 M€) et concernent notamment le remboursement des chèques déjeuners (0,43 M€), les redevances versées par les fermiers sur les concessions hydrauliques départementales (0,32 M€), le remboursement de trop versé à COGITIS (0,4 M€) et les revenus locatifs (0,19 M€).

Les recettes diverses de fonctionnement regroupent les recettes des autres produits de gestion dont ceux du domaine, les produits financiers, les produits exceptionnels et les atténuations de charges. Pour 2024, les recettes encaissées s'élèvent à 8,19 M€, soit une baisse de 1,25 M€ par rapport à l'année dernière.

La répartition est la suivante :

- Les produits du domaine diminuent pour s'établir à 1,64 M€. Ils comprennent notamment les redevances d'occupation du domaine public (0,72 M€), les remboursements des frais par des tiers (0,24 M€), le produit des coupes de bois (0,07 M€), les remboursements de frais par les budgets annexes (0,17 M€), les contributions pour dégradation des voies et chemins (0,41 M€) et le remboursement de la production des repas assurés par le service restauration du collège Alaric de Capendu par les communes de Marseillette, Douzens et Capendu (0,03 M€).

- Les indus RSA donnent lieu à une recette de 0,79 M€ en baisse de 0,34 M€.

- Les recouvrements d'indus APA (0,17 M€) sont en augmentation (+ 0,1 M€) ainsi que le remboursement des chèques services non employés qui s'élèvent à 0,82 M€ (-0,01 M€) dont 0,49 M€ pour l'APA (+ 0,06 M€) et 0,33 M€ pour la PCH (- 0,07 M€)

- Les produits exceptionnels divers diminuent de 1,19 M€ pour s'élever à 3,77 M€. Les recettes proviennent pour l'essentiel des remboursements liés à la rémunération (0,45 M€), des remboursements des chèques personnes handicapées (0,33 M€), des recettes de condamnation en justice pour 0,48 M€, des remboursements d'assurance (0,05 M€), des cessions de biens (5 950 €), des apurements de dépenses (0,64 M€), des reprises sur provisions pour risques et charges (1,55 M€) et des régularisations comptables (0,08 M€).

- Les atténuations de charges s'élèvent à 0,69 M€ et augmentent de 0,05 M€.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 583,27 M€ en hausse de 16,4 M€, soit + 2,89 % par rapport à 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 554,09 M€, en hausse de 15,4 M€, soit + 2,85% par rapport à 2023. Le détail vous est présenté par mission dans le tableau ci-après :

	CA 2023	CA 2024	Evol en €	Evol en %
A Enfance Famille	56 104 323,86	57 915 817,10	1 811 493,24	3,23%
B Action sociale et insertion	117 098 896,85	118 278 123,18	1 179 226,33	1,01%
C Autonomie	144 772 452,21	153 693 168,86	8 920 716,65	6,16%
D Education	9 821 445,42	8 162 487,37	-1 658 958,05	-16,89%
E Culture et patrimoine	3 298 220,14	3 235 973,60	-62 246,54	-1,89%
F Sport Jeunesse	2 257 017,91	2 342 653,43	85 635,52	3,79%
G Environnement et prévention des risques	20 708 037,50	21 310 813,97	602 776,47	2,91%
H Aménagement et attractivité du territoire	6 263 815,40	5 255 318,65	-1 008 496,75	-16,10%
I Réseau routier et mobilité	12 412 364,85	12 532 807,61	120 442,76	0,97%
K Administration générale	163 274 157,57	168 619 328,52	5 345 170,95	3,27%
L Pilotage et coordination	2 709 847,78	2 741 552,67	31 704,89	1,17%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	538 720 579,49	554 088 044,96	15 367 465,47	2,85%
Opérations d'ordre	28 166 583,15	29 185 872,54	1 019 289,39	3,62%
Total dépenses de fonctionnement	566 887 162,64	583 273 917,50	16 386 754,86	2,89%

Les évolutions entre 2023 et 2024 sur les différentes missions sont les suivantes :

- **Enfance et famille** : les dépenses se situent à 57,9 M€ soit une hausse de 1,8 M€ (+ 3,2 %). Cette augmentation est particulièrement visible sur le programme de **l'aide sociale à l'enfance** (+ 2 M€). Sur ce poste, la hausse concerne les mesures de prises en charge physique (+ 1,87 M€) et plus précisément les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 1,1 M€), aux foyers de l'enfance (+ 0,11 M€), aux centres et hôtels maternels pour les MNA (+ 0,17 M€), et au partenariat avec la Fédération audoise des œuvres laïques pour l'accueil des mineurs non accompagnés (+ 0,5 M€). La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance passe de 7,3 M€ en 2023 à 7 M€ soit - 0,3 M€. Par ailleurs, les mesures de prévention progressent de 0,16 M€ et regroupent les AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) (+ 0,04 M€), la dotation pour le service de prévention spécialisé (+ 0,02 M€) et les mesures d'accompagnement (+ 0,09 M€).

- **Action sociale et insertion** : les crédits s'élèvent à 118,3 M€, en augmentation par rapport à 2023 (+ 1,18 M€). Cela s'explique par une hausse des dépenses d'allocation RSA (+ 2,2 M€) qui se portent à 101,8 M€. Si le nombre d'allocataires est stable sur l'année, la revalorisation de 2024 de 4,6% du RSA intervenue au 1^{er} avril dernier impacte l'exercice. Sur le programme **insertion professionnelle**, les crédits d'un montant de 11,8 M€ diminuent (- 0,64 M€), notamment les crédits relatifs au FSE. Le programme **action sociale** baisse de 0,27 M€ lié aux aides versées aux personnes et se porte à 1,6 M€.

Les réalisations du programme **logement** d'un montant de 3 M€ sont en baisse de 0,08 M€.

- **Autonomie** : + 8,9 M€, soit + 6,16 %. Les dépenses destinées aux personnes âgées (76,2 M€) sont en augmentation de 5,4 M€ du fait des mesures dans le domaine de la dépendance (mise en œuvre des revalorisations salariales suite au SEGUR, de la dotation qualité, du relèvement du tarif plancher à 23,50 € par heure), compensées en partie par la CNSA.

Quant aux dépenses liées aux personnes en situation de handicap (77,53 M€) elles progressent de 3,5 M€. La hausse se répartit entre la prestation de compensation du handicap (+ 2,3 M€) les frais liés entre autres aux services ménagers (+ 1 M€) et les frais d'hébergements des personnes handicapées (+ 0,2 M€).

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) mobilisent 330 M€, soit 59% des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 11,9 M€.

En ce qui concerne plus spécifiquement les allocations individuelles de solidarités, le reste à charge 2023 (hors compensations LFI 2014) s'élève à 90,01 M€, soit une progression par rapport à 2023 du fait de la hausse du RSA et de l'APA.

- **Education** : la mission s'élève à 8,2 M€ soit – 1,7 M€ (- 16,9 %). La baisse est principalement liée au fait qu'en 2023 une dotation exceptionnelle avait été attribuée aux collèges suite à la hausse des coûts énergétiques. De plus, le syndicat mixte Cogitis qui réalisait les prestations de maintenance et d'évolution de l'informatique des collèges a été dissout au 30 juin 2024, impliquant le versement d'une subvention moindre (- 0,3 M€).

- **Culture et patrimoine** : les dépenses, d'un montant de 3,2 M€, sont en très légère baisse (- 0,06 M€), soit - 1,9 %. La diminution se concentre sur le développement des collections avec les ressources numériques (- 0,04 M€) et les aides au fonctionnement des sites culturels (- 0,04 M€). Quant aux dépenses destinées aux archives, elles représentent un montant de 0,15 M€ et correspondent, pour l'essentiel, à la conservation préventive de fonds documentaires.

- **Sport jeunesse** : les dépenses 2024 de 2,3 M€ sont plus hautes qu'en 2023 de 0,09 M€, soit + 3,8 %. Les dépenses relatives au programme **sports et activités de pleine nature** (1,53 M€) augmentent de 0,04 M€ du fait du rachat de matériel suite au sinistre de l'incendie de l'hôtel du département. Quant au programme **jeunesse** (0,82 M€), ce dernier progresse également de 0,05 M€. Le Département accompagne dans ce cadre les actions du Conseil départemental des jeunes (+ 0,01 M€). Par ailleurs, une subvention d'aide au fonctionnement de 0,36 M€ a été versée à l'association Acti-City pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes. Enfin, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (0,03 M€), des aides départementales sont accordées au titre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

- **Environnement et prévention des risques** : Cette mission s'élève à 21,3 M€ et est en augmentation par rapport à 2023 (+ 0,60 M€). Le programme **eau** (1,1 M€) évolue légèrement (+ 0,03 M€). Les principales charges concernent la participation au SMMAR (0,5 M€) et réseau11 (+ 0,14 M€). On note une baisse de 0,03 M€ de la prise en charge du déficit du budget annexe de la mission assistance technique eau et assainissement (0,45 M€). S'agissant des espaces naturels sensibles (ENS), les dépenses s'établissent à 2,9 M€, en progression de 0,22 M€ par rapport à 2023 suite à la hausse de la participation en faveur du CAUE (+ 0,2 M€) portée à 0,95 M€. Les autres participations statutaires sont stables et sont destinées à l'entente interdépartementale pour la démoustication (0,9 M€), et aux Parcs Naturels Régionaux (0,73 M€). Sur le programme des énergies renouvelables, le Département porte des actions d'animation en matière de performance énergétique pour un montant de 0,05 M€. Enfin, le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 17,1 M€ et progresse de 0,45 M€ soit 2,71 %. Il concerne la contribution obligatoire (16,25 M€), ainsi qu'une participation complémentaire au financement (0,36 M€) et la couverture de la charge des intérêts sur les emprunts de l'établissement (0,47 M€).

- **Aménagement et attractivité du territoire** : la mission diminue de 1 M€ (- 16,1%) pour s'établir à 5,25 M€. Sur le programme **accompagnement des territoires** (0,53 M€), 0,15 M€ sont dédiés au maintien d'activité en milieu rural dont 0,11 M€ pour le soutien des Maisons des Services au Public (MSAP), 0,23 M€ pour la lutte contre la désertification médicale et 0,15 M€ pour le fonctionnement de l'Agence Technique Départementale. S'agissant de la **coopération décentralisée**, les réalisations s'élèvent à 0,25 M€ et diminuent de 0,35 M€. Les dépenses en faveur du **tourisme** comprenant la participation à l'Agence de Développement Touristique et la promotion de la Marque Pays Cathare sont en baisse pour s'établir à 2,4 M€ (- 0,45 M€, soit – 15,78%). Quant au programme **agriculture et pêche**, les dépenses diminuent (- 0,24 M€) principalement sur les circuits de proximité avec la fin du programme 2022-2023 du projet alimentaire territorial (PAT) et la santé animale et prévention des calamités avec la prise en charge du déficit du budget annexe du laboratoire vétérinaire (- 0,05 M€).

- **Réseau routier et mobilité** : Avec 12,5 M€, cette mission est en hausse de 0,12 M€, soit +1 %. Les dépenses sur le programme des **routes** (9,03 M€) diminuent de 0,18 M€, principalement sur les dépenses imprévues de voiries (- 0,3 M€). En outre, la prise en charge du déficit du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier, progresse de 0,12 M€ pour s'établir à 1,09 M€. Quant au programme **transports** (3,25 M€), la hausse de 0,34 M€ tient à la mise en place du dispositif de l'école inclusive même si la MDPH ajuste les

prises en charge au plus près des besoins du bénéficiaire pour éviter un transport à la carte. Le nombre d'élèves tend à se stabiliser pour 2024. Enfin, le programme mobilités durables s'établit à 0,25 M€.

- **Administration générale** : Cette mission s'élève à 168,6 M€, en hausse de 5,3 M€ soit + 3,27 %. Le programme **ressources humaines** est en hausse de 5,37 M€, en lien avec la reprise en partie du personnel COGITIS (19 agents) depuis le 1^{er} juillet 2024, les mesures de revalorisation salariale et le financement des mesures liées à la loi Taquet qui garantit un salaire minimum pour les assistants familiaux et développe une incitation à l'accueil de plusieurs enfants avec une revalorisation des dispositions liées au salaire et aux congés (pour 1,9 M€). Un autre impact sur la masse salariale tient à l'avancement des carrières (effet GVT). Le programme **budget et finances** est en augmentation de 0,51 M€ principalement dû au relèvement des provisions pour risques et charges (+ 0,66 M€) et aux charges d'intérêts (+ 0,09 M€). Quant aux admissions en non-valeur, elles diminuent de 0,23 M€. Le programme **systèmes d'information et télécommunications** (2,94 M€) est en diminution (- 0,64 M€) avec notamment l'arrêt de la participation à Cogitis en milieu d'année. Quant au programme **logistique et patrimoine**, il s'élève à 7,95 M€ contre 7,84 M€ en 2023 (+ 0,11 M€). Cette augmentation concerne notamment les dépenses des frais de gardiennage (0,12 M€), les prestations de ménage (+ 0,14 M€) et des locations immobilières (+ 0,09 M€). Les dépenses d'énergie diminuent de 0,28 M€

- **Pilotage et coordination** : les dépenses sont en légère hausse par rapport à 2023. Les actions relatives au pilotage stratégique s'élèvent à 1,86 M€ dont 1,55 M€ pour le fonctionnement des groupes d'élus (+ 0,01 M€) et 0,86 M€ consacrés aux actions de communication (- 0,09 M€).

Telles sont les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal qui figurent au compte administratif 2024.

Je vous propose d'examiner à présent la section d'investissement 2024 en recettes et dépenses.

3. La section d'investissement

3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 127,28 M€ en hausse de 10,85 M€ (soit + 9,32 %) par rapport à 2023 du fait de la progression de la reprise du résultat, comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2023	CA 2024	Evol° en €	Evol° en %
Dotations	15 268 553,60	13 026 528,28	-2 242 025,32	-14,68%
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	4 549 168,83	2 739 655,25	-1 809 513,58	-39,78%
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	1 239 418,64	707 373,62	-532 045,02	-42,93%
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	2 238 404,00	2 238 404,00	0,00	0,00%
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	7 241 562,13	7 341 095,41	99 533,28	1,37%
Subventions et autres	7 581 593,08	5 057 690,85	-2 523 902,23	-33,29%
Emprunts	20 000 000,00	10 000 000,00	-10 000 000,00	-50,00%
Recettes réelles *	42 850 146,68	28 084 219,13	-14 765 927,55	-34,46%
Excédent capitalisé	41 278 395,38	46 317 031,51	5 038 636,13	12,21%
RAT Remboursement anticipé temporaire	3 366 663,09	22 766 662,77	19 399 999,68	0,00%
Total recettes réelles	87 495 205,15	97 167 913,41	9 672 708,26	11,06%
Opérations d'ordre	28 929 636,08	30 108 813,40	1 179 177,32	4,08%
Total recettes investissement	116 424 841,23	127 276 726,81	10 851 885,58	9,32%

* Hors excédent capitalisé, remboursement anticipé temporaire et refinancement

Les recettes réelles d'investissement (hors reprise de résultat) s'établissent à 28,08 M€, en baisse de 14,77 M€ (soit - 34,46 %) par rapport à l'exercice 2023.

Les **dotations** de l'Etat se sont élevées à 13,03 M€ soit une baisse de 2,24 M€ (- 14,68 %).

Les recettes de la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) s'élèvent à 2,74 M€ et correspondent aux travaux des collèges pour 1,98 M€ (solde 2023 et acompte 2024 pour le Collège Alain à Carcassonne, solde 2020 pour le Collège Bieules à Couiza, solde 2019 pour la chaufferie bois du Collège Courrière à Cuxac Cabardès) et aux travaux routiers pour 0,76 M€ (solde 2022 des travaux du giratoire du Griffoul à Castelnaudary, avance 2024 pour la RD 610 Aménagement entre Puichéric et la Redorte, solde du pont de la Nielle à St Laurent de la Cabrerisse et avance 2023 pour « tourne à gauche Canet d'Aude »).

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) « Plan de Relance » s'élève à 0,71 M€. Elle concerne la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département (0,42 M€), les ombrières photovoltaïques du parking de l'Hôtel du Département (0,13 M€), la régularisation d'écritures comptables 2022 et le solde 2021 pour le Collège Corbières Maritimes à Sigean (0,11 M€) et le solde de la division territoriale de Lagrasse (0,04 M€).

Le fonds de compensation de la TVA (7,34 M€) augmente, quant à lui, de 0,1 M€ du fait de dépenses éligibles plus importantes.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste fixée à 2,24 M€ (gel décidé en loi de finances).

Les **subventions d'investissement** clôturent à 5 M€ soit - 2,5 M€ par rapport à 2023.

Les recettes de subventions relatives à la **mission réseau routier et mobilité** augmentent (+ 0,2 M€) pour s'établir à 1,2 M€. Ce montant comprend les soldes de la Région au titre du réseau d'intérêt régional pour l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte (0,22 M€) et 0,15 M€ de subvention suite aux intempéries de 2018 et 2020. Il faut également intégrer la subvention du FEADER pour les giratoires du Limouxin (0,06 M€), le solde de la convention de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour la RD 118 entre Gesse et Nentilla (0,07 M€) et le produit des amendes de radars (0,71 M€).

Les subventions de la mission **sports et activités pleine nature** s'établissent à 2,11 M€ incluant des recettes pour la réalisation de la vélo-route du Canal du Midi de 1,97 M€ qui correspondent au

solde de la Région pour 0,78 M€ du 1^{er} tronçon de Argens Minervois à Argeliers et le 2^{ème} tronçon Naurouze à Homps, ainsi qu'au solde de l'Etat pour 1 M€ au titre du FNADT (0,64 M€) et du plan France Relance (0,37 M€) et au solde de VNF pour 0,18 M€. A cela, s'ajoute la participation des EPCI (CDC La Piège Lauragais Malepère, CDC du Limouxin et CDC des Pyrénées Audoises) pour l'entretien de la voie verte pour 0,14 M€.

La mission **éducation** enregistre 0,63 M€ dont le versement du fonds vert pour la rénovation énergétique du Collège Victor Hugo à Narbonne (0,35 M€ de solde 2023 et 0,04 M€ d'avance 2024), la subvention du FEDER pour la chaufferie du collège Antoine Courrière à Cuxac Cabardès (0,23 M€) et la subvention de l'Etat pour la sécurisation du Collège Alaric (2 000 €).

Les **autres recettes** (0,2 M€) incluent notamment l'acompte du fonds vert pour la MDS de Castelnaudary (0,03 M€), le solde de France relance par l'ANS pour un parcours de cybersécurité (0,05 M€), le versement de la DRAC pour la restauration des peintures murales de la chapelle de l'abbaye de Lagrasse (0,03 M€), la participation des EPCI pour la déclinaison locale du schéma départemental des mobilités (0,02 M€) et la subvention de la DRAC de 5 500 € pour les archives départementales pour la valorisation d'un évangélaire 13^{ème} siècle et l'exposition itinérante Henry de Monfreid.

Les **ressources** diverses (0,92 M€) sont composées principalement du solde la Région (0,75 M€) pour les inondations, de la subvention de la CNSA pour l'habitat inclusif (0,07 M€), des remboursements des prêts FUL (0,07 M€) et du remboursement de l'avance octroyée à l'EHPAD de Montréal (0,02 M€).

Enfin, le recours à l'emprunt s'est élevé à 10 M€ (2 M€ auprès de la NEF et 8 M€ auprès de la banque postale).

3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2024 s'élèvent à 124 384 190,32 M€.

	CA 2023	CA 2024	Evol° en €	Evol° en %
Equipements départementaux	49 304 794,69	45 089 365,97	-4 215 428,72	-8,55%
Subventions	26 765 322,26	26 704 098,65	-61 223,61	-0,23%
Total équipements	76 070 116,95	71 793 464,62	-4 276 652,33	-5,62%
Mouvements financiers	23 743 905,21	22 881 124,59	-862 780,62	-3,63%
Apurement du compte 1069	11 362 643,93	0,00	-11 362 643,93	-100,00%
Dépenses réelles investissement	111 176 666,09	94 674 589,21	-16 502 076,88	-14,84%
RAT	3 366 663,09	22 766 662,77	19 399 999,68	576,24%
Total dépenses réelles	114 543 329,18	117 441 251,98	2 897 922,80	2,53%
Opérations d'ordre	6 920 148,18	6 942 938,34	22 790,16	0,33%
Total dépenses d'investissement	121 463 477,36	124 384 190,32	2 920 712,96	2,40%

Le détail des dépenses réelles par mission et programme vous est présenté ci-après en distinguant les dépenses d'équipement direct et les subventions. Dans un rapport spécifique est présenté le montant des autorisations de programme correspondant aux engagements budgétaires votés en 2024.

➤ Les dépenses d'équipements départementaux

Les dépenses d'équipement baissent à 45,09 M€ contre 49,3 M€ en 2023, soit une baisse de 4,22 M€ en lien avec la baisse du budget.

	CA 2023	CA 2024	Evol°en €	Evol° en %
D Education	13 099 623,03	10 325 353,75	-2 774 269,28	-21,18%
D1 Collèges	13 099 623,03	10 325 353,75	-2 774 269,28	-21,18%
E Culture et patrimoine	303 933,51	315 140,05	11 206,54	3,69%
E1 Développement culturel	208 522,03	208 569,25	47,22	0,02%
E2 Sites culturels	20 088,83	7 682,40	-12 406,43	-61,76%
E3 Archives	75 322,65	98 888,40	23 565,75	31,29%
F Sport Jeunesse	1 290 574,40	78 460,15	-1 212 114,25	-93,92%
F1 Sport et activités de pleine nature	1 290 574,40	78 460,15	-1 212 114,25	-93,92%
G Environnement et prévention des risques	673 548,00	672 954,95	-593,05	-0,09%
G1 Eau	11 217,01	29 363,65	18 146,64	161,78%
G2 E spaces naturels	428 556,43	540 715,30	112 158,87	26,17%
G3 Energies renouvelables	189 462,00	77 076,00	-112 386,00	-59,32%
G4 Sécurité civile	44 312,56	25 800,00	-18 512,56	-41,78%
H Aménagement et attractivité du territoire	504 623,40	421 013,53	-83 609,87	-16,57%
H5 Agriculture et pêche	504 623,40	421 013,53	-83 609,87	-16,57%
I Réseau routier et mobilité	28 837 403,44	28 823 751,95	-13 651,49	-0,05%
I1 Routes	28 399 279,27	28 494 992,28	95 713,01	0,34%
I3 Mobilités durables	438 124,17	328 759,67	-109 364,50	-24,96%
K Administration générale	4 579 538,39	4 438 044,63	-141 493,76	-3,09%
K3 Systèmes d'information & télécommunications	1 657 486,51	1 741 512,66	84 026,15	5,07%
K4 Logistique et patrimoine	2 922 051,88	2 696 531,97	-225 519,91	-7,72%
L Pilotage et coordination	15 550,52	14 646,96	-903,56	-5,81%
L2 Communication externe	15 550,52	14 646,96	-903,56	-5,81%
Total équipement direct	49 304 794,69	45 089 365,97	-4 215 428,72	-8,55%

- **Education** : Le montant de dépenses s'élève à 10,33 M€ soit moins 2,77 M€. Les travaux de construction et de réhabilitation se chiffrent à 8,28 M€ dont la reconstruction du collège Alain à Carcassonne (5,1 M€) et des travaux pour la maîtrise de l'énergie dans divers collèges (1,3 M€).

Le financement des équipements des collèges se porte à 2,05 M€. Il comprend la fourniture de mobilier pour les salles de classe, l'équipement informatique dans le cadre du plan numérique et l'équipement des cuisines.

- **Culture et patrimoine** : Cette mission s'élève à 0,32 M€ essentiellement pour le développement des collections de la bibliothèque départementale (0,2 M€) ou encore la numérisation dans le cadre de la conservation préventive des archives départementales (0,1 M€).

- **Sport jeunesse** : les travaux de la véloroute du Canal du Midi et de la voie verte étant terminés, les réalisations se portent à 0,08 M€ pour cette mission essentiellement pour les sentiers de VTT et de randonnée.

- **Environnement et prévention des risques** : la dépense est d'un montant de 0,67 M€. Le programme espaces naturels regroupe les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,5 M€), le diagnostic pour les énergies renouvelables (0,08 M€), la DFCI (0,03 M€), l'acquisition de matériel pour les pépinières départementales (0,04 M€) et l'observatoire de l'eau (0,03 M€).
- **Aménagement et attractivité du territoire** : Les dépenses pour cette mission se concentrent sur les opérations de remembrement des terres agricoles (0,42 M€).
- **Réseau routier et mobilité** : Le programme des routes s'élève à 28,82 M€. Les principales dépenses concernent l'entretien et la gestion du réseau (21,76 M€), les travaux neufs (5,62 M€), les études (0,57 M€), les imprévus et divers (0,54 M€), et enfin la mobilité durable (0,33 M€) consacrée aux pistes cyclables et à la voie verte. Dans le cadre de la gestion du réseau, l'essentiel des dépenses sont comprises dans la pérennisation des chaussées et des dépendances (16,34 M€) et la sécurisation du réseau (1,57 M€). Les principaux travaux neufs concernent le renforcement Fanjeaux-Gaja sur la RD102 (2,16 M€) ou bien les aménagements entre Puichéric et La Redorte sur la RD610 (2,3 M€).
- **Administration générale** : d'un montant de 4,44 M€. Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunication s'élèvent à 1,74 M€ comprenant l'acquisition et le développement des logiciels (0,51 M€), l'acquisition de postes de travail (0,45 M€) et les dépenses liées aux infrastructures réseaux (0,7 M€). Les dépenses logistiques et bâtimentaires se portent à 2,7 M€. Elles comprennent les moyens courants des services (0,61 M€) et les réparations sur les bâtiments (2,08 M€).
- **Pilotage et coordination** : La refonte du site internet du Département a représenté une dépense de 0,14 M€.

➤ Les subventions d'équipement

Les subventions versées en 2024 sont d'un montant total de 26,7 M€ montant stable par rapport à 2023.

	CA 2023	CA 2024	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
A2 Aide sociale à l'enfance	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
B Action sociale et insertion	684 190,46	867 717,00	183 526,54	26,82%
B3 Action sociale	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
B4 Logement	674 190,46	857 717,00	183 526,54	27,22%
C Autonomie	160 000,00	662 378,60	502 378,60	313,99%
C1 Personnes âgées	160 000,00	621 338,60	461 338,60	288,34%
C2 Personnes handicapées	0,00	41 040,00	41 040,00	-
D Education	0,00	133 200,00	133 200,00	-
D1 Collèges	0,00	133 200,00	133 200,00	-
E Culture et patrimoine	326 642,04	1 070 349,78	743 707,74	227,68%
E1 Développement culturel	0,00	241 500,00	241 500,00	-
E2 Sites culturels	326 642,04	828 849,78	502 207,74	153,75%
F Sport Jeunesse	270 962,08	227 047,65	-43 914,43	-16,21%
F1 Sport et activités de pleine nature	270 962,08	227 047,65	-43 914,43	-16,21%
G Environnement et prévention des risques	6 247 752,25	4 834 285,34	-1 413 466,91	-22,62%
G1 Eau	4 418 956,73	3 388 555,23	-1 030 401,50	-23,32%
G2 Espaces naturels	985 593,15	555 283,60	-430 309,55	-43,66%
G4 Sécurité civile	843 202,37	890 446,51	47 244,14	5,60%
H Aménagement et attractivité du territoire	16 435 239,95	17 178 977,94	743 737,99	4,53%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 534 686,75	5 244 000,09	709 313,34	15,64%
H2 Accompagnement des territoires	9 183 215,78	8 714 254,26	-468 961,52	-5,11%
H4 Tourisme	355 604,00	66 164,00	-289 440,00	-81,39%
H5 Agriculture et pêche	1 279 480,17	1 480 588,12	201 107,95	15,72%
H6 Inondations	1 082 253,25	1 673 971,47	591 718,22	54,67%
I Réseau routier et mobilité	488 841,69	415 414,08	-73 427,61	-15,02%
I1 Routes	488 841,69	381 754,08	-107 087,61	-21,91%
I3 Mobilités durables	0,00	33 660,00	33 660,00	-
K Administration générale	0,00	88 159,69	88 159,69	-
K4 Logistique et patrimoine	0,00	88 159,69	88 159,69	-
L Pilotage et coordination	857 149,24	329 522,89	-527 626,35	-61,56%
L3 Budget participatif	857 149,24	329 522,89	-527 626,35	-61,56%
Total subventions d'investissement	26 765 322,26	26 704 098,65	-61 223,61	-0,23%

- **Enfance famille** : Le versement de la subvention d'équilibre du budget annexe de la SAE pour le projet d'amélioration de l'accueil d'enfants s'est élevé à 0,9 M€ en 2024 soit moins 0,4 M€ par rapport à 2023.

- **Action sociale et insertion** : la dépense s'élève à 0,86 M€ et progresse de 0,2 M€. Ce montant concerne les aides en faveur des logements à caractère sociaux (0,61 M€) ou encore l'ANRU des Peupliers à Narbonne (0,18 M€) et le PIG précarité énergétique

(0,06 M€).

- **Autonomie** : cette mission s'élève à 0,66 M€ et progresse de 0,5 M€. Elle a financé la reconstruction de l'EHPAD de Saissac (0,4 M€) ainsi que la construction d'habitat inclusif et de résidence autonomie (0,2 M€).

- **Education** : 133 200 € correspondent à des trop perçus sur subvention qui donnent lieu à remboursement des financeurs (0,18M€ pour la Région et 0,15 M€ pour l'Etat).

- **Culture et patrimoine** : les réalisations s'élèvent à 1,07 M€. Le Département a consacré 0,83 M€ aux sites culturels dont 0,67 M€ dédiés à l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare, 0,08 M€ destinés aux équipements culturels dans le cadre de l'aide aux communes, et 0,08 M€ pour les projets portés par l'association pour le patrimoine mondial UNESCO. L'aide aux acteurs culturels s'élève à 0,24 M€ dont 0,22 M€ pour le reversement des droits au Musée Nelli suite à sa vente l'an dernier et 0,03 M€ pour la réhabilitation du musée Cerès Franco.

- **Sports jeunesse** : les crédits budgétaires ont été consommés à hauteur de 0,23 M€. Les subventions ont concerné les voies vertes et la véloroute (0,17 M€) et l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (0,06 M€).

- **Environnement et prévention des risques** : Les crédits de la mission se portent à 4,83 M€. Les dépenses du programme eau d'un montant de 3,39 M€ se répartissent entre le financement des infrastructures d'AEP et d'assainissement (1,71 M€) et les dépenses en matière de prévention des inondations (1,68 M€). Les financements sur le programme espaces naturels, à hauteur de 0,56 M€, concernent la restauration du patrimoine arboré du canal du midi (0,19 M€), les projets des PNR (0,08 M€), les aides à la biodiversité (0,2 M€) et la démoustication (0,08 M€). Enfin, le programme sécurité civile s'élève à 0,89 M€ et consacre 0,83 M€ pour le remboursement des emprunts du SDIS (construction des casernes) et 0,06 M€ pour la DFCI.

- **Aménagement et attractivité du territoire** : 17,18 M€. Les crédits concernant les infrastructures d'intérêt départemental s'établissent à 5,24 M€ avec la subvention pour le port de Port La Nouvelle (2,27 M€), le THD (1,5 M€), l'aéroport de Carcassonne

(0,28 M€) et les études pour la Ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan (1,19 M€). Le programme accompagnement des territoires se porte à 8,7 M€ dont 8,58 M€ de subventions aux communes pour la construction d'équipements et les aménagements de voirie. Le programme tourisme se porte à 0,07 M€. Le programme agriculture et pêche a représenté une dépense de 1,48 M€ et comprend principalement les investissements en hydraulique agricole (1,37 M€). Enfin, suite aux inondations de 2018, 1,67 M€ a été versé dont 1,37 M€ pour la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes et 0,3 M€ pour des subventions concernant des travaux de réparation de la voirie communale ou d'amélioration des cours d'eau.

- **Réseau routier et mobilité** : les dépenses d'un montant de 0,42 M€ concernent des projets engagés il y a plusieurs années en matière de voirie communale (0,02 M€) et les frais de remise en état de parcelles départementales suite à des échanges de terrains avec les communes (0,35 M€) mais aussi le financement d'études l'éclairage de tunnel Pierre-Lys (0,01 M€) et les mobilités douces (0,03 M€).

- **Pilotage et coordination** : les dépenses d'un montant de 0,33 M€ correspondent au financement des projets issus de la deuxième édition du budget participatif.

➤ Les mouvements financiers

Les opérations financières s'élèvent à un total de 22,93 M€ soit une baisse de 0,86 M€ par rapport à 2023. Cette rubrique comprend le remboursement en capital de la dette (22,82 M€), et de manière subsidiaire les prêts accordés dans le cadre du FUL (0,06 M€).

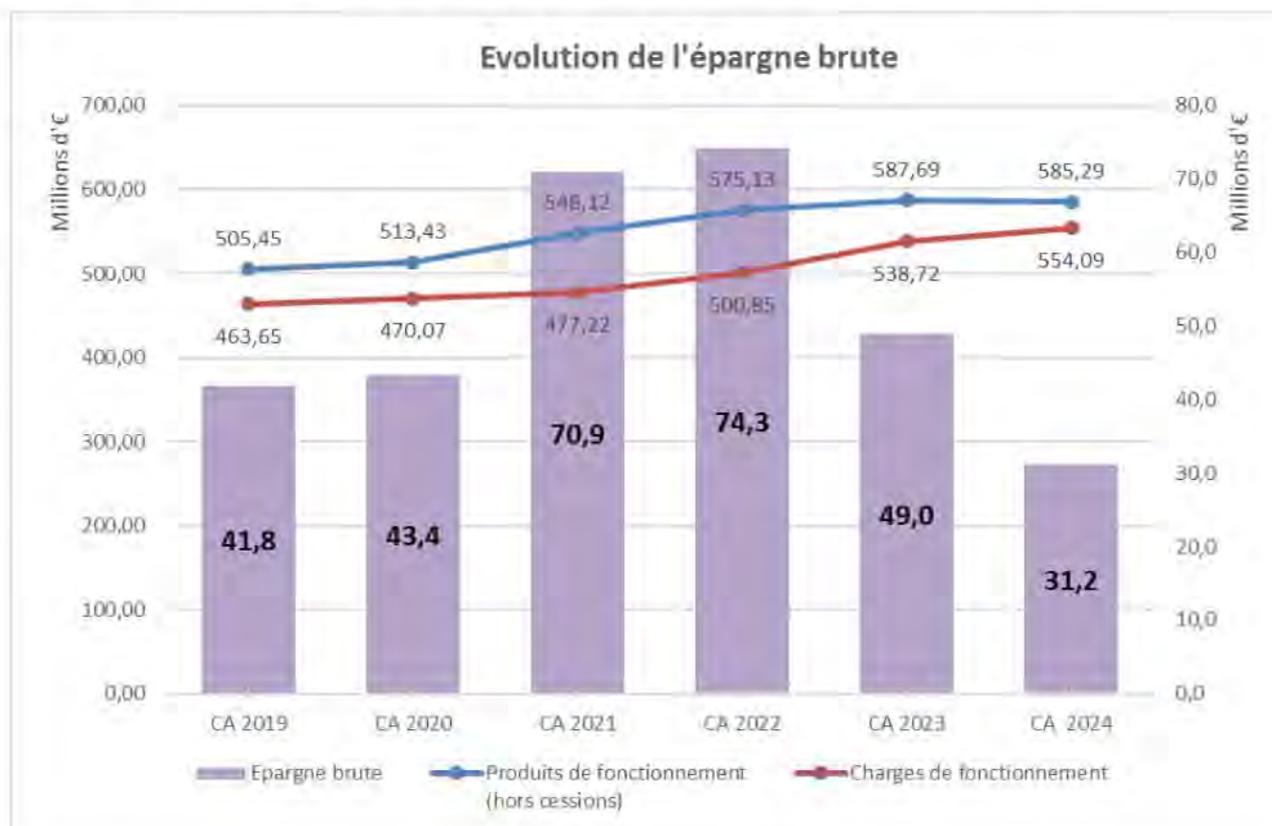
Concernant la dette du Département, un rapport spécifique est présenté au cours de la présente séance détaillant la politique d'emprunt en 2024 et les perspectives pour 2025.

4. La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier

4.1. L'autofinancement

L'autofinancement (épargne brute ou CAF brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir de la collectivité.

Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement (hors cession de biens) sur la période 2019-2024. L'année 2024 a été caractérisée par une chute de la CAF brute qui diminue de 17,8 M€ en lien avec la chute des DMTO de 10 M€.



4.2. Equilibre financier

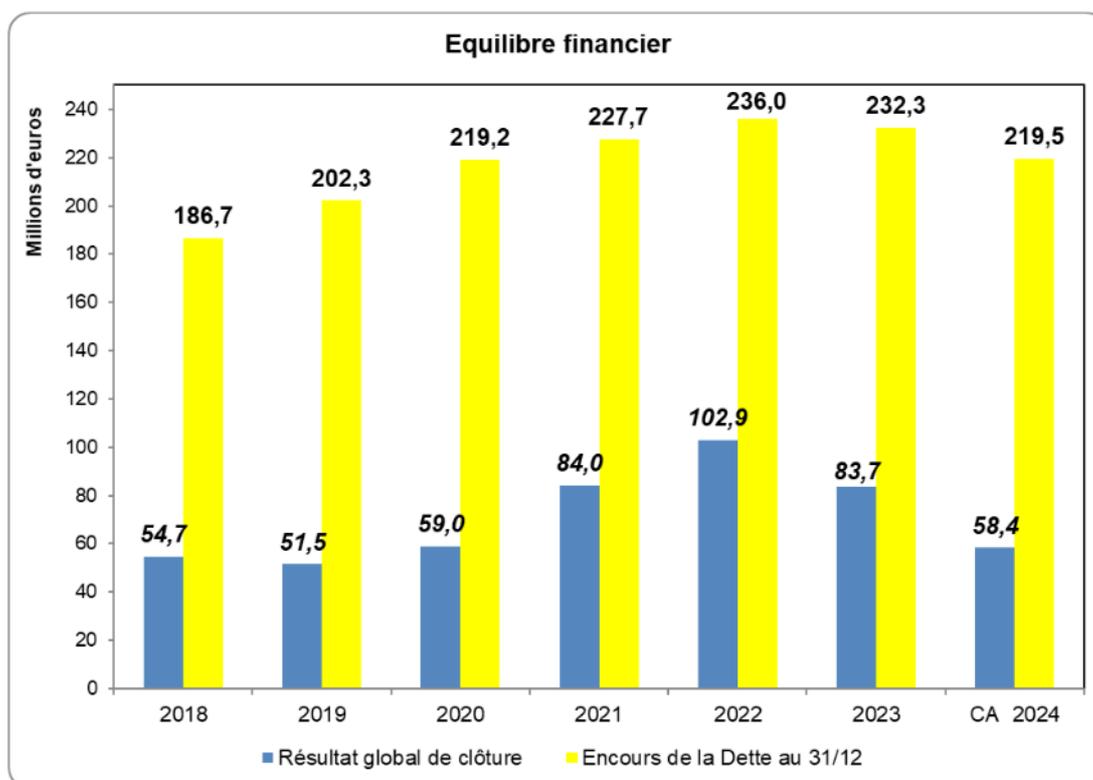
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution comparée de l'encours de dette, du résultat global de clôture et de la capacité de désendettement entre 2018 et 2024. Ils illustrent bien les efforts de la collectivité pour maintenir une situation financière saine face au dynamisme des

dépenses de solidarités. Pour rappel, ces dernières représentent 59% des dépenses réelles de fonctionnement soit un montant de 330 M€ en hausse de 11,9 M€ contre 22 M€ en 2023.

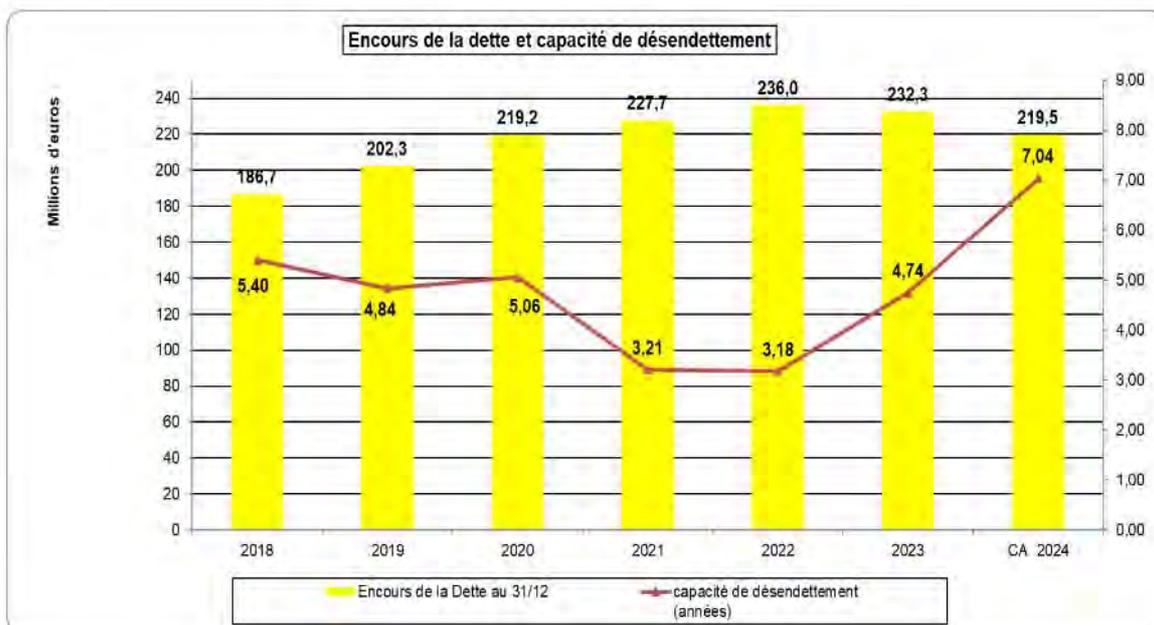
En 2024, le montant des emprunts souscrits est identique à 2023 soit 20 M€. Toutefois, les emprunts mobilisés sur 2024 s'élèvent seulement à 10 M€, le solde est inscrit en reste à réaliser sur 2025.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'établit à 219,5 M€ soit moins 12,8 M€.

Le résultat global de clôture, en baisse de 25,4 M€, ressort à 58,4 M€ contre 83,75 M€ l'année dernière. Malgré la baisse, il confère toujours à notre collectivité une stabilité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau suffisant (1 mois et 8 jours).



La capacité de désendettement s'établit 7,04 années contre 4,74 années à la fin de l'exercice 2023. Cette progression résulte de la diminution de l'autofinancement en 2024 malgré l'effort de diminution du stock de dette. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.



Le détail des dépenses par programme et missions vous est présenté en annexes n°1 et 2.

Tels sont les éléments du compte administratif 2024 que je tenais à vous communiquer. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- D'arrêter le compte de gestion 2024 du Payeur départemental,
- D'approuver le compte administratif 2024.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

**Annexe n°1 du compte administratif 2024
Dépenses réelles de fonctionnement**

	CA 2023	CA 2024	Evol en €	Evol en %
A Enfance Famille	56 104 323,86	57 915 817,10	1 811 493,24	3,23%
A1 Petite enfance	1 129 957,38	917 477,28	-212 480,10	-18,80%
A11 Parentalité	302 888,51	277 725,44	-25 163,07	-8,31%
A12 Santé	755 743,47	584 962,43	-170 781,04	-22,60%
A13 Modes d'accueil	71 325,40	54 789,41	-16 535,99	-23,18%
A2 Aide sociale à l'enfance	54 974 366,48	56 998 339,82	2 023 973,34	3,68%
A21 Mesures de prévention	5 265 675,89	5 423 775,09	158 099,20	3,00%
A22 Mesures de prises en charge physique	49 692 210,59	51 562 054,73	1 869 844,14	3,76%
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	16 480,00	12 510,00	-3 970,00	-24,09%
B Action sociale et insertion	117 098 896,85	118 278 123,18	1 179 226,33	1,01%
B1 Allocations RMI/RSA	99 644 718,16	101 824 891,25	2 180 173,09	2,19%
B11 Allocations	99 369 905,38	101 588 882,12	2 218 976,74	2,23%
B12 Régularisations	274 812,78	236 009,13	-38 803,65	-14,12%
B2 Insertion professionnelle	12 454 605,03	11 811 696,66	-642 908,37	-5,16%
B25 Fonds social européen	2 475 191,07	1 229 419,80	-1 245 771,27	-50,33%
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	2 435 342,60	2 907 345,10	472 002,50	19,38%
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	7 544 071,36	7 674 931,76	130 860,40	1,73%
B3 Action sociale	1 907 819,58	1 632 811,59	-275 007,99	-14,41%
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 581 273,78	1 378 163,34	-203 110,44	-12,84%
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	206 645,80	150 648,25	-55 997,55	-27,10%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	119 900,00	104 000,00	-15 900,00	-13,26%
B4 Logement	3 091 754,08	3 008 723,68	-83 030,40	-2,69%
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 703 829,80	1 662 691,95	-41 137,85	-2,41%
B42 Aides aux personnes - FUL	1 387 924,28	1 346 031,73	-41 892,55	-3,02%
C Autonomie	144 772 452,21	153 693 168,86	8 920 716,65	6,16%
C1 Personnes âgées	70 728 032,72	76 162 393,74	5 434 361,02	7,68%
C11 Aide sociale	5 974 296,24	5 579 060,36	-395 235,88	-6,62%
C12 Hébergement	11 935 680,61	13 040 462,38	1 104 781,77	9,26%
C13 APA	52 807 697,87	57 531 693,00	4 723 995,13	8,95%
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	10 358,00	11 178,00	820,00	7,92%
C2 Personnes handicapées	74 044 419,49	77 530 775,12	3 486 355,63	4,71%
C21 PCH et ACTP	31 066 200,64	33 367 944,48	2 301 743,84	7,41%
C22 Hébergement	39 154 568,85	39 396 555,20	241 986,35	0,62%
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	3 659 378,81	4 638 854,25	979 475,44	26,77%
C24 MDPH	126 165,19	96 165,19	-30 000,00	-23,78%
C25 Subventions dans le domaine du handicap	38 106,00	31 256,00	-6 850,00	-17,98%
D Education	9 821 445,42	8 162 487,37	-1 658 958,05	-16,89%
D1 Collèges	9 454 337,66	7 717 093,50	-1 737 244,16	-18,38%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	0,00	41 280,00	41 280,00	#DIV/0!
D12 Equipement	360 975,81	355 234,64	-5 741,17	-1,59%
D13 Entretien et réparations	919 146,03	626 924,03	-292 222,00	-31,79%
D14 Dotations aux collèges publics et privés	8 174 215,82	6 693 654,83	-1 480 560,99	-18,11%
D2 Actions éducatives	367 107,76	445 393,87	78 286,11	21,33%
D21 Aides à l'enseignement	367 107,76	445 393,87	78 286,11	21,33%
E Culture et patrimoine	3 298 220,14	3 235 973,60	-62 246,54	-1,89%
E1 Développement culturel	2 320 786,47	2 303 173,66	-17 612,81	-0,76%
E11 Développement des collections	83 447,58	40 972,28	-42 475,30	-50,90%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et arts	2 184 762,51	2 216 192,93	31 430,42	1,44%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	52 576,38	46 008,45	-6 567,93	-12,49%
E2 Sites culturels	823 247,52	784 434,75	-38 812,77	-4,71%
E22 Aides au fonctionnement	823 247,52	784 434,75	-38 812,77	-4,71%
E3 Archives	154 186,15	148 365,19	-5 820,96	-3,78%
E31 Développement des collections	3 246,33	2 943,78	-302,55	-9,32%
E32 Traitement et conservation	89 393,66	65 051,77	-24 341,89	-27,23%
E33 Médiation culturelle	61 546,16	80 369,64	18 823,48	30,58%
F Sport Jeunesse	2 257 017,91	2 342 653,43	85 635,52	3,79%
F1 Sports et activités de pleine	1 487 674,95	1 526 822,34	39 147,39	2,63%
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 247 262,38	1 284 872,40	37 610,02	3,02%
F12 Sports de pleine nature	240 412,57	241 949,94	1 537,37	0,64%
F2 Jeunesse	769 342,96	815 831,09	46 488,13	6,04%
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	521 985,02	541 331,10	19 346,08	3,71%
F22 Insertion des jeunes	247 357,94	274 499,99	27 142,05	10,97%

	CA 2023	CA 2024	Evol en €	Evol en %
G Environnement et prévention des risques	20 708 037,50	21 310 813,97	602 776,47	2,91%
G1 Eau	1 100 520,61	1 132 635,52	32 114,91	2,92%
G11 Etudes	30 722,00	0,00	-30 722,00	-100,00%
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	640 450,00	145 000,00	29,27%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	90 122,70	43 197,45	-46 925,25	-52,07%
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	484 225,91	448 988,07	-35 237,84	-7,28%
G2 Espaces naturels	2 705 241,53	2 921 186,68	215 945,15	7,98%
G21 Pépinières	45 964,57	38 238,99	-7 725,58	-16,81%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (EN)	1 808 536,40	1 852 656,02	44 119,62	2,44%
G23 Conseil et éducation à l'environnement	850 740,56	1 030 291,67	179 551,11	21,11%
G3 Energies renouvelables	117 182,80	48 608,06	-68 574,74	-58,52%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	117 182,80	48 608,06	-68 574,74	-58,52%
G4 Sécurité civile	16 785 092,56	17 208 383,71	423 291,15	2,52%
G41 SDIS	16 630 254,84	17 080 365,69	450 110,85	2,71%
G42 Autres actions de sécurité civile	154 837,72	128 018,02	-26 819,70	-17,32%
H Aménagement et attractivité du territoire	6 263 815,40	5 255 318,65	-1 008 496,75	-16,10%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 100,00	3 255,00	1 155,00	55,00%
H11 Numérique	2 100,00	3 255,00	1 155,00	55,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
H14 LGV	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
H2 Accompagnement des territoires	496 718,90	533 888,00	37 169,10	7,48%
H21 Contrats territoriaux	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
H22 Aides aux équipements publics communaux	6 172,00	0,00	-6 172,00	-100,00%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	122 643,90	151 663,00	29 019,10	23,66%
H24 Lutte contre la désertification médicale	147 903,00	232 225,00	84 322,00	57,01%
H25 Agence Technique Départementale	220 000,00	150 000,00	-70 000,00	-31,82%
H3 Coopération décentralisée	602 249,24	250 383,80	-351 865,44	-58,43%
H31 Programmes de coopération décentralisée	602 249,24	250 383,80	-351 865,44	-58,43%
H4 Tourisme	2 876 146,95	2 422 369,58	-453 777,37	-15,78%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 690 560,11	2 266 958,00	-423 602,11	-15,74%
H42 Marque "Pays cathare"	185 586,84	155 411,58	-30 175,26	-16,26%
H5 Agriculture et pêche	2 286 600,31	2 045 422,27	-241 178,04	-10,55%
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 227 821,79	1 292 061,14	64 239,35	5,23%
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	779 140,04	473 048,37	-306 091,67	-39,29%
H53 Programme hydro-agricole	279 638,48	280 312,76	674,28	0,24%
I Réseau routier et mobilité	12 412 364,85	12 532 807,61	120 442,76	0,97%
I1 Routes	9 206 778,32	9 028 829,92	-177 948,40	-1,93%
I13 Entretien et gestion du réseau	7 394 996,24	7 396 693,66	1 697,42	0,02%
I14 Imprévus et divers	840 912,04	545 201,48	-295 710,56	-35,17%
I15 Parc et Laboratoire Routier	970 870,04	1 086 934,78	116 064,74	11,95%
I2 Transports	2 914 860,18	3 251 791,88	336 931,70	11,56%
I22 Transports scolaires	2 914 860,18	3 251 791,88	336 931,70	11,56%
I3 Mobilités durables	290 726,35	252 185,81	-38 540,54	-13,26%
I31 Voies vertes et pistes cyclables	275 678,35	252 185,81	-23 492,54	-8,52%
I32 Autopartage	15 048,00	0,00	-15 048,00	-100,00%
K Administration générale	163 274 157,57	168 619 328,52	5 345 170,95	3,27%
K1 Ressources humaines	130 032 937,17	135 399 285,08	5 366 347,91	4,13%
K11 Rémunération du personnel	126 292 474,36	131 768 473,84	5 475 999,48	4,34%
K12 Actions de formation	563 751,32	413 582,68	-150 168,64	-26,64%
K13 Actions de prévention	50 590,93	44 657,19	-5 933,74	-11,73%
K14 Action sociale	3 126 120,56	3 172 571,37	46 450,81	1,49%
K2 Budget et finances	21 868 553,00	22 378 564,19	510 011,19	2,33%
K21 Dette	4 796 428,98	4 885 769,98	89 341,00	1,86%
K22 Provisions pour charges et imprévus	1 553 000,00	2 217 000,00	664 000,00	42,76%
K23 Subventions diverses	100 234,93	99 777,46	-457,47	-0,46%
K24 Créances, pertes et reversements	15 418 889,09	15 176 016,75	-242 872,34	-1,58%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 535 405,61	2 890 968,54	-644 437,07	-18,23%
K31 Systèmes d'information	3 063 710,15	2 407 743,99	-655 966,16	-21,41%
K32 Télécommunications	471 695,46	483 224,55	11 529,09	2,44%
K4 Logistique et patrimoine	7 837 261,79	7 950 510,71	113 248,92	1,45%
K41 Moyens courants des services	2 910 119,69	2 951 590,41	41 470,72	1,43%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	4 927 142,10	4 998 920,30	71 778,20	1,46%
L Pilotage et coordination	2 709 847,78	2 741 552,67	31 704,89	1,17%
L1 Pilotage stratégique	1 741 759,57	1 855 965,57	114 206,00	6,56%
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 535 986,13	1 549 918,74	13 932,61	0,91%
L12 CESE et autres organismes consultatifs	31 085,10	16 079,21	-15 005,89	-48,27%
L13 Pilotage de l'administration	174 688,34	289 967,62	115 279,28	65,99%
L2 Communication externe	954 888,21	864 167,10	-90 721,11	-9,50%
L21 Actions de communication	954 888,21	864 167,10	-90 721,11	-9,50%
L3 Budget participatif	13 200,00	21 420,00	8 220,00	62,27%
L31 Actions du budget participatif	13 200,00	21 420,00	8 220,00	62,27%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	538 720 579,49	554 088 044,96	15 367 465,47	2,85%

Annexe n°2 du compte administratif 2024
Dépenses réelles d'investissement (sans RAT et Refinancement)

	CA 2023	CA 2024	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
A2 Aide sociale à l'enfance	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
A22 Mesures de prises en charge physique	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
B Action sociale et insertion	762 635,91	924 445,91	161 810,00	21,22%
B3 Action sociale	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
B4 Logement	752 635,91	914 445,91	161 810,00	21,50%
B42 Aides aux personnes - FUL	78 445,45	56 728,91	-21 716,54	-27,68%
B43 Aides à la construction	461 716,48	492 444,00	30 727,52	6,66%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	120 473,98	183 673,00	63 199,02	52,46%
B45 ANRU	92 000,00	181 600,00	89 600,00	97,39%
C Autonomie	160 000,00	662 378,60	502 378,60	313,99%
C1 Personnes âgées	160 000,00	621 338,60	461 338,60	288,34%
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	160 000,00	621 338,60	461 338,60	288,34%
C2 Personnes handicapées	0,00	41 040,00	41 040,00	-
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation de handicap	0,00	41 040,00	41 040,00	-
D Education	13 099 623,03	10 458 553,75	-2 641 069,28	-20,16%
D1 Collèges	13 099 623,03	10 458 553,75	-2 641 069,28	-20,16%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	11 673 032,79	8 412 462,63	-3 260 570,16	-27,93%
D12 Equipement	1 426 590,24	2 046 091,12	619 500,88	43,43%
E Culture et patrimoine	630 575,55	1 385 489,83	754 914,28	119,72%
E1 Développement culturel	208 522,03	450 069,25	241 547,22	115,84%
E11 Développement des collections	150 854,59	154 510,37	3 655,78	2,42%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	39 989,38	286 500,00	246 510,62	616,44%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	17 678,06	9 058,88	-8 619,18	-48,76%
E2 Sites culturels	346 730,87	836 532,18	489 801,31	141,26%
E21 Aides à l'investissement	346 730,87	836 532,18	489 801,31	141,26%
E3 Archives	75 322,65	98 888,40	23 565,75	31,29%
E31 Développement des collections	7 217,19	12 818,24	5 601,05	77,61%
E32 Traitement et conservation	44 388,32	65 532,67	0,00	47,63%
E33 Action culturelle	23 717,14	20 537,49	-3 179,65	-13,41%
F Sport Jeunesse	1 561 536,48	305 507,80	-1 256 028,68	-80,44%
F1 Sports et activités de pleine nature	1 561 536,48	305 507,80	-1 256 028,68	-80,44%
F12 Sports de pleine nature	1 561 536,48	305 507,80	-1 256 028,68	-80,44%
G Environnement et prévention des risques	6 921 300,25	5 507 240,29	-1 414 059,96	-20,43%
G1 Eau	4 430 173,74	3 417 918,88	-1 012 254,86	-22,85%
G12 Programme AEP Assainissement	2 137 478,64	1 707 913,86	-429 564,78	-20,10%
G13 Programme de prévention des inondations	2 281 478,09	1 680 641,37	-600 836,72	-26,34%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	11 217,01	29 363,65	18 146,64	161,78%
G2 Espaces naturels	1 414 149,58	1 095 998,90	-318 150,68	-22,50%
G21 Pépinières	39 750,73	39 483,45	-267,28	-0,67%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 374 398,85	1 056 515,45	-317 883,40	-23,13%
G3 Energies renouvelables	189 462,00	77 076,00	-112 386,00	-59,32%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	189 462,00	77 076,00	-112 386,00	-59,32%
G4 Sécurité civile	887 514,93	916 246,51	28 731,58	3,24%
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	763 057,06	827 015,69	63 958,63	8,38%
G42 Autres actions de sécurité civile	124 457,87	89 230,82	-35 227,05	-28,30%

	CA 2023	CA 2024	Evol° en €	
H Aménagement et attractivité du territoire	16 939 863,35	17 599 991,47	660 128,12	3,90%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 534 686,75	5 244 000,09	709 313,34	15,64%
H11 Numérique	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00%
H12 Port de Port la Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	0,00	0,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	284 361,70	284 361,70	0,00	0,00%
H14 LGV	481 166,65	1 190 479,99	709 313,34	147,42%
H2 Accompagnement des territoires	9 183 215,78	8 714 254,26	-468 961,52	-5,11%
H22 Aides aux constructions publiques	9 057 167,55	8 578 697,71	-478 469,84	-5,28%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	54 823,00	0,00	-54 823,00	-100,00%
H24 Lutte contre la désertification médicale	26 625,00	29 520,00	2 895,00	10,87%
H26 Contractualisation solidaire	44 600,23	106 036,55	61 436,32	137,75%
H4 Tourisme	355 604,00	66 164,00	-289 440,00	-81,39%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	355 604,00	66 164,00	-289 440,00	-81,39%
H5 Agriculture et pêche	1 784 103,57	1 901 601,65	117 498,08	6,59%
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	530 166,61	429 234,03	-100 932,58	-19,04%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	107 276,20	99 212,47	-8 063,73	-7,52%
H53 Programme hydro-agricole	1 146 660,76	1 373 155,15	226 494,39	19,75%
H6 Inondations	1 082 253,25	1 673 971,47	591 718,22	54,67%
H61 Inondations octobre 2018	866 382,39	1 467 655,37	601 272,98	69,40%
H62 Inondations octobre 2019	13 515,00	23 876,00	10 361,00	76,66%
H63 Inondations janvier 2020	202 355,86	182 440,10	-19 915,76	-9,84%
I Réseau routier et mobilité	29 326 245,13	29 239 166,03	-87 079,10	-0,30%
I1 Routes	28 888 120,96	28 876 746,36	-11 374,60	-0,04%
I11 Etudes	590 478,63	576 498,84	-13 979,79	-2,37%
I12 Travaux neufs	3 445 681,26	5 631 676,00	2 185 994,74	63,44%
I13 Entretien et gestion du réseau	23 892 156,09	22 110 246,79	-1 781 909,30	-7,46%
I14 Imprévus et divers	911 963,29	537 570,65	-374 392,64	-41,05%
I16 Subventions d'investissement	47 841,69	20 754,08	-27 087,61	-56,62%
I3 Mobilités durables	438 124,17	362 419,67	-75 704,50	-17,28%
I31 Voies vertes et pistes cyclables	438 124,17	362 419,67	-75 704,50	-17,28%
K Administration générale	28 244 998,15	27 350 600,00	-894 398,15	-3,17%
K2 Budget et finances	23 665 459,76	22 824 395,68	-841 064,08	-3,55%
K21 Dette	23 646 389,76	22 823 195,68	-823 194,08	-3,48%
K24 Créances, pertes et reversements	19 070,00	1 200,00	-17 870,00	-93,71%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 657 486,51	1 741 512,66	84 026,15	5,07%
K31 Systèmes d'information	1 622 664,76	1 663 207,67	40 542,91	2,50%
K32 Télécommunications	34 821,75	78 304,99	43 483,24	124,87%
K4 Logistique et patrimoine	2 922 051,88	2 784 691,66	-137 360,22	-4,70%
K41 Moyens courants des services	443 612,76	614 615,44	171 002,68	38,55%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	2 478 439,12	2 170 076,22	-308 362,90	-12,44%
L Pilotage et coordination	872 699,76	344 169,85	-528 529,91	-60,56%
L2 Communication externe	15 550,52	14 646,96	-903,56	-5,81%
L21 Actions de communication	15 550,52	14 646,96	-903,56	-5,81%
L3 Budget participatif	857 149,24	329 522,89	-527 626,35	-61,56%
L31 Actions du budget participatif	857 149,24	329 522,89	-527 626,35	-61,56%
Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	99 814 022,16	94 674 589,21	-5 139 432,95	-5,15%

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget principal - Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2024	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu l'article 3313-1 du code général des collectivités territoriales qui indique qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du Département pour 2024,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis émis par la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente de façon synthétique les réalisations budgétaires au titre de l'année 2024.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En 2024, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

L'exercice financier 2024 est marqué pour le Département par un net ralentissement de l'évolution des recettes de fonctionnement (- 0,45% contre 2,06% l'an dernier) en lien avec la chute des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) de 10 M€ (- 13,7%) et une absence de dynamisme de la fraction de TVA. Les compensations de la CNSA ont permis de maintenir la progression des recettes. Mais les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes (+ 2,9% contre + 7,65% en 2023), du fait de l'inflation, des revalorisations salariales dans le social (SEGUR) et des interventions dans la protection de l'enfance.

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué globalement de 2,62 M€ (- 0,45 %). La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) portée à 79,6 M€ enregistre une hausse de 1,76%, soit un revenu complémentaire de 1,38 M€ ainsi que les compensations de la CNSA qui

progressent de 18,8 % soit + 6,66 M€ soit un montant de 23,5 M€. Ces dernières compensations financent l'APA, la PCH, le tarif plancher pour les établissements personnes âgées et les revalorisations salariales dans la branche aide à domicile. La fraction de TVA reversée stagne à 159,41 M€. L'exercice 2024 est marqué par un repli important des DMTO (63,7 M€) qui ont chuté de 10 M€.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 15,4 M€ et concerne principalement les missions enfance famille, autonomie et ressources humaines.

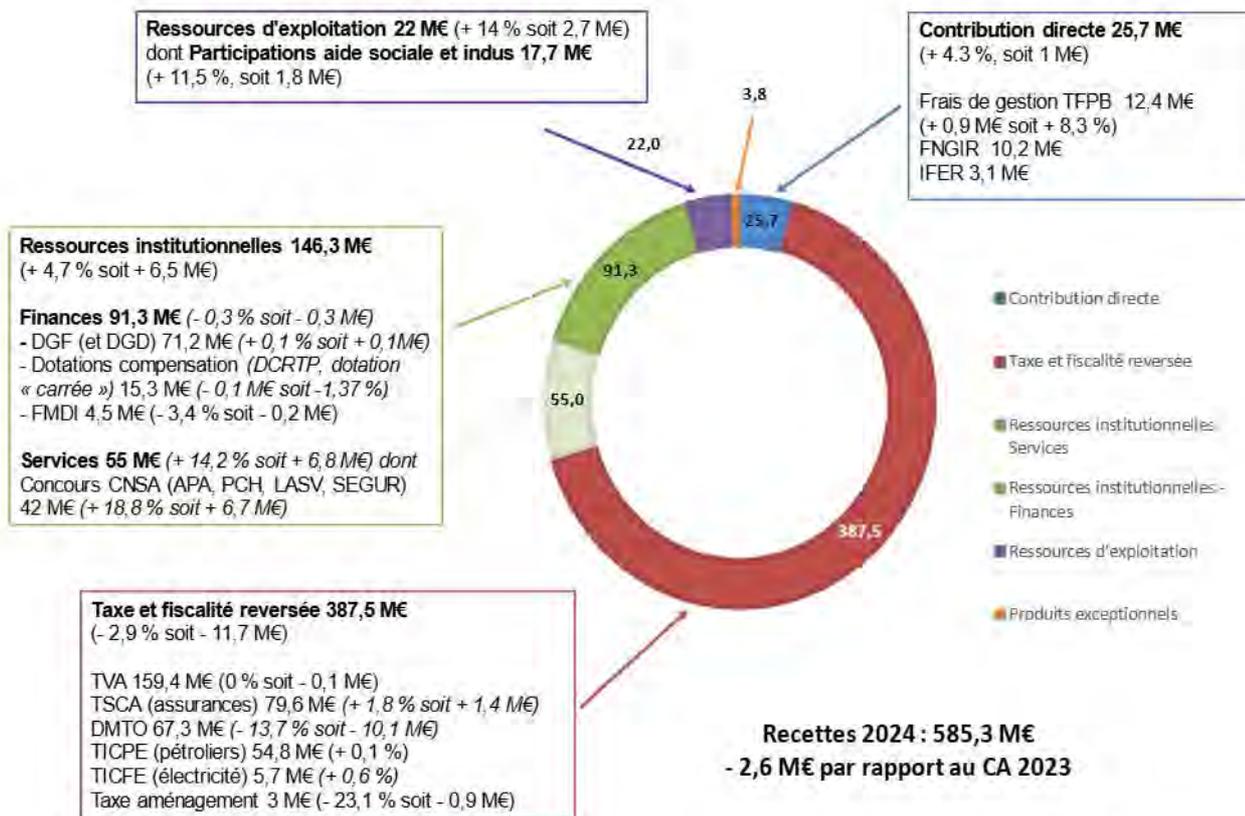
La capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a diminué de 17,8 M€ pour s'établir à 31,2 M€. Le taux de CAF ressort à 5% (contre 8 % en 2023) en deçà de la moyenne historique du département (8%).

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 71,8 M€ contre 76,07 M€ en 2023. La baisse des réalisations est à mettre en regard de la réduction des crédits budgétaires en 2024 (- 7,6 M€) compensé par la progression du taux de réalisation qui passe de 90 % à 94%. Le recours à l'emprunt s'est élevé à 20 M€ dont 10 M€ mobilisés sur l'exercice et 10 M€ portés en restes à réaliser.

Dans ce contexte, l'autofinancement a joué son rôle d'amortisseur pour couvrir le besoin de financement en investissement ce qui génère un prélèvement sur le fonds de roulement de 25,4 M€.

Le résultat financier global ressort à 58,36 M€ au terme de l'exercice 2024. La capacité de désendettement augmente et passe de 4,74 ans à 7,04 ans. Cette progression résulte de la diminution de l'autofinancement en 2024 malgré l'effort de diminution du stock de dette. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 585,3 M€ contre 587,9 M€ en 2023, soit une baisse de 2,6 M€.

Les recettes de contribution directe se sont élevées à 25,7 M€. Le poids de la fiscalité directe locale est de 4,4 %. Ces recettes sont constituées notamment du produit des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux pour 3,1 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 12,4 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (une compensation pour perte de fiscalité figée).

Le produit des taxes et de la fiscalité reversée représente les deux tiers de nos produits récurrents s'élevant à 387,5 M€, soit 66,2 % des recettes réelles de fonctionnement. La fraction de **TVA compensatoire de la TFPB reversée** au Département s'établit à 144,1 M€ dont 3,82 M€ de fraction complémentaire de TVA complétée par une **fraction de TVA** pour la **CVAE** à 15,3 M€. La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA), 2nd poste de la fiscalité indirecte, augmente de 1,4 M€ pour atteindre 79,6 M€. Les **DMTO** baissent de 10 M€ pour s'établir à 63,7 M€. Le reversement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 54,8 M€ (+ 0,04 M€) et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 5,7 M€ (+ 0,04 M€). Les autres recettes diminuent tels que le reversement au titre du fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 2,2 M€), pour un montant de 20,6 M€ et la taxe d'aménagement (- 0,9 M€) pour 3 M€.

Les ressources institutionnelles, en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 6,5 M€ pour s'établir à 146,3 M€. Les concours de la CNSA (42 M€) progressent de 6,7 M€ et suivent la dynamique de nos dépenses dans le domaine de la dépendance, marquée par les mesures de revalorisations salariales dans la branche de l'aide à domicile, la dotation complémentaire qualité octroyée aux SAAD et l'aide à la vie partagée pour l'habitat inclusif. Le financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance s'élève à 1,9 M€ (contrat départemental de prévention de protection de l'enfance). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,6 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,6 M€. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est abaissé à 4,5 M€ (- 0,2 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) diminue à 11,4 M€ (-0,4 M€).

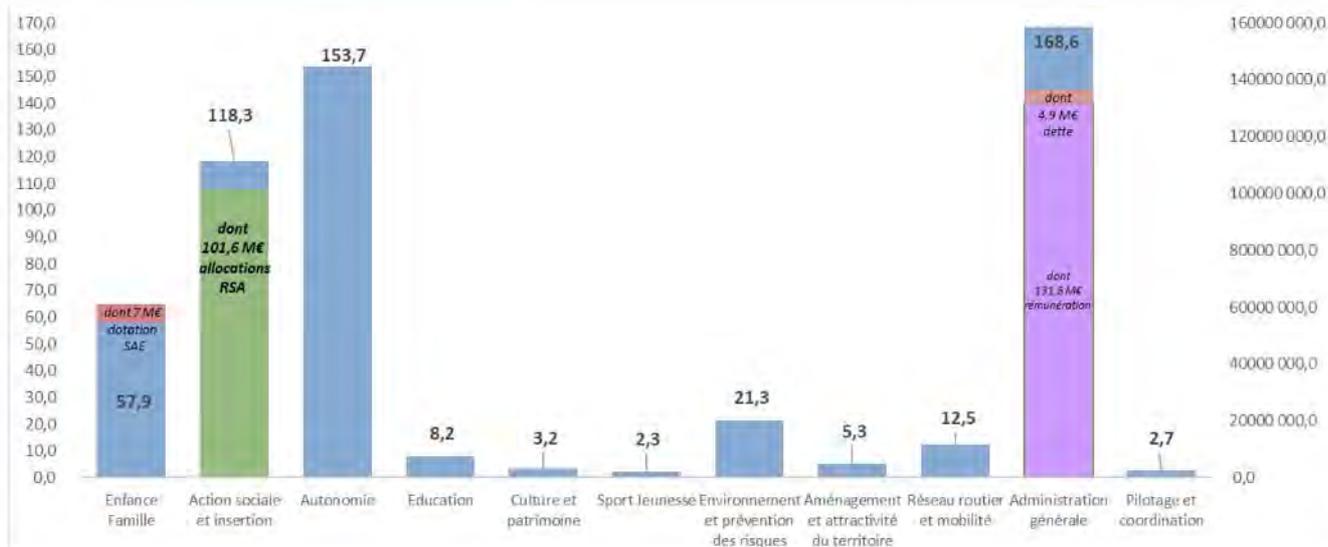
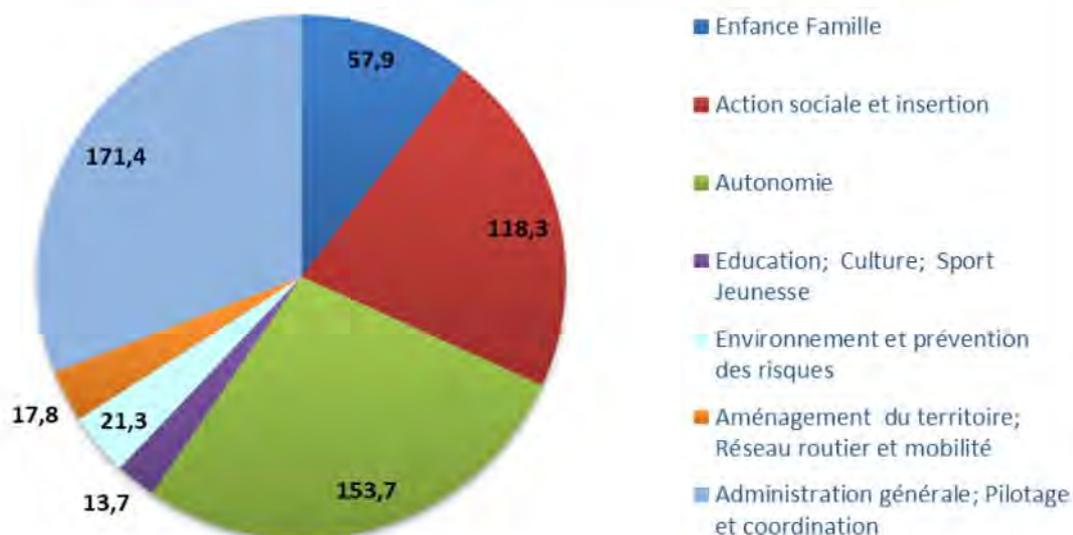
Les **ressources d'exploitation** s'élèvent à 22 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (17,7 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 3,8 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2024 de 15,4 M€ (soit + 2,85%) pour un montant total de 554,1 M€.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique

Dépenses réelles de fonctionnement 2024 (en M€)



La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'autonomie (8,9 M€), des ressources humaines (+ 5,4 M€) et de l'ASE (+ 1,8 M€). Les dépenses d'allocations RSA, progressent de 2,2 M€ (soit + 2,2 % en 2024) du fait de la revalorisation du RSA de 4,6% intervenue au 1er avril dernier.

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) totalisent 330 M€, soit 59 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 11,9 M€.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance l'augmentation de 1,8 M€ s'inscrit dans le renforcement des mesures de prévention et de la prise en charge par les établissements d'accueil.

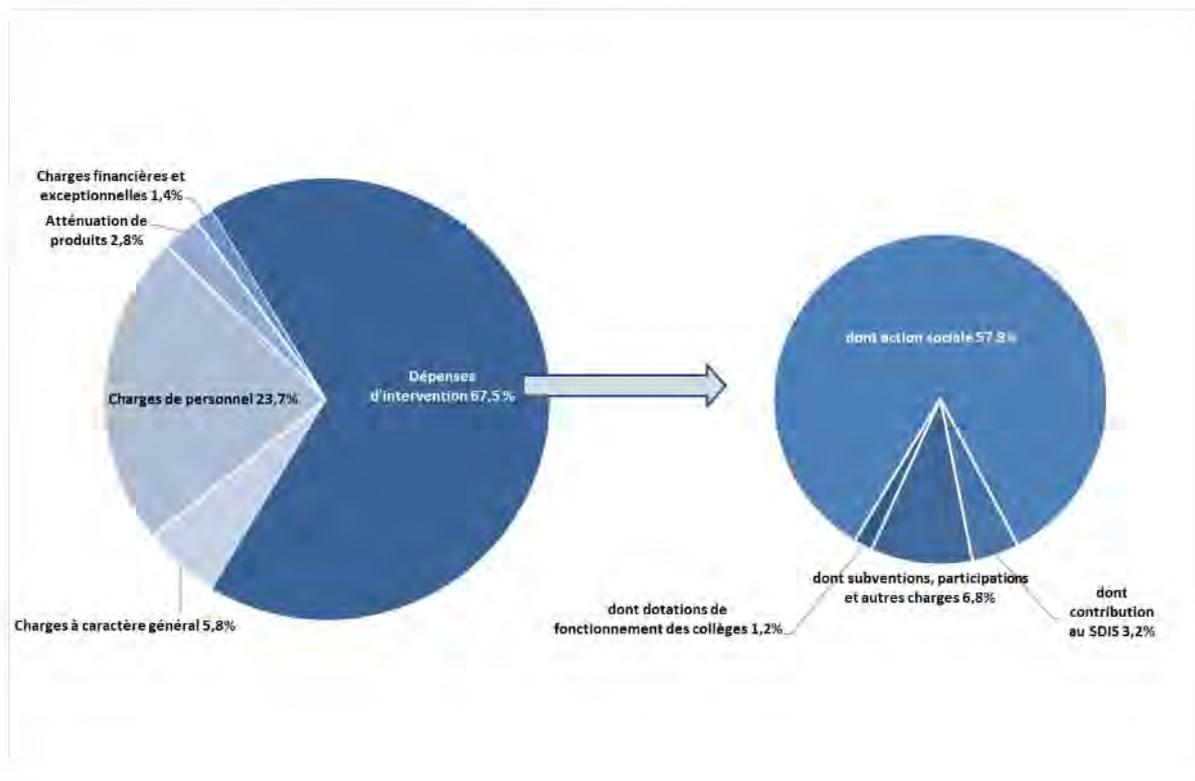
Concernant la mission autonomie, la progression en montant (+ 8,9 M€) se répartit entre le volet personnes âgées (+ 5,4 M€) et le volet personnes handicapées (+ 3,5 M€). L'APA augmente de 8,95% (soit 4,7 M€) et la PCH continue d'accélérer à 7,4% (soit 2,3 M€). Les frais liés aux services ménagers progressent (+ 1 M€).

Concernant les dépenses de personnel, la progression de 4,1% (+ 5,4 M€) résulte de la reprise

partielle du personnel COGITIS (19 agents) depuis le 1^{er} juillet 2024, des mesures de revalorisation salariale et du financement des mesures liées à la loi Taquet avec effet rétroactif à septembre 2022 (1,9 M€). Un autre impact sur la masse salariale tient à l'effet GVT (glissement vieillissement technicité) c'est-à-dire la progression naturelle liée aux carrières.

Les autres évolutions notables concernent la participation au SDIS (+ 0,45 M€), le transport des élèves handicapés (+ 0,34 M€) et les provisions pour charges et imprévus (+ 0,66 M€).

Présentation du budget par nature de dépenses



Les dépenses d'intervention représentent près de 68 % de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements).

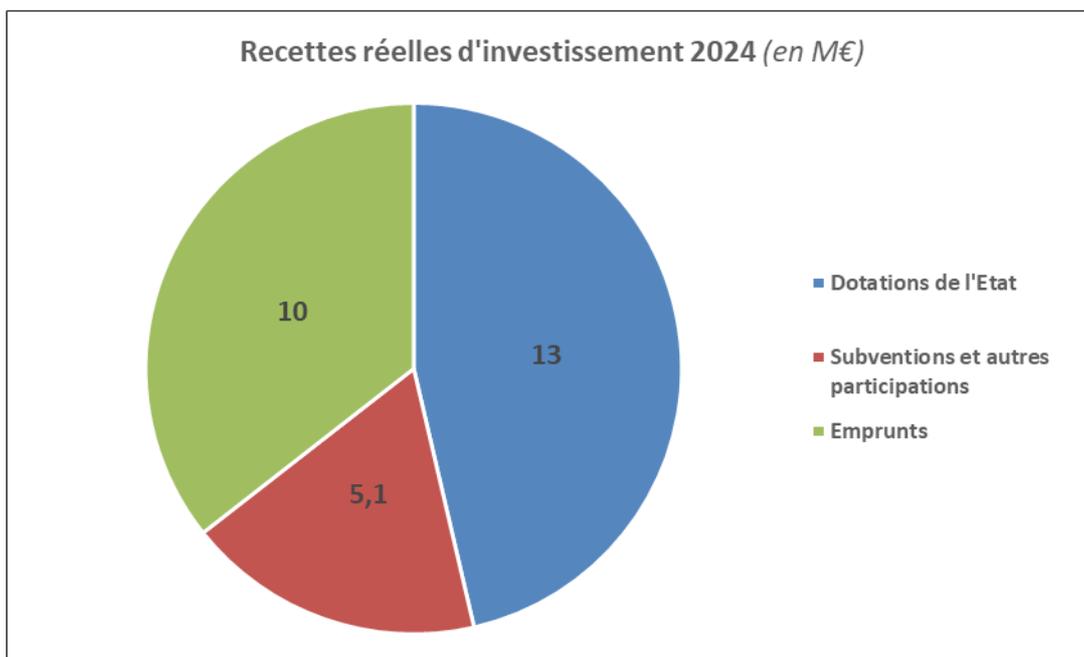
3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (hors reprise de résultat) s'établissent à 28,08 M€, en baisse de 14,77 M€ (soit - 34,46 %) par rapport à l'exercice 2023.

Les dotations de l'Etat de 13 M€ se répartissent entre le FCTVA (7,3 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,2 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (2,7 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (0,7 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 5,1 M€. Ces subventions ont notamment concerné les travaux routiers (1,2 M€), la vélo-route du canal du midi (2,1 M€) et les collèges (0,6 M€).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 10 M€ (2 M€ auprès de la NEF et 8 M€ auprès de la banque postale) complétés par 10 M€ de restes à réaliser (emprunts contractés mais non mobilisés en 2024).



4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 71,8 M€, sont en baisse de 4,3 M€.

a) Les équipements départementaux

Les dépenses d'équipement s'établissent à 45,1 M€ contre 49,3 M€ en 2023, soit une baisse de 4,2 M€ en lien avec la baisse du budget (- 5,6 M€).

La mission éducation se porte à 10,33 M€ avec 5,1 M€ consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne, 1,3 M€ pour la maîtrise de l'énergie dans les établissements et le financement des équipements des collèges pour 2 M€.

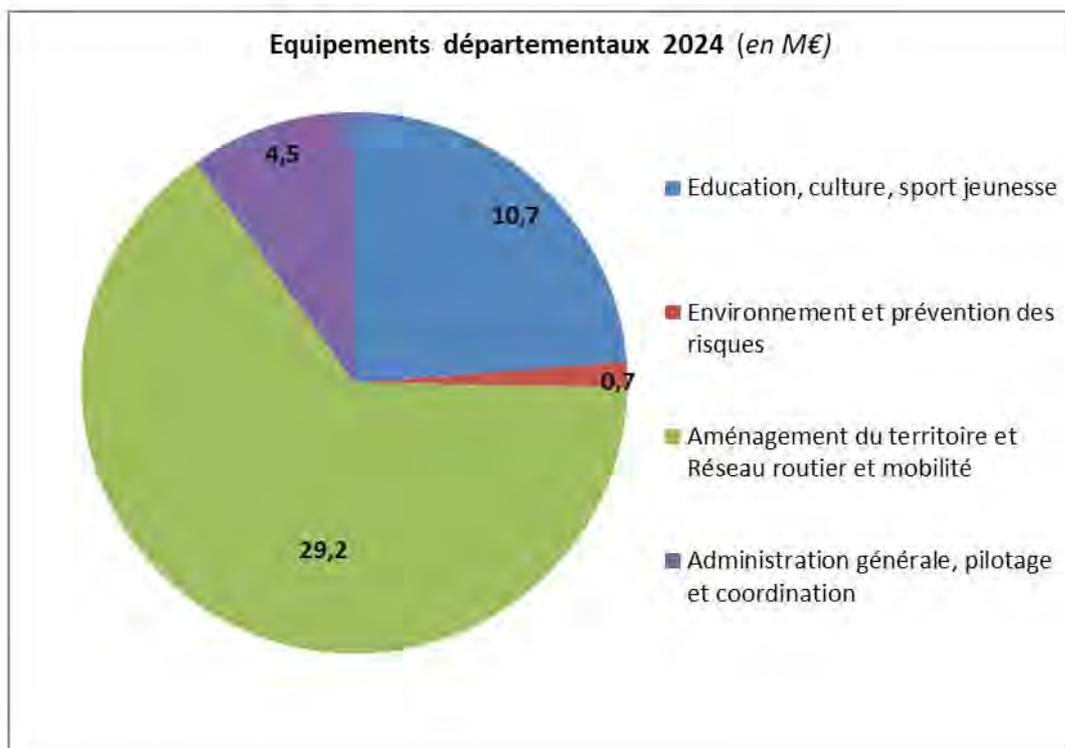
La mission réseau routier et mobilité est à un niveau équivalent de 2023 (28,8 M€). Les principales dépenses concernent la gestion et l'entretien du réseau pour 21,8 M€ ou encore les travaux neufs (5,6 M€) avec notamment le renforcement de la RD102 entre Fanjeaux et Gaja (2,2 M€) et l'aménagement de la RD610 entre Puichéric et la Redorte (2,3 M€).

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 4,4 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (1,7 M€) et la maintenance bâtementaire (2,7 M€).

Sur la mission environnement et prévention des risques (0,7 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,5 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,3 M€ avec le développement des collections de la bibliothèque départementale ou encore la numérisation dans le cadre de la conservation préventive des archives départementales.

Enfin, la mission sport et jeunesse les réalisations s'élèvent à 0,1 M€ (- 1,2 M€) avec la fin des travaux sur la véloroute du canal du midi et la voie verte.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 26,7 M€ et sont à un niveau semblable à 2023.

La mission aménagement du territoire concentre 64 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 17,2 M€. Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (8,6 M€), le programme hydroagricole (1,4 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations principalement pour la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes (1,7 M€), le THD (1,5 M€), la LGV (1,2 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€).

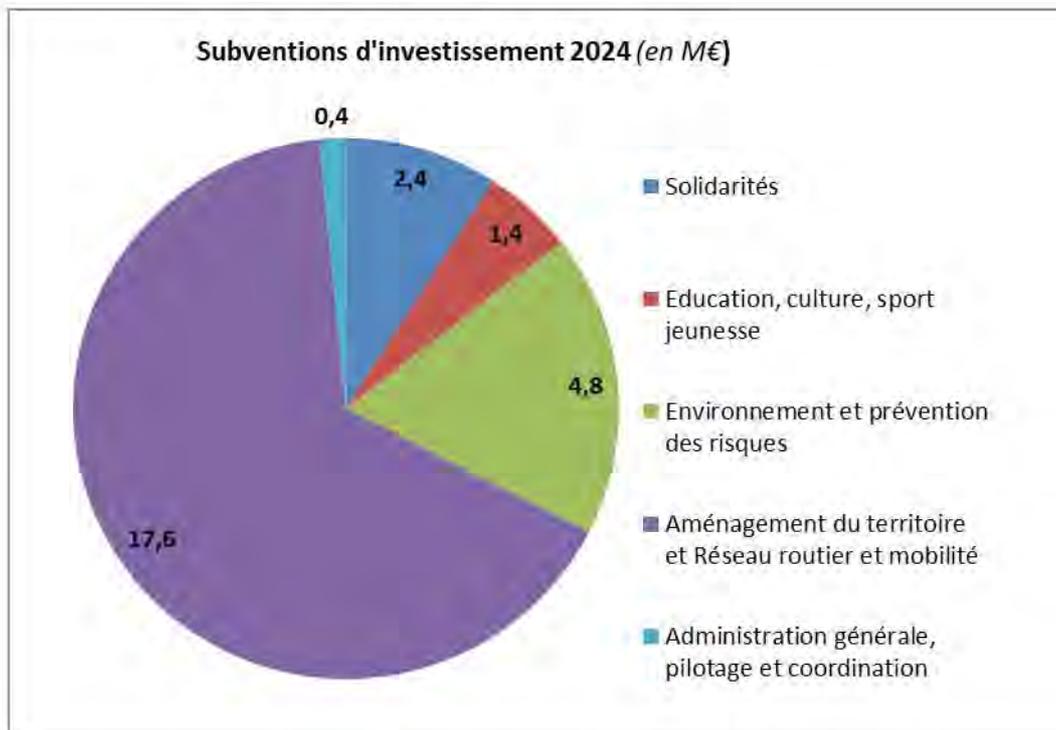
Sur la mission environnement et préventions des risques (4,8 M€), les subventions se répartissent principalement entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,7 M€), la prévention des inondations (1,7 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,8 M€) ou encore la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi (0,2 M€) et la stratégie pour la biodiversité (0,2 M€).

En ce qui concerne les solidarités (2,4 M€), on relève plus particulièrement le financement à la construction de logements apporté aux bailleurs sociaux (0,9 M€) et aux établissements pour personnes âgées (0,7 M€) ou encore la contribution aux projets d'investissement comptabilisés sur le budget annexe de la SAE (0,9 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 1,1 M€ avec le soutien à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,7 M€) et le reversement à l'association René Nelli de droits de la vente de la maison Nelli (0,2 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,2 M€) s'adressent à la voie verte et aux projets d'aménagements cyclables et aux sentiers de randonnées.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,3 M€ pour solder les projets issus de la deuxième édition du budget participatif.



5) L'endettement

Fin 2024, l'encours de dette du département s'établit à 219,5 M€, en baisse de 12,8 M€ sur l'exercice. La part entre les taux fixe et les taux variables s'élève respectivement à 49,4% et 50,6 % .

La dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. L'exposition du Département au risque de taux n'est donc pas amplifiée en cas de tensions sur les marchés financiers (notre encours de dette ne comprend pas de produits structurés).

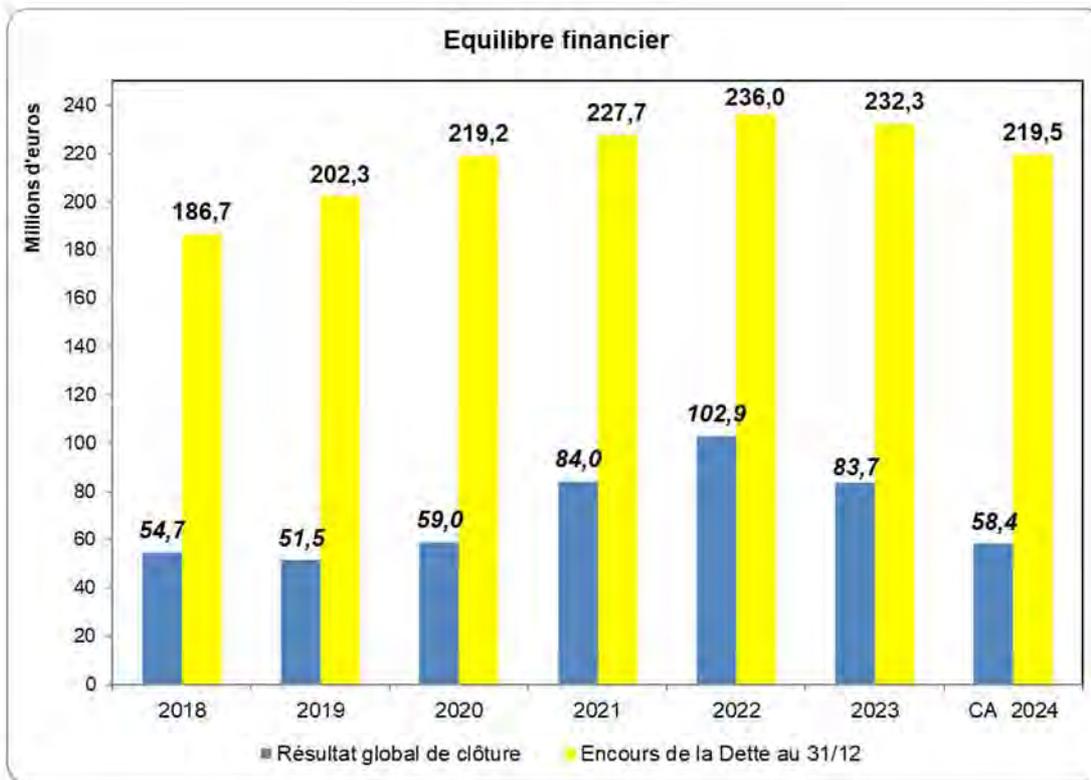
Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 2,40 % contre 2,69% en 2023. La capacité de désendettement s'élève à 7,04 ans contre à 4,74 ans en 2023, conséquence de l'affaiblissement de notre autofinancement malgré l'effort de diminution du stock de dette. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

6) Le résultat financier global en 2024

A la clôture de l'exercice 2024, le Département voit sa capacité d'autofinancement brute diminuer de 17,8 M€ pour s'établir à 31,2 M€.

Face à la dynamique des allocations individuelles de solidarités (APA et PCH) et des participations aux établissements de l'aide sociale, la situation financière du Département se dégrade en lien avec la chute conséquente des recettes DMTO (- 10 M€) et du gel de la fraction de TVA. En 2024, les dépenses d'équipement ont diminué (- 4,22 M€).

Le résultat global de clôture ressort à 58,4 M€ en diminution de 25,4 M€. Malgré la baisse, il confère toujours à notre collectivité une stabilité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau suffisant (1 mois), d'amortir la répétition des chocs inflationnistes et de faire face aux incertitudes.



LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs d'en prendre connaissance.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-004
et CD-005

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2024: budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2024 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2024,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- constatant sa conformité avec le compte de gestion, d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2024 concernant le budget principal qui s'élève en dépenses à 707 658 107,82 € et en recettes à 718 591 331,14€, présenté comme suit :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
Résultat antérieur reporté	- 46 317 031,51	83 746 855,22	37 429 823,71
Recettes 2024	127 276 726,81	591 314 604,33	718 591 331,14
Dépenses 2024 <i>y compris les rattachements</i>	124 384 190,32	583 273 917,50	707 658 107,82
Résultat annuel de l'exercice 2024	2 892 536,49	8 040 686,83	10 933 223,32
Résultat de clôture fin 2024	- 43 424 495,02	91 787 542,05	48 363 047,03

Il découle un résultat brut en fonctionnement de l'exercice de 91 787 542,05 € et un besoin de financement brut de la section d'investissement de 43 424 495,02 €. L'excédent brut global s'élève à 48 363 047,03 €.

En intégrant les restes à réaliser, soit 10 M€ en recettes (jointes en annexe), le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à **33 424 495,02 €**.

L'excédent net de l'exercice 2024 pour le Département s'élève à **58 363 047,03 €**.

- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2024 (jointe en annexe).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ



Annexe n°1 du compte administratif 2024 Dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	Evol en €	Evol en %
A Enfance Famille	56 104 323,86	57 915 817,10	1 811 493,24	3,23%
A1 Petite enfance	1 129 957,38	917 477,28	-212 480,10	-18,80%
A11 Parentalité	302 888,51	277 725,44	-25 163,07	-8,31%
A12 Santé	755 743,47	584 962,43	-170 781,04	-22,60%
A13 Modes d'accueil	71 325,40	54 789,41	-16 535,99	-23,18%
A2 Aide sociale à l'enfance	54 974 366,48	56 998 339,82	2 023 973,34	3,68%
A21 Mesures de prévention	5 265 675,89	5 423 775,09	158 099,20	3,00%
A22 Mesures de prises en charge physique	49 692 210,59	51 562 054,73	1 869 844,14	3,76%
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	16 480,00	12 510,00	-3 970,00	-24,09%
B Action sociale et insertion	117 098 896,85	118 278 123,18	1 179 226,33	1,01%
B1 Allocations RMI/RSA	99 644 718,16	101 824 891,25	2 180 173,09	2,19%
B11 Allocations	99 369 905,38	101 588 882,12	2 218 976,74	2,23%
B12 Régularisations	274 812,78	236 009,13	-38 803,65	-14,12%
B2 Insertion professionnelle	12 454 605,03	11 811 696,66	-642 908,37	-5,16%
B25 Fonds social européen	2 475 191,07	1 229 419,80	-1 245 771,27	-50,33%
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	2 435 342,60	2 907 345,10	472 002,50	19,38%
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	7 544 071,36	7 674 931,76	130 860,40	1,73%
B3 Action sociale	1 907 819,58	1 632 811,59	-275 007,99	-14,41%
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 581 273,78	1 378 163,34	-203 110,44	-12,84%
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	206 645,80	150 648,25	-55 997,55	-27,10%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	119 900,00	104 000,00	-15 900,00	-13,26%
B4 Logement	3 091 754,08	3 008 723,68	-83 030,40	-2,69%
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 703 829,80	1 662 691,95	-41 137,85	-2,41%
B42 Aides aux personnes - FUL	1 387 924,28	1 346 031,73	-41 892,55	-3,02%
C Autonomie	144 772 452,21	153 693 168,86	8 920 716,65	6,16%
C1 Personnes âgées	70 728 032,72	76 162 393,74	5 434 361,02	7,68%
C11 Aide sociale	5 974 296,24	5 579 060,36	-395 235,88	-6,62%
C12 Hébergement	11 935 680,61	13 040 462,38	1 104 781,77	9,26%
C13 APA	52 807 697,87	57 531 693,00	4 723 995,13	8,95%
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	10 358,00	11 178,00	820,00	7,92%
C2 Personnes handicapées	74 044 419,49	77 530 775,12	3 486 355,63	4,71%
C21 PCH et ACTP	31 066 200,64	33 367 944,48	2 301 743,84	7,41%
C22 Hébergement	39 154 568,85	39 396 555,20	241 986,35	0,62%
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	3 659 378,81	4 638 854,25	979 475,44	26,77%
C24 MDPH	126 165,19	96 165,19	-30 000,00	-23,78%
C25 Subventions dans le domaine du handicap	38 106,00	31 256,00	-6 850,00	-17,98%
D Education	9 821 445,42	8 162 487,37	-1 658 958,05	-16,89%
D1 Collèges	9 454 337,66	7 717 093,50	-1 737 244,16	-18,38%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	0,00	41 280,00	41 280,00	#DIV/0!
D12 Equipement	360 975,81	355 234,64	-5 741,17	-1,59%
D13 Entretien et réparations	919 146,03	626 924,03	-292 222,00	-31,79%
D14 Dotations aux collèges publics et privés	8 174 215,82	6 693 654,83	-1 480 560,99	-18,11%
D2 Actions éducatives	367 107,76	445 393,87	78 286,11	21,33%
D21 Aides à l'enseignement	367 107,76	445 393,87	78 286,11	21,33%
E Culture et patrimoine	3 298 220,14	3 235 973,60	-62 246,54	-1,89%
E1 Développement culturel	2 320 786,47	2 303 173,66	-17 612,81	-0,76%
E11 Développement des collections	83 447,58	40 972,28	-42 475,30	-50,90%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 184 762,51	2 216 192,93	31 430,42	1,44%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	52 576,38	46 008,45	-6 567,93	-12,49%
E2 Sites culturels	823 247,52	784 434,75	-38 812,77	-4,71%
E22 Aides au fonctionnement	823 247,52	784 434,75	-38 812,77	-4,71%
E3 Archives	154 186,15	148 365,19	-5 820,96	-3,78%
E31 Développement des collections	3 246,33	2 943,78	-302,55	-9,32%
E32 Traitement et conservation	89 393,66	65 051,77	-24 341,89	-27,23%
E33 Médiation culturelle	61 546,16	80 369,64	18 823,48	30,58%
F Sport Jeunesse	2 257 017,91	2 342 653,43	85 635,52	3,79%
F1 Sports et activités de pleine nature	1 487 674,95	1 526 822,34	39 147,39	2,63%
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 247 262,38	1 284 872,40	37 610,02	3,02%
F12 Sports de pleine nature	240 412,57	241 949,94	1 537,37	0,64%
F2 Jeunesse	769 342,96	815 831,09	46 488,13	6,04%
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	521 985,02	541 331,10	19 346,08	3,71%
F22 Insertion des jeunes	247 357,94	274 499,99	27 142,05	10,97%

	CA 2023	CA 2024	Evol en €	Evol en %
G Environnement et prévention des risques	20 708 037,50	21 310 813,97	602 776,47	2,91%
G1 Eau	1 100 520,61	1 132 635,52	32 114,91	2,92%
G11 Etudes	30 722,00	0,00	-30 722,00	-100,00%
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	640 450,00	145 000,00	29,27%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	90 122,70	43 197,45	-46 925,25	-52,07%
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	484 225,91	448 988,07	-35 237,84	-7,28%
G2 Espaces naturels	2 705 241,53	2 921 186,68	215 945,15	7,98%
G21 Pépinières	45 964,57	38 238,99	-7 725,58	-16,81%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (EN)	1 808 536,40	1 852 656,02	44 119,62	2,44%
G23 Conseil et éducation à l'environnement	850 740,56	1 030 291,67	179 551,11	21,11%
G3 Energies renouvelables	117 182,80	48 608,06	-68 574,74	-58,52%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	117 182,80	48 608,06	-68 574,74	-58,52%
G4 Sécurité civile	16 785 092,56	17 208 383,71	423 291,15	2,52%
G41 SDIS	16 630 254,84	17 080 365,69	450 110,85	2,71%
G42 Autres actions de sécurité civile	154 837,72	128 018,02	-26 819,70	-17,32%
H Aménagement et attractivité du territoire	6 263 815,40	5 255 318,65	-1 008 496,75	-16,10%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	2 100,00	3 255,00	1 155,00	55,00%
H11 Numérique	2 100,00	3 255,00	1 155,00	55,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
H14 LGV	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
H2 Accompagnement des territoires	496 718,90	533 888,00	37 169,10	7,48%
H21 Contrats territoriaux	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
H22 Aides aux équipements publics communaux	6 172,00	0,00	-6 172,00	-100,00%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	122 643,90	151 663,00	29 019,10	23,66%
H24 Lutte contre la désertification médicale	147 903,00	232 225,00	84 322,00	57,01%
H25 Agence Technique Départementale	220 000,00	150 000,00	-70 000,00	-31,82%
H3 Coopération décentralisée	602 249,24	250 383,80	-351 865,44	-58,43%
H31 Programmes de coopération décentralisée	602 249,24	250 383,80	-351 865,44	-58,43%
H4 Tourisme	2 876 146,95	2 422 369,58	-453 777,37	-15,78%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 690 560,11	2 266 958,00	-423 602,11	-15,74%
H42 Marque "Pays cathare"	185 586,84	155 411,58	-30 175,26	-16,26%
H5 Agriculture et pêche	2 286 600,31	2 045 422,27	-241 178,04	-10,55%
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 227 821,79	1 292 061,14	64 239,35	5,23%
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	779 140,04	473 048,37	-306 091,67	-39,29%
H53 Programme hydro-agricole	279 638,48	280 312,76	674,28	0,24%
I Réseau routier et mobilité	12 412 364,85	12 532 807,61	120 442,76	0,97%
I1 Routes	9 206 778,32	9 028 829,92	-177 948,40	-1,93%
I13 Entretien et gestion du réseau	7 394 996,24	7 396 693,66	1 697,42	0,02%
I14 Imprévus et divers	840 912,04	545 201,48	-295 710,56	-35,17%
I15 Parc et Laboratoire Routier	970 870,04	1 086 934,78	116 064,74	11,95%
I2 Transports	2 914 860,18	3 251 791,88	336 931,70	11,56%
I22 Transports scolaires	2 914 860,18	3 251 791,88	336 931,70	11,56%
I3 Mobilités durables	290 726,35	252 185,81	-38 540,54	-13,26%
I31 Voies vertes et pistes cyclables	275 678,35	252 185,81	-23 492,54	-8,52%
I32 Autopartage	15 048,00	0,00	-15 048,00	-100,00%
K Administration générale	163 274 157,57	168 619 328,52	5 345 170,95	3,27%
K1 Ressources humaines	130 032 937,17	135 399 285,08	5 366 347,91	4,13%
K11 Rémunération du personnel	126 292 474,36	131 768 473,84	5 475 999,48	4,34%
K12 Actions de formation	563 751,32	413 582,68	-150 168,64	-26,64%
K13 Actions de prévention	50 590,93	44 657,19	-5 933,74	-11,73%
K14 Action sociale	3 126 120,56	3 172 571,37	46 450,81	1,49%
K2 Budget et finances	21 868 553,00	22 378 564,19	510 011,19	2,33%
K21 Dette	4 796 428,98	4 885 769,98	89 341,00	1,86%
K22 Provisions pour charges et imprévus	1 553 000,00	2 217 000,00	664 000,00	42,76%
K23 Subventions diverses	100 234,93	99 777,46	-457,47	-0,46%
K24 Créances, pertes et reversements	15 418 889,09	15 176 016,75	-242 872,34	-1,58%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 535 405,61	2 890 968,54	-644 437,07	-18,23%
K31 Systèmes d'information	3 063 710,15	2 407 743,99	-655 966,16	-21,41%
K32 Télécommunications	471 695,46	483 224,55	11 529,09	2,44%
K4 Logistique et patrimoine	7 837 261,79	7 950 510,71	113 248,92	1,45%
K41 Moyens courants des services	2 910 119,69	2 951 590,41	41 470,72	1,43%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	4 927 142,10	4 998 920,30	71 778,20	1,46%
L Pilotage et coordination	2 709 847,78	2 741 552,67	31 704,89	1,17%
L1 Pilotage stratégique	1 741 759,57	1 855 965,57	114 206,00	6,56%
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 535 986,13	1 549 918,74	13 932,61	0,91%
L12 CESE et autres organismes consultatifs	31 085,10	16 079,21	-15 005,89	-48,27%
L13 Pilotage de l'administration	174 688,34	289 967,62	115 279,28	65,99%
L2 Communication externe	954 888,21	864 167,10	-90 721,11	-9,50%
L21 Actions de communication	954 888,21	864 167,10	-90 721,11	-9,50%
L3 Budget participatif	13 200,00	21 420,00	8 220,00	62,27%
L31 Actions du budget participatif	13 200,00	21 420,00	8 220,00	62,27%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	538 720 579,49	554 088 044,96	15 367 465,47	2,85%

Annexe n°2 du compte administratif 2024
Dépenses réelles d'investissement (sans RAT et Refinancement)

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



	CA 2023	CA 2024	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
A2 Aide sociale à l'enfance	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
A22 Mesures de prises en charge physique	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
B Action sociale et insertion	762 635,91	924 445,91	161 810,00	21,22%
B3 Action sociale	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
B4 Logement	752 635,91	914 445,91	161 810,00	21,50%
B42 Aides aux personnes - FUL	78 445,45	56 728,91	-21 716,54	-27,68%
B43 Aides à la construction	461 716,48	492 444,00	30 727,52	6,66%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	120 473,98	183 673,00	63 199,02	52,46%
B45 ANRU	92 000,00	181 600,00	89 600,00	97,39%
C Autonomie	160 000,00	662 378,60	502 378,60	313,99%
C1 Personnes âgées	160 000,00	621 338,60	461 338,60	288,34%
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	160 000,00	621 338,60	461 338,60	288,34%
C2 Personnes handicapées	0,00	41 040,00	41 040,00	-
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation de handicap	0,00	41 040,00	41 040,00	-
D Education	13 099 623,03	10 458 553,75	-2 641 069,28	-20,16%
D1 Collèges	13 099 623,03	10 458 553,75	-2 641 069,28	-20,16%
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	11 673 032,79	8 412 462,63	-3 260 570,16	-27,93%
D12 Equipement	1 426 590,24	2 046 091,12	619 500,88	43,43%
E Culture et patrimoine	630 575,55	1 385 489,83	754 914,28	119,72%
E1 Développement culturel	208 522,03	450 069,25	241 547,22	115,84%
E11 Développement des collections	150 854,59	154 510,37	3 655,78	2,42%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	39 989,38	286 500,00	246 510,62	616,44%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	17 678,06	9 058,88	-8 619,18	-48,76%
E2 Sites culturels	346 730,87	836 532,18	489 801,31	141,26%
E21 Aides à l'investissement	346 730,87	836 532,18	489 801,31	141,26%
E3 Archives	75 322,65	98 888,40	23 565,75	31,29%
E31 Développement des collections	7 217,19	12 818,24	5 601,05	77,61%
E32 Traitement et conservation	44 388,32	65 532,67	0,00	47,63%
E33 Action culturelle	23 717,14	20 537,49	-3 179,65	-13,41%
F Sport Jeunesse	1 561 536,48	305 507,80	-1 256 028,68	-80,44%
F1 Sports et activités de pleine nature	1 561 536,48	305 507,80	-1 256 028,68	-80,44%
F12 Sports de pleine nature	1 561 536,48	305 507,80	-1 256 028,68	-80,44%
G Environnement et prévention des risques	6 921 300,25	5 507 240,29	-1 414 059,96	-20,43%
G1 Eau	4 430 173,74	3 417 918,88	-1 012 254,86	-22,85%
G12 Programme AEP Assainissement	2 137 478,64	1 707 913,86	-429 564,78	-20,10%
G13 Programme de prévention des inondations	2 281 478,09	1 680 641,37	-600 836,72	-26,34%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	11 217,01	29 363,65	18 146,64	161,78%
G2 Espaces naturels	1 414 149,58	1 095 998,90	-318 150,68	-22,50%
G21 Pépinières	39 750,73	39 483,45	-267,28	-0,67%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 374 398,85	1 056 515,45	-317 883,40	-23,13%
G3 Energies renouvelables	189 462,00	77 076,00	-112 386,00	-59,32%
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	189 462,00	77 076,00	-112 386,00	-59,32%
G4 Sécurité civile	887 514,93	916 246,51	28 731,58	3,24%
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	763 057,06	827 015,69	63 958,63	8,38%
G42 Autres actions de sécurité civile	124 457,87	89 230,82	-35 227,05	-28,30%

	CA 2023	CA 2024	Evol° en €	
H Aménagement et attractivité du territoire	16 939 863,35	17 599 991,47	660 128,12	3,90%
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 534 686,75	5 244 000,09	709 313,34	15,64%
H11 Numérique	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00%
H12 Port de Port la Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	0,00	0,00%
H13 Aéroport de Carcassonne	284 361,70	284 361,70	0,00	0,00%
H14 LGV	481 166,65	1 190 479,99	709 313,34	147,42%
H2 Accompagnement des territoires	9 183 215,78	8 714 254,26	-468 961,52	-5,11%
H22 Aides aux constructions publiques	9 057 167,55	8 578 697,71	-478 469,84	-5,28%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	54 823,00	0,00	-54 823,00	-100,00%
H24 Lutte contre la désertification médicale	26 625,00	29 520,00	2 895,00	10,87%
H26 Contractualisation solidaire	44 600,23	106 036,55	61 436,32	137,75%
H4 Tourisme	355 604,00	66 164,00	-289 440,00	-81,39%
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	355 604,00	66 164,00	-289 440,00	-81,39%
H5 Agriculture et pêche	1 784 103,57	1 901 601,65	117 498,08	6,59%
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	530 166,61	429 234,03	-100 932,58	-19,04%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	107 276,20	99 212,47	-8 063,73	-7,52%
H53 Programme hydro-agricole	1 146 660,76	1 373 155,15	226 494,39	19,75%
H6 Inondations	1 082 253,25	1 673 971,47	591 718,22	54,67%
H61 Inondations octobre 2018	866 382,39	1 467 655,37	601 272,98	69,40%
H62 Inondations octobre 2019	13 515,00	23 876,00	10 361,00	76,66%
H63 Inondations janvier 2020	202 355,86	182 440,10	-19 915,76	-9,84%
I Réseau routier et mobilité	29 326 245,13	29 239 166,03	-87 079,10	-0,30%
I1 Routes	28 888 120,96	28 876 746,36	-11 374,60	-0,04%
I11 Etudes	590 478,63	576 498,84	-13 979,79	-2,37%
I12 Travaux neufs	3 445 681,26	5 631 676,00	2 185 994,74	63,44%
I13 Entretien et gestion du réseau	23 892 156,09	22 110 246,79	-1 781 909,30	-7,46%
I14 Imprévus et divers	911 963,29	537 570,65	-374 392,64	-41,05%
I16 Subventions d'investissement	47 841,69	20 754,08	-27 087,61	-56,62%
I3 Mobilités durables	438 124,17	362 419,67	-75 704,50	-17,28%
I31 Voies vertes et pistes cyclables	438 124,17	362 419,67	-75 704,50	-17,28%
K Administration générale	28 244 998,15	27 350 600,00	-894 398,15	-3,17%
K2 Budget et finances	23 665 459,76	22 824 395,68	-841 064,08	-3,55%
K21 Dette	23 646 389,76	22 823 195,68	-823 194,08	-3,48%
K24 Créances, pertes et reversements	19 070,00	1 200,00	-17 870,00	-93,71%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 657 486,51	1 741 512,66	84 026,15	5,07%
K31 Systèmes d'information	1 622 664,76	1 663 207,67	40 542,91	2,50%
K32 Télécommunications	34 821,75	78 304,99	43 483,24	124,87%
K4 Logistique et patrimoine	2 922 051,88	2 784 691,66	-137 360,22	-4,70%
K41 Moyens courants des services	443 612,76	614 615,44	171 002,68	38,55%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	2 478 439,12	2 170 076,22	-308 362,90	-12,44%
L Pilotage et coordination	872 699,76	344 169,85	-528 529,91	-60,56%
L2 Communication externe	15 550,52	14 646,96	-903,56	-5,81%
L21 Actions de communication	15 550,52	14 646,96	-903,56	-5,81%
L3 Budget participatif	857 149,24	329 522,89	-527 626,35	-61,56%
L31 Actions du budget participatif	857 149,24	329 522,89	-527 626,35	-61,56%
Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	99 814 022,16	94 674 589,21	-5 139 432,95	-5,15%

**BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent
ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON TITREES AU 31 DECEMBRE 2024**

Chapitre	Nature	Budget 2024	Montant restant engagé au 31/12/2024	Montant Titré	RAR 2024
024		0,00		0,00	0,00
	024	0,00		0,00	0,00
10		54 408 126,92		54 408 126,92	0,00
	10222	7 341 095,41		7 341 095,41	0,00
	10251	750 000,00		750 000,00	0,00
	1068	46 317 031,51		46 317 031,51	0,00
13		10 194 346,60		9 894 533,76	0,00
	1311	39 421,78		30 907,78	0,00
	1312	0,00		0,00	0,00
	1313	0,00		0,00	0,00
	13148	59 868,00		56 751,25	0,00
	13158	20 832,00		20 832,00	0,00
	13172	233 197,34		233 197,34	0,00
	1318	3 116,75		6 233,50	0,00
	1321	1 016 123,46		1 016 270,52	0,00
	1322	1 153 474,10		1 153 425,84	0,00
	1323	0,00		0,00	0,00
	13248	0,00		0,00	0,00
	13258	139 250,00		139 256,00	0,00
	13272	0,00		0,00	0,00
	13273	0,00		0,00	0,00
	13278	59 930,00		55 456,00	0,00
	1328	243 561,60		243 561,60	0,00
	133121	2 238 404,00		2 238 404,00	0,00
	13313	1 935 500,00		1 817 974,10	0,00
	1338	1 106 365,67		977 813,33	0,00
	13411	0,00		0,00	0,00
	13413	921 558,70		921 681,15	0,00
	1345	706 144,00		706 144,00	0,00
	1348	246 466,00		205 492,15	0,00
	1381	71 133,20		71 133,20	0,00
16		57 300 008,77	10 000 000,00	32 766 662,77	10 000 000,00
	1641	17 000 000,00	10 000 000,00	2 000 000,00	10 000 000,00
	16441	8 000 000,00		8 000 000,00	0,00
	16449	32 300 008,77		22 766 662,77	0,00
	166	0,00		0,00	0,00
	16871	0,00		0,00	0,00
204		0,00		2 420,79	0,00
	204121	0,00		0,00	0,00
	2041482	0,00		0,00	0,00
	20421	0,00		0,00	0,00
	20422	0,00		2 420,79	0,00
23		0,00		0,00	0,00
	2313	0,00		0,00	0,00
27		130 000,00		96 169,17	0,00
	2741	20 000,00		20 000,00	0,00
	2748	110 000,00		74 969,17	0,00
	275	0,00		1 200,00	0,00
	2761	0,00		0,00	0,00
Total général		122 032 482,29	10 000 000,00	97 167 913,41	10 000 000,00

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget principal pour l'exercice 2024 qui est arrêté à la somme de dix millions d'euros en recettes.

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2024.
Le Payeur départemental,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

L'ordonnateur

Le Directeur Général Adjoint Ressources

Eric Manoncourt



L'Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
ERIC GÉNARD

Département de l'Aude

Session du 10 avril 2025

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2024 (article L3313-1 du CGCT)

En 2024, le Département a poursuivi les politiques engagées et lancé de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

L'exercice financier 2024 est marqué pour le Département par un net ralentissement de l'évolution des recettes de fonctionnement (- 0,45% contre 2,06% l'an dernier) en lien avec la chute des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) de 10 M€ (- 13,7%) et une absence de dynamisme de la fraction de TVA. Les compensations de la CNSA ont permis de maintenir la progression des recettes. Mais les dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que les recettes (+ 2,9% contre + 7,65% en 2023), du fait de l'inflation, des revalorisations salariales dans le social (SEGUR) et des interventions dans la protection de l'enfance.

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué globalement de 2,62 M€ (- 0,45 %). La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) portée à 79,6 M€ enregistre une hausse de 1,76%, soit un revenu complémentaire de 1,38 M€ ainsi que les compensations de la CNSA qui progressent de 18,8 % soit + 6,66 M€ sur un montant de 23,5 M€. Ces dernières compensations financent l'APA, la PCH, le tarif plancher pour les établissements personnes âgées et les revalorisations salariales dans la branche aide à domicile. La fraction de TVA reversée stagne à 159,41 M€ par son absence de dynamisme incluant la fraction compensatoire de TVA pour la CVAE. L'exercice 2024 est marqué par un repli important des DMTO (63,7 M€) qui ont chuté de 10 M€.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est de 15,4 M€ et concerne principalement les missions enfance famille, autonomie et ressources humaines.

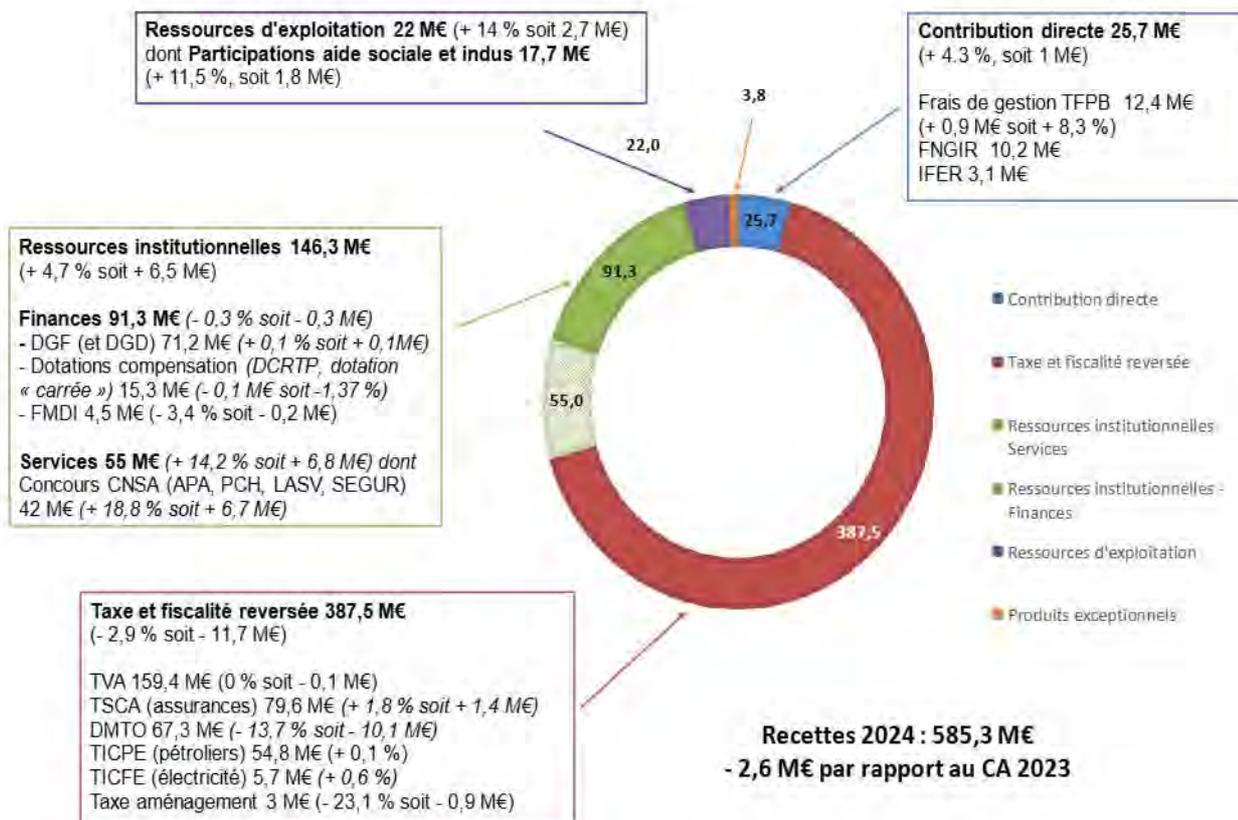
La capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire le solde des recettes sur les dépenses, a diminué de 17,8 M€ pour s'établir à 31,2 M€. Le taux de CAF ressort à 5% (contre 8 % en 2023) en deçà de la moyenne historique du département (8%).

En matière d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 71,8 M€ contre 76,07 M€ en 2023. La baisse des réalisations est à mettre en regard de la réduction des crédits budgétaires en 2024 (- 7,6 M€) compensé par la progression du taux de réalisation qui passe de 90 % à 94%. Le recours à l'emprunt s'est élevé à 20 M€ dont 10 M€ mobilisés sur l'exercice et 10 M€ portés en restes à réaliser.

Dans ce contexte, l'autofinancement a joué son rôle d'amortisseur pour couvrir le besoin de financement en investissement ce qui génère un prélèvement sur le fonds de roulement de 25,4 M€.

Le résultat financier global ressort à 58,36 M€ au terme de l'exercice 2024. La capacité de désendettement augmente et passe de 4,74 ans à 7,04 ans. Cette progression résulte de la diminution de l'autofinancement en 2024 malgré l'effort de diminution du stock de dette. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 585,3 M€ contre 587,9 M€ en 2023, soit une baisse de 2,6 M€.

Les **recettes de contribution directe** se sont élevées à 25,7 M€. Le poids de la fiscalité directe locale est de 4,4 %. Ces recettes sont constituées notamment du produit des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux pour 3,1 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 12,4 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (une compensation pour perte de fiscalité figée).

Le **produit des taxes et de la fiscalité reversée** procure les deux tiers de nos produits récurrents s'élèvent à 387,5 M€, soit 66,2 % des recettes réelles de fonctionnement. La fraction de **TVA compensatoire de la TFPB reversée** au Département s'établit à 144,1 M€ dont 3,82 M€ de fraction complémentaire de TVA complétée par une **fraction de TVA** pour la **CAVE** à 15,3 M€. La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, 2nd poste de la fiscalité indirecte, augmente de 1,4 M€ pour atteindre 79,6 M€. Les **DMTO** baissent de 10 M€ pour s'établir à 63,7 M€. Le reversement au titre de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques se chiffre à 54,8 M€ (+ 0,04 M€) et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 5,7 M€ (+ 0,04 M€). Les autres recettes diminuent tels que le reversement au titre du fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 2,2 M€), pour un montant de 20,6 M€ et la taxe d'aménagement (- 0,9 M€) pour 3 M€.

Les **ressources institutionnelles**, en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 6,5 M€ pour s'établir à 146,3 M€. Les concours de la CNSA (42 M€) progressent de 6,7 M€ et suivent la dynamique de nos dépenses dans le domaine de la dépendance, marquée par les mesures de revalorisations salariales dans la branche de l'aide

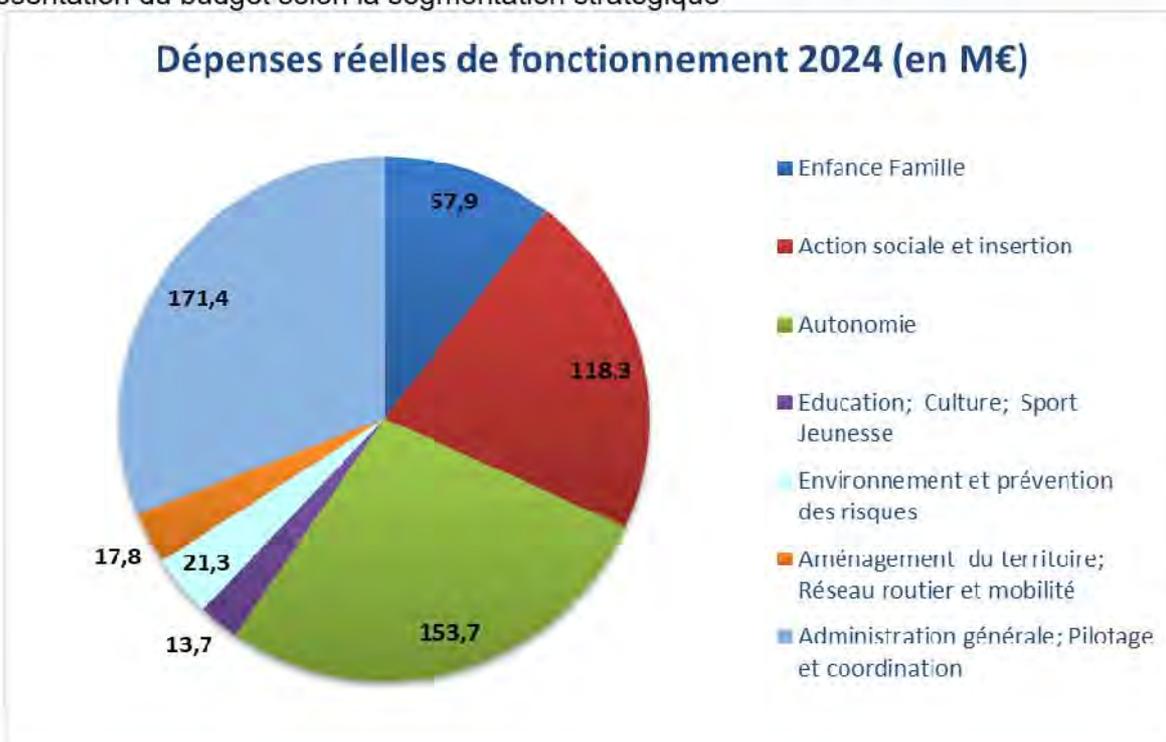
à domicile, la dotation complémentaire qualité octroyée aux SAAD et l'aide à la vie partagée pour l'habitat inclusif. Le financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance s'élève à 1,9 M€ (contrat départemental de prévention de protection de l'enfance). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,6 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,6 M€. Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est abaissé à 4,5 M€ (- 0,2 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) diminue à 11,4 M€.

Les **ressources d'exploitation** s'élèvent à 22 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (17,7 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 3,8 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont progressé en 2024 de 15,4 M€ (soit + 2,85%) pour un montant total de 554,1 M€.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique



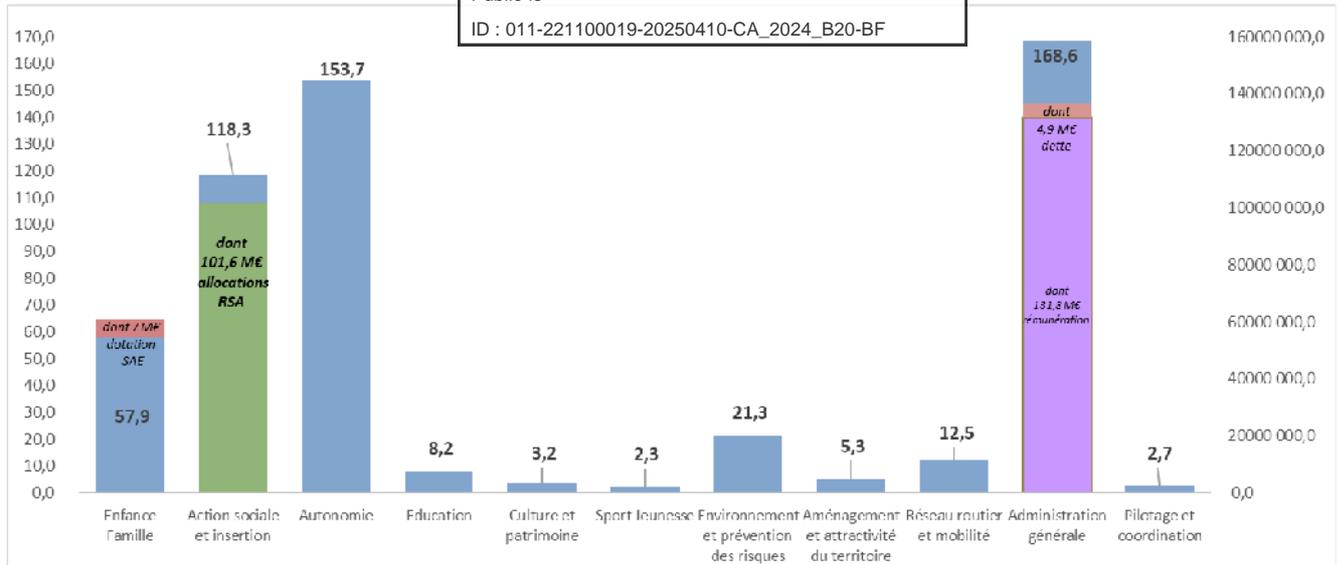
Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF





La hausse tient principalement à un accroissement des charges dans le domaine de l'autonomie (8,9 M€), des ressources humaines (+ 5,4 M€) et de l'ASE (+ 1,8 M€). Les dépenses d'allocations RSA, progressent de 2,2 M€ (soit + 2,2 % en 2024) du fait de la revalorisation de du RSA de 4,6% intervenue au 1er avril dernier.

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) totalisent 330 M€, soit 59 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 11,9 M€.

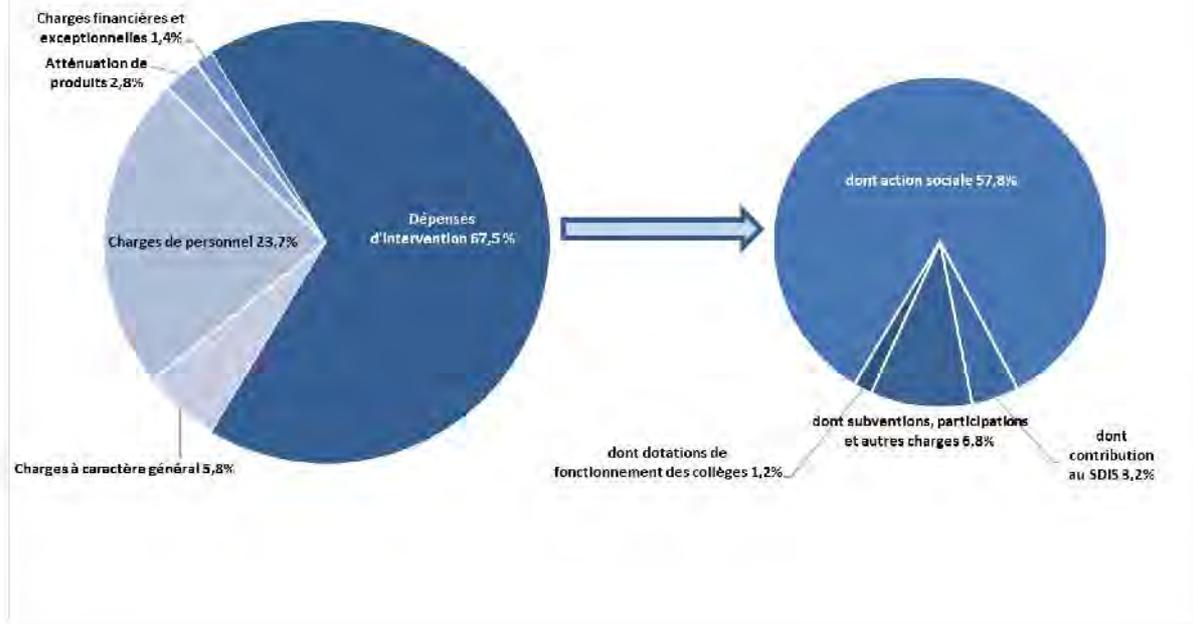
Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance l'augmentation de 1,8 M€ s'inscrit dans le renforcement des mesures de prévention et de la prise en charge par les établissements d'accueil.

Concernant la mission autonomie, la progression en montant (+ 8,9 M€) se réparti entre le volet personnes âgées (+ 5,4 M€) et le volet personnes handicapées (+ 3,5 M€). L'APA augmente de 8,95% (soit 4,7 M€) et la PCH continue d'accélérer à 7,4% (soit 2,3 M€). Les frais liés entre autres aux services ménagers progressent (+ 1 M€).

Concernant les dépenses de personnel, la progression de 4,1% (+ 5,4 M€) résulte de la reprise partielle du personnel COGITIS (19 agents) depuis le 1^{er} juillet 2024, des mesures de revalorisation salariale et du financement des mesures liées à la loi Taquet avec effet rétroactif à septembre 2022 (1,9 M€). Un autre impact sur la masse salariale tient à l'effet GVT (glissement vieillissement technicité) c'est-à-dire la progression naturelle liée aux carrières.

Les autres évolutions notables concernent la participation au SDIS (+ 0,45 M€), le transport des élèves handicapées (+ 0,34 M€) et les provisions pour charges et imprévus (+ 0,66 M€).

Présentation du budget par nature de dépenses



Les dépenses d'intervention représentent près de 68 % de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements).

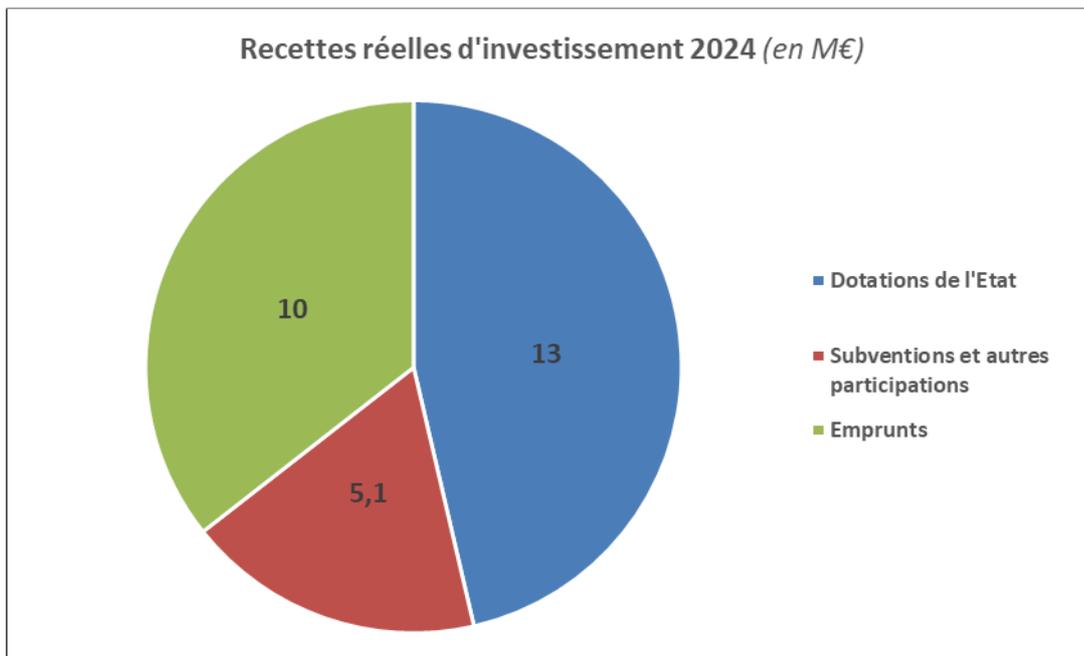
3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (hors reprise de résultat) s'établissent à 28,08 M€, en baisse de 14,77 M€ (soit - 34,46 %) par rapport à l'exercice 2023.

Les dotations de l'Etat de 13 M€ se répartissent entre le FCTVA (7,3 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,2 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (2,7 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (0,7 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales ont donné lieu à une recette de 5,1 M€. Ces subventions ont notamment concerné les travaux routiers (1,2 M€), la véloroute du canal du midi (2,1 M€) et les collèges (0,6 M€).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 10 M€ (2 M€ auprès de la NEF et 8 M€ auprès de la banque postale) complétés par 10 M€ de restes à réaliser (emprunts contractés mais non mobilisés en 2024).



4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 71,8 M€, sont en baisse de 4,3 M€.

a) Les équipements départementaux



Les dépenses d'équipement s'établissent à 45,1 M€ contre 49,3 M€ en 2023, soit une baisse de 4,2 M€ en lien avec la baisse du budget (- 5,6 M€).

La mission éducation se porte à 10,33 M€ avec 5,1 M€ consacrés à la reconstruction du collège Alain à Carcassonne, 1,3 M€ pour la maîtrise de l'énergie dans les établissements et le financement des équipements des collèges (2 M€).

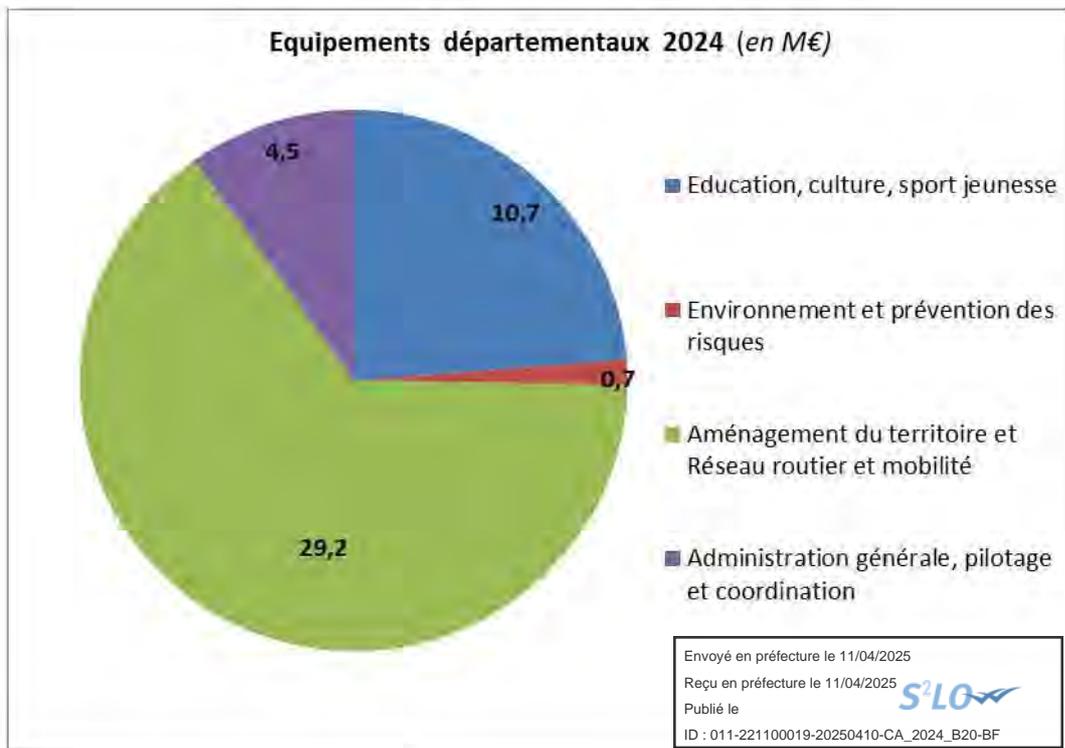
La mission réseau routier et mobilité est à un niveau équivalent de 2023 (28,8 M€). Les principales dépenses concernent la gestion et l'entretien du réseau pour 21,8 M€ ou encore les travaux neufs (5,6 M€) avec notamment le renforcement de la RD102 entre Fanjeaux et Gaja (2,2 M€) et l'aménagement de la RD610 entre Puichéric et la Redorte (2,3 M€).

Les dépenses sur la mission administration générale, d'un montant de 4,4 M€, se répartissent entre les systèmes d'informations et de télécommunications (1,7 M€) et la maintenance bâtiminaire (2,7 M€).

Sur la mission environnement et prévention des risques (0,7 M€), les interventions s'adressent majoritairement à la préservation des espaces naturels sensibles (0,5 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,3 M€ avec le développement des collections de la bibliothèque départementale ou encore la numérisation dans le cadre de la conservation préventive des archives départementales.

Enfin, la mission sport et jeunesse les réalisations s'élèvent à 0,1 M€ (- 1,2 M€) avec la fin des travaux sur la véloroute du canal du midi et la voie verte.



b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 26,7 M€ et sont à un niveau semblable à 2023.

La mission aménagement du territoire concentre 64 % des subventions d'équipement, soit une dépense de 17,2 M€. Les principaux postes de subventions concernent les équipements publics communaux (8,6 M€), le programme hydroagricole (1,4 M€), la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations principalement pour la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes (1,7 M€), le THD (1,5 M€), la LGV (1,2 M€) ou encore les aménagements portuaires à Port La Nouvelle (2,27 M€).

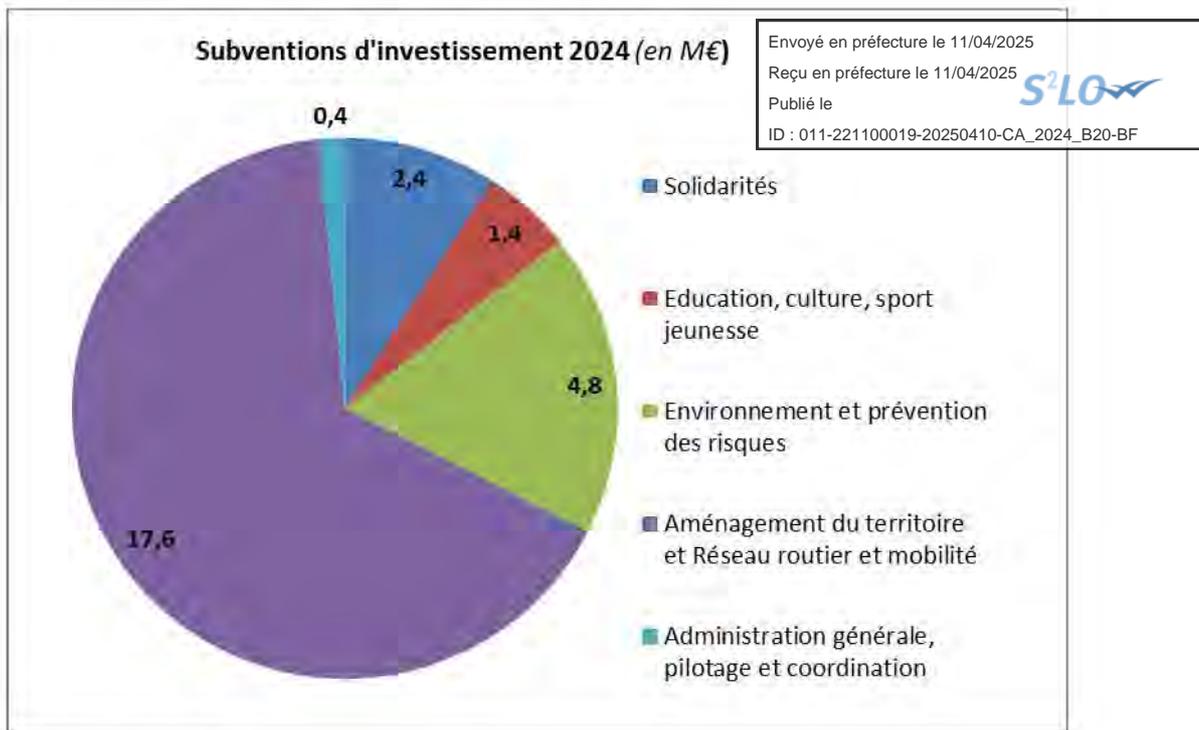
Sur la mission environnement et préventions des risques (4,8 M€), les subventions se répartissent principalement entre les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,7 M€), la prévention des inondations (1,7 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,8 M€) ou encore la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi (0,2 M€) et la stratégie pour la biodiversité (0,2 M€).

En ce qui concerne les solidarités (2,4 M€), on relève plus particulièrement le financement à la construction de logements apporté aux bailleurs sociaux (0,9 M€) et aux établissements pour personnes âgées (0,7 M€) ou encore la contribution aux projets d'investissement comptabilisés sur le budget annexe de la SAE (0,9 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 1,1 M€ avec le soutien à l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,7 M€) et le reversement à l'association René Nelli de droits de la vente de la maison Nelli (0,2 M€).

Les financements de la mission sport jeunesse (0,2 M€) s'adressent à la voie verte et aux projets d'aménagements cyclables et aux sentiers de randonnées.

Enfin, la mission pilotage et coordination s'élève à 0,3 M€ pour solder les projets issus de la deuxième édition du budget participatif.



5) L'endettement

Fin 2024, l'encours de dette du département s'établit à 219,5 M€, en baisse de 12,8 M€ sur l'exercice. La part entre les taux fixe et les taux variables s'élève respectivement à 49,4% et 50,6 % .

La dette du Département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. L'exposition du Département au risque de taux n'est donc pas amplifiée en cas de tensions sur les marchés financiers (notre encours de dette ne comprend pas de produits structurés).

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de l'ordre de 2,40 % contre 2,69% en 2023. La capacité de désendettement s'élève à 7,04 ans contre à 4,74 ans en 2023, conséquence de l'affaiblissement de notre autofinancement malgré l'effort de diminution du stock de dette. La solvabilité de la collectivité est maintenue cependant une vigilance est indispensable.

6) Le résultat financier global en 2024

A la clôture de l'exercice 2024, le Département voit sa capacité d'autofinancement brute diminuer de 17,8 M€ pour s'établir à 31,2 M€.

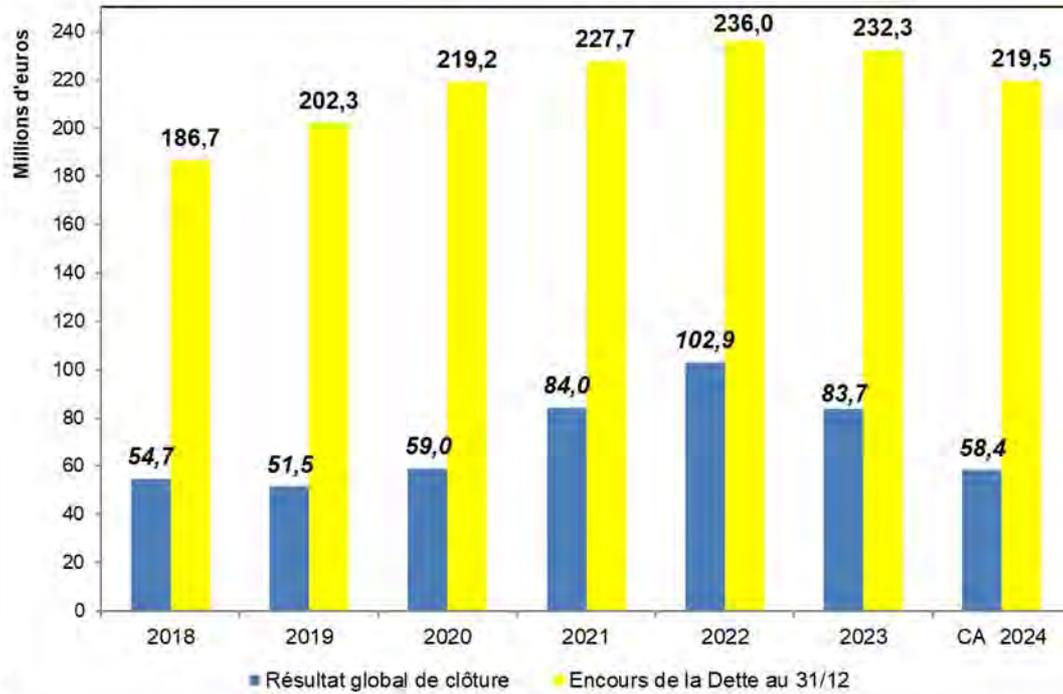
Face à la dynamique des allocations individuelles de solidarités (APA et PCH) et des participations aux établissements de l'aide sociale, la situation financière du Département a pu être confortée malgré la chute conséquente des recettes DMTO (- 10 M€) et du gel de la fraction de TVA.

En 2024, les dépenses d'équipement ont diminué (- 4,22 M€).

Le résultat global de clôture ressort à 58,4 M€ en diminution de 25,4 M€. Malgré la baisse, il confère toujours à notre collectivité une stabilité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau suffisant (1 mois), d'amortir la répétition des chocs inflationnistes et de faire face aux incertitudes.



Equilibre financier



Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

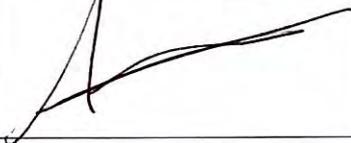
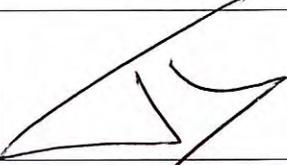
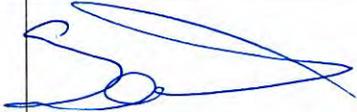


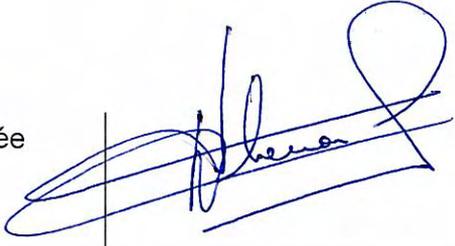
Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	



DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARIANI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampy!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

S²LO 

Commission Ressources et dialogue social	Mission Programme
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Arrêté des comptes du Département pour 2024 : autorisations de programme des budgets annexes	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibérations du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant les budgets primitifs et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2024 des budgets annexes.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2024.

1 - Budget Annexe – Autorisations de programme :

1.1 Bilan des autorisations de programme 2024

Les AP 2024 des budgets annexes s'élèvent à 0,30 M€ et la totalité a été individualisée.

Les AP adoptées au budget 2024 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses s'élèvent à 0,27 M€ et concernent les travaux de restructuration pour accueillir les locaux de vie du SATESE.

Pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement (SATESE), l'AP adoptée au budget 2024 s'élève à 0,03 M€ et concerne l'acquisition de véhicules.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

	AP 2024	AP révisée 2024	AP affectée 2024
Laboratoire vétérinaire départemental	265 000,00	0,00	265 000,00
K - Administration générale	265 000,00	0,00	265 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	265 000,00	0,00	265 000,00
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	26 000,00	0,00	26 000,00
K - Administration générale	26 000,00	0,00	26 000,00
K4 Logistique et patrimoine	26 000,00	0,00	26 000,00
Total général	291 000,00	0,00	291 000,00

1.2 Clôture des autorisations de programme antérieures à 2024

Le règlement budgétaire et financier prévoit la caducité et la clôture des AP en cas de déprogrammation des opérations, d'une réalisation financière inférieure aux inscriptions ou de l'absence de prorogation.

Il convient dans ce cadre de prononcer la clôture des AP antérieures à 2024 pour un montant de 240 619,99 € sur les budgets annexes, comme détaillé dans le tableau ci-après :

	AP < 2024	Total AP liquidé	Désindividualisation pour clôture AP
Laboratoire vétérinaire départemental	308 353,69	68 181,68	- 240 172,01
H - Aménagement du territoire	308 353,69	68 181,68	- 240 172,01
H5 - Agriculture et pêche	308 353,69	68 181,68	- 240 172,01
Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	36 000,00	35 552,02	- 447,98
K - Administration générale	36 000,00	35 552,02	- 447,98
K4 Logistique et patrimoine	36 000,00	35 552,02	- 447,98
Total général	344 353,69	103 733,70	- 240 619,99

Voici le détail des tombées d'AP :

- Laboratoire départemental d'analyses tombées d'AP de 240 172,01 € pour l'acquisition de matériel concernant deux AP : l'AP de 2020 étant arrivée à son terme est clôturée sur un solde de réalisations de 68 181,68 € et une tombée d'AP de 4 418,60 € à cela s'ajoute l'AP de 2022 non consommée pour un montant de 235 753,41 €;
- SATESE : l'AP de 2022 concernant l'acquisition de véhicules étant arrivée à son terme est

clôturée sur un solde de réalisations de 35 552,02 € et une tombée d'AP de 447,98 € ;
La désindividualisation des AP antérieure à 2024 vous est proposée en annexe 1 et leur clôture en annexe 2.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- du bilan des individualisations des AP 2024 au 31 décembre 2024 (annexe 1),
- de la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux pour un montant de 240 619,99 € soit 240 172,01 € pour le laboratoire départemental d'analyses et 447,98 € pour le SATESE (annexe 1),
- de la clôture de ces AP pour un montant total de réalisations de 103 733,70 € soit 68 181,68 € pour le laboratoire départemental d'analyses relatif aux AP 2020 et 2022 pour l'acquisition de matériel et 35 552,02 € pour le SATESE concernant l'AP de 2022 pour l'acquisition de véhicules (annexe 2).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE 1 – Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2024.

Laboratoire départemental d'analyses :

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2020 :	72 600,28 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	72 600,28 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 4 418,60 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités								72 600,28 €	68 181,68 €	- 4 418,60
H51	LABO-H505O008	Acquisition matériel	2020	H505E06	21			72 600,28	68 181,68	- 4 418,60
Total								72 600,28 €	68 181,68 €	- 4 418,60

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 4 418,60 €

Montant du programme voté 2022 :	235 753,41 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	235 753,41 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 235 753,41 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités								235 753,41 €	0,00 €	- 235 753,41
H51	LABO-H505O008	Acquisition matériel	2022	H505E07	21			235 753,41	0,00	- 235 753,41
Total								235 753,41 €	0,00 €	- 235 753,41

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 235 753,41 €

SATESE :

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2022 :	36 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	36 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 447,98 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action K41 - Moyens courants des services								36 000,00 €	35 552,02 €	- 447,98
K41	PATR-K417O001	Acquisition véhicules	2022	K417E05	21			36 000,00	35 552,02	- 447,98
Total								36 000,00 €	35 552,02 €	- 447,98

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 447,98 €

Annexe 2 – Clôture d'AP antérieures à 2024 pour les budgets annexes.

Laboratoire départemental d'analyses :

2020	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
H - Aménagement du territoire	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68
H5 - Agriculture et pêche	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68
Total général	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68

AP 2022	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
H - Aménagement du territoire	235 753,41	- 235 753,41	0,00
H5 - Agriculture et pêche	235 753,41	- 235 753,41	0,00
Total général	235 753,41	- 235 753,41	0,00

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

AP 2022	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
K - Administration générale	36 000,00	- 447,98	35 552,02
K4 - Logistique et patrimoine	36 000,00	- 447,98	35 552,02
Total général	36 000,00	- 447,98	35 552,02

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-006

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2024 : autorisations de programme des budgets annexes

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant les autorisations de programme du budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives des budgets annexes 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- du bilan des individualisations des AP 2024 au 31 décembre 2024 (annexe 1),
- de la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux pour un montant de 240 619,99 € soit 240 172,01 € pour le laboratoire départemental d'analyses et 447,98 € pour le SATESE (annexe 1),
- de la clôture de ces AP pour un montant total de réalisations de 103 733,70 € soit 68 181,68 € pour le laboratoire départemental d'analyses relatif aux AP 2020 et 2022 pour l'acquisition de matériel et 35 552,02 € pour le SATESE concernant l'AP de 2022 pour l'acquisition de véhicules (annexe 2).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE 1 – Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2024.

Laboratoire départemental d'analyses :

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2020 :	72 600,28 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	72 600,28 €
Disponibile à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 4 418,60 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités								72 600,28 €	68 181,68 €	- 4 418,60
H51	LABO-H505O008	Acquisition matériel	2020	H505E06	21			72 600,28	68 181,68	- 4 418,60
Total								72 600,28 €	68 181,68 €	- 4 418,60

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 4 418,60 €

Montant du programme voté 2022 :	235 753,41 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	235 753,41 €
Disponibile à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 235 753,41 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités								235 753,41 €	0,00 €	- 235 753,41
H51	LABO-H505O008	Acquisition matériel	2022	H505E07	21			235 753,41	0,00	- 235 753,41
Total								235 753,41 €	0,00 €	- 235 753,41

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 235 753,41 €

SATESE :

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2022 :	36 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	36 000,00 €
Disponibile à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 447,98 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action K41 - Moyens courants des services								36 000,00 €	35 552,02 €	- 447,98
K41	PATR-K417O001	Acquisition véhicules	2022	K417E05	21			36 000,00	35 552,02	- 447,98
Total								36 000,00 €	35 552,02 €	- 447,98

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 447,98 €

Annexe 2 – Clôture d'AP antérieures à 2024 pour les budgets annexes.**Laboratoire départemental d'analyses :**

2020	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
H - Aménagement du territoire	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68
H5 - Agriculture et pêche	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68
Total général	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68

AP 2022	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
H - Aménagement du territoire	235 753,41	- 235 753,41	0,00
H5 - Agriculture et pêche	235 753,41	- 235 753,41	0,00
Total général	235 753,41	- 235 753,41	0,00

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

AP 2022	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
K - Administration générale	36 000,00	- 447,98	35 552,02
K4 - Logistique et patrimoine	36 000,00	- 447,98	35 552,02
Total général	36 000,00	- 447,98	35 552,02

Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

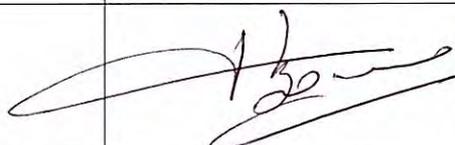
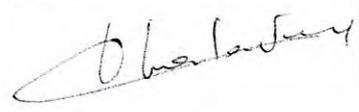
Reçu en préfecture le 11/04/2025

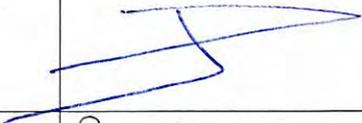
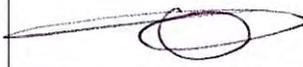
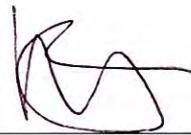
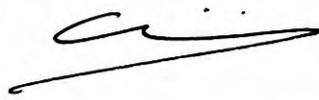
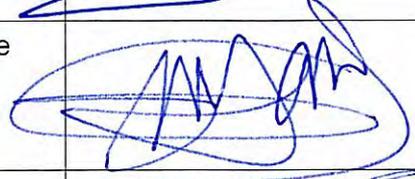
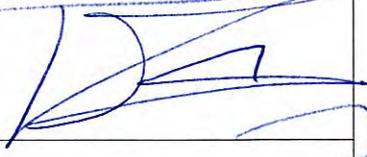
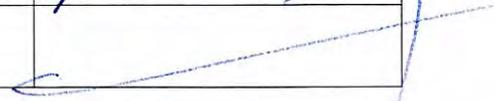
Publié le

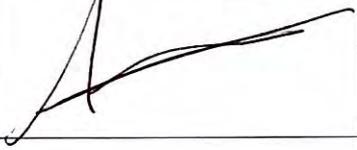
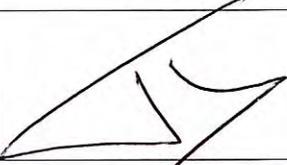
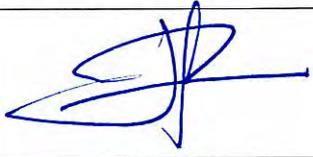
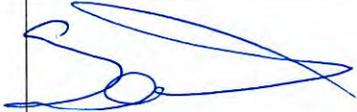
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B21-BF

S'LO

Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampu!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B21-BF

S²LO 

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-006

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2024 : autorisations de programme des budgets annexes

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant les autorisations de programme du budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives des budgets annexes 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- du bilan des individualisations des AP 2024 au 31 décembre 2024 (annexe 1),
- de la désindividualisation des AP antérieures à 2024 relatives aux équipements départementaux pour un montant de 240 619,99 € soit 240 172,01 € pour le laboratoire départemental d'analyses et 447,98 € pour le SATESE (annexe 1),
- de la clôture de ces AP pour un montant total de réalisations de 103 733,70 € soit 68 181,68 € pour le laboratoire départemental d'analyses relatif aux AP 2020 et 2022 pour l'acquisition de matériel et 35 552,02 € pour le SATESE concernant l'AP de 2022 pour l'acquisition de véhicules (annexe 2).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE 1 – Désindividualisation pour clôture des autorisations de programme antérieures à 2024.

Laboratoire départemental d'analyses :

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté 2020 :	72 600,28 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	72 600,28 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 4 418,60 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités								72 600,28 €	68 181,68 €	- 4 418,60
H51	LABO-H505O008	Acquisition matériel	2020	H505E06	21			72 600,28	68 181,68	- 4 418,60
Total								72 600,28 €	68 181,68 €	- 4 418,60

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 4 418,60 €

Montant du programme voté 2022 :	235 753,41 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	235 753,41 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 235 753,41 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action H51 - Santé animale et prévention des calamités								235 753,41 €	0,00 €	- 235 753,41
H51	LABO-H505O008	Acquisition matériel	2022	H505E07	21			235 753,41	0,00	- 235 753,41
Total								235 753,41 €	0,00 €	- 235 753,41

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 235 753,41 €

SATESE :

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2022 :	36 000,00 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes :	36 000,00 €
Disponible à l'individualisation :	- €
Montant désindividualisé au cours de la séance :	- 447,98 €

Segment	Opération		Autorisation de programme							
			Code Action	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Liquidé au 31/12/2024
Total action K41 - Moyens courants des services								36 000,00 €	35 552,02 €	- 447,98
K41	PATR-K417O001	Acquisition véhicules	2022	K417E05	21			36 000,00	35 552,02	- 447,98
Total								36 000,00 €	35 552,02 €	- 447,98

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : - 447,98 €

Annexe 2 – Clôture d'AP antérieures à 2024 pour les budgets annexes.

Laboratoire départemental d'analyses :

2020	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
H - Aménagement du territoire	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68
H5 - Agriculture et pêche	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68
Total général	72 600,28	- 4 418,60	68 181,68

AP 2022	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
H - Aménagement du territoire	235 753,41	- 235 753,41	0,00
H5 - Agriculture et pêche	235 753,41	- 235 753,41	0,00
Total général	235 753,41	- 235 753,41	0,00

Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

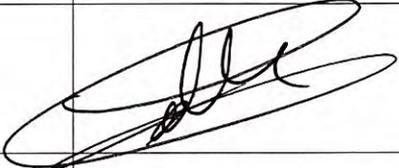
AP 2022	AP Actualisée	Désindividualisation d'AP	AP actualisée pour clôture
K - Administration générale	36 000,00	- 447,98	35 552,02
K4 - Logistique et patrimoine	36 000,00	- 447,98	35 552,02
Total général	36 000,00	- 447,98	35 552,02

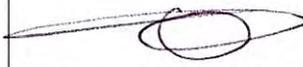
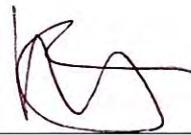
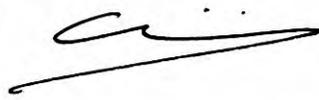
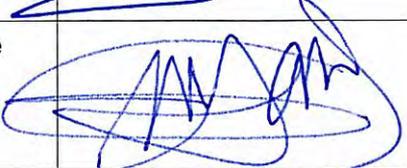
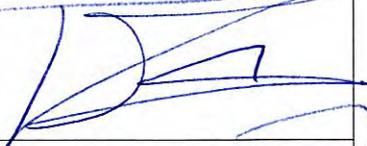
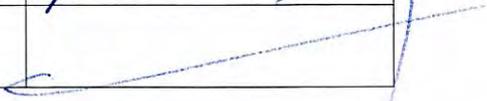
Feuille d'émargement et de présence

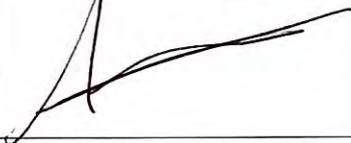
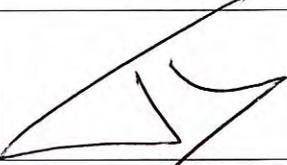
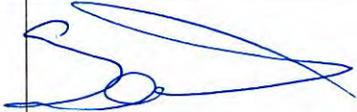
Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B23-BF

Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampu!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B23-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2024.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2024 ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

Je vous rappelle que le résultat 2024 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2024 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

II - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2024, le compte administratif du laboratoire départemental d'analyses se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 642 196,13 € et le montant des recettes à 1 679 495,94 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 580 212,54	1 600 200,58	19 988,04	0,00	19 988,04
Investissement	61 983,59	79 295,36	17 311,77	- 37 299,81	- 19 988,04
Total	1 642 196,13	1 679 495,94	37 299,81	- 37 299,81	0,00

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	1 517 079,07	1 600 199,22	83 120,15	5,48%
Prise en charge du déficit du budget annexe	1 075 360,39	1 026 359,44	- 49 000,95	- 4,56%
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	441 718,68	573 839,78	132 121,10	29,91%
Administration générale	1 832,55	1,36	- 1 831,19	- 99,93%
Ressources humaines	1 832,55	1,36	- 1 831,19	- 99,93%
FONCTIONNEMENT REEL	1 518 911,62	1 600 200,58	81 288,96	5,35%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 518 911,62	1 600 200,58	81 288,96	5,35%

Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 1 600 200,58 € sont en augmentation par rapport à l'année dernière de 81 288,96 €. Celles-ci résultent :

- D'une baisse de la prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal (- 49 000,95 €, soit - 4,56 %). Cette prise en charge depuis le budget principal s'établit à 1 026 359,44 € sur l'exercice. Elle représente près de 64,14 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les recettes issues de l'activité du laboratoire départemental d'analyses s'établissent à 573 839,78 € et augmentent de 132 121,10 € (produit des taxes d'analyses) en lien avec l'avance versée par l'état pour la mise en place du SIEG (service d'intérêt économique général) d'un montant de 56 104 €.
- Les autres produits exceptionnels diminuent de 1 831,19 €.
 - Les dépenses 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	238 798,77	273 453,84	34 655,07	14,51%
Administration générale	1 212 386,55	1 264 763,15	52 376,60	4,32%
Ressources humaines	1 109 347,90	1 171 864,38	62 516,48	5,64%
Systèmes d'information et télécommunications	14 805,45	15 075,36	269,91	1,82%
Logistique et patrimoine	88 233,20	77 823,41	- 10 409,79	- 11,80%
FONCTIONNEMENT REEL	1 451 185,32	1 538 216,99	87 031,67	6,00%
Opérations d'ordre	30 426,49	41 995,55	11 569,06	38,02%
Amortissements	30 426,49	41 995,55	11 569,06	38,02%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 481 611,81	1 580 212,54	98 600,73	6,65%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 580 212,54 € et sont supérieures à celles de l'année dernière (+ 98 600,73 €), soit une hausse de 6,65 %.

- Aménagement et attractivité du territoire : cette mission retrace les charges d'exploitation du service avec la sous-traitance des analyses sanitaires, l'achat de médicaments et de fournitures. La dépense est en hausse (+ 34 655,07 €) et s'élève à 273 453,84 €.
- Administration générale : cette mission retrace les charges de personnel et les charges de structure. Elle s'élève à 1 264 763,15 € (+ 52 376,60 €). La hausse concerne les dépenses de ressources humaines (+ 62 516,48 €). On constate une légère baisse sur la maintenance générale (- 10 409,79 €). Les dépenses afférentes aux systèmes d'information ont un niveau de réalisation proche de celui de l'exercice précédent.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (1068)	30 546,04	37 299,81	6 753,77	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	30 546,04	37 299,81	6 753,77	0,00%
Opérations d'ordre	30 426,49	41 995,55	11 569,06	38,02%
Amortissements	30 426,49	41 995,55	11 569,06	38,02%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	60 972,53	79 295,36	18 322,83	30,05%

Les recettes de la section d'investissement correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé permettant de financer le déficit de la section d'investissement pour 37 299,81 € et aux dotations aux amortissements (41 995,55 €).

- Les dépenses 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Aménagement et attractivité du territoire	33 128,29	42 845,78	9 717,49	29,33%
Administration générale	34 598,01	19 137,81	- 15 460,20	0,00%
Systèmes d'information et télécommunications	6 477,00	4 095,30	- 2 381,70	0,00%
Logistique et patrimoine	28 121,01	15 042,51	- 13 078,50	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	67 726,30	61 983,59	- 5 742,71	-8,48%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67 726,30	61 983,59	- 5 742,71	-8,48%

D'un montant de 61 983,59 €, les dépenses de la section d'investissement sont en diminution de 5 742,71 € par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements liés aux activités du laboratoire départemental d'analyses

(42 845,78 €) concernent principalement l'achat de matériel technique (auto-laveur, pompe). Les dépenses de la mission Administration générale s'établissent à 19 137,81 € et concernent les systèmes d'information, l'entretien et la gestion des bâtiments.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2024 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2024 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2024.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-007

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

VU le compte de gestion 2024 présenté par le payeur départemental,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2024,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion 2024 du Payeur départemental,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2024 concernant le laboratoire départemental d'analyses qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 642 196,13 € et en recettes à 1 679 495,94 €.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement et de présence

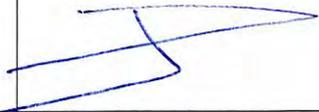
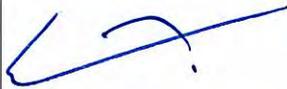
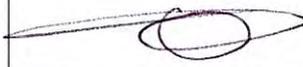
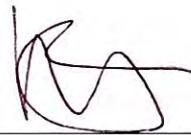
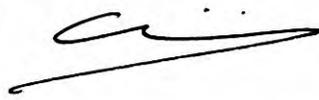
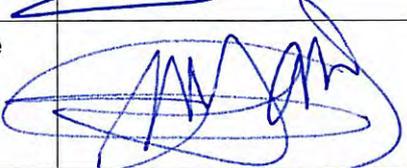
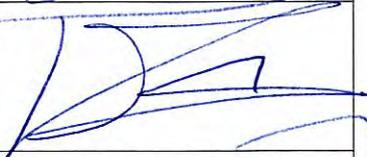
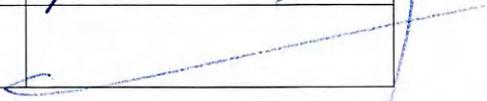
Conseil départemental Séance du 10/04/2025

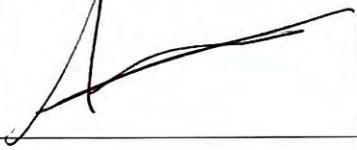
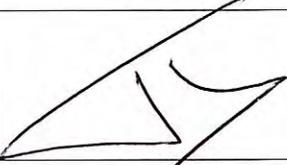
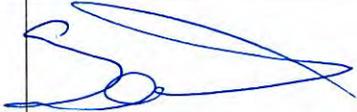
Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B21-BF

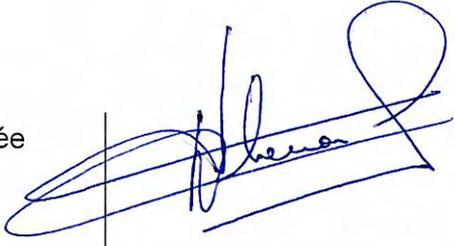


Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampu!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B21-BF

S²LO 

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le Payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations au titre de l'exercice 2024.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2024, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Je vous rappelle que le résultat 2024 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2024 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

II - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2024, le compte administratif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 068 403,17 € et le montant des recettes à 1 054 594,78 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 13 808,39 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement présente un excédent d'investissement de 2 653,60 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 031 621,44	1 031 621,44	0,00	0,00	0,00
Investissement	36 781,73	22 973,34	-13 808,39	16 461,99	2 653,60
Total	1 068 403,17	1 054 594,78	-13 808,39	16 461,99	2 653,60

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	1 074 515,67	1 022 050,51	-52 465,16	-4,88%
Prise en charge du déficit du budget annexe	484 225,91	448 988,07	-35 237,84	-7,28%
Activité du service eau et assainissement	590 289,76	573 062,44	-17 227,32	-2,92%
Administration générale	1,23	2 744,93	2 743,70	0,00%
Ressources humaines	1,23	1,25	0,02	1,63%
Budget et finances	0,00	2 743,68	2 743,68	-
FONCTIONNEMENT REEL	1 074 516,90	1 024 795,44	-49 721,46	-4,63%
Opérations d'ordre	8 670,43	6 826,00	-1 844,43	-21,27%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 083 187,33	1 031 621,44	-51 565,89	-4,76%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 1 024 795,44 € sont inférieures à l'année dernière de 49 721,46 €, soit - 4,63 %. Cette baisse provient essentiellement de l'ajustement de la subvention d'équilibre en lien avec la réduction des dépenses.

Les produits relatifs à l'activité du service eau et assainissement sont en baisse de 17 227,32 € et s'élèvent à 573 062,44 €.

Le montant des participations de l'Agence de l'Eau de 344 856 € est en augmentation (+ 2 363,50 €). La refacturation de mise à disposition de personnel pour l'ATD de 106 150,40 diminue (- 9 625,60 €) ainsi que les prestations facturées aux collectivités (participation des communes conventionnées, recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'autosurveillance, prestation défense incendie) d'un montant de 122 056,04 € (- 9 965,22 €).

La recette de 1,25 € sur la mission administration générale concerne la régularisation par l'administration fiscale du prélèvement à la source.

La subvention d'équilibre du budget principal diminue (- 35 237,84 €) pour s'établir à 448 988,07 €, soit 43,81 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	212 600,24	206 906,31	-5 693,93	-2,68%
Administration générale	846 414,72	801 741,79	-44 672,93	-5,28%
Ressources humaines	827 298,12	783 813,09	-43 485,03	-5,26%
Budget et finances	921,69	0,00	-921,69	-100,00%
Systèmes d'information et télécommunications	5 806,38	5 936,86	130,48	2,25%
Logistique et patrimoine	12 388,53	11 991,84	-396,69	-3,20%
FONCTIONNEMENT REEL	1 059 014,96	1 008 648,10	-50 366,86	-4,76%
Opérations d'ordre	24 172,37	22 973,34	-1 199,03	-4,96%
Amortissements	24 172,37	22 973,34	-1 199,03	-4,96%
Diff./réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 083 187,33	1 031 621,44	-51 565,89	-4,76%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 008 648,10 €, en diminution de 50 366,86 € par rapport à 2023, soit - 4,76 %.

La Mission **Environnement et prévention des risques** retrace les charges d'exploitation du service (fournitures, petit matériel ...). Elles diminuent et s'élèvent sur l'exercice à 206 906,31 € (- 5 693,93 €). Le montant comprend les remboursements de frais à la collectivité de rattachement en lien avec l'activité du service eau et assainissement pour 168 150 € (+ 25 €) et les dépenses en lien avec l'analyse des eaux résiduaires à hauteur de 32 196,90 € (- 5 213,68 €).

La mission **Administration générale** correspond aux charges de personnel (14 agents au 31/12/2024) qui s'élèvent à 783 813,09 € (- 43 485,03 €) et représentent 77,71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de structure (systèmes d'information, maintenance bâtementaire) d'un montant total de 17 928,70 € sont relativement stable (- 266,21 €).

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	0,00	0,00	0,00	0,00%
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	0,00%
INVESTISSEMENT REEL	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'ordre	24 172,37	22 973,34	-1 199,03	-4,96%
Amortissements	24 172,37	22 973,34	-1 199,03	-4,96%
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 172,37	22 973,34	-1 199,03	-4,96%

Aucune recette réelle d'investissement n'est constatée pour l'exercice 2024. Les seules recettes pour la section d'investissement sont générées par les dotations aux amortissements d'un montant de 22 973,34 €.

- Les dépenses 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	4 988,16	11 329,92	6 341,76	127,14%
Administration générale	0,00	18 625,81	18 625,81	-
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00%
Logistique et patrimoine	0,00	18 625,81	18 625,81	-
INVESTISSEMENT REEL	4 988,16	29 955,73	24 967,57	500,54%
Opérations d'ordre	8 670,43	6 826,00	-1 844,43	-21,27%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 658,59	36 781,73	23 123,14	169,29%

D'un montant de 29 955,73 €, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 24 967,57 €

La mission **Environnement et prévention des risques** augmente de 6 341,76 € pour s'établir à 11 329,92 €. La dépense concerne l'achat de divers matériels d'équipement (analyseur d'humidité, glacière électrique, système électro acoustique de détection de fuites d'eau et préleveur portable).

La mission **Logistique et patrimoine** s'établit à 18 625,81 € pour l'achat d'un véhicule.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2024 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2024 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2024.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-008

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

VU le compte de gestion 2024 présenté par le payeur départemental,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2024,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 068 403,17 € et en recettes à 1 054,594,78 €.

La Présidente du Conseil départemental



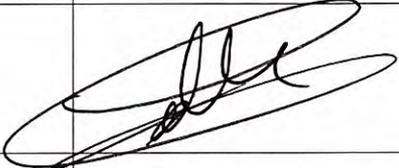
Hélène SANDRAGNÉ

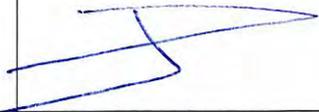
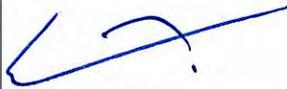
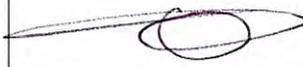
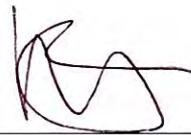
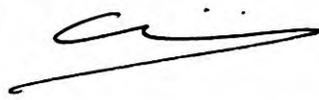
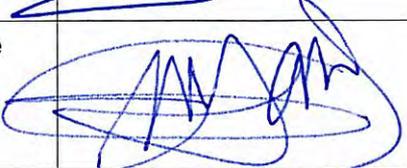
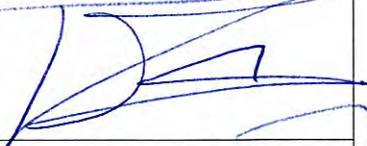
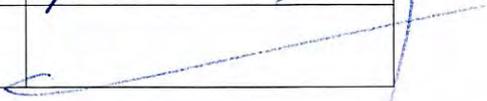
Feuille d'émargement et de présence

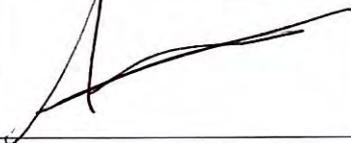
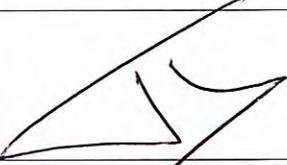
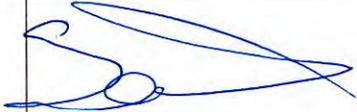
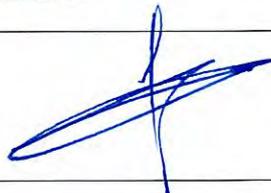
Conseil départemental Séance du 10/04/2025

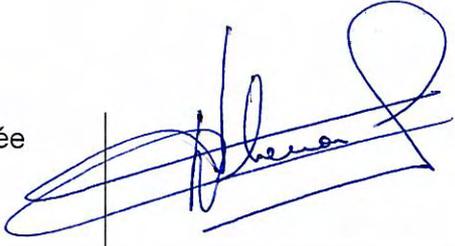
Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B23-BF

Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampu!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B23-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la Délibération du Conseil départemental du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu le Compte de gestion 2024 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2024.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2024 ainsi que le compte de gestion établi par le comptable public concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Je vous rappelle que le résultat 2024 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur départemental a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2024 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

II - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2024, le compte administratif du parc départemental et laboratoire routier se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à

8 914 834,90 € et le montant des recettes à 9 104 230,41 €, soit un solde positif sur l'exercice de 189 395,51 €. Ce solde positif est imputé en section d'investissement.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du parc départemental et laboratoire routier présente un excédent d'investissement de 3 891 327,91€.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	7 815 440,19	7 815 440,19	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 099 394,71	1 288 790,22	189 395,51	3 701 932,40	3 891 327,91
Total	8 914 834,90	9 104 230,41	189 395,51	3 701 932,40	3 891 327,91

2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	7 871 675,86	7 809 683,98	- 61 991,88	- 0,79%
Prise en charge du déficit du budget annexe	970 870,04	1 086 934,78	116 064,74	11,95%
Activité du Parc départemental	6 900 805,82	6 722 749,20	- 178 056,62	- 2,58%
Administration générale	5 256,58	5 756,21	499,63	9,50%
Ressources humaines	108,89	68,13	- 40,76	- 37,43%
Budget et finances	5 147,69	5 688,08	540,39	10,50%
Cessions	0,00	0,00	0,00	0,00%
FONCTIONNEMENT REEL	7 876 932,44	7 815 440,19	- 61 492,25	- 0,78%
Opérations d'ordre (cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 876 932,44	7 815 440,19	- 61 492,25	- 0,78%

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 7 815 440,19 € sont en diminution par rapport à l'année dernière de 61 492,25 €, soit - 0,78 %.

L'activité du parc départemental et laboratoire routier s'élève à 6 722 749,20 € soit 86 % des recettes totales. Les recettes sont en baisse de 0,18 M€ par rapport à l'exercice précédent (soit - 2,58 %).

Ces recettes proviennent principalement de la location permanente de matériels auprès des centres routiers de la Direction des routes et des mobilités ou encore de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales qui font l'objet de refacturation auprès du

Département.

Les autres recettes, à la marge, concernent le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (5 688,08 €) et l'arrondi du montant du prélèvement à la source (68,13 €).

La prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal s'élève à 1 086 934,78 €, soit une hausse de 0,12 M€ en lien avec la diminution des recettes d'activité.

- Les dépenses 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	4 219 753,74	4 152 228,84	- 67 524,90	- 1,60%
Administration générale	2 484 012,14	2 573 072,94	89 060,80	3,59%
Ressources humaines	2 305 716,85	2 402 274,11	96 557,26	4,19%
Budget et finances	2 906,58	4 180,54	1 273,96	43,83%
Systèmes d'information et télécommunications	6 854,82	12 204,56	5 349,74	78,04%
Logistique et patrimoine	168 533,89	154 413,73	- 14 120,16	- 8,38%
FONCTIONNEMENT REEL	6 703 765,88	6 725 301,78	21 535,90	0,32%
Opérations d'ordre	1 173 166,56	1 090 138,41	- 83 028,15	- 7,08%
Amortissements	1 011 766,56	1 072 952,67	61 186,11	6,05%
Cessions	161 400,00	17 185,74	- 144 214,26	- 89,35%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 876 932,44	7 815 440,19	- 61 492,25	- 0,78%

Les dépenses de fonctionnement réelles d'un montant de 6 725 301,78 € sont en hausse (+ 21 535,90 €), comparées à l'exercice précédent soit 0,32 %.

Les principaux frais liés aux activités du parc départemental et laboratoire routier sont en diminution de 67 524,90 € et concernent principalement les frais de combustibles et carburants (1 074 551,55 €) qui totalisent une baisse de 65 507,79 € par rapport à l'année dernière. Les autres frais quant à eux sont stables notamment les fournitures de voirie (1 004 407,16 €), les fournitures d'entretien du matériel (756 157,72 €), l'entretien et les réparations sur matériel roulant (210 326,16 €).

Les ressources humaines, d'un montant de 2 402 274,11 €, sont en hausse de 96 557,26 €, soit + 4,19 % par rapport à l'année dernière.

Les dépenses relatives aux systèmes d'informations et télécommunications augmentent de 5 349,74 € par rapport à 2023 notamment sur les locations et la maintenance des copieurs.

Les dépenses de logistique sur les bâtiments passent de 168 533,89 € à 154 413,73 €, soit une diminution de 14 120,16 €.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
FCTVA	192 879,06	198 651,81	5 772,75	2,99%
INVESTISSEMENT REEL	192 879,06	198 651,81	5 772,75	2,99%
Opérations d'ordre	1 173 166,56	1 090 138,41	- 83 028,15	- 7,08%
Amortissements	1 011 766,56	1 072 952,67	61 186,11	6,05%
Cessions	161 400,00	17 185,74	- 144 214,26	- 89,35%
Avances forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 366 045,62	1 288 790,22	- 77 255,40	- 5,66%

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 198 651,81 € correspondent au fonds de compensation de la TVA. Ce dernier est en hausse de 5 772,75 € en lien avec l'augmentation des dépenses d'immobilisation de 2023 à partir desquelles les attributions du fonds

sont calculées.

Les opérations d'ordre diminuent de 83 028,15 € et se portent à 1 090 138,41 €.

- Les dépenses 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Parc départemental	1 166 758,66	955 525,78	- 211 232,88	- 18,10%
Administration générale	44 238,16	143 868,93	99 630,77	225,21%
Logistique et patrimoine	44 238,16	143 868,93	99 630,77	225,21%
INVESTISSEMENT REEL	1 210 996,82	1 099 394,71	- 111 602,11	- 9,22%
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 210 996,82	1 099 394,71	- 111 602,11	- 9,22%

Les principaux investissements sont le renouvellement et le renforcement des moyens d'intervention du parc (955 525,78 €) soit 87%. Ces dépenses diminuent légèrement de 0,2 M€.

Cela correspond à l'achat de véhicules, matériels et outillages techniques (tracteurs, camions, matériels de viabilité hivernale, épaveuse, tractopelles de VL, fourgons d'interventions).

Des dépenses d'entretien des bâtiments sont également effectuées, elles représentent 13 % des réalisations.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2024 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2024 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2024.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-009

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

VU le compte de gestion 2024 présenté par le Payeur Départemental,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2024,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion 2024 du Payeur départemental,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 8 914 834,90 € et en recettes à 9 104 230,41 €.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement et de présence

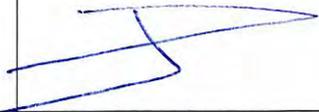
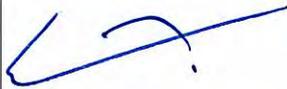
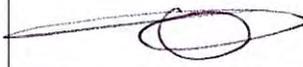
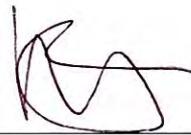
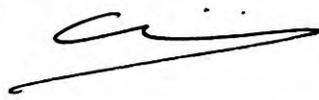
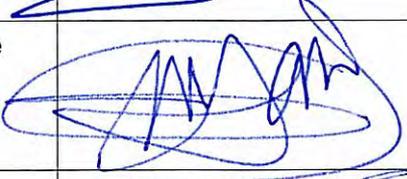
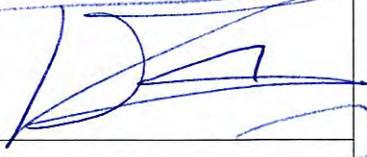
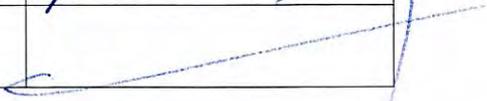
Conseil départemental Séance du 10/04/2025

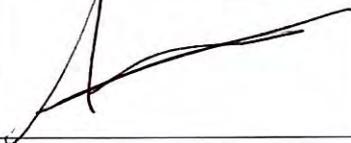
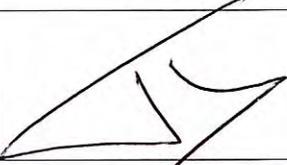
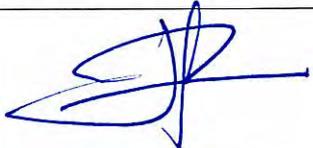
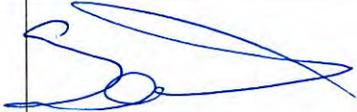
Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B24-BF

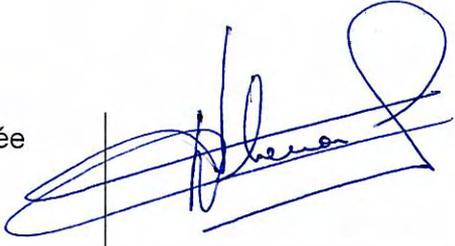


Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARIANI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampy!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B24-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission A Enfance Famille Programme A2 Aide sociale à l'enfance
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Rapport d'activité 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'activité 2024 de la structure accueil enfance (en annexe 1).

La communication de ce document est une obligation prévue par l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la structure accueil enfance (en annexe 1).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ



Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2024

A- Introduction

La Collectivité porte l'ambition d'une politique de prévention et de protection de l'enfance renouvelée en faveur des enfants et de leurs familles, et s'est engagée dans la refondation du projet de la Structure Accueil Enfance (SAE), service non personnalisé du Département en charge d'accueillir en urgence, **de protéger, d'évaluer et d'orienter** dans une temporalité limitée, les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

Le projet, validé au CST du 17 juin 2024, met en avant la priorité et l'exigence de favoriser la qualité de vie dans le quotidien des enfants, et donc de privilégier des petits dispositifs de vie afin de répondre à l'intérêt suprême de l'enfant et permettant progressivement une évolution de l'offre d'accueil.

Ce redimensionnement de l'offre d'accueil d'urgence a vocation à répondre aux besoins constatés en raison de la saturation des accueils. Le contexte global de la SAE que nous connaissons, fragile depuis quelques années, nécessite un projet d'envergure tant au niveau d'un réajustement organisationnel qu'au niveau de l'offre de service.

En ce sens, le CST du 17 juin 2024, permet de revisiter l'organisation et associer l'ensemble des acteurs afin de coconstruire un projet opérationnel répondant aux besoins des enfants, et ainsi à la mission d'accueil d'urgence des enfants confiés dans le cadre de la protection de l'enfance.

Ainsi, plusieurs axes sont à développer :

- Les dispositifs d'accueil de type maisonnée, dans un dimensionnement ajusté et propice au développement de l'enfant ;
- Le renforcement de l'équipe de direction avec une définition des rôles et missions des équipes pluridisciplinaires permettant de valoriser et adapter une organisation conforme à la réglementation de la FPH, aux recommandations de la HAS et aux obligations législatives (loi 2002, la loi du 5 mars 2007, réformée par la loi du 14 mars 2016 ...).
- Evaluation et projection du projet de service en déclinaison du Schéma des solidarités.

La progression du réajustement du projet est cadencée par des points d'avancement planifiés 2 fois par an (novembre et mai) et associant l'ensemble des acteurs de la SAE et des services supports (DGO SH, DEF, DRH, DPMG, Service santé au travail ...) ainsi que de l'ensemble des représentants syndicaux.

B- Cadre d'intervention et missions

La SAE est un service non personnalisé du Département de l'Aude dont l'action s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique de protection de l'enfance définie par le Département et dans le schéma des solidarités.

La Structure Accueil Enfance (SAE), géré par le Conseil Départemental de l'Aude, est une structure d'hébergement collectif multisite, couvrant l'ensemble des territoires audois et destiné à l'accueil des mineurs confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La SAE est régie par le code de l'action sociale et des familles (CASF) qui resitue le cadre d'intervention et les missions de la SAE.

Ses missions principales incluent :

- **L'hébergement et la protection (Art. L. 221-1 et L. 222-5 du CASF) :**

La SAE a pour mission de répondre aux obligations légales du Département dans le cadre de l'ASE qui prévoient que celui-ci mène « en urgence des actions de protection en faveur des mineurs [...] confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social »

- Sa mission principale est d'assurer l'accueil provisoire des mineurs en danger, en application des articles précitées.
 - Elle a pour obligation légale de garantir les besoins fondamentaux (hébergement, santé, éducation) conformément à l'article 3 de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).
- **La mise en œuvre d'un Projet Educatif Individualisé ou DIPEC (Art. L. 221-1 du CASF) :**
 - L'obligation d'élaborer un projet pour l'enfant (PPE), formalisé dans un document opposable, visant à répondre aux besoins spécifiques du mineur (scolarité, santé, liens familiaux).
 - **Le maintien des liens familiaux (Art. 375-7 du code civil) :**
 - Favoriser les relations parents-enfant, sauf décision contraire du juge des enfants (danger avéré).
 - Droit de visite, les parents conservent leur autorité parentale sauf retrait judiciaire (Art. 371-1 et 373-2 du code civil).
 - **Accompagnement et préparation à l'autonomie (Art. L.222-5-1 du CASF) :**
 - Accompagnement jusqu'à 18 ans (21 ans dans le cadre de l'ASE) pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle, sous condition de vulnérabilité.

La SAE intervient autour d'une mission centrale qui est d'accueillir et protéger, d'évaluer et d'orienter dans une temporalité limitée les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

Les motifs légaux de placement dans la SAE :

- **Placement administratif (Art. L. 221-2-2 du CASF) :**
 - Accord écrit des parents ou du titulaire de l'autorité parentale.
 - Motifs :
 - Difficultés éducatives temporaires ;
 - Demande des parents (incapacité momentanée à assumer l'enfant)
 - Durée : renouvelable tous les 6 mois après évaluation.
- **Placement judiciaire (Art. 375 et suivant du Code civil) ordonné par le juge des enfants en cas :**
 - De danger avéré pour le mineur :
 - Danger éducatif (Art. 375 du Code civil) : maltraitance (violences physiques, psychologiques, abus sexuels).
 - Négligences graves (privation de soins, déscolarisation).
 - Exposition à un environnement dangereux (addictions, délinquance).
 - De carence parentale (éducative) :
 - Défaut de protection (mise en danger morale).
 - Refus de soins médicaux essentiels (vaccination, traitement psychiatrique ...).

- Absence du titulaire de l'autorité parentale (pupille d'Etat, sans désignation de tuteur ...)

L'accueil d'urgence des mineurs, est mené selon des modalités diversifiées : l'accueil immédiat pour une protection sans délai d'un mineur (*Ordonnance Provisoire de Placement, mesure 72h, mesure accueil 5 jours Art. L223-2 du CASF, jeune fugueur d'un autre département avec une mesure de protection*), l'accueil provisoire (*administratif AP ou judiciaire JE*) nécessitant une observation de l'enfant nécessaire à un étayage visant une orientation adaptée vers un lieu d'accueil pérenne.

C- Déclinaison du projet SAE actuel et perspectives

Rappel des perspectives :

- **La consolidation de son statut juridique : un changement d'appellation, « CDEF », et des mises en conformité juridique**

Dans le cadre de la protection de l'enfance, les missions d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'orientation sont confiées à des établissements qui peuvent soit être non personnalisés, soit être des établissements autonomes (dotés de la personnalité juridique). Le statut juridique de la SAE est celui d'un service non personnalisé du Département.

Le projet présenté et validé lors du CTP du 17 Octobre 2022 confirme le choix de ce statut, et pose la nécessité de se mettre en conformité réglementaire avec ce statut juridique, en application de l'article L.315-8 du CASF :

- Mise en œuvre de la commission de surveillance, validée en CP du 24 février 2023 : elle a vocation à rendre un avis technique sur les éléments qui lui sont transmis, afin d'éclairer la collectivité sur l'orientation à donner à l'établissement.
Ainsi, elle peut être amenée à donner son avis sur le budget (prévisionnel et réalisé), le projet d'établissement, les projets ou programmes d'investissement, le tableau des emplois du personnel, les créations, modifications ou suppressions de services ou d'activités, le règlement de fonctionnement, ou encore sur le recrutement d'un nouveau directeur de l'établissement. Il était prévu que cette commission de surveillance se réunisse fin 2024/début 2025.
- Nomination du Directeur,
- Clarification dans la formalisation des modalités d'individualisation fonctionnelles et budgétaires,
- Mise en conformité de l'organigramme avec corps et grades d'emploi de la FPH.
- **Evolution de l'offre de service, phasage du projet en lien avec les projets immobiliers en cours**

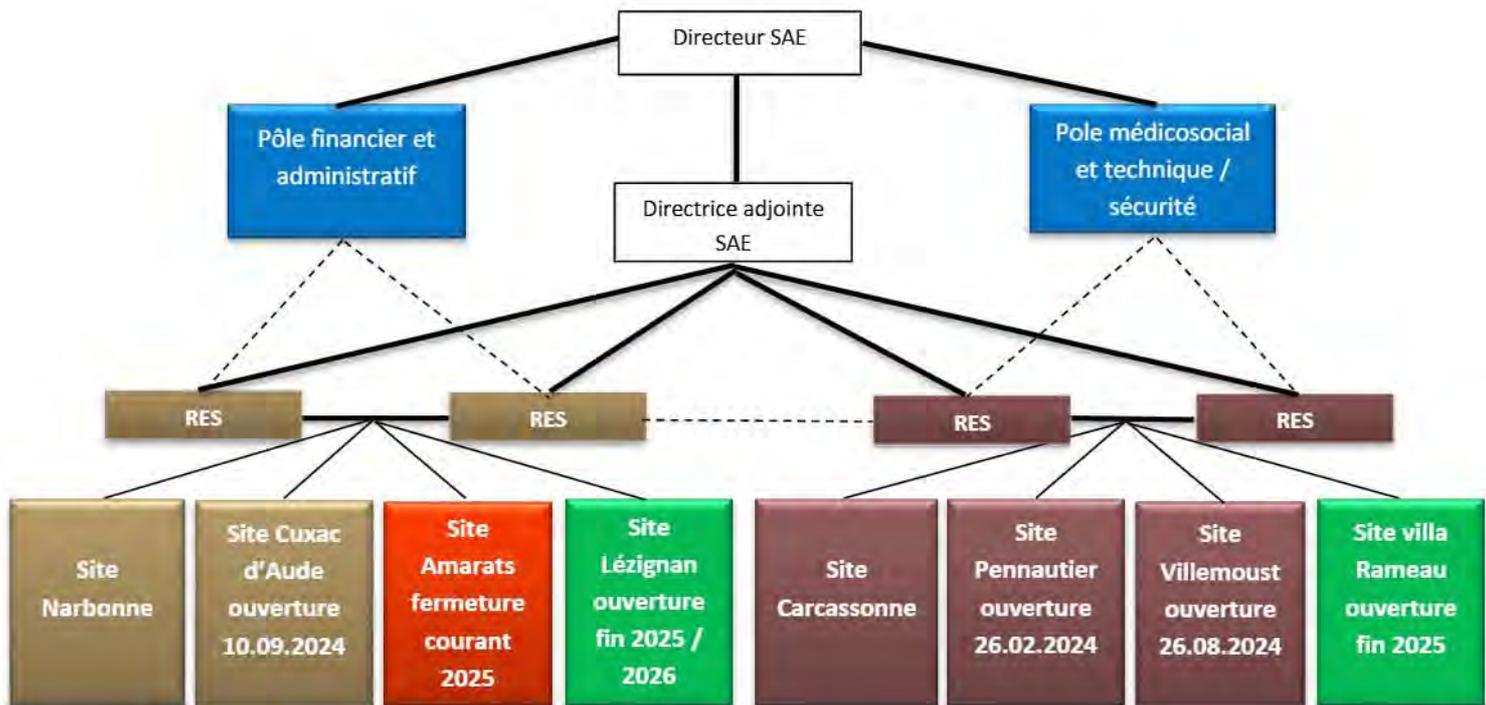
Le volet bâtiminaire est un élément central du nouveau projet de la SAE, qui aboutira au terme du programme en 2028 à une évolution des conditions d'installation, des 3 sites (Carcassonne, Villeneuve-Minervois, Narbonne), en 8 maisonnettes installées en diffus sur le territoire départemental.

L'activité constante et intense de la SAE, et l'inscription dans un plan pluriannuel de financement, implique un phasage du projet global en plusieurs étapes qui se dérouleront jusqu'en 2028.

Actuellement :

- Définition du programme, validation du PPI et lancement des consultations.
- Acquisition de 3 nouvelles villas (Pennautier, Cuxac d'Aude, Villemoustaussou) et acquisition de la villa Rameau (courant 2025 en cours).
- Travaux de rénovation à effectuer sur les sites de Carcassonne, et Narbonne.

D- Organisation bâtementaire et organigramme fonctionnel actuel



Les capacités d'accueil et perspectives

- **Le territoire SAE - OUEST :**

- Site de Pennautier : 6 places ouverture le 26 février 2024.
- Site des Ifs à Carcassonne : 7 places, la vente de ce site pour une relocalisation de la SAE vers l'IUT est abandonnée. Des rénovations sont en perspectives sur le rez-de-chaussée, aile gauche, rafraîchissement et fenêtres (sécurisation).
- Site de Villemoustaussou : 6 places, ouverture le 26 août 2024.
- Site villa Rameau : 6 places, ouverture courant 2025.
- Maison de Villeneuve-Minervois : fermeture le 26 août 2024. ventilation du personnel et des enfants sur le site de Villemoustaussou.

- **Le territoire SAE - EST :**

- Maison de Cuxac d'Aude : 6 places, sans PMR, ouverture le 10 septembre 2024.
- Site des Amarats : 4 places, fermeture courant 2025. Perspective de ventilation vers le site Central de Narbonne.
- Site central de Narbonne : 7 voire 13 places selon le taux d'encadrement prévu au CST du 17.06.2024.
- Maison de Lézignan-Corbières : 7 places, perspective d'ouverture fin 2025/2026.
- Maison de Beaumarchais : Fermeture le 1^{er} mars 2024, résiliation du bail effectif depuis le 1^{er} avril.
- Restaurant d'appoint au site Central : fermeture depuis 31.12.2024, résiliation du bail effectif à la même date.

E- Caractéristiques des enfants accueillis à la SAE

Au cours de l'année 2024, la SAE de l'Aude a répondu comme l'année précédente à de nombreux accueils en urgence. Des accueils de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, la SAE a accueilli des enfants et adolescents confrontés à des situations de vulnérabilité. Les caractéristiques principales de ces enfants confiés sont les suivants :

- Des enfants âgés de 3 à 18 ans issus de famille en grande précarité, confrontés à des violences (physiques, psychologiques, sexuelles ...), négligence, addiction parentale, ou troubles mentaux.
- Des placements de fratries, selon les besoins et les capacités d'accueil.
- Des placements à la demande des parents et en cas de danger immédiat.
- Enfants en situation d'abandon, de maltraitance, de conflits familiaux graves, de fugues, ou parents inaccessibles / incarcérés.
- Trouble du comportement et de la conduite, déficiences intellectuelles ...
- En échec de placement (établissements, assistants familiaux...).

Les enfants confiés cumulent souvent des vulnérabilités multiples, nécessitant une approche globale pour restaurer leur confiance et les accompagner dans leur parcours d'insertion et d'inclusion sociale réussie.

F- Restructuration du projet de la SAE

Le projet de la SAE vise à concilier protection immédiate et accompagnement sur le long terme, en s'appuyant sur des méthodes éducatives innovantes et un réseau solide de partenaires afin de mettre en œuvre une protection efficace, une évaluation et une préconisation d'orientation pérenne. Le projet doit répondre aux exigences légales de la protection de l'enfance et des lois sociales tout en priorisant le bien-être et l'épanouissement des enfants, pour leur offrir un avenir stable et sécurisé.

• Les objectifs généraux :

- Protection immédiate : Accueillir des mineurs en danger (maltraitance, négligence, conflits familiaux, etc.) dans un environnement sécurisé.
- Répondre aux besoins psychologiques et sociaux des enfants grâce à un accompagnement pluridisciplinaire.
- Accompagner les enfants vers dans un parcours d'autonomie l'indépendance.
- Soutien à la parentalité : Faciliter le maintien ou la reconstruction des liens familiaux, si possible.

• La ressource humaine :

La SAE est dotée d'une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du directeur de la SAE de l'Aude, de la directrice adjointe et de 4 responsables éducatifs et sociaux (RES).

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : assistant de service social, éducateur spécialisé, animateur socio-éducatif, moniteur-éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, maîtresse de maison ;
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit ;
- De personnel d'entretien : agent de service ;

- De personnel polyvalent pour les travaux de première intervention : Ouvrier Polyvalent ;
 - De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire ;
 - Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires :
 - 19 contractuels à l'Ouest
 - 20 contractuels à l'EST
- Soit 33 % des agents de la SAE sont des agents contractuels.

- **Récapitulatif des actions effectives contribuant à la restructuration du projet SAE :**

Fiches de poste réajustées et effectives pour 2024

Toutes les fiches de postes des agents ont été réactualisées afin de clarifier les missions de chacun et promouvoir leur articulation et la sécurisation des parcours de carrière, notamment dans le cadre des entretiens professionnels 2024 :

- RES (FPH)
- Surveillant de nuit (FPH)
- Assistant de service social (FPT)
- Educateur spécialisé (FPH)
- Moniteur-éducateur (FPH)
- Maître et maîtresse de maison
- Secrétaire administratif
- Régisseur (FPT)
- Coordonnateur éducatif (FPH)
- Agent de maintenance polyvalent (FPT)
- Agent entretien (FPT)
- Directrice adjointe (FPH)
- Psychologue (FPT)
- Infirmière (FPT)
- Directeur (FPT)

Un plan de formation en œuvre pour 2024 - 2025

Un plan de formation et de développement des compétences a été mis en œuvre, afin de promouvoir la montée en compétence et l'acquisition des nouvelles connaissances des agents. Les entretiens professionnels sont une opportunité pour recueillir les besoins et identifier les personnes ressources pouvant contribuer au bon fonctionnement de la SAE. Le CNFPT couvre l'ensemble des agents de la collectivité.

Formations et sensibilisations engagées :

- Formation sur la gestion des conflits ;
- Formation sur la communication non violente et les techniques de désescalade pour les agents ;
- Formation SST (surveillant de nuit et autres agents ...) ;
- Ecrits professionnels ;
- Remise à niveau sur la législation de la protection de l'enfance ;
- Remise à niveau sur la législation de la loi 2002 ;
- Sensibilisation et formation aux recommandations de l'HAS (promotion de la bientraitance ...) ;
- JPPE ...

Mise en place des GAPP sur les 2 territoires (EST et OUEST)

Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) sont des espaces de réflexion et de partage entre professionnels, et sur l'ensemble des sites d'accueil. Les objectifs sont multiples et visent notamment à soutenir le développement professionnel des agents, à améliorer la qualité des services offerts, et à favoriser un environnement de travail positif et collaboratif. Leurs objectifs peuvent varier légèrement en fonction du contexte spécifique de chaque groupe, en voici quelques objectifs généraux :

- Permettre aux agents de prendre du recul sur leur pratique quotidienne, d'analyser les situations rencontrées, et d'identifier les succès et les difficultés rencontrées dans leur travail.
- Développer des compétences en partageant leurs expériences et leurs connaissances.
- Améliorer la qualité du service d'accueil en identifiant les points forts et les axes d'amélioration dans leurs pratiques, et ainsi, contribuer à améliorer la qualité de l'offre de service aux enfants confiés.
- Renforcer le lien interprofessionnel en favorisant les échanges entre les différents métiers et disciplines, ce qui contribue au développement d'une culture professionnelle commune et à la cohésion entre les membres de l'équipe.
- Prévenir et gérer des situations complexes en offrant un espace sécurisé pour discuter des situations complexes ou difficiles rencontrées dans le cadre de leur travail, ce qui peut contribuer à une meilleure gestion de ces situations à l'avenir.
- Développer de la réflexivité en encourageant les professionnels à adopter une posture réflexive, c'est-à-dire à prendre du recul sur leurs propres actions, à remettre en question leurs pratiques et à s'interroger sur l'impact de celles-ci sur les enfants qui nous sont confiés.
- Offrir un espace pour exprimer leurs préoccupations et leurs émotions liées au travail, les GAPP peuvent contribuer au bien-être des professionnels en leur permettant de se sentir soutenus et compris par leurs pairs.

Les notes de service réalisées, protocoles et conventionnements en œuvre :

Les notes font l'objet d'archivage secrétariat et affichage obligatoire sur l'ensemble des sites :

- NS relative aux personnes extérieures à la SAE
- NS relative à la consommation de cigarette sur le lieu de travail
- NS relative à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur le lieu de travail
- NS relative à la desserte pour faciliter le cheminement et l'accessibilité aux services de secours
- NS relative à la législation liée à la sécurité routière, interdiction des enfants de 10 ans en place passager avant dans les véhicules de service
- NS relative au respect des règles de vie en collectif et utilisation des véhicules de service, des vélos et des biens de la SAE
- NS relative à la gestion des dépenses octroyées à la prise en charge et à l'accompagnement des enfants confiés à la SAE
- NS relative à l'organisation des instances de coordination et de communication (réunions) dispensées dans le cadre de la SAE
- NS relative à la mise en place d'une instance de participation et de recueil de la parole des enfants accueillis au sein de la SAE, conformément à la loi du 2 janvier 2002
- NS relative aux visites médicales auprès du médecin du travail

Les protocoles en œuvre :

- Protocole fugue mineur (déclaration, fiche cession fugue ...)
- Protocole circuit médicamenteux
- Note accueil mesure 72h

- Note relative aux modalités de traitement des évènements indésirables graves
- Protocole de signalement

Les conventionnements :

- Convention de partenariat avec la CPAM PO pour un meilleur accompagnement vers la santé et la prévention des jeunes de 6 à 21 ans confiés à l'ASE
- Convention entre les services de pédopsychiatrie et le Département de l'Aude

Organisation des instances de coordination et de communication dispensées dans le cadre de la SAE :

- Réunion pluridisciplinaire (Tous les 15 jours (3h))
- Réunion de synthèse (2 mois (3h))
- Réunion de direction (tous les 15 jours)
- Réunion médico-social (mensuelle)
- Réunion Pôle financier (mensuelle)
- Instance de recueil de parole des enfants
- GAPP

Plan de mise en conformité et d'amélioration continue

<i>Thématiques réalisées et à traiter impérativement</i>	Dates prévisionnelles
<i>La charte des droits et libertés porte sur "les principes éthiques et déontologiques" : non-discrimination, droit à une prise en charge, droit à l'information, le libre choix, droit à renoncer, droit au respect des liens familiaux, droit à la protection, droit à l'autonomie, droit à la pratique religieuse, respect de la dignité et de l'intégrité...</i>	Avril 2024 Finalisée et affichage sur les sites
<i>Un projet d'offre de service va définir les objectifs du service "notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement". Il est établi pour une durée de cinq ans. L'article 22 de la loi du 07/02/2022, relative à la protection des enfants, prévoit un décret pour définir le contenu minimal d'un projet d'établissement, les modalités d'association du personnel et des personnes accueillies à son élaboration, ainsi que les conditions de sa diffusion.</i>	2025
<i>Le livret d'accueil doit permettre au jeune confié de connaître de façon précise les services mis à sa disposition</i>	2025
<i>Le règlement de fonctionnement définit "les droits et les obligations de la personne accueillie ». Pour permettre une bonne utilité et une bonne compréhension de ce document, l'implication des usagers à la rédaction de ce document est un bon moyen de responsabiliser les jeunes face à la violence.</i>	2024
<i>Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) va détailler la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel</i>	2025

Les procédures formalisées	
<i>Les référentiels relatifs à la démarche qualité (plan de conformité et d'amélioration continue) Démarche qui décrit des processus, des objectifs d'amélioration et des supports de travail</i>	2025
<i>Les procédures d'admission</i>	2025
<i>Protocoles de partage d'information et confidentialités</i>	2025
<i>Les outils de la démarche qualité</i>	2025
<i>Les grilles et guides relatifs à la mise en œuvre de la bientraitance</i>	2025
L'organigramme, qui est l'une des figures les plus courantes présentant à la fois les aspects hiérarchiques et fonctionnels d'une structure	A valider le 17 juin 2024 CST
<i>Les budgets, qui permettent de visualiser les moyens propres de la structure, ainsi que la sécurisation des dépenses</i>	2024
<i>Cartographie des risques relatifs aux dépenses</i>	2024
Rédaction et animation du projet d'offre de service	
<i>Les rapports d'activité, qui permettent de suivre d'année en année l'évolution des données, de l'organisation, les actions menées. En ce sens, ils s'articulent avec les « objectifs d'évolution » inclus dans le Projet d'offre de service, attestent de leur réalisation, ou des réorientations qui se seraient avérées nécessaires</i>	2024
<i>Les rapports de synthèse d'évaluation, qui fondent ou viennent enrichir les objectifs d'évolution proposées par le Projet d'offre de service</i>	2024
<i>Les rapports financiers, afin de mettre en lumière les adéquations entre le projet d'offre de service et les dépenses afférentes, ainsi justifier les opérations financières afférentes aux actions de prise en charge.</i>	2024
<i>Transformation du Service d'Accueil Enfance (SAE) en un Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) non personnalisé</i>	2025
<i>L'installation de la commission de surveillance</i>	2025
<i>Planification en concomitance avec le schéma des solidarités, des processus de co-construction du projet de service. Mise en œuvre de la feuille de route sur l'année 2025 afin de produire le projet de service de la SAE selon les préconisations participatives de l'ensemble des agents et partenaires internes et externes.</i>	2025

G- Le budget annexe

La SAE est un établissement social et médico-social non doté d'une personnalité morale propre, et en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».

Sans autonomie financière et placée sous l'autorité de la présidente du conseil départemental, la SAE dispose toutefois d'un budget annexe au budget principal du département conformément aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable

et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ce budget fonctionne selon les principes fixés par l'instruction budgétaire et comptable de la M22 qui s'applique aux services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1er janvier 2015. La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement ainsi que par les remboursements de frais par les autres départements.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- Des dépenses afférentes au personnel (groupe fonctionnel II) ;
- Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants (groupe fonctionnel I) ;
- Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides (groupe fonctionnel III).

Les dépenses totales de la SAE

	2021	2022	2023	2024
<i>Fonctionnement global</i>				
<i>Dépenses</i>	5 729 895,30	6 704 389,34	7 148 528,44	7 575 189,31
<i>Fonctionnement</i>	Dont 572 278.56	Dont 942 940.18	Dont 770 092.51	Dont 845 350.66
<i>Recettes</i>	6 245 572,90	6 616 991,63	7 400 816,74	7 230 875,66
<i>Investissement</i>				
<i>Dépenses</i>	86 314,14	282 283,53	1 543 311,89	1 133 561,73
<i>Recettes</i>	874 653,27	317 615,17	1 487 201,91	1 133 561,73

Les dépenses afférentes au personnel

	2021	2022	2023	2024
<i>Ressources humaines</i>				
<i>Dépenses</i>	4 604 911.80	5 314 070.26	5 884 523.30	6 143 492.33

H- Conclusion et préconisations

L'accompagnement des équipes à travers les évolutions tant bâtementaires qu'organisationnelles, mais aussi autour des évolutions des pratiques, constitue un enjeu fort pour l'équipe de direction.

De la cohérence de l'équipe de cadres découle la qualité de la prise en charge des mineurs accueillis, comme celle de la vie au travail pour l'ensemble des professionnels. Des temps de formation, d'analyse des pratiques et de réunions de travail seront nécessaires pour organiser cette pluridisciplinarité qui doit ensuite évoluer dans un écosystème plus large. La SAE est un opérateur premier de la DEF pour la prise en charge de l'urgence, de même que la DEF est le service gardien permettant l'orientation des jeunes et donc leur sortie.

La réussite de la transformation de la SAE passe également par l'appui de proximité des services de la DEF, de la DRH, de la Direction du Patrimoine et de la Direction des Finances.

Dans le cadre de la SAE, les ressources humaines constituent un pilier essentiel pour assurer une continuité de service 24h/24 et 365 jours/an. Les défis liés au recrutement, à l'attractivité des métiers (éducateurs, psychologues, assistants sociaux, infirmiers ...) et à la sécurité des professionnels et des enfants sont critiques. La pénurie de candidats qualifiés, la charge émotionnelle élevée et les conditions de travail exigeantes fragilisent la pérennité des équipes, risquant de compromettre la qualité de l'accompagnement des enfants vulnérables.

Il est essentiel de continuer de développer des partenariats avec des écoles spécialisées (éducateurs, travail social ...) pour anticiper les besoins et recruter des profils motivés. Aussi, améliorer l'attractivité des métiers en renforçant la sécurité et le bien-être au travail, pour l'ensemble des agents (contractuels et titulaires). Adapter les procédures de recrutement en prenant en compte la mission première, celle d'assurer la continuité du service d'accueil 24/24 – 365 jours/an.

Il est essentiel de combiner l'attractivité, la sécurité et une organisation flexible des équipes permettre de stabiliser les effectifs, garantir un accompagnement sécurisé des enfants, et maintenir un service ininterrompu, au cœur de la mission sociale de nos structures.

II – les indicateurs sur l'activité 2024

A- Indicateurs relatifs aux journées effectives

Le nombre de journées réalisées en 2024 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **15 826 journées** pour les territoires de l'Ouest et de l'Est.

A la fin décembre 2024, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Sur le territoire de l'Est : 8 470
- Sur le territoire de l'Ouest : 7 356

Pour rappel sur l'année 2023, le nombre de journées était de **13 211 journées contre 15 826 journées en 2024**. La répartition en 2023 était la suivante :

- Sur le territoire de l'Est : 5 770 journées
- Sur le territoire de l'Ouest : 7 441 journées

On observe une augmentation de **2 615 journées** qui peut s'expliquer par l'ouverture des 3 sites (Pennautier, Villemoustaussou et Cuxac d'Aude) mais aussi par une occupation en sur effectivité, soit + 19.79 % et une diminution de 37 journées par rapport à 2022 soit -0.23%.

Années	Territoire Ouest	Territoire Est	Nombre de journées	Evolution en %
2021	4 681	6 493	11 174	-22.68%
2022	7 560	8 303	15 863	+41.96
2023	7 441	5 770	13 211	-16.72
2024	7 356	8 470	15 826	+19.79%

Lieux	Capacité d'accueil bâtimementaire	Taux d'occupation normal sur une année	Taux d'occupation capacité bâtimementaire en 2024
<i>Territoire de l'Ouest</i>	19	6 935 journées	106.07%
<i>Territoire de l'Est</i>	17	6 205 journées	136.50%
<i>Total sur le Territoire de l'Aude</i>	36	13 140 journées	120.44%

Il n'est pas souhaitable de comparer 2024 à 2023 mais plutôt se baser sur 2022 par rapport aux fermetures des sites en 2023. Il est à remarquer que le fonctionnement sur le modèle de dispositif en petite unité de vie semble indiquer un nombre de journées sensiblement le même en 2024 que 2022.

En 2024, les dispositifs de la SAE de l'Aude ont dû accueillir plusieurs enfants présentant des handicaps importants reconnus par la MDPH : physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps. Malgré cette hétérogénéité des publics, pour tous les dispositifs de la SAE de l'Aude, l'objectif principal reste de pouvoir répondre aux besoins de chaque usager accueilli, aussi les demandes budgétaires pour l'année 2025 tiennent compte de ces adaptations.

B- Le prix de journée

Les modalités de détermination du montant du prix de journée sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire, les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

On notera pour 2024 une diminution du prix de journée de la SAE de l'Aude par rapport à 2023.

	2021	2022	2023	2024
<i>Prix à la journée</i>	458.95 €	445.82 €	530.20 €	522.46 €

C - Le nombre de mineurs accueillis

En 2024, la SAE de l'Aude a accueilli 125 jeunes. Pour rappel, en 2023, la SAE avait accueilli 149 jeunes, soit une diminution -16.11% en 2024.

Pour 2024, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble de la SAE s'est élevé à 125 réparti comme suit :

- 52 jeunes sur l'Ouest
- 73 jeunes sur l'Est.

Cette augmentation globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2023, et que leur accueil a été prolongé sur l'année 2024. Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2024, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.

C'est donc, 157 mineurs au total qui ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2024.

<i>Nombre de mineurs accueillis</i>	2021	2022	2023	2024
<i>OUEST</i>	66	91	89	67
<i>EST</i>	46	69	103	90
<i>Total sur le territoire de l'Aude</i>	112	160	192	157

Nombre de mineurs accueillis en 2023 non comptabilisés dans les durées de séjours en 2024

<i>Ouest</i>	15
<i>Est</i>	17
<i>Total sur l'Aude</i>	32

D. La durée des séjours :

2024	OUEST	EST	Sur la SAE
1 jour à 72 jours	25	59	84
73 jours à 90 jours	0	3	3
91 jours à 180 jours	26	18	44
Au-delà de 181 jours	16	10	26
Total sur l'Aude	67	90	157

Le public accueilli présente des conjugaisons de problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance mais aussi de la santé.

Il est à noter une augmentation des séjours de plus de 180 jours pour les enfants confiés, ce qui implique une difficulté de projection des enfants et ainsi des sorties non effectives permettant une fluidité des entrées / sorties. Nous pouvons noter cette année que pour 73 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 46 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE. Sur les 73 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 33 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 45% des dérogations réparties comme suit :

- 15 jeunes sur l'Ouest
- 18 jeunes sur l'Est

Il est essentiel de rappeler que La SAE intervient autour d'une mission centrale qui est d'accueillir et protéger, d'évaluer et d'orienter dans une temporalité limitée les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

E- Conclusion et préconisations

La hausse du taux d'occupation, couplée à une légère baisse du prix de journée et à des durées de séjour prolongées au-delà du cadre légal, révèle une tension entre la demande accrue de prise en charge et les limites structurelles de la capacité d'accueil. Cette situation, bien que témoignant d'une forte attractivité du service, compromet la fluidité des places et risque à terme d'affecter la qualité de l'accompagnement, tout en posant des défis financiers et organisationnels.

Afin d'optimiser la gestion des capacités d'accueil existante, il est essentiel de rationaliser l'organisation des séjours via un suivi renforcé des sorties et prioriser les admissions en fonction des besoins urgents et des missions spécifiques de la SAE.

Une option engagée, celle d'investir dans la capacité d'accueil soit en étudiant l'extension des infrastructures et/ou le recrutement de personnel pour absorber les demandes et besoins de placement.

Au regard de la situation, il est nécessaire de promouvoir des solutions alternatives en développant des partenariats avec des structures complémentaires (accueil de jour, hébergement temporaire, TDC ...), réinterroger les processus d'admission au niveau des opérateurs du territoire et revisiter en interne l'articulation des services interne (CEFA-SAE) pour désengorger les places et fluidifier les parcours. Il est question de concilier une organisation opérationnelle, qualité de prise en charge et optimisation financière, tout en respectant les obligations légales et éthiques.

III – Caractéristiques des enfants accueillis sur la SAE de l’Aude

Les enfants confiés à la SAE, présentent des profils variés, marqués par des situations familiales, sociales, et psychologiques complexes. Leur prise en charge répond à une mission de protection face à des dangers ou carences graves.

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge. Il est à noter des Profils familiaux et des vulnérabilités sociales :

- Parents confrontés à des difficultés socio-économiques (précarité, logement instable).
- Violences intrafamiliales (physiques, psychologiques, sexuelles).
- Problématiques addictives (alcool, drogues) ou troubles psychiatriques chez les parents.
- Négligence grave (absence de soins, malnutrition, défaut de scolarisation).

Les enfants présentent par ailleurs (en augmentation) des troubles de l’attachement, anxiété, dépression, ou syndromes post-traumatiques liés à des expériences de maltraitance, mais aussi, des enfants avec des comportements à risque, tels que les fugues, automutilation, agressivité, ou difficultés à respecter les cadres collectifs (en institution).

La SAE accueille des enfants en rupture avec des familles d’accueil ou des maisons d’enfants, par ailleurs, nous constatons une baisse des âges des enfants confiés (10 - 13 ans) et des placements de fratrie.

Comme nous pouvons le constater, les enfants confiés, présentent des situations extrêmement vulnérables, dont les besoins dépassent souvent le cadre strict de la protection physique. Leur accompagnement exige une approche holistique, combinant sécurité affective, réparation des traumatismes, et inclusion sociale. Pour les professionnels, cela implique une formation continue aux spécificités de ces publics et un soutien institutionnel renforcé (moyens humains et financiers). Enfin, la prévention des ruptures de parcours (changements fréquents de lieu, manque de liens stables) reste un défi central pour garantir leur droit à un avenir serein.

A- Tranches d’âge des enfants accompagné

2024	OUEST	En %	EST	En %	Total SAE	En %
0 A 3 ANS	2	2.99%	0	0%	2	1.27%
4 A 6 ANS	4	5.97%	8	8.89%	12	7.64%
7 A 9 ANS	7	10.45%	10	11.11%	17	10.83%
10 A 13 ANS	21	31.34%	20	22.22%	41	26.11%
14 A 16 ANS	27	40.30%	40	44.44%	67	42.68%
17 A 18 ANS	6	8.96%	12	13.33%	18	11.46%

Il est à noter que les enfants confiés se situent en grande majorité entre 10 et 13 ans, soit une baisse légère de l’âge d’admission au sein de la SAE.

B- Répartition par territoire

MDS 2024	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)
<i>Carcassonne centre montagne noire</i>	21	2 696	128
<i>Carcassonne est</i>	12	1 067	89
<i>Carcassonne Ouest</i>	21	3 390	161
<i>Coursan</i>	9	1 037	115
<i>Lauragais</i>	11	1 027	93
<i>Lézignanais</i>	10	2 085	208
<i>Haute Vallée</i>	8	1 052	131
<i>Narbonne littoral</i>	15	1 623	108
<i>Narbonne ouest</i>	7	442	63
<i>Littoral Corbières</i>	20	2 313	116
<i>Autres départements</i>	23	121	5

Le territoire du Carcassonnais éprouve majoritairement le besoin de placement, avec un total de 54 situations pour une durée totale des situations de **7 153** jours d'accueil. La MDS de Carcassonne OUEST reste le territoire le plus sollicité avec une durée de situation de **3 390** jours d'accueil. Nous noterons **23** situations hors départements pris en charge par la SAE de l'Aude, soit une durée de **121** jours au total.

MDS 2024	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations + de 6 mois
<i>Carcassonne centre montagne noire</i>	21	11	52.38%
<i>Carcassonne est</i>	12	6	50.00%
<i>Carcassonne Ouest</i>	21	15	71.46%
<i>Coursan</i>	9	5	55.56%
<i>Lauragais</i>	11	6	54.55%
<i>Lézignanais</i>	10	8	80.00%
<i>Haute Vallée</i>	8	4	50.00%
<i>Narbonne littoral</i>	15	6	40.00%
<i>Narbonne ouest</i>	7	2	28.57%
<i>Littoral Corbières</i>	20	10	50.00%
<i>Autres départements</i>	23	0	0.00%

33 enfants dérogent par rapport aux délais de 6 mois (préconisés). Le territoire de l'OUEST présente le plus grand nombre de situations de dérogation.

C- Les motifs de placement

<i>Causes du placement</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Enfant en danger</i>	73	46.50%
<i>Conflit familial</i>	32	20.38%
<i>Information préoccupante</i>	0	0.00%
<i>Fugue</i>	11	7.01%
<i>Echec placement</i>	32	20.38%
<i>Incapacité Ponctuelle des parents</i>	8	5.10%
<i>Autres</i>	1	0.64%

Il est à constater que l'enfant en danger reste l'accueil dominant dans le cadre de la SAE. Une augmentation des conflits familiaux impliquant des placements, est à remarquer. Les échecs de placement sont toutefois à prendre en considération, ainsi la SAE est un repli en dernière intention pour l'enfant.

Les situations préoccupantes restent nulles sur l'exercice 2024.

D- Les statuts de placement

<i>Statut entrée</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>72h</i>	18	11.46%
<i>Accueil provisoire</i>	17	10.83%
<i>Pupille</i>	2	1.27%
<i>Fugue</i>	0	0.00%
<i>Placement judiciaire</i>	93	59.24%
<i>Pas de mesure</i>	3	1.91%
<i>OPP</i>	24	15.29%

Les statuts de placement dominants restent les placements judiciaires et les OPP.

Les placements judiciaires d'enfants et la hausse des OPP reflètent des enjeux à la fois sociaux, juridiques et structurels.

Les Ordonnances de Placement Provisoire (décidées en urgence par le juge sans audition préalable des parents) progressent en raison d'augmentation des urgences des situations qui nécessitent de protéger immédiatement l'enfant face à un danger imminent (exemple : violences domestiques, exploitation ...).

Par ailleurs, l'allongement des délais d'instruction par la justice, conduit à des mesures temporaires prolongées ce qui réduit fortement les sorties effectives de la SAE, ainsi le recours accru à l'OPP en l'absence de solutions alternatives (familles d'accueil saturées, structures spécialisées insuffisantes ...).

On remarque notamment, le principe de précaution renforcé en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant, même en cas de doute sur les preuves de danger avéré.

E- les situations antérieures des enfants confiés à la SAE

<i>Situations antérieures</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Etablissements hors département</i>	8	5.10%
<i>Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil</i>	26	16.56%
<i>Famille d'Accueil Aude</i>	13	8.28%
<i>Famille d'Accueil hors département</i>	2	1.27%
<i>Famille Naturelle</i>	94	59.87%
<i>Famille Naturelle hors département</i>	12	7.64%
<i>Fugueurs</i>	2	1.27%

La synthèse fait apparaître que **60%** des enfants sont issues de leur famille naturelle et **16%** des accueils proviennent d'un établissement spécialisé. On notera une augmentation des placements suite à une rupture avec les familles d'accueil (**8.28%**).

E- Les orientations à l'issue de l'accueil à la SAE

<i>Orientations</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Ets Audois</i>	49	31.11%
<i>Ets hors Département</i>	17	18.89%
<i>Famille d'accueil Aude</i>	1	0.64%
<i>Famille d'accueil Hors dépt</i>	2	2.22%
<i>Famille naturelle Aude</i>	32	20.00%
<i>Famille naturelle Hors dépt</i>	9	6.67%
<i>Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)</i>	4	1.11%
<i>Dans l'attente d'une orientation</i>	40	20.00%
<i>Lieu de vie et d'accueil</i>	2	2.22%
<i>Séjour de rupture</i>	1	0.64%

31.11% des situations trouvent une situation de sortie au sein des établissements du département de l'Aude. Une baisse est à constater au niveau des séjours de rupture et une augmentation des situations sans solution ou en attente d'orientation à hauteur **de 20% soit 40 situations**. Un retour dans les familles naturelles est à noter en nombre de **32 situations soit 20% des situations concernées**.

F- Conclusion et préconisations

Au regard des caractéristiques des situations des enfants accueillis, nous pouvons confirmer un allongement des durées de séjour, notamment des OPP initialement temporaires qui se transforment en placements longs par défaut de solutions alternatives. En conséquence, un impact sur les enfants se traduit sous forme d'instabilité émotionnelle liée à un manque de visibilité d'orientation, mais aussi pour certains jeunes aux changements fréquents de lieux de vie et à l'absence de projet clair.

Le renforcement de la prévention est à développer afin de Détecter d'une façon précoce des familles à risque (crèches, écoles ...) et mettre en œuvre un accompagnement renforcé pour éviter le placement. La diversification des modes d'accueil est aussi un enjeu pour éviter les ruptures de parcours d'accompagnement. Accélérer les procédures judiciaires semble aujourd'hui une nécessité afin de réduire les délais d'évaluation pour limiter la durée des OPP et clarifier rapidement le projet pour l'enfant. L'augmentation des placements judiciaires et des OPP est le symptôme d'une protection de l'enfance sous tension, confrontée à des urgences sociales croissantes et à des moyens limités en termes de réactivité. Une réponse efficace passe par un équilibre entre protection immédiate et prévention, ainsi qu'un investissement structurel pour sécuriser les parcours des enfants et soutenir les professionnels.

III – Conclusion

L'activité de la SAE de l'Aude a été marquée en 2024 par une volonté de réajustement de l'organisation fonctionnelle afin de répondre efficacement à la mission première du Conseil Départemental en tant que chef de file de la protection de l'enfance.

L'installation d'une nouvelle Direction et d'une gouvernance intégrée a permis d'enclencher un travail en transversalité sur l'adaptation du projet de service, l'anticipation de l'ouverture des premières maisonnettes et l'harmonisation des prises en charge à travers un travail de formalisation.

Un plan d'action a été présenté à l'ensemble des agents afin d'amorcer un travail de mise en conformité avec la réglementation concernant les CDEF. La SAE s'inscrit dans une nouvelle phase organisationnelle avec un projet ambitieux qui favorisera une dynamique pour assurer sa mission de service public dans l'intérêt des enfants accueillis.

Les actions mises en œuvre témoignent d'une transformation structurelle et opérationnelle ambitieuse au service de la protection de l'enfance dans l'Aude, articulant rigueur organisationnelle, sécurisation des pratiques et amélioration continue de la qualité d'accueil.

L'organigramme redéfini et l'articulation avec les services supports (DRH, Santé au travail, DPMG ...) clarifient les rôles et fluidifient les synergies internes. La cartographie des risques financiers et la mise en place de protocoles ont permis un meilleur pilotage des dépenses et la traçabilité des prises en charge, garantissant une gestion éthique et efficiente des ressources.

Le passage du logiciel FOCAT au logiciel CHRONOS permettra une meilleure gestion des planifications des interventions sociales et éducatives, ainsi que la mise en conformité des emplois du temps en application des réglementations de la FPH et FPT.

La création de 3 dispositifs d'accueil de vie comble les lacunes géographiques, offrant des solutions de placement proches des réalités locales et renoue avec une qualité de prise en charge des enfants confiés.

Les commissions de sécurité validées sur les sites de Carcassonne (ERP cat.5 : 18 places), et Narbonne (ERP Cat.5 : 15 places) permettront des perspectives de projet en termes de prévision d'accueil. Des compléments de sécurisation des bâtiments devront être effectués afin de renforcer la protection des enfants et des professionnels. L'actualisation des DUERP et des fiches de poste sécurisent les conditions de travail, et permettront d'atténuer les risques et de promouvoir la qualité de vie et des conditions de travail.

Le plan de formation, les analyses des pratiques professionnelles et les instances de communication pluridisciplinaires (réunions des cadres, paramédical, commission repas, etc.) ont permis de valoriser l'expertise collective et la montée en compétences des agents. Par ailleurs, la réunion de recueil de la parole des enfants planifiée dans tous les dispositifs de prise en charge inscrit l'accompagnement dans une logique de parcours bienveillante, associant les enfants au fonctionnement des sites et centrée sur leurs besoins.

Le développement du partenariat (Éducation nationale, tissu associatif, Pédopsychiatrie ...) et la co-construction du futur projet global d'offre de service en déclinaison du schéma des solidarités ancrent la structure dans une dynamique territoriale inclusive.

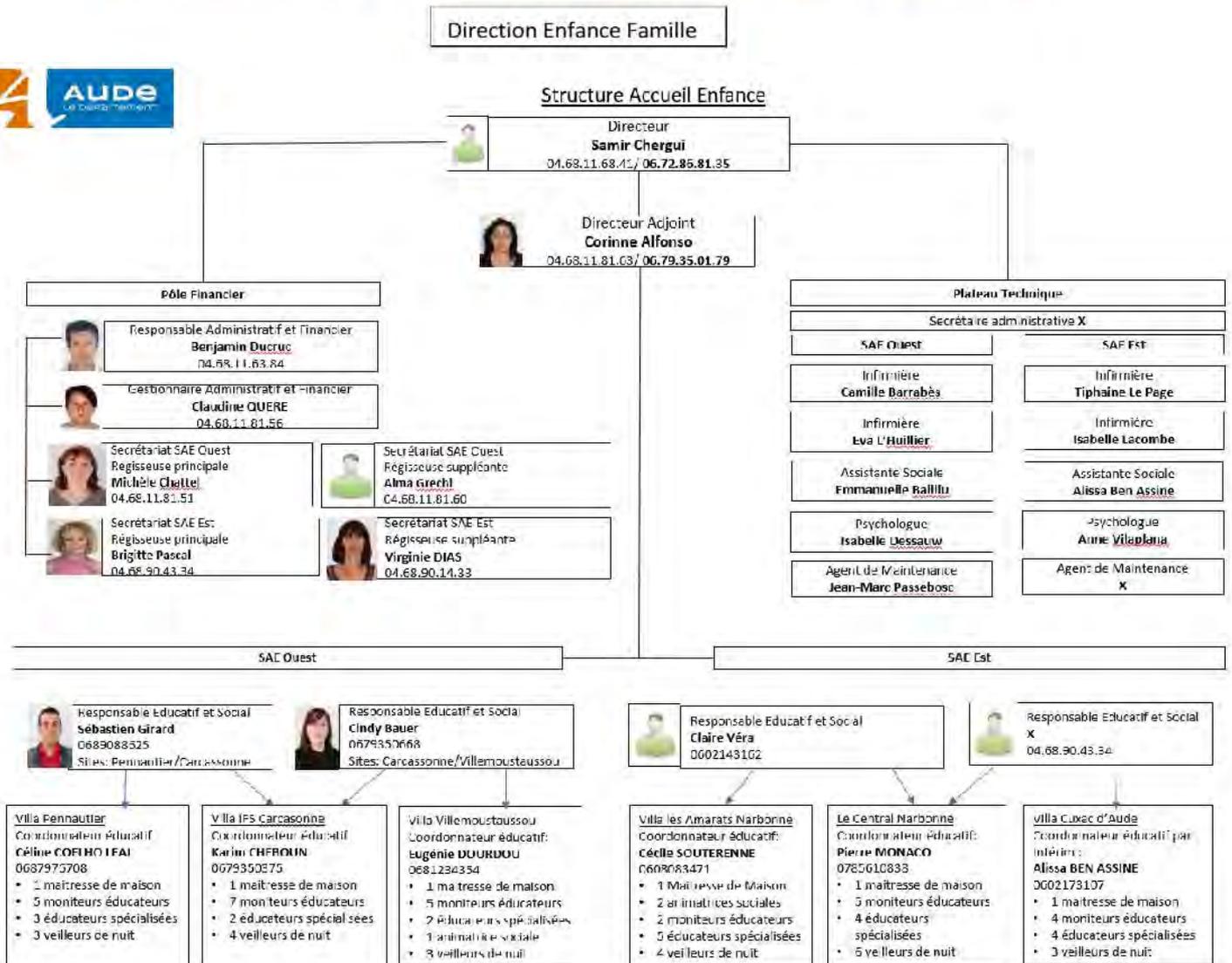
Enfin, l'année 2025, sera un enjeu fondamental pour la continuité et le développement notamment en termes d'innovation et de partenariats stratégiques. La démarche qualité et la mise en place des outils issus de la loi de 2002 formaliseront une culture d'évaluation et d'amélioration continue, en phase avec les orientations politiques prioritaires. Ainsi, le nouveau projet d'offre de service de la SAE posera les bases d'un accompagnement pérenne, à la fois sécurisé et innovant.

Un travail sur la question du recrutement et de la stabilisation des effectifs du personnel sera un atout pour des perspectives durables de prise en charge des enfants en situation de danger.

Une feuille de route globale fera l'objet d'une articulation entre technicité, exigence éthique et pratiques bienveillantes, plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant et le bien-être des professionnels au cœur des différents dispositifs de prise en charge. Ces démarches consolidées par un dialogue institutionnel et une gouvernance renouvelée, auront pour objectif de contribuer à la construction d'un écosystème résilient, capable de répondre aux défis actuels et futurs de la protection de l'enfance dans l'Aude.

IV- Annexes

L'organigramme de la SAE de l'Aude en 2024 est le suivant :



Organigramme de la SAE de l'Aude – Postes permanents au 31/12/2024

Direction

Directeur de la SAE de l'Aude	A	1 poste d'attaché (FPT)
Directeur adjoint	A	1 poste de responsable éducatif et Social (FPH)

Service Généraux

Responsable administratif et financier	A	1 poste d'attaché (FPT)
Gestion financière et comptable	B	1 poste de Rédacteur (FPT)

Total		4 postes permanents
--------------	--	----------------------------

Organigramme sur le territoire OUEST– Postes permanents au 31/12/2024

Structure Accueil Enfance – Territoire Ouest

Responsable Educatif et Social FPH	A	2 postes de responsable éducatif et social
---------------------------------------	---	--

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	7 postes éducateurs spécialisés FPH
	B	17 postes de moniteurs éducateurs FPH

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE – FPT
---	---	-------------------

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue FPT
-------------------------	---	-------------------------

Coordonnateur Educatif	A	3 postes FPH
------------------------	---	--------------

Services Généraux

Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur FPT
	C	1 poste d'adjoint administratif FPT

Fonctionnement de la structure	C	10 postes de veilleur de nuit FPH
--------------------------------	---	-----------------------------------

	A	2 postes d'infirmière FPT
--	---	---------------------------

	C	3 poste de maîtresse de maison FPT
--	---	------------------------------------

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien FPT
--------------------	---	---------------------------------

Total		49 postes permanents
--------------	--	-----------------------------

Organigramme sur le territoire Est- Postes permanents au 31/12/2024

Structure Accueil Enfance – Territoire EST

Responsable éducatif et social FPH	A	2 postes de responsable éducatif et social
---------------------------------------	---	--

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	13 postes éducateurs spécialisés FPH
	B	11 postes de moniteurs éducateurs FPH

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE - FPT
---	---	--------------------

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue - FPT
-------------------------	---	---------------------------

Coordonnateur Educatif	A	3 postes - FPH
------------------------	---	----------------

Services Généraux

Secrétariat SAE	C	1 poste d'adjoint administratif – FPT
	B	1 poste de rédacteur

Fonctionnement de la structure	C	13 postes de veilleurs de nuit - FPH
	A	2 postes d'infirmière - FPT
	C	3 postes de maîtresse de maison - FPT

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien - FPT
--------------------	---	-----------------------------------

Total		53 postes permanents
--------------	--	-----------------------------

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-010

Objet de l'affaire : Rapport d'activité 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance

VU l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance présente le fonctionnement de la structure pour l'année 2024, et qu'il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'année 2024 (rapport joint).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ



Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2024

I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

A- Introduction

La Collectivité porte l'ambition d'une politique de prévention et de protection de l'enfance renouvelée en faveur des enfants et de leurs familles, et s'est engagée dans la refondation du projet de la Structure Accueil Enfance (SAE), service non personnalisé du Département en charge d'accueillir en urgence, **de protéger, d'évaluer et d'orienter** dans une temporalité limitée, les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

Le projet, validé au CST du 17 juin 2024, met en avant la priorité et l'exigence de favoriser la qualité de vie dans le quotidien des enfants, et donc de privilégier des petits dispositifs de vie afin de répondre à l'intérêt suprême de l'enfant et permettant progressivement une évolution de l'offre d'accueil.

Ce redimensionnement de l'offre d'accueil d'urgence a vocation à répondre aux besoins constatés en raison de la saturation des accueils. Le contexte global de la SAE que nous connaissons, fragile depuis quelques années, nécessite un projet d'envergure tant au niveau d'un réajustement organisationnel qu'au niveau de l'offre de service.

En ce sens, le CST du 17 juin 2024, permet de revisiter l'organisation et associer l'ensemble des acteurs afin de coconstruire un projet opérationnel répondant aux besoins des enfants, et ainsi à la mission d'accueil d'urgence des enfants confiés dans le cadre de la protection de l'enfance.

Ainsi, plusieurs axes sont à développer :

- Les dispositifs d'accueil de type maisonnée, dans un dimensionnement ajusté et propice au développement de l'enfant ;
- Le renforcement de l'équipe de direction avec une définition des rôles et missions des équipes pluridisciplinaires permettant de valoriser et adapter une organisation conforme à la réglementation de la FPH, aux recommandations de la HAS et aux obligations législatives (loi 2002, la loi du 5 mars 2007, réformée par la loi du 14 mars 2016 ...).
- Evaluation et projection du projet de service en déclinaison du Schéma des solidarités.

La progression du réajustement du projet est cadencée par des points d'avancement planifiés 2 fois par an (novembre et mai) et associant l'ensemble des acteurs de la SAE et des services supports (DGO SH, DEF, DRH, DPMG, Service santé au travail ...) ainsi que de l'ensemble des représentants syndicaux.

B- Cadre d'intervention et missions

La SAE est un service non personnalisé du Département de l'Aude dont l'action s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique de protection de l'enfance définie par le Département et dans le schéma des solidarités.

La Structure Accueil Enfance (SAE), géré par le Conseil Départemental de l'Aude, est une structure d'hébergement collectif multisite, couvrant l'ensemble des territoires audois et destiné à l'accueil des mineurs confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La SAE est régie par le code de l'action sociale et des familles (CASF) qui resitue le cadre d'intervention et les missions de la SAE.

Ses missions principales incluent :

- **L'hébergement et la protection (Art. L. 221-1 et L. 222-5 du CASF) :**

La SAE a pour mission de répondre aux obligations légales du Département dans le cadre de l'ASE qui prévoient que celui-ci mène « en urgence des actions de protection en faveur des mineurs [...] confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social »

- Sa mission principale est d'assurer l'accueil provisoire des mineurs en danger, en application des articles précitées.
- Elle a pour obligation légale de garantir les besoins fondamentaux (hébergement, santé, éducation) conformément à l'article 3 de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).
- **La mise en œuvre d'un Projet Educatif Individualisé ou DIPEC (Art. L. 221-1 du CASF) :**
 - L'obligation d'élaborer un projet pour l'enfant (PPE), formalisé dans un document opposable, visant à répondre aux besoins spécifiques du mineur (scolarité, santé, liens familiaux).
- **Le maintien des liens familiaux (Art. 375-7 du code civil) :**
 - Favoriser les relations parents-enfant, sauf décision contraire du juge des enfants (danger avéré).
 - Droit de visite, les parents conservent leur autorité parentale sauf retrait judiciaire (Art. 371-1 et 373-2 du code civil).
- **Accompagnement et préparation à l'autonomie (Art. L.222-5-1 du CASF) :**
 - Accompagnement jusqu'à 18 ans (21 ans dans le cadre de l'ASE) pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle, sous condition de vulnérabilité.

La SAE intervient autour d'une mission centrale qui est d'accueillir et protéger, d'évaluer et d'orienter dans une temporalité limitée les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

Les motifs légaux de placement dans la SAE :

- **Placement administratif (Art. L. 221-2-2 du CASF) :**
 - Accord écrit des parents ou du titulaire de l'autorité parentale.
 - Motifs :
 - Difficultés éducatives temporaires ;
 - Demande des parents (incapacité momentanée à assumer l'enfant)
 - Durée : renouvelable tous les 6 mois après évaluation.
- **Placement judiciaire (Art. 375 et suivant du Code civil) ordonné par le juge des enfants en cas :**
 - De danger avéré pour le mineur :
 - Danger éducatif (Art. 375 du Code civil) : maltraitance (violences physiques, psychologiques, abus sexuels).
 - Négligences graves (privation de soins, déscolarisation).
 - Exposition à un environnement dangereux (addictions, délinquance).
 - De carence parentale (éducative) :
 - Défaut de protection (mise en danger morale).
 - Refus de soins médicaux essentiels (vaccination, traitement psychiatrique ...).

- Absence du titulaire de l'autorité parentale (pupille d'États, tuteur ...)

L'accueil d'urgence des mineurs, est mené selon des modalités diversifiées : l'accueil immédiat pour une protection sans délai d'un mineur (*Ordonnance Provisoire de Placement, mesure 72h, mesure accueil 5 jours Art. L223-2 du CASF, jeune fugueur d'un autre département avec une mesure de protection*), l'accueil provisoire (*administratif AP ou judiciaire JE*) nécessitant une observation de l'enfant nécessaire à un étayage visant une orientation adaptée vers un lieu d'accueil pérenne.

C- Déclinaison du projet SAE actuel et perspectives

Rappel des perspectives :

- **La consolidation de son statut juridique : un changement d'appellation, « CDEF », et des mises en conformité juridique**

Dans le cadre de la protection de l'enfance, les missions d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'orientation sont confiées à des établissements qui peuvent soit être non personnalisés, soit être des établissements autonomes (dotés de la personnalité juridique). Le statut juridique de la SAE est celui d'un service non personnalisé du Département.

Le projet présenté et validé lors du CTP du 17 Octobre 2022 confirme le choix de ce statut, et pose la nécessité de se mettre en conformité réglementaire avec ce statut juridique, en application de l'article L.315-8 du CASF :

- Mise en œuvre de la commission de surveillance, validée en CP du 24 février 2023 : elle a vocation à rendre un avis technique sur les éléments qui lui sont transmis, afin d'éclairer la collectivité sur l'orientation à donner à l'établissement.
Ainsi, elle peut être amenée à donner son avis sur le budget (prévisionnel et réalisé), le projet d'établissement, les projets ou programmes d'investissement, le tableau des emplois du personnel, les créations, modifications ou suppressions de services ou d'activités, le règlement de fonctionnement, ou encore sur le recrutement d'un nouveau directeur de l'établissement. Il était prévu que cette commission de surveillance se réunisse fin 2024/début 2025.
- Nomination du Directeur,
- Clarification dans la formalisation des modalités d'individualisation fonctionnelles et budgétaires,
- Mise en conformité de l'organigramme avec corps et grades d'emploi de la FPH.
- **Evolution de l'offre de service, phasage du projet en lien avec les projets immobiliers en cours**

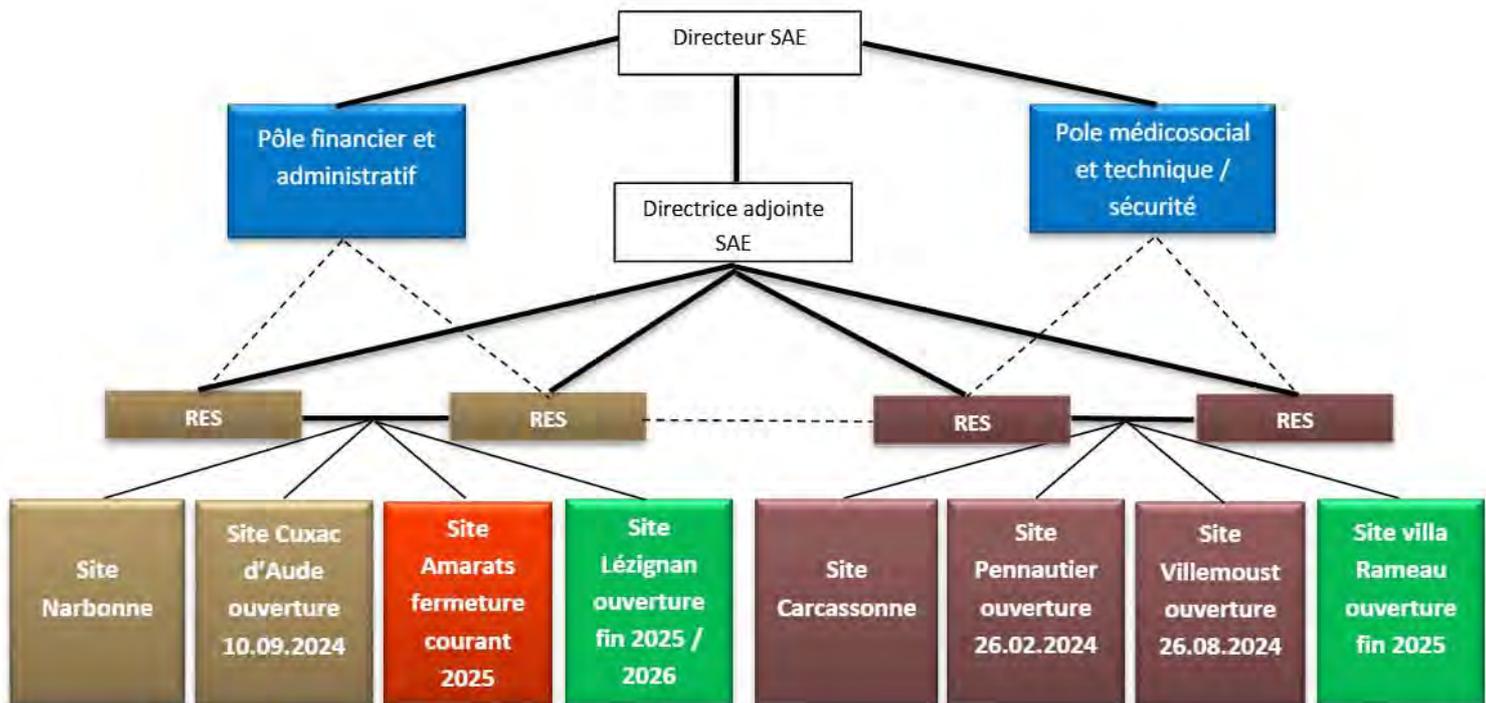
Le volet bâtiminaire est un élément central du nouveau projet de la SAE, qui aboutira au terme du programme en 2028 à une évolution des conditions d'installation, des 3 sites (Carcassonne, Villeneuve-Minervois, Narbonne), en 8 maisonnettes installées en diffus sur le territoire départemental.

L'activité constante et intense de la SAE, et l'inscription dans un plan pluriannuel de financement, implique un phasage du projet global en plusieurs étapes qui se dérouleront jusqu'en 2028.

Actuellement :

- Définition du programme, validation du PPI et lancement des consultations.
- Acquisition de 3 nouvelles villas (Pennautier, Cuxac d'Aude, Villemoustaussou) et acquisition de la villa Rameau (courant 2025 en cours).
- Travaux de rénovation à effectuer sur les sites de Carcassonne, et Narbonne.

D- Organisation bâtementaire et organigramme fonctionnel



Les capacités d'accueil et perspectives

- **Le territoire SAE - OUEST :**

- Site de Pennautier : 6 places ouverture le 26 février 2024.
- Site des Ifs à Carcassonne : 7 places, la vente de ce site pour une relocalisation de la SAE vers l'IUT est abandonnée. Des rénovations sont en perspectives sur le rez-de-chaussée, aile gauche, rafraîchissement et fenêtres (sécurisation).
- Site de Villemoustaussou : 6 places, ouverture le 26 août 2024.
- Site villa Rameau : 6 places, ouverture courant 2025.
- Maison de Villeneuve-Minervois : fermeture le 26 août 2024. ventilation du personnel et des enfants sur le site de Villemoustaussou.

- **Le territoire SAE - EST :**

- Maison de Cuxac d'Aude : 6 places, sans PMR, ouverture le 10 septembre 2024.
- Site des Amarats : 4 places, fermeture courant 2025. Perspective de ventilation vers le site Central de Narbonne.
- Site central de Narbonne : 7 voire 13 places selon le taux d'encadrement prévu au CST du 17.06.2024.
- Maison de Lézignan-Corbières : 7 places, perspective d'ouverture fin 2025/2026.
- Maison de Beaumarchais : Fermeture le 1^{er} mars 2024, résiliation du bail effectif depuis le 1^{er} avril.
- Restaurant d'appoint au site Central : fermeture depuis 31.12.2024, résiliation du bail effectif à la même date.

E- Caractéristiques des enfants accueillis à la SAE

Au cours de l'année 2024, la SAE de l'Aude a répondu comme l'année précédente à de nombreux accueils en urgence. Des accueils de mineurs en rupture de parcours, avec des problématiques multiples.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, la SAE a accueilli des enfants et adolescents confrontés à des situations de vulnérabilité. Les caractéristiques principales de ces enfants confiés sont les suivants :

- Des enfants âgés de 3 à 18 ans issus de famille en grande précarité, confrontés à des violences (physiques, psychologiques, sexuelles ...), négligence, addiction parentale, ou troubles mentaux.
- Des placements de fratries, selon les besoins et les capacités d'accueil.
- Des placements à la demande des parents et en cas de danger immédiat.
- Enfants en situation d'abandon, de maltraitance, de conflits familiaux graves, de fugues, ou parents inaccessibles / incarcérés.
- Trouble du comportement et de la conduite, déficiences intellectuelles ...
- En échec de placement (établissements, assistants familiaux...).

Les enfants confiés cumulent souvent des vulnérabilités multiples, nécessitant une approche globale pour restaurer leur confiance et les accompagner dans leur parcours d'insertion et d'inclusion sociale réussie.

F- Restructuration du projet de la SAE

Le projet de la SAE vise à concilier protection immédiate et accompagnement sur le long terme, en s'appuyant sur des méthodes éducatives innovantes et un réseau solide de partenaires afin de mettre en œuvre une protection efficace, une évaluation et une préconisation d'orientation pérenne. Le projet doit répondre aux exigences légales de la protection de l'enfance et des lois sociales tout en priorisant le bien-être et l'épanouissement des enfants, pour leur offrir un avenir stable et sécurisé.

• Les objectifs généraux :

- Protection immédiate : Accueillir des mineurs en danger (maltraitance, négligence, conflits familiaux, etc.) dans un environnement sécurisé.
- Répondre aux besoins psychologiques et sociaux des enfants grâce à un accompagnement pluridisciplinaire.
- Accompagner les enfants vers dans un parcours d'autonomie l'indépendance.
- Soutien à la parentalité : Faciliter le maintien ou la reconstruction des liens familiaux, si possible.

• La ressource humaine :

La SAE est dotée d'une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du directeur de la SAE de l'Aude, de la directrice adjointe et de 4 responsables éducatifs et sociaux (RES).

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : assistant de service social, éducateur spécialisé, animateur socio-éducatif, moniteur-éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, maîtresse de maison ;
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit ;
- De personnel d'entretien : agent de service ;

- De personnel polyvalent pour les travaux de première intervention
 - De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire
 - Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires :
 - 19 contractuels à l'Ouest
 - 20 contractuels à l'EST
- Soit 33 % des agents de la SAE sont des agents contractuels.

• **Récapitulatif des actions effectives contribuant à la restructuration du projet SAE :**

Fiches de poste réajustées et effectives pour 2024

Toutes les fiches de postes des agents ont été réactualisées afin de clarifier les missions de chacun et promouvoir leur articulation et la sécurisation des parcours de carrière, notamment dans le cadre des entretiens professionnels 2024 :

- RES (FPH)
- Surveillant de nuit (FPH)
- Assistant de service social (FPT)
- Educateur spécialisé (FPH)
- Moniteur-éducateur (FPH)
- Maître et maîtresse de maison
- Secrétaire administratif
- Régisseur (FPT)
- Coordonnateur éducatif (FPH)
- Agent de maintenance polyvalent (FPT)
- Agent entretien (FPT)
- Directrice adjointe (FPH)
- Psychologue (FPT)
- Infirmière (FPT)
- Directeur (FPT)

Un plan de formation en œuvre pour 2024 - 2025

Un plan de formation et de développement des compétences a été mis en œuvre, afin de promouvoir la montée en compétence et l'acquisition des nouvelles connaissances des agents. Les entretiens professionnels sont une opportunité pour recueillir les besoins et identifier les personnes ressources pouvant contribuer au bon fonctionnement de la SAE. Le CNFPT couvre l'ensemble des agents de la collectivité.

Formations et sensibilisations engagées :

- Formation sur la gestion des conflits ;
- Formation sur la communication non violente et les techniques de désescalade pour les agents ;
- Formation SST (surveillant de nuit et autres agents ...) ;
- Ecrits professionnels ;
- Remise à niveau sur la législation de la protection de l'enfance ;
- Remise à niveau sur la législation de la loi 2002 ;
- Sensibilisation et formation aux recommandations de l'HAS (promotion de la bientraitance ...)
- JPPE ...

Mise en place des GAPP sur les 2 territoires (EST et OUEST)

Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) sont des espaces de réflexion et de partage entre professionnels, et sur l'ensemble des sites d'accueil. Les objectifs sont multiples et visent notamment à soutenir le développement professionnel des agents, à améliorer la qualité des services offerts, et à favoriser un environnement de travail positif et collaboratif. Leurs objectifs peuvent varier légèrement en fonction du contexte spécifique de chaque groupe, en voici quelques objectifs généraux :

- Permettre aux agents de prendre du recul sur leur pratique quotidienne, d'analyser les situations rencontrées, et d'identifier les succès et les difficultés rencontrées dans leur travail.
- Développer des compétences en partageant leurs expériences et leurs connaissances.
- Améliorer la qualité du service d'accueil en identifiant les points forts et les axes d'amélioration dans leurs pratiques, et ainsi, contribuer à améliorer la qualité de l'offre de service aux enfants confiés.
- Renforcer le lien interprofessionnel en favorisant les échanges entre les différents métiers et disciplines, ce qui contribue au développement d'une culture professionnelle commune et à la cohésion entre les membres de l'équipe.
- Prévenir et gérer des situations complexes en offrant un espace sécurisé pour discuter des situations complexes ou difficiles rencontrées dans le cadre de leur travail, ce qui peut contribuer à une meilleure gestion de ces situations à l'avenir.
- Développer de la réflexivité en encourageant les professionnels à adopter une posture réflexive, c'est-à-dire à prendre du recul sur leurs propres actions, à remettre en question leurs pratiques et à s'interroger sur l'impact de celles-ci sur les enfants qui nous sont confiés.
- Offrir un espace pour exprimer leurs préoccupations et leurs émotions liées au travail, les GAPP peuvent contribuer au bien-être des professionnels en leur permettant de se sentir soutenus et compris par leurs pairs.

Les notes de service réalisées, protocoles et conventionnements en œuvre :

Les notes font l'objet d'archivage secrétariat et affichage obligatoire sur l'ensemble des sites :

- NS relative aux personnes extérieures à la SAE
- NS relative à la consommation de cigarette sur le lieu de travail
- NS relative à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur le lieu de travail
- NS relative à la desserte pour faciliter le cheminement et l'accessibilité aux services de secours
- NS relative à la législation liée à la sécurité routière, interdiction des enfants de 10 ans en place passager avant dans les véhicules de service
- NS relative au respect des règles de vie en collectif et utilisation des véhicules de service, des vélos et des biens de la SAE
- NS relative à la gestion des dépenses octroyées à la prise en charge et à l'accompagnement des enfants confiés à la SAE
- NS relative à l'organisation des instances de coordination et de communication (réunions) dispensées dans le cadre de la SAE
- NS relative à la mise en place d'une instance de participation et de recueil de la parole des enfants accueillis au sein de la SAE, conformément à la loi du 2 janvier 2002
- NS relative aux visites médicales auprès du médecin du travail

Les protocoles en œuvre :

- Protocole fugue mineur (déclaration, fiche cession fugue ...)
- Protocole circuit médicamenteux
- Note accueil mesure 72h

- Note relative aux modalités de traitement des évènements indésirables graves
- Protocole de signalement

Les conventionnements :

- Convention de partenariat avec la CPAM PO pour un meilleur accompagnement vers la santé et la prévention des jeunes de 6 à 21 ans confiés à l'ASE
- Convention entre les services de pédopsychiatrie et le Département de l'Aude

Organisation des instances de coordination et de communication dispensées dans le cadre de la SAE :

- Réunion pluridisciplinaire (Tous les 15 jours (3h))
- Réunion de synthèse (2 mois (3h))
- Réunion de direction (tous les 15 jours)
- Réunion médico-social (mensuelle)
- Réunion Pôle financier (mensuelle)
- Instance de recueil de parole des enfants
- GAPP

Plan de mise en conformité et d'amélioration continue

<i>Thématiques réalisées et à traiter impérativement</i>	Dates prévisionnelles
<i>La charte des droits et libertés porte sur "les principes éthiques et déontologiques" : non-discrimination, droit à une prise en charge, droit à l'information, le libre choix, droit à renoncer, droit au respect des liens familiaux, droit à la protection, droit à l'autonomie, droit à la pratique religieuse, respect de la dignité et de l'intégrité...</i>	Avril 2024 Finalisée et affichage sur les sites
<i>Un projet d'offre de service va définir les objectifs du service "notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement". Il est établi pour une durée de cinq ans. L'article 22 de la loi du 07/02/2022, relative à la protection des enfants, prévoit un décret pour définir le contenu minimal d'un projet d'établissement, les modalités d'association du personnel et des personnes accueillies à son élaboration, ainsi que les conditions de sa diffusion.</i>	2025
<i>Le livret d'accueil doit permettre au jeune confié de connaître de façon précise les services mis à sa disposition</i>	2025
<i>Le règlement de fonctionnement définit "les droits et les obligations de la personne accueillie ». Pour permettre une bonne utilité et une bonne compréhension de ce document, l'implication des usagers à la rédaction de ce document est un bon moyen de responsabiliser les jeunes face à la violence.</i>	2024
<i>Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) va détailler la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel</i>	2025

Les procédures formalisées

<i>Les référentiels relatifs à la démarche qualité (plan de conformité et d'amélioration continue) Démarche qui décrit des processus, des objectifs d'amélioration et des supports de travail</i>	2025
<i>Les procédures d'admission</i>	2025
<i>Protocoles de partage d'information et confidentialités</i>	2025
<i>Les outils de la démarche qualité</i>	2025
<i>Les grilles et guides relatifs à la mise en œuvre de la bientraitance</i>	2025
<i>L'organigramme, qui est l'une des figures les plus courantes présentant à la fois les aspects hiérarchiques et fonctionnels d'une structure</i>	A valider le 17 juin 2024 CST
<i>Les budgets, qui permettent de visualiser les moyens propres de la structure, ainsi que la sécurisation des dépenses</i>	2024
<i>Cartographie des risques relatifs aux dépenses</i>	2024

Rédaction et animation du projet d'offre de service

<i>Les rapports d'activité, qui permettent de suivre d'année en année l'évolution des données, de l'organisation, les actions menées. En ce sens, ils s'articulent avec les « objectifs d'évolution » inclus dans le Projet d'offre de service, attestent de leur réalisation, ou des réorientations qui se seraient avérées nécessaires</i>	2024
<i>Les rapports de synthèse d'évaluation, qui fondent ou viennent enrichir les objectifs d'évolution proposées par le Projet d'offre de service</i>	2024
<i>Les rapports financiers, afin de mettre en lumière les adéquations entre le projet d'offre de service et les dépenses afférentes, ainsi justifier les opérations financières afférentes aux actions de prise en charge.</i>	2024
<i>Transformation du Service d'Accueil Enfance (SAE) en un Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) non personnalisé</i>	2025
<i>L'installation de la commission de surveillance</i>	2025
<i>Planification en concomitance avec le schéma des solidarités, des processus de co-construction du projet de service. Mise en œuvre de la feuille de route sur l'année 2025 afin de produire le projet de service de la SAE selon les préconisations participatives de l'ensemble des agents et partenaires internes et externes.</i>	2025

G- Le budget annexe

La SAE est un établissement social et médico-social non doté d'une personnalité morale propre, et en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».

Sans autonomie financière et placée sous l'autorité de la présidente du conseil départemental, la SAE dispose toutefois d'un budget annexe au budget principal du département conformément aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable

et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux selon les principes fixés par l'instruction budgétaire et comptable M67, les services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1er janvier 2015. La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement ainsi que par les remboursements de frais par les autres départements.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composés :

- Des dépenses afférentes au personnel (groupe fonctionnel II) ;
- Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants (groupe fonctionnel I) ;
- Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides (groupe fonctionnel III).

Les dépenses totales de la SAE

	2021	2022	2023	2024
<i>Fonctionnement global</i>				
<i>Dépenses</i>	5 729 895,30	6 704 389,34	7 148 528,44	7 575 189,31
<i>Fonctionnement</i>	Dont 572 278.56	Dont 942 940.18	Dont 770 092.51	Dont 845 350.66
<i>Recettes</i>	6 245 572,90	6 616 991,63	7 400 816,74	7 230 875,66
<i>Investissement</i>				
<i>Dépenses</i>	86 314,14	282 283,53	1 543 311,89	1 133 561,73
<i>Recettes</i>	874 653,27	317 615,17	1 487 201,91	1 133 561,73

Les dépenses afférentes au personnel

	2021	2022	2023	2024
<i>Ressources humaines</i>				
<i>Dépenses</i>	4 604 911.80	5 314 070.26	5 884 523.30	6 143 492.33

H- Conclusion et préconisations

L'accompagnement des équipes à travers les évolutions tant bâtementaires qu'organisationnelles, mais aussi autour des évolutions des pratiques, constitue un enjeu fort pour l'équipe de direction.

De la cohérence de l'équipe de cadres découle la qualité de la formation, d'analyse des pratiques et de réunions de travail seront nécessaires pour organiser cette pluridisciplinarité qui doit ensuite évoluer dans un écosystème plus large. La SAE est un opérateur premier de la DEF pour la prise en charge de l'urgence, de même que la DEF est le service gardien permettant l'orientation des jeunes et donc leur sortie.

La réussite de la transformation de la SAE passe également par l'appui de proximité des services de la DEF, de la DRH, de la Direction du Patrimoine et de la Direction des Finances.

Dans le cadre de la SAE, les ressources humaines constituent un pilier essentiel pour assurer une continuité de service 24h/24 et 365 jours/an. Les défis liés au recrutement, à l'attractivité des métiers (éducateurs, psychologues, assistants sociaux, infirmiers ...) et à la sécurité des professionnels et des enfants sont critiques. La pénurie de candidats qualifiés, la charge émotionnelle élevée et les conditions de travail exigeantes fragilisent la pérennité des équipes, risquant de compromettre la qualité de l'accompagnement des enfants vulnérables.

Il est essentiel de continuer de développer des partenariats avec des écoles spécialisées (éducateurs, travail social ...) pour anticiper les besoins et recruter des profils motivés. Aussi, améliorer l'attractivité des métiers en renforçant la sécurité et le bien-être au travail, pour l'ensemble des agents (contractuels et titulaires). Adapter les procédures de recrutement en prenant en compte la mission première, celle d'assurer la continuité du service d'accueil 24/24 – 365 jours/an.

Il est essentiel de combiner l'attractivité, la sécurité et une organisation flexible des équipes permettre de stabiliser les effectifs, garantir un accompagnement sécurisé des enfants, et maintenir un service ininterrompu, au cœur de la mission sociale de nos structures.

II – les indicateurs sur l'activité 2024

A- Indicateurs relatifs aux journées effectives

Le nombre de journées réalisées en 2024 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **15 826 journées** pour les territoires de l'Ouest et de l'Est.

A la fin décembre 2024, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Sur le territoire de l'Est : 8 470
- Sur le territoire de l'Ouest : 7 356

Pour rappel sur l'année 2023, le nombre de journées était de **13 211 journées contre 15 826 journées en 2024**. La répartition en 2023 était la suivante :

- Sur le territoire de l'Est : 5 770 journées
- Sur le territoire de l'Ouest : 7 441 journées

On observe une augmentation de **2 615 journées** qui peut s'expliquer par l'ouverture des 3 sites (Pennautier, Villemoustaussou et Cuxac d'Aude) mais aussi par une occupation en sur effectivité, soit + 19.79 % et une diminution de 37 journées par rapport à 2022 soit -0.23%.

Années	Territoire Ouest	Territoire Est	Nombre de journées	Evolution en %
2021	4 681	6 493	11 174	-22.68%
2022	7 560	8 303	15 863	+41.96
2023	7 441	5 770	13 211	-16.72
2024	7 356	8 470	15 826	+19.79%

Lieux	Capacité d'accueil bâtementaire	Taux d'occupation normal sur une année	Taux d'occupation capacité bâtementaire en 2024
<i>Territoire de l'Ouest</i>	19	6 935 journées	106.07%
<i>Territoire de l'Est</i>	17	6 205 journées	136.50%
<i>Total sur le Territoire de l'Aude</i>	36	13 140 journées	120.44%

Il n'est pas souhaitable de comparer 2024 à 2023 mais plutôt se baser sur 2022 par rapport aux fermetures des sites en 2023. Il est à remarquer que le fonctionnement sur le modèle de dispositif en petite unité de vie semble indiquer un nombre de journées sensiblement le même en 2024 que 2022.

En 2024, les dispositifs de la SAE de l'Aude ont dû accueillir plusieurs enfants présentant des handicaps importants reconnus par la MDPH : physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps. Malgré cette hétérogénéité des publics, pour tous les dispositifs de la SAE de l'Aude, l'objectif principal reste de pouvoir répondre aux besoins de chaque usager accueilli, aussi les demandes budgétaires pour l'année 2025 tiennent compte de ces adaptations.

B- Le prix de journée

Les modalités de détermination du montant du prix de journée sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenues pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire, les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

On notera pour 2024 une diminution du prix de journée de la SAE de l'Aude par rapport à 2023.

	2021	2022	2023	2024
<i>Prix à la journée</i>	458.95 €	445.82 €	530.20 €	522.46 €

C - Le nombre de mineurs accueillis

En 2024, la SAE de l'Aude a accueilli 125 jeunes. Pour rappel, en 2023, la SAE avait accueilli 149 jeunes, soit une diminution -16.11% en 2024.

Pour 2024, le nombre d'enfants accueillis sur l'ensemble de la SAE s'est élevé à 125 réparti comme suit :

- 52 jeunes sur l'Ouest
- 73 jeunes sur l'Est.

Cette augmentation globale est également due à une évolution de la typologie des publics très complexes qui a nécessité des prises en charge plus longues dans des configurations de prises en charge individualisées (exemple : situations handicaps, situations d'exclusions etc.).

Un écart significatif apparaît entre le calcul des durées de séjours et le nombre de mineurs accueillis. Aussi, il est à noter que pour la SAE de l'Aude, des jeunes ont été accueillis en 2023, et que leur accueil a été prolongé sur l'année 2024. Ces jeunes ne sont pas comptabilisés dans les accueils 2024, mais sont comptabilisés dans toutes les autres données.

C'est donc, 157 mineurs au total qui ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2024.

<i>Nombre de mineurs accueillis</i>	2021	2022	2023	2024
<i>OUEST</i>	66	91	89	67
<i>EST</i>	46	69	103	90
<i>Total sur le territoire de l'Aude</i>	112	160	192	157

Nombre de mineurs accueillis en 2023 non comptabilisés dans les durées de séjours en 2024

<i>Ouest</i>	15
<i>Est</i>	17
<i>Total sur l'Aude</i>	32

D. La durée des séjours :

2024	OUEST	EST	Sur la SAE
1 jour à 72 jours	25	59	84
73 jours à 90 jours	0	3	3
91 jours à 180 jours	26	18	44
Au-delà de 181 jours	16	10	26
Total sur l'Aude	67	90	157

Le public accueilli présente des conjugaisons de problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance mais aussi de la santé.

Il est à noter une augmentation des séjours de plus de 180 jours pour les enfants confiés, ce qui implique une difficulté de projection des enfants et ainsi des sorties non effectives permettant une fluidité des entrées / sorties. Nous pouvons noter cette année que pour 73 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai. Il apparaît que 46 % des effectifs total ont dépassé les 90 jours de présence sur la SAE. Sur les 73 enfants ayant dépassé une durée de séjour de 3 mois, 33 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois, ce qui représente 45% des dérogations réparties comme suit :

- 15 jeunes sur l'Ouest
- 18 jeunes sur l'Est

Il est essentiel de rappeler que La SAE intervient autour d'une mission centrale qui est d'accueillir et protéger, d'évaluer et d'orienter dans une temporalité limitée les mineurs âgés de 3 à 18 ans nécessitant une protection.

E- Conclusion et préconisations

La hausse du taux d'occupation, couplée à une légère baisse du prix de journée et à des durées de séjour prolongées au-delà du cadre légal, révèle une tension entre la demande accrue de prise en charge et les limites structurelles de la capacité d'accueil. Cette situation, bien que témoignant d'une forte attractivité du service, compromet la fluidité des places et risque à terme d'affecter la qualité de l'accompagnement, tout en posant des défis financiers et organisationnels.

Afin d'optimiser la gestion des capacités d'accueil existante, il est essentiel de rationaliser l'organisation des séjours via un suivi renforcé des sorties et prioriser les admissions en fonction des besoins urgents et des missions spécifiques de la SAE.

Une option engagée, celle d'investir dans la capacité d'accueil soit en étudiant l'extension des infrastructures et/ou le recrutement de personnel pour absorber les demandes et besoins de placement.

Au regard de la situation, il est nécessaire de promouvoir des solutions alternatives en développant des partenariats avec des structures complémentaires (accueil de jour, hébergement temporaire, TDC ...), réinterroger les processus d'admission au niveau des opérateurs du territoire et revisiter en interne l'articulation des services interne (CEFA-SAE) pour désengorger les places et fluidifier les parcours. Il est question de concilier une organisation opérationnelle, qualité de prise en charge et optimisation financière, tout en respectant les obligations légales et éthiques.

III – Caractéristiques des enfants accueillis s

Les enfants confiés à la SAE, présentent des profils variés, marqués par des situations familiales, sociales, et psychologiques complexes. Leur prise en charge répond à une mission de protection face à des dangers ou carences graves.

Il convient de rappeler que la SAE constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge. Il est à noter des Profils familiaux et des vulnérabilités sociales :

- Parents confrontés à des difficultés socio-économiques (précarité, logement instable).
- Violences intrafamiliales (physiques, psychologiques, sexuelles).
- Problématiques addictives (alcool, drogues) ou troubles psychiatriques chez les parents.
- Négligence grave (absence de soins, malnutrition, défaut de scolarisation).

Les enfants présentent par ailleurs (en augmentation) des troubles de l'attachement, anxiété, dépression, ou syndromes post-traumatiques liés à des expériences de maltraitance, mais aussi, des enfants avec des comportements à risque, tels que les fugues, automutilation, agressivité, ou difficultés à respecter les cadres collectifs (en institution).

La SAE accueille des enfants en rupture avec des familles d'accueil ou des maisons d'enfants, par ailleurs, nous constatons une baisse des âges des enfants confiés (10 - 13 ans) et des placements de fratrie.

Comme nous pouvons le constater, les enfants confiés, présentent des situations extrêmement vulnérables, dont les besoins dépassent souvent le cadre strict de la protection physique. Leur accompagnement exige une approche holistique, combinant sécurité affective, réparation des traumatismes, et inclusion sociale. Pour les professionnels, cela implique une formation continue aux spécificités de ces publics et un soutien institutionnel renforcé (moyens humains et financiers). Enfin, la prévention des ruptures de parcours (changements fréquents de lieu, manque de liens stables) reste un défi central pour garantir leur droit à un avenir serein.

A- Tranches d'âge des enfants accompagné

2024	OUEST	En %	EST	En %	Total SAE	En %
0 A 3 ANS	2	2.99%	0	0%	2	1.27%
4 A 6 ANS	4	5.97%	8	8.89%	12	7.64%
7 A 9 ANS	7	10.45%	10	11.11%	17	10.83%
10 A 13 ANS	21	31.34%	20	22.22%	41	26.11%
14 A 16 ANS	27	40.30%	40	44.44%	67	42.68%
17 A 18 ANS	6	8.96%	12	13.33%	18	11.46%

Il est à noter que les enfants confiés se situent en grande majorité entre 10 et 13 ans, soit une baisse légère de l'âge d'admission au sein de la SAE.

B- Répartition par territoire

MDS 2024	Nombre de situations	Durée totale des situations par MDS depuis l'accueil du jeune (N -1)	Durée moyenne de la totalité des situations (en jours)
<i>Carcassonne centre montagne noire</i>	21	2 696	128
<i>Carcassonne est</i>	12	1 067	89
<i>Carcassonne Ouest</i>	21	3 390	161
<i>Coursan</i>	9	1 037	115
<i>Lauragais</i>	11	1 027	93
<i>Lézignanais</i>	10	2 085	208
<i>Haute Vallée</i>	8	1 052	131
<i>Narbonne littoral</i>	15	1 623	108
<i>Narbonne ouest</i>	7	442	63
<i>Littoral Corbières</i>	20	2 313	116
<i>Autres départements</i>	23	121	5

Le territoire du Carcassonnais éprouve majoritairement le besoin de placement, avec un total de 54 situations pour une durée totale des situations de **7 153** jours d'accueil. La MDS de Carcassonne OUEST reste le territoire le plus sollicité avec une durée de situation de **3 390** jours d'accueil. Nous noterons **23** situations hors départements pris en charge par la SAE de l'Aude, soit une durée de **121** jours au total.

MDS 2024	Nombre de situations	Nombre de dérogations	Taux de dérogations + de 6 mois
<i>Carcassonne centre montagne noire</i>	21	11	52.38%
<i>Carcassonne est</i>	12	6	50.00%
<i>Carcassonne Ouest</i>	21	15	71.46%
<i>Coursan</i>	9	5	55.56%
<i>Lauragais</i>	11	6	54.55%
<i>Lézignanais</i>	10	8	80.00%
<i>Haute Vallée</i>	8	4	50.00%
<i>Narbonne littoral</i>	15	6	40.00%
<i>Narbonne ouest</i>	7	2	28.57%
<i>Littoral Corbières</i>	20	10	50.00%
<i>Autres départements</i>	23	0	0.00%

33 enfants dérogent par rapport aux délais de 6 mois (préconisés). Le territoire de l'OUEST présente le plus grand nombre de situations de dérogation.

C- Les motifs de placement

<i>Causes du placement</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Enfant en danger</i>	73	46.50%
<i>Conflit familial</i>	32	20.38%
<i>Information préoccupante</i>	0	0.00%
<i>Fugue</i>	11	7.01%
<i>Echec placement</i>	32	20.38%
<i>Incapacité Ponctuelle des parents</i>	8	5.10%
<i>Autres</i>	1	0.64%

Il est à constater que l'enfant en danger reste l'accueil dominant dans le cadre de la SAE. Une augmentation des conflits familiaux impliquant des placements, est à remarquer. Les échecs de placement sont toutefois à prendre en considération, ainsi la SAE est un repli en dernière intention pour l'enfant.

Les situations préoccupantes restent nulles sur l'exercice 2024.

D- Les statuts de placement

<i>Statut entrée</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>72h</i>	18	11.46%
<i>Accueil provisoire</i>	17	10.83%
<i>Pupille</i>	2	1.27%
<i>Fugue</i>	0	0.00%
<i>Placement judiciaire</i>	93	59.24%
<i>Pas de mesure</i>	3	1.91%
<i>OPP</i>	24	15.29%

Les statuts de placement dominants restent les placements judiciaires et les OPP.

Les placements judiciaires d'enfants et la hausse des OPP reflètent des enjeux à la fois sociaux, juridiques et structurels.

Les Ordonnances de Placement Provisoire (décidées en urgence par le juge sans audition préalable des parents) progressent en raison d'augmentation des urgences des situations qui nécessitent de protéger immédiatement l'enfant face à un danger imminent (exemple : violences domestiques, exploitation ...).

Par ailleurs, l'allongement des délais d'instruction par la justice, conduit à des mesures temporaires prolongées ce qui réduit fortement les sorties effectives de la SAE, ainsi le recours accru à l'OPP en l'absence de solutions alternatives (familles d'accueil saturées, structures spécialisées insuffisantes ...).

On remarque notamment, le principe de précaution renforcé en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant, même en cas de doute sur les preuves de danger avéré.

E- les situations antérieures des enfants confiés à la SAE

<i>Situations antérieures</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Etablissements hors département</i>	8	5.10%
<i>Etablissements Aude – Lieu de vie et d'accueil</i>	26	16.56%
<i>Famille d'Accueil Aude</i>	13	8.28%
<i>Famille d'Accueil hors département</i>	2	1.27%
<i>Famille Naturelle</i>	94	59.87%
<i>Famille Naturelle hors département</i>	12	7.64%
<i>Fugueurs</i>	2	1.27%

La synthèse fait apparaître que **60%** des enfants sont issues de leur famille naturelle et **16%** des accueils proviennent d'un établissement spécialisé. On notera une augmentation des placements suite à une rupture avec les familles d'accueil (**8.28%**).

E- Les orientations à l'issue de l'accueil à la SAE

<i>Orientations</i>	Nombre de situations concernées	Situations concernées en %
<i>Ets Audois</i>	49	31.11%
<i>Ets hors Département</i>	17	18.89%
<i>Famille d'accueil Aude</i>	1	0.64%
<i>Famille d'accueil Hors dépt</i>	2	2.22%
<i>Famille naturelle Aude</i>	32	20.00%
<i>Famille naturelle Hors dépt</i>	9	6.67%
<i>Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)</i>	4	1.11%
<i>Dans l'attente d'une orientation</i>	40	20.00%
<i>Lieu de vie et d'accueil</i>	2	2.22%
<i>Séjour de rupture</i>	1	0.64%

31.11% des situations trouvent une situation de sortie au sein des établissements du département de l'Aude. Une baisse est à constater au niveau des séjours de rupture et une augmentation des situations sans solution ou en attente d'orientation à hauteur **de 20% soit 40 situations**. Un retour dans les familles naturelles est à noter en nombre de **32 situations soit 20% des situations concernées**.

F- Conclusion et préconisations

Au regard des caractéristiques des situations des enfants accueillis, nous pouvons confirmer un allongement des durées de séjour, notamment des OPP initialement temporaires qui se transforment en placements longs par défaut de solutions alternatives. En conséquence, un impact sur les enfants se traduit sous forme d'instabilité émotionnelle liée à un manque de visibilité d'orientation, mais aussi pour certains jeunes aux changements fréquents de lieux de vie et à l'absence de projet clair.

Le renforcement de la prévention est à développer afin de Détecter d'une façon précoce des familles à risque (crèches, écoles ...) et mettre en œuvre un accompagnement placement. La diversification des modes d'accueil est aussi un enjeu pour éviter les ruptures de parcours d'accompagnement. Accélérer les procédures judiciaires semble aujourd'hui une nécessité afin de réduire les délais d'évaluation pour limiter la durée des OPP et clarifier rapidement le projet pour l'enfant. L'augmentation des placements judiciaires et des OPP est le symptôme d'une protection de l'enfance sous tension, confrontée à des urgences sociales croissantes et à des moyens limités en termes de réactivité. Une réponse efficace passe par un équilibre entre protection immédiate et prévention, ainsi qu'un investissement structurel pour sécuriser les parcours des enfants et soutenir les professionnels.

III – Conclusion

L'activité de la SAE de l'Aude a été marquée en 2024 par une volonté de réajustement de l'organisation fonctionnelle afin de répondre efficacement à la mission première du Conseil Départemental en tant que chef de file de la protection de l'enfance.

L'installation d'une nouvelle Direction et d'une gouvernance intégrée a permis d'enclencher un travail en transversalité sur l'adaptation du projet de service, l'anticipation de l'ouverture des premières maisonnées et l'harmonisation des prises en charge à travers un travail de formalisation.

Un plan d'action a été présenté à l'ensemble des agents afin d'amorcer un travail de mise en conformité avec la réglementation concernant les CDEF. La SAE s'inscrit dans une nouvelle phase organisationnelle avec un projet bâtimentaires ambitieux qui favorisera une dynamique pour assurer sa mission de service public dans l'intérêt des enfants accueillis.

Les actions mises en œuvre témoignent d'une transformation structurelle et opérationnelle ambitieuse au service de la protection de l'enfance dans l'Aude, articulant rigueur organisationnelle, sécurisation des pratiques et amélioration continue de la qualité d'accueil.

L'organigramme redéfini et l'articulation avec les services supports (DRH, Santé au travail, DPMG ...) clarifient les rôles et fluidifient les synergies internes. La cartographie des risques financiers et la mise en place de protocole ont permis un meilleur pilotage des dépenses et la traçabilité des prises en charge, garantissant une gestion éthique et efficiente des ressources.

Le passage du logiciel FOCAT au logiciel CHRONOS permettra une meilleure gestion des planifications des interventions sociales et éducatives, ainsi que la mise en conformité des emplois du temps en application des réglementations de la FPH et FPT.

La création de 3 dispositifs d'accueil de vie comble les lacunes géographiques, offrant des solutions de placement proches des réalités locales et renoue avec une qualité de prise en charge des enfants confiés.

Les commissions de sécurité validées sur les sites de Carcassonne (ERP cat.5 : 18 places), et Narbonne (ERP Cat.5 : 15 places) permettront des perspectives de projet en termes de prévision d'accueil. Des compléments de sécurisation des bâtiments devront être effectués afin de renforcer la protection des enfants et des professionnels. L'actualisation des DUERP et des fiches de poste sécurisent les conditions de travail, et permettront d'atténuer les risques et de promouvoir la qualité de vie et des conditions de travail.

Le plan de formation, les analyses des pratiques professionnelles et les instances de communication pluridisciplinaires (réunions des cadres, paramédical, commission repas, etc.) ont permis de valoriser l'expertise collective et la montée en compétences des agents. Par ailleurs, la réunion de recueil de la parole des enfants planifiée dans tous les dispositifs de prise en charge inscrit l'accompagnement dans une logique de parcours bienveillante, associant les enfants au fonctionnement des sites et centrée sur leurs besoins.

Le développement du partenariat (Éducation nationale, tissu associatif, Pédopsychiatrie ...) et la co-construction du futur projet global d'offre de service en déclinaison du schéma des solidarités ancrent la structure dans une dynamique territoriale inclusive.

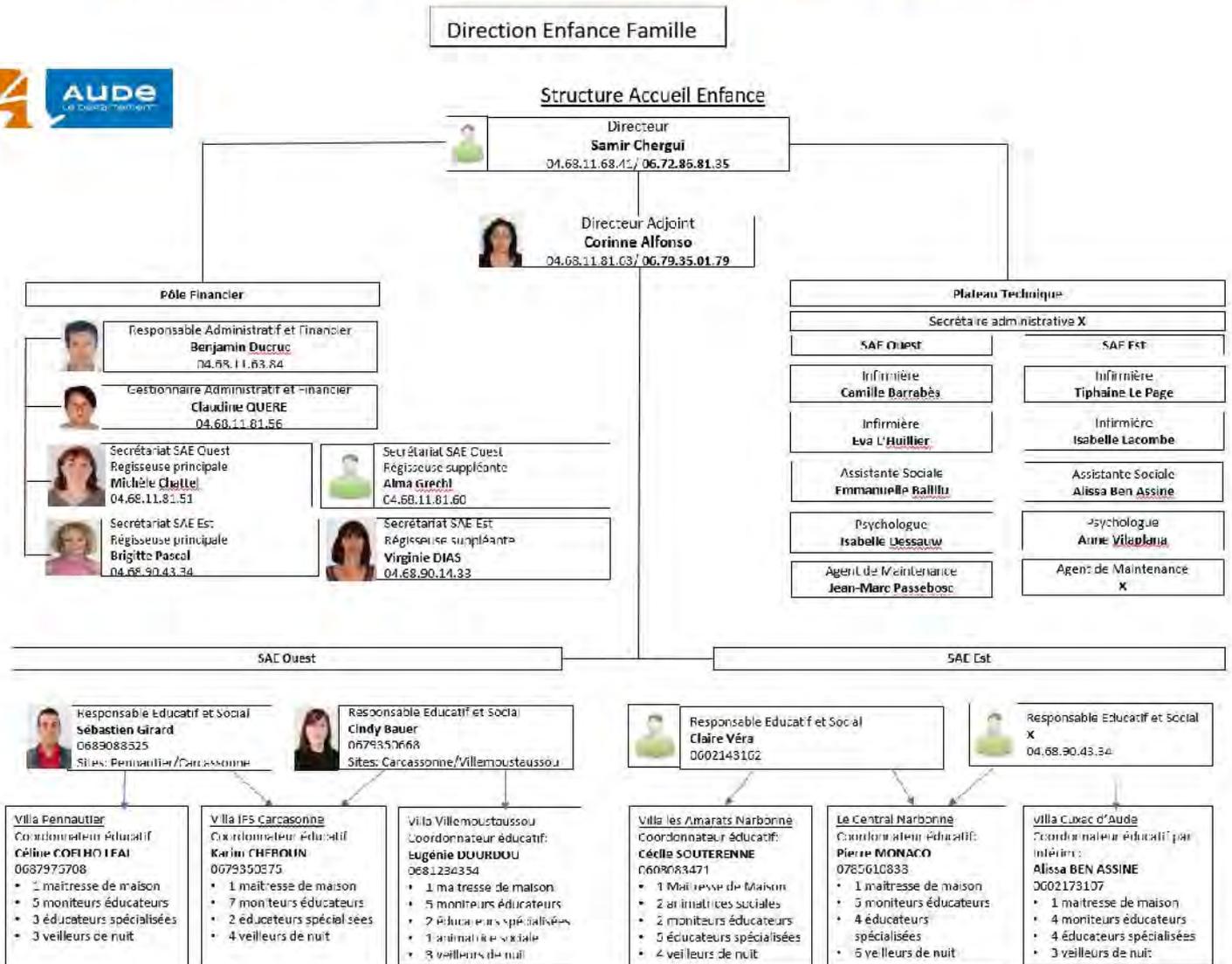
Enfin, l'année 2025, sera un enjeu fondamental pour la continuité et le développement notamment en termes d'innovation et de partenariats stratégiques. La démarche qualité et la mise en place des outils issus de la loi de 2002 formaliseront une culture d'évaluation et d'amélioration continue, en phase avec les orientations politiques prioritaires. Ainsi, le nouveau projet d'offre de service de la SAE posera les bases d'un accompagnement pérenne, à la fois sécurisé et innovant.

Un travail sur la question du recrutement et de la stabilisation des effectifs du personnel sera un atout pour des perspectives durables de prise en charge des enfants en situation de danger.

Une feuille de route globale fera l'objet d'une articulation entre techniques et pratiques bienveillantes, plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant et le bien-être au cœur des différents dispositifs de prise en charge. Ces démarches consolidées par un dialogue institutionnel et une gouvernance renouvelée, auront pour objectif de contribuer à la construction d'un écosystème résilient, capable de répondre aux défis actuels et futurs de la protection de l'enfance dans l'Aude.

IV- Annexes

L'organigramme de la SAE de l'Aude en 2024 est le suivant :



Direction

Directeur de la SAE de l'Aude	A	1 poste d'attaché (FPT)
Directeur adjoint	A	1 poste de responsable éducatif et Social (FPH)

Service Généraux

Responsable administratif et financier	A	1 poste d'attaché (FPT)
Gestion financière et comptable	B	1 poste de Rédacteur (FPT)

Total		4 postes permanents
--------------	--	----------------------------

Organigramme sur le territoire OUEST – Postes permanents**Structure Accueil Enfance – Territoire Ouest**

Responsable Educatif et Social FPH	A	2 postes de responsable éducatif et social
---------------------------------------	---	--

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	7 postes éducateurs spécialisés FPH
	B	17 postes de moniteurs éducateurs FPH

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE – FPT
---	---	-------------------

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue FPT
Coordonnateur Educatif	A	3 postes FPH

Services Généraux

Secrétariat SAE	B	1 poste de rédacteur FPT
	C	1 poste d'adjoint administratif FPT

Fonctionnement de la structure	C	10 postes de veilleur de nuit FPH
	A	2 postes d'infirmière FPT
	C	3 poste de maîtresse de maison FPT

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien FPT
--------------------	---	---------------------------------

Total		49 postes permanents
--------------	--	-----------------------------

Organigramme sur le territoire Est- Postes permanentsStructure Accueil Enfance – Territoire EST

Responsable éducatif et social FPH	A	2 postes de responsable éducatif et social
---------------------------------------	---	--

Equipe psycho-éducative

Accueil – Observation	A	13 postes éducateurs spécialisés FPH
	B	11 postes de moniteurs éducateurs FPH

Démarches administratives – Liens avec les MDS et partenaires extérieurs	A	2 postes ASE - FPT
---	---	--------------------

Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue - FPT
-------------------------	---	---------------------------

Coordonnateur Educatif	A	3 postes - FPH
------------------------	---	----------------

Services Généraux

Secrétariat SAE	C	1 poste d'adjoint administratif – FPT
	B	1 poste de rédacteur

Fonctionnement de la structure	C	13 postes de veilleurs de nuit - FPH
	A	2 postes d'infirmière - FPT
	C	3 postes de maîtresse de maison - FPT

Ouvrier polyvalent	C	1 poste d'agent d'entretien - FPT
--------------------	---	-----------------------------------

Total		53 postes permanents
--------------	--	-----------------------------

Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

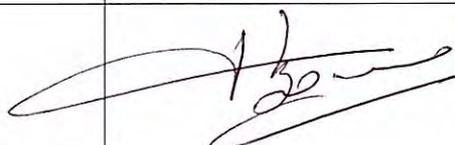
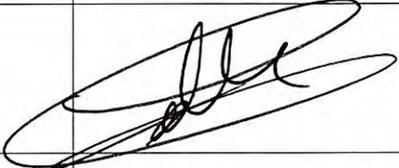
Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B25-BF



Vote du compte administratif

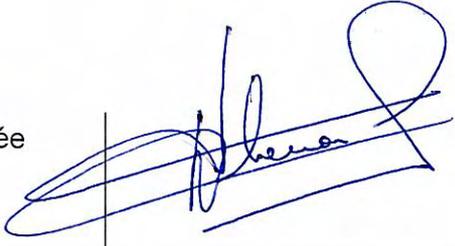
Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux.
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	



DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	



LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampu!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B25-BF



Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 portant sur le rapport d'activité 2024 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2024.

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2024 ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe la structure accueil enfance.

Ces documents font suite au rapport d'activité de la structure accueil enfance (SAE) présenté précédemment et joint en annexe du compte administratif.

Le rapport d'activité ayant détaillé la structuration de l'activité, le compte administratif retrace l'impact budgétaire pour la collectivité des coûts de structure (capacité d'accueil, dépenses de personnel) et des coûts liés à la prise en charge physique des enfants.

Je vous rappelle que le résultat 2024 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

I - COMPTE DE GESTION

Monsieur le Payeur Départemental a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2024 pour le budget annexe de la structure accueil enfance. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

II - COMPTE ADMINISTRATIF

1. Synthèse :

Pour l'exercice 2024, le compte administratif du budget annexe de la structure accueil enfance se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 8 708 751,04 € et le montant des recettes à 8 364 437,39 €, soit un solde négatif sur l'exercice de - 344 313,65 €.

En intégrant les excédents antérieurs et les restes à réaliser, le budget de la SAE fait ressortir un résultat excédentaire de 235 219,20 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat total
Fonctionnement	7 575 189,31	7 230 675,66	-344 313,65	579 532,85	0,00	235 219,20
Investissement	1 133 561,73	1 133 561,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8 708 751,04	8 364 437,39	-344 313,65	579 532,85	0,00	235 219,20

2. Section d'exploitation :

- Les recettes 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Enfance Famille	7 312 190,65	7 134 745,37	-177 445,28	-2,43%
Dotation	7 311 032,35	7 008 310,05	-302 722,30	-4,14%
Activité de la SAE	1 158,30	126 435,32	125 277,02	10815,59%
Administration générale	41 936,09	28 577,29	-13 358,80	-31,86%
Ressources humaines	29 455,96	11 687,89	-17 768,07	-60,32%
Budget et finances	12 480,13	16 889,40	4 409,27	35,33%
FONCTIONNEMENT REEL	7 354 126,74	7 163 322,66	-190 804,08	-2,59%
Opérations d'ordre	46 690,00	67 553,00	20 863,00	44,68%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 400 816,74	7 230 875,66	-169 941,08	-2,30%

Les recettes réelles d'exploitation diminuent de 0,19 M€ (- 2,59 %) par rapport à 2023, soit un montant total de 7,16 M€.

La dotation globale versée par le budget principal (7 M€) procure l'essentiel des ressources d'exploitation soit 97,84 %. Elle est en baisse de 0,3 M€ par rapport à l'année précédente.

Les recettes propres à l'activité de la SAE augmentent de 0,13 M€ et correspondent exclusivement pour 2024 aux remboursements des frais d'accueil par les autres Départements d'un montant de 126 435,35 €.

Les recettes de la mission administration générale de 28 577,29 € diminuent de 13 358,80 €. Elles sont composées principalement du financement des chèques-déjeuners (11 686,55 €), de la régularisation par l'administration fiscale du prélèvement à la source (1,34 €) et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses d'exploitation (5 760,01 €) calculé sur les dépenses de maintenance de l'année n-1.

- Les dépenses 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Enfance Famille	770 092,51	845 350,66	75 258,15	9,77%
Administration générale	6 225 594,61	6 540 006,41	314 411,80	5,05%
Ressources humaines	5 915 749,79	6 163 692,54	247 942,75	4,19%
Budget et finances	686,42	2 678,17	1 991,75	290,16%
Systèmes d'information et télécommunications	7 745,62	30 212,55	22 466,93	290,06%
Logistique et patrimoine	301 412,78	343 423,15	42 010,37	13,94%
FONCTIONNEMENT REEL	6 995 687,12	7 385 357,07	389 669,95	5,57%
Opérations d'ordre	152 841,32	189 832,24	36 990,92	24,20%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 148 528,44	7 575 189,31	426 660,87	5,97%

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7,39 M€, soit une hausse de 0,39 M€.

Les charges d'activité sont en hausse (+ 0,08 M€) pour s'établir à 0,85 M€. Elles intègrent les frais d'appui à l'animation de la démarche participative de transformation de la SAE en un Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) et l'étude des conditions de mise en place dudit CDEF pour 40 857 €. Les autres dépenses du service incluent notamment les frais d'alimentation extérieur avec des reliquats de 2023 (0,22 M€ soit + 0,04 M€), les frais d'alimentation (0,08 M€ soit + 0,04 M€), les autres prestations à caractère médico-social (0,06 M€ soit + 0,03 M€), les frais d'entretien des véhicules (0,04 M€ soit + 0,02 M€), et les prestations de ménage extérieur (0,09 M€ soit - 0,01 M€).

Les charges de personnel s'établissent à 6,16 M€ avec une hausse de 0,25 M€ liée à l'évolution des carrières et effet GVT, l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice de 2023 régularisée en 2024 ainsi que le coût des renforts saisonniers.

Les charges de structure (entretien courant des bâtiments, fluides ...) de 0,38 M€ sont en hausse de 0,07 M€ suite à des décalages de règlements de factures 2023 pour les fluides et les loyers notamment.

3. Section d'investissement :

- Les recettes 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00%
FCTVA	39 816,04	46 683,81	6 867,77	17,25%
Enfance Famille	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
Subvention d'équilibre	1 294 544,55	897 045,68	-397 498,87	-30,71%
INVESTISSEMENT REEL	1 334 360,59	943 729,49	-390 631,10	-29,27%
Opérations d'ordre	152 841,32	189 832,24	36 990,92	24,20%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 487 201,91	1 133 561,73	-353 640,18	-23,78%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0,94 M€ et correspondent principalement à la subvention d'investissement en provenance du budget principal pour 0,9 M€ qui baisse de 0,4 M€. Le fonds de compensation de la T.V.A. est en augmentation par rapport à l'année dernière de 6 867,77 € en lien avec les dépenses éligibles 2023.

- Les dépenses 2024 :

	CA 2023	CA 2024	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale	1 496 621,89	1 066 008,73	-430 613,16	-28,77%
Logistique et patrimoine	1 496 621,89	1 066 008,73	-430 613,16	-28,77%
INVESTISSEMENT REEL	1 496 621,89	1 066 008,73	-430 613,16	-28,77%
Opérations d'ordre	46 690,00	67 553,00	20 863,00	44,68%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 543 311,89	1 133 561,73	-409 750,16	-26,55%

Les dépenses réelles d'investissement à hauteur de 1,07 M€ diminuent de 0,43 M€.

Les dépenses en 2024 concernent principalement l'acquisition d'une villa à Villemoustaussou (0,57 M€), des travaux d'aménagement (0,41 M€) et à l'achat de mobilier et de matériel (0,06 M€) pour les villas de Pennautier, Cuxac d'Aude et Villemoustaussou, des travaux de remise en état du site Beaumarchais, la réfection de l'escalier de secours du site Villeneuve, des diagnostics techniques immobiliers et l'achat de 2 véhicules (0,02 M€).

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2024 du budget annexe de la structure accueil enfance. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2024 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2024.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-011

Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2024,

VU le compte de gestion 2024 présenté par le payeur Départemental,

VU la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 présentant le rapport d'activité 2024 de la structure accueil enfance,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2024,

CONSIDERANT l'omission de la prise en compte des restes à réaliser (RAR) de 2021 sur le compte de gestion, il apparaît un écart de 25 519,14 € entre le compte de gestion et le compte administratif,

CONSIDERANT que le montant du compte administratif de la collectivité est juste,

CONSIDERANT l'impossibilité pour la pairie départementale de corriger le compte de gestion à ce stade, il est entendu avec la pairie départementale que la correction sera opérée sur l'exercice 2025 et sera visible lors de l'édition du compte de gestion 2025,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance qui est conforme au compte de gestion (hormis l'erreur matérielle dudit compte sur les 25 519,14 € de RAR de 2021 non régularisée) et s'élève en dépenses à 8 708 751,04 € et en recettes à 8 364 437,39 €.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B25-BF



Vote du compte administratif

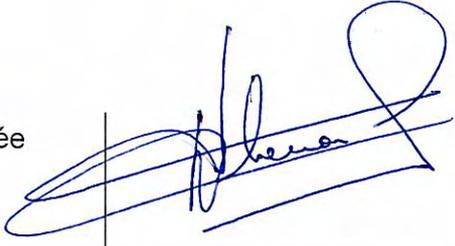
Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	



DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	



LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jamou!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B25-BF



Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Affectation du résultat 2024 : budget principal	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget principal pour l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique	Montant voté 1	Montant individualisé 2	Montant disponible 3=1-2	Montant proposé sur ce rapport 4	Nouveau montant disponible 5=3-4
K26	Reprise du résultat	FINA-K2030010	K203E04	106-001/001/01-01	43 424 495,02		43 424 495,02	43 424 495,02	0,00
Total					43 424 495,02	0,00	43 424 495,02	43 424 495,02	0,00
Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K2030010	K203E08	110-002/002/01-01				58 363 047,03	
K26	Reprise du résultat	FINA-K2030010	K203E03	250-10/1068/01-01				33 424 495,02	
Total								91 787 542,05	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par le conseil départemental est produite à l'appui de la décision

budgétaire de reprise de ce résultat.

Je vous propose donc d'affecter le résultat **2024** tel qu'il ressort du **compte administratif 2024** que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Dans le détail :

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget principal, le compte administratif 2024 a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif).....	8 040 686,83 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	83 746 855,22 €
Résultat à affecter :	<u>91 787 542,05 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2023 s'établissait à **130 063 886,73 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (excédent).....	2 892 536,49 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	46 317 031,51 €
- Total déficit d'investissement (D001).....	43 424 495,02 €
- Restes à réaliser 2024 (recettes).....	10 000 000,00 €
Besoin de financement :	<u>33 424 495,02 €</u>

RELIQUAT A AFFECTER.....

58 363 047,03 €

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **33 424 495,02 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- inscription de **58 363 047,03 €** en excédent de fonctionnement reporté (R002 - solde positif),
- inscription de **43 424 495,02 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif)

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-012

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2024 : budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Considérant que le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget principal
Résultat excédentaire de fonctionnement	91 787 542,05
Solde déficitaire d'investissement	43 424 495,02

Considérant le montant des restes à réaliser 2024 en recettes d'investissement pour un montant de 10 000 000 €,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE

d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **33 424 495,02 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- inscription de **58 363 047,03 €** en excédent de fonctionnement reporté (R002 - solde positif),
- inscription de **43 424 495,02 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde négatif).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

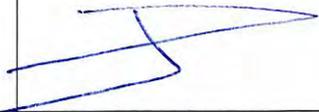
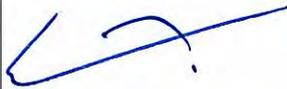
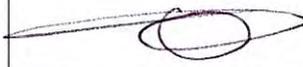
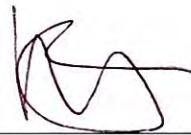
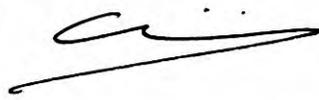
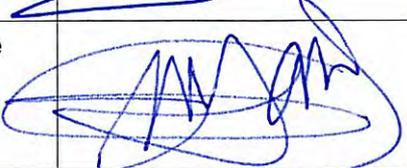
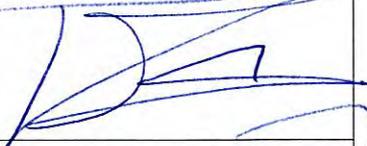
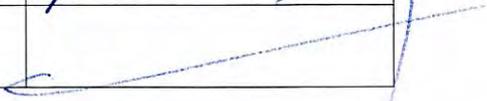
Publié le

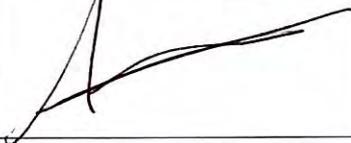
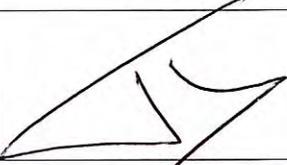
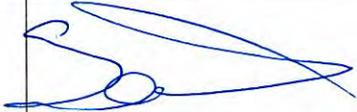
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF

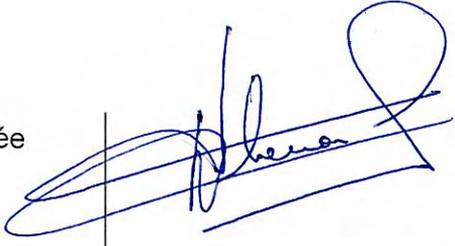


Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARIANI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampy!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B20-BF



Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Affectation du résultat 2024 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E01	108 - 001/001/921				19 988,04	
Total								19 988,04	

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E02	250 - 10/1068/01				19 988,04	
Total								19 988,04	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2024 tel qu'il ressort du compte administratif 2024 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2024 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice (positif).....	19 988,04 €
- Résultats antérieurs	0,00 €

Résultat à affecter : 19 988,04 €

Pour mémoire, le résultat à affecter 2023 s'établissait à 37 299,81 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (positif)	17 311,77 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	37 299,81 €

Besoin de financement : 19 988,04 €

RELIQUAT A AFFECTER..... **0€**

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **19 988,04 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- inscription de **19 988,04 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde déficit)

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ



Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-013

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2024 : budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe laboratoire départemental d'analyses
Résultat de fonctionnement	19 988,04 €
Solde déficitaire d'investissement	19 988,04 €

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- inscription de **19 988,04 €** en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068),
- inscription de **19 988,04 €** en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001 - solde déficit).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

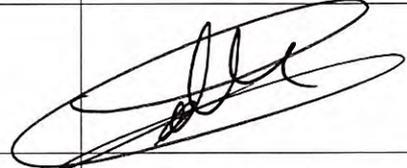
Reçu en préfecture le 11/04/2025

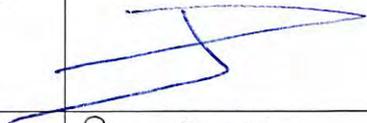
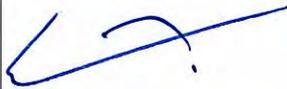
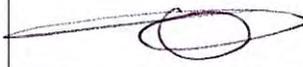
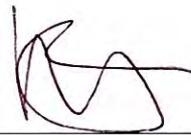
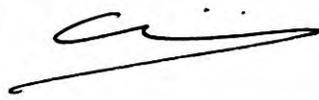
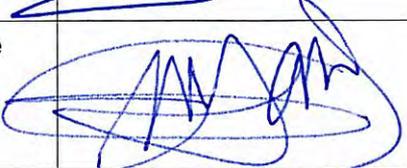
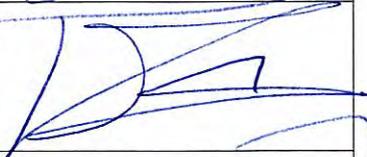
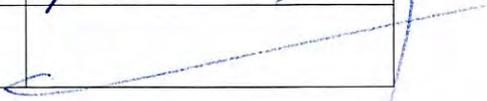
Publié le

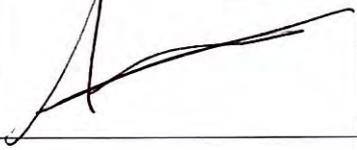
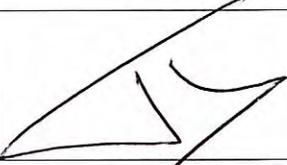
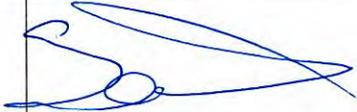
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B21-BF



Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARIANI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampu!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B21-BF



Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Affectation du résultat 2024 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K209O002	K209E01	108 - 001/001/6311				2 653,60	
Total								2 653,60	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2024 tel qu'il ressort du compte administratif 2024 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2024 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2023 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (néгатif)	- 13 808,39 €
- Résultats antérieurs (excédent)	16 461,99 €
- Restes à réaliser 2024	0,00 €
Excédent d'investissement :	<u>2 653,60 €</u>

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 2 653,60 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 - solde positif).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-014

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2024 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Solde excédentaire d'investissement	2 653,60 €

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 2 653,60 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

La Présidente du Conseil départemental



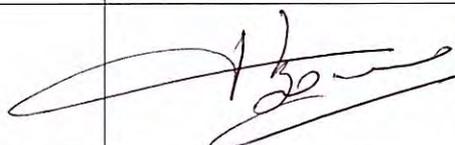
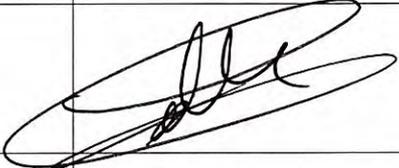
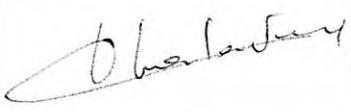
Hélène SANDRAGNÉ

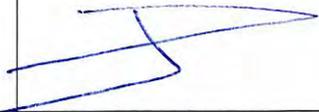
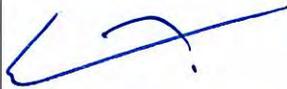
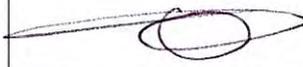
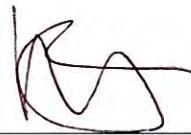
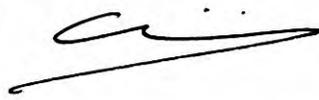
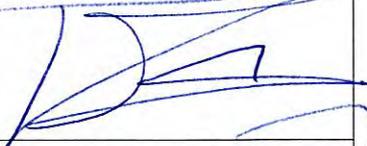
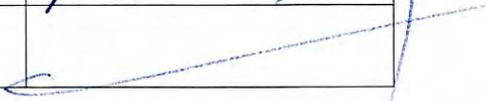
Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

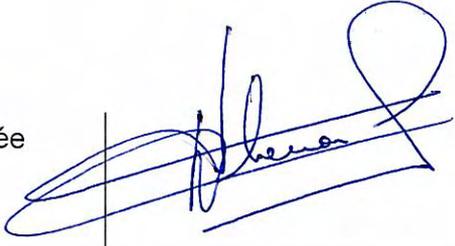
Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B23-BF

Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampu!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B23-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Affectation du résultat 2024 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINP-K210O002	K210E03	107 - 001/001/621-621				3 891 327,91	
Total								3 891 327,91	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter les résultats 2024 tel qu'ils ressortent du compte administratif 2024 de ce budget annexe que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2024 concernant le budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs ..	0,00 €
Résultat à affecter :	<u>0,00 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2024 s'établissait à 0,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	189 395,51 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	3 701 932,40 €
- Restes à réaliser 2024.....	0,00 €

Excédent d'investissement : 3 891 327,91 €

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 891 327,91 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-015

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2024 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier pour l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe Parc départemental
Résultat excédentaire de fonctionnement	0 €
Solde excédentaire d'investissement	3 891 327,91 €

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B24-BF



DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 891 327,91 € en excédent affecté à la section d'investissement (R001) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

La Présidente du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène SANDRAGNÉ'.

Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

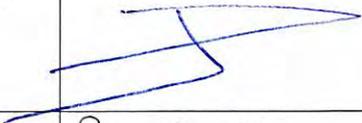
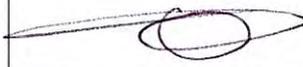
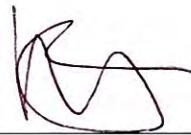
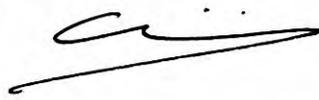
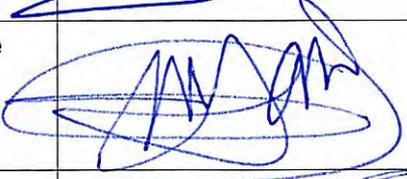
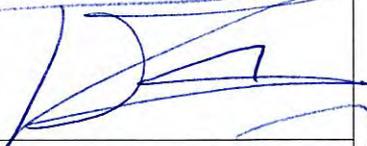
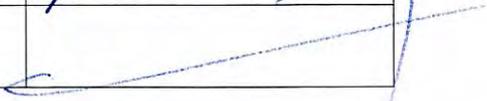
Publié le

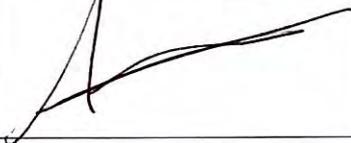
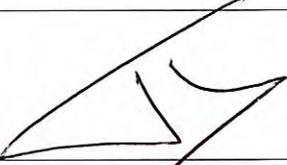
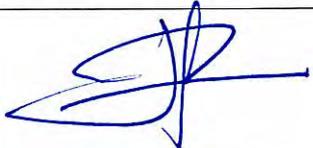
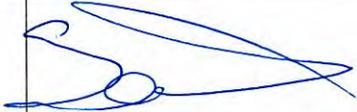
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B24-BF



Vote du compte administratif

Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	

DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	

LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jampy!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B24-BF

Commission Ressources et dialogue social	Mission K Administration générale Programme K2 Budget et finances
Direction générale adjointe Ressources Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière	
SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Séance du jeudi 10 avril 2025 Affectation du résultat 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance	

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 – Aspects réglementaires

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 présentant le rapport d'activité 2024 de la structure accueil enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Dépense - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K2130002	K20136E04	1901 - 002/002/01-01				235 219,20	
Total								235 219,20	

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la structure accueil enfance relève d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Les règles d'affectation du résultat d'exploitation de ce budget annexe diffèrent de celle du budget principal et sont définies par les dispositions de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2024 tel qu'il ressort du compte administratif que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté en priorité à la réduction du financement des charges d'exploitation au titre du II – 1 de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles,

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en section d'exploitation et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget de la structure accueil enfance, le compte administratif 2024 a fait apparaître le résultat suivant :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- Résultat de l'exercice (négatif)	- 344 313,65 €
- Résultats antérieurs (excédent)	579 532,85 €
Résultat à affecter :	<u>235 219,20 €</u>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2024 s'établissait à 579 532,85 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

<u>Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :</u>	
- Solde d'investissement de l'exercice	0,00 €
- Résultats antérieurs (excédent)	0,00 €
- Restes à réaliser 2024 (écart)	0,00 €
Besoin de financement :	<u>0,00 €</u>

RELIQUAT A AFFECTER **235 219,20 €**

LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

D'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de **235 219,20 €** en excédent affecté à la section d'exploitation (R002).

La Présidente du Conseil départemental

Hélène SANDRAGNÉ

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 11/04/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du jeudi 10 avril 2025

2025-04-10-CD-016

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2024 : budget annexe de la Structure accueil enfance

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 présentant le rapport d'activité 2024 de la structure accueil enfance,

VU la délibération du Conseil départemental du 10 avril 2025 arrêtant les comptes du budget annexe du Département pour l'exercice 2024,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe Structure accueil enfance
Résultat excédentaire d'exploitation 2024	235 219,20 €
Résultat excédentaire d'investissement 2024	0,00 €

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe de la structure accueil enfance de la manière suivante :

- inscription de 235 219,20 € en excédent de la section d'exploitation (R002).

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ

Feuille d'émargement et de présence

Conseil départemental Séance du 10/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

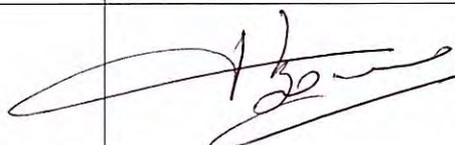
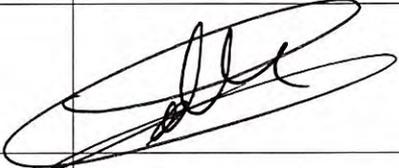
Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B25-BF



Vote du compte administratif

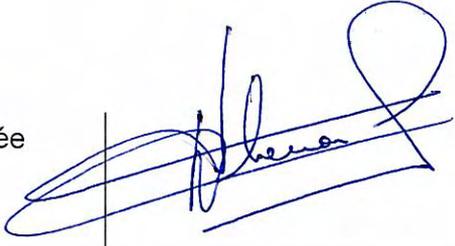
Conseillers départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses plaines de l'Aude	Pouvoir à Mme MATEILLE
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Corbières	
BOURREL Marie-Christine	Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin chaurien	
CATHALA Caroline	Montagne d'Alaric	
CHALAVOUX Joëlle	Haute vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	Haute vallée de l'Aude	Pouvoir à Mme Chalavoux
CHERRIER Muriel	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à Mme NAVARRO- ESTALLE
CONQUET Maria	Carcassonne 3	



DANILLON Chloé	Malepère Montagne noire	
DEDIÈS Daniel	Carcassonne 3	Pouvoir à Mme SIRVENT
DUMONTET Valérie	Lézignanais	
DURA Danielle	Sud minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	Région limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Corbières	
FRANÇOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Lézignanais	
GINIÈS Alain	Haut minervois	
GRIFFE Paul	Malepère Montagne noire	
LALLEMAND Eric	Corbières Méditerranée	
LAPALU Christian	Sud minervois	



LARRUY Marie-Ange	Région limouxine	Pouvoir à M. GASPARINI
LÉCINA Thierry	Carcassonne 2	Pouvoir à Mme RIVEL
MAUGARD Patrick	Bassin chaurien	Jamou!
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Haut minervois	
RAPPENEAU Philippe	Montagne d'Alaric	
RAYNAUD Christian	Vallée de l'Orbiel	Pouvoir à M. GINIES
RIVEL Tamara	Carcassonne 2	
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	

THÉRON-CHET Marie-Christine	Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	Piège au Razès	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 
ID : 011-221100019-20250410-CA_2024_B25-BF